

QUADRENNIAL PERIODIC REPORT CANADA 2020

GENERAL INFORMATION

TECHNICAL INFORMATION

Name of Party:

Canada

Date of Ratification:

2005

Officially Designated Point of Contact of the Convention:

Country: Canada

Ms.

Julie Boyer

Canadian Heritage

25, Eddy Street

Gatineau, QC K1A 0M5

Canada

Phone Number: 011 819 953 7672

Email: julie.boyer@canada.ca

Describe the multi-stakeholder consultation process established for the preparation of this report, including consultations with relevant ministries, public institutions, local governments and civil society organizations.:

This report was prepared following consultation across the federal government, as well as with portfolio agencies within the Department of Canadian Heritage. We also sought input from our provincial and territorial government colleagues, as well as a group of civil society organizations. More specifically, an electronic form was designed and used to gather information and data related to best practices in the themes prescribed by the operational directives.

Note that the Québec report, which focuses on the province's specific experiences, can be found in Appendix 2. This report is the result of close cooperation between the Department of Canadian Heritage and the Ministère de la Culture et des Communications du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications] under the Canada-Québec Agreement on UNESCO. This agreement, ratified in 2006, entitles the Government of Québec to be represented as a full member within all Canadian delegations to UNESCO proceedings, meetings and conferences whenever it so wishes.

A consultation with civil society was also carried out through the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (CDCE), a Canadian association that serves as the voice of the country's main cultural sector unions and professional associations in debates on issues related to the Convention. In total, the Coalition's 40 members represent more than 200,000 creators as well as 2000 companies and non-profit organizations in all cultural fields (books, cinema, television, new media, music, performing arts and visual arts) in all regions of the country. The Coalition prepared the text in the section focusing on civil society-led activities. For more information on the Coalition and its activities, please visit <https://cdec-cdce.org/>.

Executive summary:

Since the release of its last quadrennial report in 2016, Canada has continued to advance policies and measures that support the implementation of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions. Over the past four years, Canada has consolidated and strengthened its commitment to an international strategy to promote the diversity of cultural expressions in the digital age. This has been done, among other ways, through the Digital Citizen Initiative, a new multi-component strategy that aims to support democracy and social cohesion in Canada by building citizen resilience against online disinformation and building partnerships to support a healthy information ecosystem.

The measures taken by Canada's provinces and territories are also at the heart of Canada's cultural policy framework, and the programs implemented, such as Nova Scotia's Culture Action Plan, the Creative Saskatchewan Investment Fund or the Partout, la culture cultural policy, reflect the country's regional needs and specificities, while ensuring ongoing and sustainable support for the arts and culture sector.

From a regulatory perspective, the publication in January 2020 of the final report on the Broadcasting and Telecommunications Legislative Review is of critical importance, since it paves the way for the use of new tools and new regulatory approaches to support the production and promotion of audiovisual content in the digital age.

In line with the Convention's third objective, the June 2018 launch of the Creative Export Strategy, funded with \$125 million over five years, also reinforces the Government of Canada's belief that creative industries are at the heart of Canada's competitive advantage on the international scene. This initiative, which has supported more than 1,000 Canadian businesses since 2018, will help accelerate the country's economic growth.

The role of civil society is also vital, particularly CDCE's representation and advocacy work. In 2019, Canada reiterated its financial commitment to CDCE by allocating 375,000 over five years to the Coalition, as well as \$375,000 over five years to UNESCO's International Fund for Cultural Diversity. This monetary support will help, among other things, to facilitate the adoption of cultural policies that protect and promote the diversity of cultural expressions, and to support the implementation of the Convention by encouraging the emergence of a dynamic cultural sector in developing countries.

In considering the future of the Canadian cultural sector, we project that the economic effects of the COVID-19 crisis will have a significant impact on creative industries in the coming years. The Canadian government has taken major steps to better support artists affected by the current crisis. These include the announcement of \$500 million to help alleviate the financial pressures on cultural, heritage and sports organizations as they manage the challenges and impacts of this pandemic.

As this report illustrates, the past four years have been marked by fundamental changes in Canada's cultural sector, and the complex issues that have emerged demonstrate how crucial the 2005 Convention is in guiding the strategy for the presence, enrichment and outreach of the national cultural offerings in the digital environment for the purposes of promoting a diversity of cultural expressions.

Contact details of the stakeholders involved in the preparation of the quadrennial periodic report (QPR). Please also include the contact details of the civil society organizations (CSOs) if they have contributed to the QPR drafting, including through the CSO form.:

Public Sector	Canadian Heritage	Julie.Boyer@canada.ca	https://www.canada.ca/en/canadian-heritage.html
Public Sector	Québec Ministry of Culture and Communications	Marie-France.Savard@mcc.gouv.qc.ca	https://www.mcc.gouv.qc.ca/
Public Sector	Ontario Ministry of Heritage, Sport, Tourism and Culture Industries	Dawn.Landry@ontario.ca	https://www.ontario.ca/page/ministry-heritage-sport-tourism-culture-industries
Public Sector	New Brunswick Department of Tourism, Heritage and Culture	Gilles.Bourque@gnb.ca	https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/thc.html
Public Sector	Alberta Ministry of Culture, Multiculturalism and Status of Women	Justin.gagnon@gov.ab.ca	https://www.alberta.ca/culture-multiculturalism-and-status-of-women.aspx
Public Sector	Saskatchewan Ministry of Parks, Culture and Sport	tracy.morey@gov.sk.ca	https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/ministries/parks-culture-and-sport
Public Sector	Nova Scotia Department of Communities, Culture and Heritage	Judith.ShiersMilne@novascotia.ca	https://cch.novascotia.ca/
Public Sector	Department of Tourism, Culture, Industry and Innovation of Newfoundland and Labrador	gerryosmond@gov.nl.ca	https://www.gov.nl.ca/tcii/

Public Sector	Culture and Heritage Division of the Northwest Territories	sarah_carr-locke@gov.nt.ca	https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/culture-and-heritagepwnhc
Public Sector	Department of Culture and Tourism of Yukon	rick.lemaire@gov.yk.ca	https://yukon.ca/en/department-tourism-culture
Public Sector	Department of Economic Growth, Tourism and Culture of Prince Edward Island	mamacallum@gov.pe.ca	https://www.princeedwardisland.ca/en/topic/economic-growth-tourism-and-culture
Civil Society Organization (CSO)	Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (CDCE)	nguy@cdc-ccd.org	https://cdec-cdce.org/
Public Sector	CBC/Radio-Canada	Liliane.Le@cbc.ca	
Public Sector	Canada Council for the Arts	sarah.dingle@canadacouncil.ca	https://canadacouncil.ca
Public Sector	Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)	wendy.trahan@crtc.gc.ca	https://crtc.gc.ca/eng/home-accueil.htm
Public Sector	National Arts Centre	carl.martin@nac-cna.ca	https://nac-cna.ca/
Public Sector	National Film Board of Canada	a.saint-germain@onf.ca	http://onf-nfb.gc.ca/
Public Sector	Telefilm Canada	Francesca.Accinelli@telefilm.ca	https://telefilm.ca/

GOAL 1 - SUPPORT SUSTAINABLE SYSTEMS OF GOVERNANCE FOR CULTURE



CULTURAL AND CREATIVE SECTORS

A Ministry (or agency with ministerial status) is responsible for cultural and creative sectors: YES

Regional, provincial or local governments or administrations have decentralised responsibilities for policies and measures promoting the cultural and creative sectors:: YES

Regulatory frameworks and sector specific laws, policies and/or strategies supporting the cultural and creative industries have been revised or adopted during the last 4 years: YES

If YES, has at least one of them been designed through interministerial cooperation (involving different government departments responsible for policy areas, such as communication, education, ICT, trade, foreign affairs, labor, finance): YES

Specific education and training programmes in the arts and the cultural and creative sectors are established, including:

Digital literacy programmes for creation and experimentation

Technical and vocational education and training programmes in

Cinema/Audiovisual arts

Cultural management

Design

Digital cultural and creative sectors

Media arts

Music

Performing arts

Publishing

Visual arts

Tertiary and university education degrees in

Cinema/audiovisual arts

Cultural management

Design

Digital cultural and creative sectors

Media arts

Music

Performing arts

Publishing

Visual arts

Specific measures and programmes have been implemented over the last 4 years to:

Support job creation in the cultural and creative sectors

Encourage the formalization and growth of micro/small and medium-sized cultural enterprises

Statistical offices or research bodies have produced data during the last 4 years:

related to cultural and creative sectors

evaluating cultural policies

Share of cultural and creative sectors in Gross Domestic Product (GDP):

2.70%

2017

Please provide whenever possible disaggregated data by sector:

Sector	Amounts for 2017 (in millions of Canadian dollars)
Audio-visual and interactive media	12,723
Visual and applied arts	7,903
Written and published works	7,521
Live performance	2,241
Heritage and libraries	608
Sound recording	543
Education and training	3,826
Governance, funding, and professional support	8,191
Multidomain	723
Others	14,570
Total cultural industries	58,849

Share of employment in the cultural and creative sectors:

3.60%

2017

Please provide whenever possible disaggregated data by sector, age, sex and type of employment:

Figure 1.1. Disaggregated data by sector and sex, 2015

Sector	2015	Male %	Female %
Creative and artistic production	426,650	48.7%	51.3%
Heritage collection and preservation	19,510	37.0%	63.0%
Cultural management	28,240	48.0%	52.0%
Technical and operational	323,905	51.4%	48.6%
Total cultural occupations	798,305	49.5%	50.5%

Figure 1.2. Disaggregated data by age group, 2015

Age Group	Percentage
15-24 years	9.2%
25-34 years	26.1%
35-44 years	23.5%

45-54 years	21.1%
55-64 years	15.7%
65 years and over	4.4%

Figure 1.3. Disaggregated data by employment status, 2015

Cultural occupations	Part-time (<30 hrs/wk)	Full time (>30 hrs/wk)
Creative and artistic production	14.8%	78.8%
Heritage collection and preservation	12.7%	84.9%
Cultural management	5.5%	90.2%
Technical and operational	11.4%	84.1%
Total cultural sector	12.9%	81.6%
Total Canadian economy	12%	82.8%

Total public budget for culture (in USD):

2,133,000,000USD

2018

Please provide whenever possible the share allocated by cultural sectors/domains (in %):

Sector/domain	Amounts in millions of dollars, 2018
Recreation, culture and religion	CAD 19 283
Cultural Services	CAD 6 157
Broadcasting and publishing services	CAD 3 976

Relevant Policies and Measures:

Canada Cultural Spaces Fund (CCSF) – Support to Creative Hubs

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Performing Arts

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/funding/cultural-spaces-fund.html>

Describe the main features of the policy/measure:

The Canada Cultural Spaces Fund (CCSF) supports the improvement of physical conditions for arts, heritage, culture and creative innovation. The Fund supports renovation and construction projects, the acquisition of specialized equipment and feasibility studies related to cultural spaces. In Budget 2017, the Government of Canada announced an additional USD 230 million (CAD 300 million) over a ten year period, starting in 2018-2019, to further support creative hubs and other cultural spaces. This additional investment is a part of the social infrastructure component of the Investing in Canada Plan. A Creative Hub is a multi-tenant facility which: - brings together professionals from a range of arts or heritage sectors and creative disciplines; - features diverse business models, such as not-for-profit and for-profit organizations and self-employed

creative workers; and - provides multiple users with shared space, equipment and amenities; opportunities for idea exchange, collaboration and/or professional development; and offer space and programming that is accessible to the public.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Since 2018, CCSF has provided funding for 13 creative hub initiatives. Through this investment, Canadian creative talent will have access to spaces where they can build their entrepreneurial skills, create, collaborate and innovate, and help generate new markets for Canadian creativity in all its forms.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget 2017 invested \$230 million (CAD 300 million) over 10 years starting in 2018-19 \$23 million/year (CAD 30 million /year), to continue support to cultural spaces with a focus on creative hubs.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Type of entity:

Public Sector

Canada Council Arts Granting Programs

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canada Council for the Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://canadacouncil.ca/funding>

Describe the main features of the policy/measure:

The Canada Council helps individual artists, groups and arts organizations engage in projects and activities. Grants are available for Canadian citizens or permanent residents who have specialized training — though not necessarily in an academic setting — and are recognized as professionals by other artists and arts practitioners in the field of practice. In April 2017, the Canada Council launched a new structure for its funding programs, which introduced six non-disciplinary, outcomes-based programs: - Explore and Create - Engage and Sustain - Creating, Knowing and Sharing: The Arts and Culture of First Nations, Inuit and Metis Peoples - Supporting Artistic Practice - Arts Across Canada - Arts Abroad This new structure is centered on activities that are common and integral across the arts sector, including but not limited to creation, production and presenting works as well as professional development, residencies, touring, travel and the development of the sector, both in Canada and internationally. In its granting programs, the Canada Council also welcomes those who have been working outside of the boundaries of what has been traditionally funded. This includes: • Groups that have been marginalized – for example young artists and artists from culturally diverse and Deaf and disability arts communities • New and emerging arts practices and disciplines – such as digital arts and contemporary circus arts.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The following results begin in 2017-18, the first year of the Canada Council's new granting structure. Note: Figures are in Canadian dollars. 2017-18: - \$202.7 million awarded in grants in Canada - \$2.6 million awarded in grants outside of Canada - 1809 arts organizations were supported (\$158.2 million awarded) - 346 arts groups were supported (\$8.3 million awarded) - 2280 individual artists supported (\$38.9 million awarded) - 600 communities where grants were awarded 2018-19: - \$242.7 million awarded in grants in Canada - \$3.3 million awarded in grants outside of Canada - 2032 arts organizations were supported (\$184.8 million awarded) - 442 arts groups were supported (\$12.0 million awarded) - 2851 individual artists supported (\$49.2 million awarded) - 711 communities where grants were awarded

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

2017-18: USD 155.4 million (CAD 202.7 million) 2018-19: USD 186.0 million (CAD 242.7 million) It should be noted that as part of the 2016 federal budget, the Canadian government announced that the Canada Council for the Arts will see its annual budget of \$182 million double over five years to reach \$360 million in 2021.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

Creation of the National Arts Centre Indigenous Theatre

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

National Arts Centre (NAC)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Performing Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://nac-cna.ca/en/indigenoustheatre>

Describe the main features of the policy/measure:

Creation of the first national Indigenous Theatre department of its kind in the world. Goals of the measure are as follows: • Develop, nurture and showcase Indigenous stories at the community, national and international level; • workshop and develop new work, as well as invest in and create opportunities for presentation and production for existing work; • mentor and create internship opportunities for emerging creators, actors, designers, directors and other production personnel; • provide meaningful opportunities for mid-career and established Indigenous artists; • harness the power of digital media to serve remote communities through arts education and cultural engagement coast to coast to coast; and • aid in the retention, resurgence and resilience of Indigenous cultures.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The inaugural season of the NAC Indigenous Theatre was announced in 2019. The first season celebrates Indigenous women's resilience, strength and beauty, with 9 productions out of 11 written and created by women. In addition to English and French, more than 10 Indigenous languages will be spoken in the works presented during the first season. The initiative was launched with a festival in September showcasing 111 theatre, dance and music events featuring 332 participants, including performers, elders, creators and others. There were 12 concerts – including Buffy St-Marie, Susan Aglukark and Florent Vollant– four theatre productions, two dance performances, as well as artist masterclasses, story-building workshop, culinary arts events, visual arts exhibits, free public noon-hour programming and family-friendly activities, and Indigenous arts programming for national and international artists, producers and presenters. The inaugural festival attracted more than 15 thousand people to various events and resulted in more than 118 million online impressions, including hundreds of media mentions in English, French and Indigenous news outlets across Canada. The Indigenous Theatre's first season continues to attract strong interest from audiences and partners alike.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

N/A

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Indigenous Action Plan

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

National Film Board

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://onf-nfb.gc.ca/en/about-the-nfb/indigenous-action-plan2/>

<https://www.nfb.ca/wideawake/>

https://www.nfb.ca/indigenous-cinema/?&film_lang=fr&sort=year%3Adesc%2Ctitle&year=1917..2020

Describe the main features of the policy/measure:

On June 17, 2017, the NFB announced the launch of its three-year Indigenous Action Plan, in response to the work and recommendations of the Truth and Reconciliation Commission and Indigenous creators' long-standing concerns about systemic inequities in the existing Canadian production landscape. The plan was developed in collaboration with an Indigenous advisory group and contains 33 commitments grouped under four main areas: institutional transformation, industry leadership, production and distribution. Now in the second year of implementation of this completed action plan, the NFB is well on its way to achieving production goals that make more room for Indigenous creative expression. Indeed, the number of projects carried out by Indigenous filmmakers increased from 30 in 2017–2018 to 40 in 2018–2019. These projects represented 15 percent of the NFB's overall production expenditures. The NFB has therefore honoured a key commitment in its Indigenous Action Plan a year sooner than anticipated. Creative incubators specifically designed for Indigenous artists were also launched last year: the Labrador Doc Project for Nunatsiavummiut filmmakers, the Déranger creative lab for multidisciplinary artists who work in the French language in Winnipeg and the 12th edition of Hothouse. The NFB's English and French programs created hands-on mentorship opportunities for four associate producers in different studios to participate in the production of these works. One of the priorities of the Indigenous Action Plan is to achieve 4 percent Indigenous representation across all levels of the NFB's workforce by 2025. To this end, the NFB partnered with Indigenous Works—a non-profit business recognized for its leadership in workplace inclusion and its ability to promote stronger Indigenous inclusion strategies in Canadian corporations—to review its hiring policies. Based on this report and a review of best practices in other Indigenous organizations, the NFB will enrich its recruitment strategy to increase its ability to reach qualified Indigenous candidates. It will also improve onboarding retention, and professional development practices in its workforce. Many of the commitments outlined in the Indigenous Action Plan aim to connect audiovisual works (both new and classic) by Indigenous artists more broadly with audiences. In an effort to increase the number of community-based screenings, the NFB partnered with several Indigenous and non-Indigenous organizations in every province and territory to present the Aabiziingwashi (Wide Awake) Indigenous Cinema Tour. Launched in 2017 in collaboration with media partners APTN, TIFF Bell Lightbox and the imagineNATIVE Film + Media Arts Festival, the tour had a stellar first year and was extended through to 2019, with recent titles being added as they are launched. Also worth noting is the new Indigenous Cinema Web portal that offers more than 200 NFB titles directed by Métis, Inuit and First Nations filmmakers, providing more access than ever to Indigenous stories and perspectives. Users can search the site by subject, name of filmmaker and name of Indigenous people or nation. The collection was catalogued using the Indigenous Materials Classification Schema, first implemented in 2015 at the National Centre for Truth and Reconciliation's library. The NFB was also one of several organizations to provide financial support to the imagineNATIVE Film + Media Arts Festival for the creation of On-Screen Protocols & Pathways: A Media Production Guide to Working with First Nations, Métis and Inuit Communities, Cultures, Concepts and Stories, released in March 2019. The NFB's productions respect the principles set out in this guide: they are based on respect, humility, and meaningful collaboration and consent. The NFB's progress on implementing its Indigenous Action Plan also includes advances in community engagement, online accessibility, educational resources and hiring, as well as adopting new working protocols for with Indigenous creators and content.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Results: In June 2019, for National Indigenous Peoples Day, the NFB reported on the progress made in the second year of implementation of its Indigenous Action Plan and announced that it had reached its Indigenous production spending

commitment of 15 percent one year ahead of target. Results for 2018–2019: • 15 percent of production budgets were allocated to projects by Indigenous artists • Forty works by Indigenous creators were recently completed or are in production across Canada • 10 percent of NFB works have been produced by Indigenous artists • Indigenous employees now represent 1.25 percent of all staff; the NFB has committed to achieving 4 percent Indigenous representation across all sectors and levels of its workforce—a minimum of 16 people—by 2025 Other highlights: • Aabiziingwashi (Wide Awake): Indigenous Cinema on Tour of Indigenous directed titles from the NFB’s collection has surpassed 1,300 screenings to date the provinces and territories. The tour is working with partners to bring Indigenous cinema to and initiate discussions in communities big and small across Canada. New titles for 2019 include nîpawistamâsowin: We Will Stand Up, Freedom Road, Jordan’s Principle and Christopher Auchter’s Now is the Time. • Launched in early 2018, Indigenous Cinema is the NFB’s rich online collection of Indigenous-made films, now featuring more than 300 titles for free. To help mark National Indigenous Peoples Day 2019, new titles include award-winning films like Birth of a Family by Tasha Hubbard, Three Thousand by Asinnajaq and Holy Angels by Jay Cardinal Villeneuve; along with the premiere of the five films from Indigenous Proud: Kristi Lane Sinclair’s Full Circle, Darlene Naponse’s Places to Gather and Learn, Clayton Windatt’s Some Stories..., Jamie Whitecrow’s The Old Game Lacrosse and Tracie Louttit’s Zaagi’idiwin. • A trusted source of quality educational content for schools across Canada, the NFB will soon be launching a new online educational experience that draws from the NFB’s collection, providing Indigenous perspectives on the history and culture of Indigenous peoples in Canada, geared for students in Grades 9 to 12.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Fifteen percent of all NFB production spending is allocated to projects by Indigenous artists. This performance indicator is an integral part of annual reporting at the NFB.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

There is one year left before the Indigenous Action Plan is completed. However, it is clear that the NFB wants to ensure that these commitments are an integral part of its culture and methods in future years. There will be constant work to ensure the diversity of Canadian society is represented both in front of and behind the camera.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Indigenous Works

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Aboriginal Peoples Television Network

Type of entity:

Public Sector

TIFF Bell Lightbox

Type of entity:

Private Sector

imagineNATIVE Film + Media Arts Festival

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Your Stories, Taken to Heart

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Website of the policy/measure, if available:

<https://cbc.radio-canada.ca/en/vision/strategy/your-stories-taken-to-heart>

<https://cbc.radio-canada.ca/en/impact-and-accountability/diversity-and-inclusion/women-in-production-action-plan>

<https://cbc.radio-canada.ca/en/impact-and-accountability/diversity-and-inclusion/diversity-and-inclusion-plan>

Describe the main features of the policy/measure:

Goal 1 of convention: To celebrate Canadian culture and support democratic life through a wide range of content that informs, enlightens and entertains. Your Stories, Taken to Heart is a new three-year strategy. It builds on the success of existing services and aims to increase and deepen audience engagement. Given the growing dominance of global digital companies that threaten to drown out the country's stories, as well as its news and information, this strategy is committed to ensuring that Canadian culture thrives in the future. Each and every decision will be made according to these principles: - Putting audiences, individuals and communities first - Building a lifelong relationship with Canadians - Strengthening the CBC/Radio-Canada's role as Canada's most trusted brand The strategy contains five priorities: 1. Customized digital services: The goal is to make sure that all Canadians see themselves reflected in the CBC/Radio-Canada's digital services. 2. Engaging with young audiences: Enriching the lives of children and youth by bringing the best content possible. 3. Prioritizing the CBC/Radio-Canada's local connections: The aim is to not only strengthen local and regional content but to also bring those communities to the rest of the country. 4. Reflecting contemporary Canada: Staffing and content choices will reflect the range and richness of this country's diversity. 5. Taking Canada to the world: To ensure that Canada and Canadian creators are seen and heard in this global market. Goal 4 of the convention: CBC/Radio-Canada is also strengthening its commitment to ensure more leadership roles for women in the Canadian film and television industry with the new Women in Production Action Plan to support gender parity in production. Finally, through the Diversity and Inclusion Plan a wide range of content will continue to be created that informs, enlightens and entertains the nation's diverse population. There is a clear way forward to achieve the future we envision.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Goal 1: The strategy was launched in May 2019 and the 2019/2020 annual report will be available next fall. Goal 4: Results for the Women in Production Action Plan and the Diversity and Inclusion Plan will be available in the fall of 2020.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 0.89 billion (CAD 1.2 billion) in 2019

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Talent to Watch Program

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Telefilm Canada

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://telefilm.ca/en/financing/talent-to-watch>

Describe the main features of the policy/measure:

The Talent Fund-supported Talent to Watch Program (formerly Micro-Budget Production Program) finances emerging content creators who are recent alumni of a partner educational institution, active members of partner cooperatives or recent participants of partner film festival incubator initiative, or who have directed a short film that was selected at a recognized film festival. The program also provides automatic funding to projects directed by an emerging director having previously directed a short film that has won a prize at a recognized film festival. The maximum contribution amount through this program is \$150,000 for feature films and \$125,000 for narrative-based projects of over 75 minutes. Support under this Program is provided through three separate streams: the Selective Stream, the Festival Selection Stream and the Fast Track Stream. In the Selective Stream, financing is structured around three components: Main component, Indigenous component and Official-Language Minority Communities (OLMC) component.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

In the last four fiscal years (2015-2016 to 2018-2019), the Talent to Watch Program provided around CAD 10.9 million in order to support the production of 96 projects by emerging creators. The Talent to Watch Program is included in Telefilm's commitment to reach parity and projects supported by the program offer a greater diversity of voices and stories. The program includes targeted streams for Indigenous and official-language minority communities and has been especially successful in its support of women and other underrepresented voices, including Indigenous communities, visible minority and LGBTQ communities. For 2018-19, results show that the program is at gender parity or in parity zone in terms of the three leading roles of producer (68% of funded projects), director (43% of funded projects) and screenwriter (45% of funded projects). Funding provided to projects with a woman in a key role increased significantly in the program between 2017-18 and 2018-19: it doubled for projects directed or written by a woman and it more than tripled for projects produced by a woman. Projects funded through the Talent Fund have also achieved success on the festival circuit, garnering selections and prizes at such prestigious international events as the Berlin International Film Festival and the Toronto International Film Festival, generating critical success including Canadian Screen Awards and theatrical distribution.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

In 2018-2019, the Talent to Watch Program provided USD 4 million (CAD 5.5 million) in production funding for 44 projects.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Telefilm Canada Talent Fund

Type of entity:

Public Sector

Bell Media

Type of entity:

Private Sector

Corus Entertainment

Type of entity:

Private Sector

Partnerships with industry designated partners (schools, festivals, cooperatives, etc.)

Type of entity:

Alberta Media Fund

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Culture, Multiculturalism and Status of Women, Government of Alberta

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.alberta.ca/alberta-media-fund.aspx>

Describe the main features of the policy/measure:

The Alberta Media Fund's (AMF) provides financial support that contributes to the sustainability, growth and development of Alberta's cultural industries. AMF program offerings have evolved over time to suit the needs of Alberta's creative industries (screen-based media production, book publishing, magazine publishing, and sound recording).

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

By updating the Alberta Media Fund's program offerings, government has been able to respond to the needs of Alberta's cultural industries. In particular, Alberta has been able to grow its film and television production ecosystem by evolving its primary financial support mechanism to the sector and introducing support for post-production projects.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Between 2015-16 to 2018-19, the Alberta Media Fund's combined annual expenses totalled approximately USD 142,024,159 (CAD 185,507,000).

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Creative Futures – Cultural Policy (2014-2019)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Government of New Brunswick

Website of the policy/measure, if available:

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/thc/culture/content/cpr.html>

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/culture/content/rpc.html>

Describe the main features of the policy/measure:

The government of New Brunswick will ensure our culture is conserved, strengthened and fostered for the common good. We will set in motion a creative, innovative and prosperous New Brunswick where people want to live, work, visit, play, thrive, create and contribute to society.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The policy contains 104 action items of which the majority (98%) have been accomplished or initiated.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

At the time of launch, Government provided an increased budget of \$5 million annually (for 5 years)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Arts and Cultural Institutions require greater financial funding to thrive and to continue to enrich all communities; The policy elements must be achieved by working in collaboration with partners; Using digital resources and technology is required to achieve the actions in the policy; the policy contains many important and relevant actions that will continue to be the basis of decision-making for Gov't for years to come.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

All Government supporting departments and several (Provincial) arts agencies

Type of entity:

Public Sector

Culture Innovation Fund

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Province of Nova Scotia, Department of Communities, Culture and Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://novascotia.ca/programs/culture-innovation-fund/>

Describe the main features of the policy/measure:

The Culture Innovation Fund invests in initiatives and projects carried out by organizations, partnerships, and collaborations working to use creativity and our diverse culture to address social issues and opportunities within communities. The fund also supports initiatives intended to strengthen the role of Nova Scotia's museums and libraries. Culture innovation is about using culture and creative expression in new and better ways to create value. Our broad and diverse culture includes the arts, music, heritage, languages, cultural identities, diversity, recreation, museums, libraries, traditions, food, spirituality and much more. Innovation in the scope of this grant is daring, collaborative, and new. CIF considers proposals from Nova Scotia not-for-profits, museums, libraries, social enterprises and First Nations communities. Registered Nova Scotia businesses and municipalities can also apply in collaboration or partnership with the above organizations. Projects use culture to address social needs in the community, or support an objective of Nova Scotia's Culture Action Plan or is innovative beyond the organization's mandate.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The Culture Innovative Fund, launched in January 2018, supports innovative, cultural initiatives that address social priorities and opportunities in our communities. The department had supported 67 projects by the end of 2018. SUCCESS STORIES: Supported initiatives in 2018/19 making a significant impact include: • NSCAD/Phoenix House partnership, Art Factory, provided several previously at-risk youths placement into post-secondary programs. • The Black Business Initiative hosted Experiences in Architecture and Planning to introduce African Nova Scotian youth to the these disciplines as viable career opportunities and modes for expressing their culture. • The Nova Scotia Mental Health Foundation in partnership with Seagram & Associates has created PTSD Hero Comics, a comic book series designed to be an engaging therapeutic tool. Its purpose is to help educate people on what post-traumatic stress is, explain how the condition can manifest itself, and help decrease people's sense of isolation.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

(Program launched in 2018) Approx. CAD 3.7 million from in the period covered by this report; est. USD 2.8 million

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Province of Nova Scotia

Type of entity:

Public Sector

Nova Scotia's Culture Action Plan

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Nova Scotia Department of Communities, Culture and Heritage + 16 Nova Scotia Government Departments

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://novascotia.ca/culture/>

<https://novascotia.ca/culture/Culture-Action-Plan--English.pdf>

Describe the main features of the policy/measure:

Nova Scotia's first Culture Action Plan: Creativity and Community (CAP) was launched in February 2017. CAP is a comprehensive strategy that focuses on celebrating, sharing and growing our culture, our creative sector and our diverse communities. Since its implementation, CAP has served as a road map for government decisions related to culture and creativity and diversity. It is built on a collaborative approach with both other government departments and stakeholders. CAP has added to the well-being and prosperity of Nova Scotia's diverse and creative communities through the promotion, development, preservation and celebration of the province's culture, heritage, recreation, identity and languages. CAP focuses on six themes: Promote Mi'kmaw Culture; Promote Creativity and Innovation; Strengthen Education, Partnerships, and Understanding; Advance Cultural Diversity; Excellence in Cultural Stewardship; Drive Awareness and Economic Growth of the Culture Sector.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Significant progress has been made in implementing over 60 actions identified in the plan, and new synergies continue to emerge. Work continues to strengthen our cultural offices, collaborate, consult and engage with stakeholders and lead with transformative actions through CAP. It has provided a different view beyond traditional definitions of culture. Through its actions, we continue to find opportunities to align and collaborate to move forward and make meaningful impact for Nova Scotians across the province. CAP has highlighted culture's ability to address complex social issues and that communities can use culture to discover solutions to their unique challenges. The CAP journey has led to new and unexpected pathways to becoming more culturally inclusive, honouring our diverse population and the Mi'kmaq. All of this helps to build strong and vibrant communities in the Province.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The Culture Action Plan guides the work of the Nova Scotia Department of Communities, Culture and Heritage under six key themes: Promote Mi'kmaw Culture; Promote Creativity and Innovation; Strengthen Education, Partnerships, and Understanding; Advance Cultural Diversity; Excellence in Cultural Stewardship; Drive Awareness and Economic Growth of the Culture Sector.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Seventeen departments, offices and agencies of the Province of Nova Scotia

Type of entity:

Public Sector

The Mi'kmaq, diverse ethnic and other Nova Scotian communities, culture sector businesses and organizations and individuals

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Partout, la culture [Culture Everywhere] cultural policy

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/politique/>

Describe the main features of the policy/measure:

MCC launched Québec's cultural policy, *Partout, la culture*, in June 2018. This is the second cultural policy developed in Québec and the first to refer to the Convention. The new policy builds on the achievements of the 1992 policy, while setting directions tailored to current issues. It is timeless and is operationalized as part of a five-year government action plan (see Section 1.1.2). It is the product of an extensive consultation process: thousands of Quebecers participated in this exercise, either as representatives of organizations or as individuals. This policy is designed to advance Québec society by strengthening the arts and culture ecosystem, adapting interventions to the digital age and opening up to other dimensions. For example, cultural recreation, amateur practice, volunteer work, land-use planning and cultural heritage conservation are given greater prominence, which will help them become more integrated into the cultural system. As its name suggests, the cultural policy is intended to ensure the presence and vitality of Québec culture everywhere: in all regions of Québec, in the lives of the entire population, on the international scene and in the digital universe. Various turning points, including the adoption of the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions in 2005, underlie the principles on which this cultural policy is based: the essential role of culture; the affirmation of Québec's Francophone character; universal access to, participation in and contribution to culture; and the autonomy of creation and freedom of expression and information. The cultural policy is built around four major directions that reflect the government's vision of the place of culture in society. These directions are based on the three dimensions of sustainable development: the social, environmental and economic dimensions. They are closely interrelated and interdependent in their design and implementation:

1. Contribute to individual and collective development through culture This direction focuses on recognizing the essential character of French culture and the French language in the lives of individuals and communities, in part by acknowledging their inextricable link with education. The Government of Québec aspires to ensure that everyone can access, participate in and contribute significantly to a rich and inclusive Québec cultural life.
2. Shape an environment conducive to the creation and dissemination of arts and culture Under this direction, the government renews its support for professional artists, creators and cultural workers, industries and organizations. The aim is to enable them to better reflect the evolution and diversity of artistic and cultural forms of expression and to be the standard-bearers of Québec creativity in Québec, Canada and abroad.
3. Enhance the relationship between culture and the territory This direction takes into account the diversity of the regions and advocates equity in interventions. The government aims to ensure that the involvement of communities, the presence of cultural institutions and organizations, and heritage conservation contribute to the quality of living environments. The inclusion of cultural concerns in land-use planning is seen as an asset. Lastly, this direction clearly reaffirms the major role of municipal partners, the provincial capital (Québec), the metropolis (Montréal) and Indigenous communities that are actively involved in culture.
4. Increase the contribution of culture and communications to the economy and development of Québec This direction focuses on creating favourable conditions for culture to contribute to the full development of a creative, innovative and prosperous society. Its aim is twofold: (1) continuous adaptation by communities to the transformations brought about by rapid technological change, and (2) the discovery and visibility of Québec culture in a globalized world. To these ends, the Government of Québec intends to support the growth of cultural entrepreneurship, encourage partnerships and foster skills development. Specific commitments with respect to Indigenous peoples To illustrate the importance that the Government of Québec attaches to the cultures of the First Nations and the Inuit nation, the government's priorities for them are set out in a separate section. Located near the beginning of the document, this section

identifies commitments that take into account the history and contemporary lifestyles of Québec's 11 Indigenous nations. Indigenous people also benefit from the other ideas presented in this policy and its associated action plan.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

The cultural policy is operationalized through an action plan covering the 2018–2023 period. The action plan includes 41 measures that address the policy's objectives and directions and provides for investments of USD 435.8 million (CAD 600.9 million) over five years.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Thirty-six Québec government ministries and agencies

Type of entity:

Public Sector

MCC and its network of 11 Crown corporations and agencies

Type of entity:

Public Sector

Plan d'action gouvernemental en culture 2018–2023 [2018–2023 Government Action Plan for Culture]

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

The Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC [Québec Ministry of Culture and Communications]) is responsible for coordinating the plan's implementation.

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/>

Describe the main features of the policy/measure:

The 2018–2023 government action plan for culture complements Québec's cultural policy, Partout, la culture. It conveys the government's vision and establishes its priorities by presenting an initial set of concrete actions to ensure the presence and vitality of Québec culture everywhere and for the benefit of all. The action plan includes 41 measures that will provide more effective support for the people and organizations that are central to Québec's cultural vibrancy and help develop new networks of partners in the social, economic and territorial spheres. The measures complement the actions already undertaken by the government to stimulate cultural creativity and innovation in Québec. The recommended measures are not aimed at one particular area of intervention; they cut across all areas. Additional measures may be added to modify the plan over the next few years. In a context where the cultural offering is abundant and globalized, the action plan is designed to achieve crucial objectives for Québec culture: to draw attention to it and make it accessible to all, so that everyone can discover and appreciate Québec's cultural products.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

The 2018–2023 government action plan for culture contains 41 measures addressing the objectives and directions of Québec's cultural policy, Partout, la culture, and provides for investments of USD 435.8 million (CAD 600.9 million) over five years.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Québec's International Vision

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie [Ministry of International Relations and the Francophonie]
Ministère de la Culture et des Communications (cultural sector) [Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts
Design
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.quebec.ca/en/government/policies-orientations/quebec-international-vision/>

Describe the main features of the policy/measure:

In the fall of 2019, the Government of Québec updated its international policy by releasing Québec's International Vision. The province's culture and specificity, which are the foundations of Québec's international action, are implicit in many of the ideas put forward by this policy, which is intended to enhance its economic diplomacy. In particular, the Vision encourages support for the international exposure of Québec's culture, artists and cultural industries, recognizing that cultural content is one of the best vehicles for showcasing a nation's identity and promoting its interests in other areas of its foreign policy, particularly the economic dimension. More specifically, the International Vision reiterates Québec's commitment to the principle of the diversity of cultural expressions and recognizes the Convention's importance as a fundamental measure to ensure the dissemination of Francophone cultures abroad. The International Vision devotes a whole chapter to promoting Québec culture and artists internationally. It describes the measures planned to support artists, cultural enterprises and cultural organizations in their efforts to develop international markets (see Section 2.1.1). The Government of Québec intends to stimulate the export, promotion and discovery of Québec's cultural works and productions through a number of actions, including the following: • Enhance support for touring and the presentation and export of Québec cultural productions; • Increase support for the mobility outside Québec of artists, cultural organizations and cultural enterprises; • Create cultural showcases and put more emphasis on collective events abroad; • Provide a budget for international co-production assistance; • Improve the services offered to the cultural community by Québec's offices abroad. Funding is also planned to enhance cultural cooperation activities and increase Québec's presence in international forums. Actions being considered include the following: • Form partnerships, sign new bilateral cooperation agreements and add a cultural component to some existing cooperation agreements; • Promote the diversity of cultural expressions, particularly in collaboration with the developing countries of La Francophonie; • Strengthen Québec's commitment to its partners in La Francophonie and its role in the field of culture within UNESCO; • Enhance cooperation within La Francophonie with a view to increasing the visibility of Francophone cultural content in the digital universe. To achieve its objectives, the government intends to rely on the tools and mechanisms provided by the support programs for the marketing of Québec cultural goods and services, the network of cultural attachés in Québec's offices abroad, and the development of business intelligence in the most promising cultural sectors

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de l'Économie et de l'Innovation [Ministry of the Economy and Innovation], cultural agencies and Crown corporations

Type of entity:

Public Sector

MEDIA DIVERSITY

Public service media has a legal or statutory remit to promote a diversity of cultural expressions: YES

Policies and measures promote content diversity in programming by supporting:

Regional and/or local broadcasters

Linguistic diversity in media programming

Community programming for marginalised groups (e.g. indigenous peoples, migrants and refugees, etc.)

Socio-cultural programming (e.g. children, youth, people with disabilities, etc.)

Domestic content regulations for audio-visual media exist (e.g. quotas for production or distribution requirements for national films, TV series or music on radio): YES

Regulatory authority(ies) monitoring media exist: YES

If YES, please provide the name and year of establishment of the regulatory authority(ies):

The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)

If YES, these regulatory authority(ies) monitor:

Public media

Community media

Private sector media

If YES, these regulatory authority(ies) are responsible for:

Issuing licenses to broadcasters, content providers, platforms

Monitoring cultural (including linguistic) obligations

Monitoring gender equality in the media

Monitoring editorial independence of the media

Monitoring diversity in media ownership (diversity of ownership structures, transparency of ownership rules, limits on ownership concentration, etc.)

Relevant Policies and Measures:

Local Journalism Initiative

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/funding/local-journalism-initiative.html>

Describe the main features of the policy/measure:

The Local Journalism Initiative (LJI) supports the creation of original civic journalism that meets the diverse needs of underserved communities in Canada through an investment of \$ 50 million over 5 years. To preserve the independence of the press, the government mandated administration of the initiative to seven independent non-governmental organizations, representing different segments of the media industry. These governing bodies allocate funds to hire journalists or pay freelance journalists to support the production of civic journalistic content in underserved communities. Canadian media organizations eligible for funding are news agencies, private media organizations, and not-for-profit media organizations in the print media, community radio, community television, and online news services sectors. The Canadian public will thus be better informed since all the content produced is made available free of charge through a Creative Commons license.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Results are not yet available as the program is in its first year of operation (2019-2020)

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 38.3 million over five years

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

News Media Canada

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Association de la presse francophone

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Québec Community Newspapers Association

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

National Ethnic Press and Media Council of Canada

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Community Radio Fund of Canada

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Canadian Association of Community Television Users and Stations

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

A better reflection of Indigenous peoples and official language minority communities in Canadian productions

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://crtc.gc.ca/eng/archive/2017/2017-143.htm>

<https://crtc.gc.ca/eng/archive/2017/2017-148.htm>

Describe the main features of the policy/measure:

On May 15, 2017, the CRTC renewed the licences for the television services of large English-language and French-language ownership groups. These large ownership groups share over 90% of English- and French-language tuning and of television revenues. In those decisions, the CRTC implemented a measure to encourage the reflection of Indigenous peoples and official language minority communities (OLMCs). For any productions produced by Indigenous producers or by producers from OLMCs, the large ownership groups were given a credit related to their Canadian programming expenditure (CPE) requirements. CPEs are requirements that the CRTC imposes to ensure that broadcasters broadcast quality television content produced by Canadians. In granting a credit to broadcasters for programming produced by these producers, the CRTC created an incentive to have Indigenous peoples and OLMCs better reflected on-screen. This incentive has since been officially added to the licence conditions of all television licence holders.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

On August 29, 2019, the CRTC published an Information Bulletin requiring that large English-language and French-language ownership groups file a production report. The first report was submitted on February 29, 2020, and all subsequent reports must be submitted before November 30 each year. The large ownership groups must submit information on their programming expenditures and other original, first-run programming, including content produced by OLMC and Indigenous producers.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Each broadcaster must, as a condition of its licence, spend a certain percentage of the previous year's gross revenues on the acquisition or creation of Canadian programming to contribute to the development of programming and support for Canadian creators. These percentages are predetermined by the CRTC at the time of each licence renewal. The incentives are part of a broadcaster's Canadian programming expenditure obligations.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

All broadcasters that hold a broadcasting licence.

Type of entity:

Private Sector

Granting a licence to a national multilingual and multi-ethnic discretionary service

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://crtc.gc.ca/eng/archive/2019/2019-172.htm>

<https://crtc.gc.ca/eng/archive/2019/2019-172.htm#bm1>

Describe the main features of the policy/measure:

The CRTC recognized that there was an exceptional need for a national multilingual and multi-ethnic discretionary television service that could offer Canadians new, affordable and timely shows from a Canadian perspective in several languages. On May 23, 2019, following a competitive process, the CRTC granted a licence to Rogers Media Inc. to allow it to operate a national multilingual and multi-ethnic television service offering programs in 20 languages. Among other things, the service contributes to Canadian expression and reflects Canadian attitudes by ensuring that a significant portion of its programming is produced by independent producers, is diverse and meets the needs of various ethnic and third-language communities across Canada from a Canadian perspective. The service will also help achieve the objectives of the Broadcasting Act. Under the CRTC decision, the OMNI Regional service must therefore now be included in all basic digital television packages in Canada so it can be offered to the widest audience.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

All Canadians, including new residents and citizens whose mother tongue is not English or French, who subscribe to a cable or satellite distribution undertaking can have access to the multilingual and multi-ethnic news and information programming offered by the OMNI Regional service. As this is a conventional television service, it can also be accessed locally by antenna.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

The OMNI Regional service must be distributed in the basic packages of all cable or satellite companies and receive a royalty. From September 1, 2020, to August 31, 2023, the rate paid shall be USD 0.14 (CAD 0.19) per month per subscriber.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Rogers Media Inc.

Type of entity:

Private Sector

All cable and satellite companies

Type of entity:

Private Sector

Diversity Film Fund

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ontario Creates (an agency of the Ministry of Heritage, Sport, Tourism and Culture Industries)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.ontariocreates.ca/film_and_tv/Funding/Film_Fund__Production.htm

http://www.ontariocreates.ca/collaboration/industry_development_program.htm

Describe the main features of the policy/measure:

The Diversity Film Fund was a three-year program, launched in 2017-18, offering enhancements to financial support provided through Ontario Creates' Film Fund. The purpose of the funding enhancement was to incent the development and production of diverse film content in both drama and documentary, with an additional goal of increasing employment for traditionally underrepresented and diverse creators working in the film sector. The enhancement used the provincial definition of diversity: • Diversity refers to the presence of a wide range of human qualities and attributes within a group, organization, or society. The dimensions of diversity include, but are not limited to, ancestry, culture, ethnicity, gender identity, gender expression, language, physical and intellectual ability, race, religion (Creed), sex, sexual orientation, and socio-economic status. In order to reduce barriers to entry, the diversity enhancement was designed with lower entry thresholds for Film Fund applicants, to allow funding levels above the normal program caps, and with modified evaluation criteria to reflect the diverse elements of projects applying. In 2018-19, Ontario Creates extended the scope of the Diversity Fund to include projects funded through its Industry Development Program, a program that supports activities in the book, magazine, film, television, and interactive digital media sectors that expand skills, business capacity, market share, sales, and innovation.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

2017-18 Film Fund Diversity Enhancement – Number of Successful Applicants: 20 [11 production, 9 development] Industry Development Program Diversity Enhancement – Number of Successful Applicants: N/A 2018-19 Film Fund Diversity Enhancement – Number of Successful Applicants: 27 [18 production, 9 development] Industry Development Program Diversity Enhancement – Number of Successful Applicants: 13 2019-20 (Q1&Q2 only) Film Fund Diversity Enhancement – Number of Successful Applicants: 10 [5 production, 5 development] Industry Development Program Diversity Enhancement – Number of Successful Applicants: 23 Example: o In 2019-20, Ontario Creates is supporting the feature film Night Raiders, an international co-production and a recipient of the Film Fund diversity enhancement, to create mentorship opportunities on their set for Indigenous filmmakers across all facets of the production. Four of the 10 Film Fund-supported films shown at TIFF 2019 received diversity enhancement support.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 3.3 million (CAD \$4.5 million or CAD \$1.5 million per year in each of 2017-18, 2018-19 and 2019-20)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministry of Heritage, Sport, Tourism and Culture Industries

Type of entity:

Public Sector

News media assistance plan

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1997>

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6308>

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6131>

<https://www.revenuquebec.ca/en/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/presse-ecrite/>

Describe the main features of the policy/measure:

MCC's media assistance plan was introduced in 2017 and enhanced in 2019 to support the print news media sector, which is experiencing an unprecedented crisis, due in particular to the loss of revenue to foreign digital platforms. The plan proposes various measures to ensure the availability of diversified regional news. Those measures are as follows: 1. Support for RecycleMédias to offset the monetary contribution of newspapers for selective collection 2. Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite (PAANEPIE [Print news media digitization assistance program]) 3. Enhancement of the community media assistance program to strengthen local and regional news and introduce a one-time assistance measure In addition to these measures, two tax credits were introduced by the Government of Québec to encourage digital innovation in the business models of print news media companies and to support the salaries of newsroom employees. However, those tax credits are the responsibility of Revenu Québec.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The operating assistance program has been supporting community media since 1973. In 2019–2020, 154 community media outlets received operating support. In addition, 24 community media outlets received one-time project assistance. Since the digitization assistance program was introduced in 2017, 38 projects have been supported, including 17 in 2019–2020.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

In 2019–2020, more than USD 9.2 million (CAD12.7 million) was disbursed through media assistance programs under the responsibility of MCC.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Policy framework for local and community television

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://crtc.gc.ca/eng/archive/2016/2016-224.htm>

Describe the main features of the policy/measure:

To ensure that Canadians continue to have access to quality local and community programming that meets their needs, the CRTC adopted a policy framework for local and community television that was published in June 2016. The policy framework covers two broad areas: community television and local programming. Community television: Policies regulating community television services are designed to ensure that community programming adequately reflects the population, provides Canadians with fair access to the broadcasting system as a whole and is accessible on the most efficient platforms. Community television in Canada is funded, for the most part, by broadcasting distribution undertakings (BDUs). Most community television services are operated by cable companies while others are independently operated over-the-air or digitally. Canadian BDUs are required to contribute 5% of their previous year's gross revenues to Canadian programming and some of that amount may be spent on community programming. While the new policy recognizes that community television services are important for achieving the overall objectives of the Broadcasting Act, it permits a more flexible approach to the funding of local content that allows BDUs to re-allocate from the funding of community programming to the production of local news. To maintain support for the production of community programming, the CRTC focused its regulatory approach to ensure that a minimum amount of contributions made by BDUs to community television funds programming rather than overhead expenditures. At the same time, the CRTC clarified definitions on what constitutes a community program and included measures to ensure that local community input is taken into account in programming decisions. The new policy also recognizes the existence of regional disparities. Certain BDUs that serve metropolitan markets (Montréal, Toronto, Edmonton, Calgary and Vancouver) are permitted to direct their allowable local expression contribution to community programming in other markets and/or to designate local television stations for the production of local news. Vertically integrated groups are responsible for gauging the needs of their subscribers and viewers before deciding where and how to spend all or part of their allowable contribution to local expression, depending on whether the market served by the BDU is metropolitan or non-metropolitan. Local programming: To preserve the local news and information ecosystem that is important for the full democratic participation of Canadian citizens, the new policy requires that all local programming be locally relevant, while all local news be locally reflective. A program is considered locally relevant if it is of interest to the community or market served. News programming is considered locally reflective if it shows footage and addresses issues related to the market served and it is produced by or specifically for the station. The policy ensures that Canadians can continue to access, through conventional television stations (available on the basic service of BDUs), as well as by other means, locally produced programming that is relevant to their market. The policy requires that all conventional television stations broadcast a minimum level of locally reflective news and information. The stations must also allocate a percentage of their previous year's revenues to such programming. The new policy also permits BDUs to devote part of their required 5% Canadian programming contribution to the production of local news and information on local conventional television stations. To support the production of locally reflective news and information by smaller independently owned television stations, the CRTC also created the Independent Local News Fund (ILNF) as part of the new policy. The ILNF is funded by BDUs through part of their 5% contribution to Canadian programming.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

In 2018, BDUs contributed a total of approximately USD 122 million (CAD 161.1 million) to local expression: • approximately USD 84 million (CAD 110.8 million) was provided to licensees' own community channels; • approximately USD 36.1 million (CAD 47.7 million) was provided to locally reflective news programming; and • approximately USD 2 million (CAD 2.6 million) was provided to community programming in other markets served by the licensee. Independently owned stations received approximately USD 16.5 million (CAD 21.7 million) from the ILNF.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Most BDUs are required to make an annual contribution of 5% of its previous year's gross revenues to the creation and production of Canadian programming. Of this amount, cable companies must contribute a maximum of 1.5% to local expression while satellite companies must contribute a maximum of 0.6% to local news. BDUs must contribute 0.3% of their 5% contribution to Canadian programming from the previous year's broadcast revenues to the ILNF.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Canadian Association of Broadcasters

Type of entity:

Public Sector

DIGITAL ENVIRONMENT

Policies, measures or mechanisms are in place to support the digital transformation of cultural and creative industries and institutions (e.g. funding for digitization of analogue industries): YES

Policies or measures have been introduced to ensure vibrant domestic digital cultural and creative industries markets with a diversity of e-players of all sizes (e.g. fair remuneration rules; control market concentration; prevention of monopolies of digital content providers/distributors or their algorithms that potentially restrict the diversity of cultural expressions, etc.): YES

Policies and measures have been implemented to enhance access to and discoverability of domestically produced cultural content in the digital environment (e.g. action plans or policies for digital content pluralism, public support to cultural or artistic portals in specific languages, national or regional online distribution platforms for domestic content, etc.): YES

Measures and initiatives have been implemented to promote digital creativity and competencies of artists and other cultural professionals working with new technologies (e.g. spaces for experimentation, incubators, etc.): YES

Statistics or studies with recent data on access to digital media, including on the type of cultural content available through digital media, are available: YES

Percentage of the population with subscriptions to online cultural content providers (e.g. Netflix, Spotify, Amazon, etc.):
70.10%

2019

Relevant Policies and Measures:

The Broadcasting and Telecommunications Legislative Review (BTLR)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage; Innovation, Science, and Economic Development Canada

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/110.nsf/eng/home>

Describe the main features of the policy/measure:

To ensure that Canada's communications legislation can keep pace in a rapidly evolving digital industry and continue to support Canadian creators and producers, the Government of Canada appointed an external Panel of experts to review the Broadcasting, Telecommunications, and Radiocommunications Acts. The Panel shared a "What We Heard Report" in June 2019, highlighting that various interested parties are urging immediate action to establish an equitable regulatory framework for all participants in the Canadian broadcasting sector. The Panel is also examining issues such as content creation in the digital age, net neutrality, cultural diversity, and how to strengthen the future of Canadian media and Canadian content creation as well as amending existing definitions or adding new ones that are more appropriate for the current broadcasting and media context. The Panel's final report is due in January 2020. It is anticipated that the report will inform future Government actions to modernize Canada's communication legislation. The final report of the expert panel entitled "The Future of Communications in Canada: Time to Act", was presented to Navdeep Bains, Minister of Innovation, Science and Industry as well as to Steven Guilbeault, Minister of Canadian Heritage on January 29, 2020. It is expected that the 97 recommendations proposed in the report will inform future government actions to modernize Canada's communications legislation.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 1,283,562.00

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Diversity of Content Online Initiative

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/diversity-content-digital-age.html>

Describe the main features of the policy/measure:

In 2017, Canadian Heritage launched an international engagement strategy for the promotion of diversity of content in the digital age. The notion of “diversity of content” broadens the concept of cultural diversity by including content such as information and news, and by putting an emphasis on diverse points of view and perspectives. In 2018, a joint declaration was signed between the governments of Canada and France, reaffirming their desire to capitalize on the diversity of online content as a means of fostering the resilience of citizens in the face of disinformation. The Canadian federal Budget 2019 invested funding to enable Canada to lead an international initiative to develop guiding principles on diversity of content and strengthen citizen resilience to disinformation. The adoption of guiding principles would frame concrete actions and policies to protect and promote diversity of content online. The first virtual meeting of the multi-stakeholder working group that will be tasked with drafting the guiding principles is scheduled for the fall of 2020.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Canadian Heritage is working collaboratively with four like-minded countries to form a core mini-lateral group: Australia, Finland, France and Germany. This five-country group had their first meeting in February 2020 in Paris to discuss objectives and priorities for the initiative as well as collaborative policy development approaches. In parallel and to help guide working group discussions, a series of research papers have been commissioned from academics, who are experts in digital issues relating to the discoverability of content, normative instruments schematizing the governance of content diversity, online data trusts, as well as design for diversity.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Part of the digital citizenship initiative, announced in Budget 2019, with funding amounting to CAD 3.4 million (USD 2.4 million) over 4 years.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Government of France

Type of entity:

Public Sector

Government of Germany

Type of entity:

Public Sector

Government of Finland

Type of entity:

Public Sector

Government of Australia

Type of entity:

Public Sector

Private Sector partners to be confirmed

Type of entity:

Private Sector

Civil Society partners to be confirmed

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Digital Citizen Initiative

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/online-disinformation.html>

Describe the main features of the policy/measure:

The Digital Citizen Initiative (DCI) is a multi-component strategy that aims to support democracy and social cohesion in Canada by building citizen resilience against online disinformation and building partnerships to support a healthy information ecosystem. The DCI supports citizen-focused activities (including digital, news and civic literacy programming and tools), research, and civil society/academic capacity building through grants and contributions funding to better understand and build resilience to online disinformation in Canada.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

In 2019, the DCI granted CAD 7 million in funding to 23 projects to support digital media and civic literacy prior to the 2019 federal election. It also granted \$2.1 million in funding to 8 research projects that aim to better understand the origins, spread, and impacts of online disinformation in Canada and how digital media and civic literacy activities can be better evaluated. The DCI also supports the Public Policy Forum's Digital Democracy Project (\$2.5 million over 4 years) and has initiated a Joint Initiative with the Social Science and Humanities Research Council (SSHRC) (\$2 million over 4 years).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 9.9 million (CAD 13.4 million)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Privy Council Office

Type of entity:

Public Sector

Democratic Institutions

Type of entity:

Public Sector

Global Affairs Canada

Type of entity:

Public Sector

Social Sciences and Humanities Research Council

Type of entity:

Public Sector

Canada Media Fund (CMF)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://cmf-fmc.ca/>

Describe the main features of the policy/measure:

Launched in April 2010, the Canada Media Fund (CMF) is a non-profit public–private partnership funded by the Government of Canada and the cable, satellite and Internet Protocol Television (IPTV) distributors. The CMF promotes, develops and finances the production of Canadian content and relevant applications for all audiovisual media platforms. It delivers financial support to the Canadian television and digital media industries through three streams of funding. The Convergent Stream supports the creation of innovative television and digital media content for consumption by Canadians. The Experimental Stream encourages the development of leading edge, interactive digital media content and software applications. A new Development sector stream was added in 2019-2020 to support the development of projects that benefit the sector at large, in particular opportunities relating to training, promotion or mentorship, etc.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

In 2018-2019, the CMF provided USD 228 million in funding for the production of 493 television shows and digital content projects generating 2,595 hours of new content and triggering USD 1 billion in production activity. These totals include Aboriginal and diverse languages funded projects, other than our two official languages, namely French and English. In 2018-2019, 24 programs delivered television audiences of over one million Canadian viewers – in-line with the previous year. Of those, 21 were in the French-language market and three in the English language market. In 2018-2019, the CMF also contributed USD 32.5 million to 116 innovative projects, that is 26 games, 8 pieces of rich interactive media, 18 web series, and 3 pieces of software. This investment triggered USD 59 million in industry activity. The CMF contributes also to media diversity, notably through the Diverse Languages Program and Aboriginal Program. The Diverse Languages Program committed USD 2.3 million to 11 convergent projects in Arabic, Italian, Russian, Spanish, Tagalog, and Ukrainian. This program resulted in USD 4.1 million in Canada's creative industry's activities. As for the Aboriginal Program, it provided USD 6.5 million to 14 television productions and digital content in Aboriginal languages. In total, each dollar invested by the CMF generates on average 3 dollars of investments. Regarding objective 1 c), since April 2019, Canadian online platforms can now trigger CMF funding for digital productions, which demonstrates consideration for market evolution and offers more possibilities in terms of content and format.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

For 2019-2020, CMF anticipates it will invest USD 270.5 million (USD 121 million from the Government of Canada and USD 150 million from private distributors) in Canadian production. The Government of Canada annually provides USD 103 million to the CMF. In addition, the Canadian Government has agreed to provide an additional supplement of USD 132 million over a five-year period, totaling USD 18 million for 2019-2020. The Canada Media Fund also obtains financial contributions from cable, satellite and Internet Protocol Television (IPTV) Canadian distributors. Under regulatory obligations, broadcast distributors are required to make an annual contribution of 5% of their annual broadcasting revenues to Canadian programming, most of which goes to the CMF.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The first (and only) Summative Evaluation of the CMF program focused on the period from 2010-11 to 2013-14. It addressed the core issues of relevance and performance, including effectiveness, efficiency and economy. The evaluation found that the CMF acts to strengthen Canada's capacity to become a leader in the digital economy through its support for Canadian digital content and applications. All seven of the evaluation recommendations have been fully addressed, which enable PCH to work with the CMF to improve both the Convergent and the Experimental streams and gave the Fund the necessary

flexibility, for example, to start funding Web series. The next summative evaluation of the program is to be completed by summer 2020, covering the five-year period from 2014-15 to 2018-19.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Canadian Coalition of Cultural Expression

Type of entity:

Private Sector

Canada Council Digital Strategy Fund

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canada Council for the Arts

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://canadacouncil.ca/funding/strategic-funds/digital-strategy-fund>

<https://canadacouncil.ca/initiatives/creation-accelerator>

Describe the main features of the policy/measure:

Launched in 2017, the Canada Council's Digital Strategy Fund encourages an overall approach that helps support Canadian artists, groups and arts organizations in understanding the digital world, engaging with it, and responding to the cultural and social changes it produces. The Fund supports initiatives that aim at developing a user-centred culture of innovation, a rethinking of organizational culture, work procedures and leadership styles, and the adoption and deployment of available technological solutions. The Canada Council encourages initiatives that embody the values and principles of both the digital world and the Digital Strategy Fund, namely: - a focus on collaboration, partnership and networking; - open-mindedness, and willingness to share knowledge, results, ideas and lessons learned; - experimentation, risk-taking and iterative development. The fund includes three regular components: a) Digital Literacy and Intelligence: Project grants to support the arts sector in building digital knowledge, skills and capacity. It supports Canadian artists, groups and arts organizations in their efforts to respond more effectively to the challenges, issues and opportunities of the digital era, develop and broaden their strategic digital thinking, and strengthen their ability to translate that thinking into sustainable, concrete actions. b) Public Access to the Arts and Citizen Engagement: Project grants to support Canadian artists, groups and arts organizations to improve the public's access, engagement and participation in the arts through digital means. It supports innovative digital initiatives that enhance the artistic experience of diverse publics, encourage the participation and engagement of citizens with the art, and increase discoverability and access to the works of Canadian artists, both at home and abroad. c) Transformation of Organizational Models: Project grants to support the exploration, development, implementation or optimization of existing digital initiatives in order to help arts organizations transform the way they work in order to address challenges, seize opportunities and adapt to a networked and connected environment. In 2019, the Council launched the Creation Accelerator, a pilot to support the development, creation and sharing of original digital content for potential distribution on CBC/Radio-Canada's digital platforms

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Note: Figures are in Canadian dollars. 2017-18: - \$6.0 million total awarded - 38 arts organizations supported (\$5.3 million awarded) - 2 groups supported (\$166.9 thousand awarded) - 5 artists supported (\$594.3 thousand awarded) 2018-19: - \$24.1 million total awarded - 261 arts organizations supported (\$21.7 million awarded) - 4 groups supported (\$436.4 thousand awarded) - 16 artists supported (\$1.9 million awarded) Creation Accelerator: Results will be available late February 2020.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Between 2017 and 2021, the Canada Council will invest \$88.5 million through the Digital Strategy Fund.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

The Arts in a Digital World Summit (March 2017)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canada Council for the Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://canadacouncil.ca/digital-world-summit>

Describe the main features of the policy/measure:

In March 2017, the Canada Council hosted The Arts in a Digital World Summit in Montreal. Participants engaged in cross-sectoral discussions, which raised awareness of current technological realities while also furthering the collective capacity of the arts sector to meet the exciting possibilities of tomorrow. The Summit was not about Digital Arts, which is recognized as an artistic discipline in the Council's new funding model programs, nor was it about using digital technologies to make art. Rather, it was a discussion about the transition and transformation of the Canadian arts sector to thrive in the digital era. The Summit sparked a series of crucial conversations within the arts community on how to scale up its use of digital technologies to reach a wider public and be more sustainable in the long term.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

In March 2017, some 300 arts leaders, digital experts and strategic thinkers gathered at l'Arsenal, in Montréal, to participate in the Council's Arts in a Digital World Summit. With its hackathon-like format, the Summit's sessions, conferences, workshops and human libraries highlighted the importance of digital literacy, transformation and collaboration to take full advantage of digital's potential and the access and cultural engagement opportunities it offers.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 666 thousand (CAD 870 thousand)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

A post-event survey was administered, and a recap is available on the Canada Council website:

<https://canadacouncil.ca/spotlight/2017/06/recap-of-the-arts-in-a-digital-world-summit> Most of the participants expressed the desire to collaborate with people they met at the Summit in the future. Becoming "ambassadors" and bringing back info and messaging from the Summit to their communities were also noted as important for many participants. This event gathered people together to discuss the countless changes brought about by the digital age; the philosophical, ethical and organizational transformations needed to adapt to it; the issue of digital literacy in the arts sector; and the endless potential of digital technologies to reach new audiences. The Summit also helped validate the approach the Canada Council would take with the Digital Strategy Fund, which was launched later in 2017

Québec's Digital Cultural Plan (QDCP)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/>

Describe the main features of the policy/measure:

Following an extensive consultation process that began in 2010, MCC launched Québec's Digital Cultural Plan in September 2014. Prepared in conjunction with the network of agencies and Crown corporations affiliated with MCC and with stakeholders in the cultural and communications sectors, the plan has the following objectives: • Provide the means for players in the cultural sector to create and innovate in a rapidly evolving technological context; • Raise the profile of Québec culture by promoting its dissemination to as many people as possible on local, national and international markets; • Create synergy between the various stakeholders to make Québec cultural products accessible; • Facilitate access to culture and the dissemination of culture with a view to democratization. In view of the importance of listening to the community in order to remain as active as possible in response to the extremely rapid evolution of new digital practices, MCC decided to focus the plan on major issues starting in 2016. For the moment, there are two major concerns: Support and appropriation In its first few years, the plan focused on the importance of raising the level of digital skills and literacy in the cultural sector. It seemed necessary to promote the assimilation of new digital practices in order to set up winning conditions to ensure the sustainability of all the actions in the plan. Cultural visibility and outreach To maintain and increase the vitality and visibility of Québec culture, it is essential to adopt practices characteristic of digital technology. The digitization, documentation and public availability of works and content is a first step. At the heart of actions promoting the visibility and discoverability of culture, working with data on cultural content is key. In addition to these major concerns, the plan also has six thematic components: • Experimentation, research and development: Support innovative projects, the development of new business models, and expertise-sharing and partnerships with the academic and business communities. • Infrastructure and equipment: Modernize equipment and update the digital networks of Québec's cultural venues in order to optimize their presentation role. • International: Support the dissemination of our culture abroad and foster partnerships leading to exchanges of expertise and international collaboration. • Youth and education: Stimulate young people's interest in culture by creating tools and content and encouraging their use in education and cultural leisure activities. • Cultural memory: Ensure the sustainability of Québec cultural and heritage content and its archiving and digitization. • Programs, policies and directions: Update the financial assistance programs, action plans and regulations administered by MCC and its Crown corporations to reflect new digital practices.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The number of measures announced publicly since the QDCP's inception stands at 121. The QDCP's achievements can be found on the website and are identified in section 5. In general, since 2014 there has been a notable increase in the level of digital literacy in the culture network as a whole and, more specifically, in data culture.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

This plan initially called for an investment of USD 80 million (CAD 110 million) over seven years. The action plan for Québec's cultural policy put an additional USD 11 million (CAD 15 million) into the QDCP and extended it for two additional years, bringing the total investment to USD 91 million (CAD 125 million) over nine years (2014–2023). For the 2019–2020 fiscal year, USD 13.2 million (CAD 18.2 million) was invested.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The implementation is currently being evaluated.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Several government ministries and agencies are involved in implementing the QDCP, along with a number of private sector and civil society organizations.

Type of entity:

Public Sector

Action plan for data on Québec cultural content - Measure 111 of the Québec Digital Cultural Plan

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/111-mettre-en-place-un-plan-daction-concernant-les-donnees-sur-les-contenus-culturels-quebecois/>

Describe the main features of the policy/measure:

The action plan for data on Québec cultural content (Measure 111) is part of Québec's new cultural policy and, more specifically, the Québec Digital Cultural Plan. It is a response to the conclusions of the report entitled *État des lieux sur les métadonnées relatives aux contenus culturels* [Current Status of Metadata on Cultural Content], published by the Observatoire de la Culture et des Communications du Québec (OCCQ [Québec Culture and Communications Observatory]) in 2017. It also contributes to the implementation of MCC's 2019–2023 strategic plan [in French only]. The action plan for Québec cultural content is based on four major objectives and work plans defined on an annual basis: 1. Increase metadata expertise within MCC, crown corporations and the environment; 2. Make it easier for the public to discover Québec cultural content (visibility); 3. Contribute to the efficiency of the chain of remuneration for creators (traceability); 4. Facilitate measurement of the consumption of cultural products in Québec.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The results of Measure 111 are currently in the form of findings by the committees for the various cultural sectors. The main points of consensus across the committees are as follows: • The need for common standards for describing cultural content, i.e. the same way of describing content and organizing data for automated processing • An interest in developing a reference database for each sector • The need for each production and each creator to be uniquely identified so that data can be more easily linked • A willingness to explore the potential for linking data from the various sectors • The importance of having data on Québec cultural content in the Wikimedia universe (Wikipedia, Wikidata, etc.) to improve its discoverability. The work of the sectoral committees has given the community an opportunity to make comments, promoted the sharing of experiences and a better understanding of the challenges, and demonstrated that all sectors are engaged and ready to move forward. As 2019–2020 draws to a close, it is clear that in all sectors, key players are increasingly aware of the importance of data and are ready to start working to address the associated challenges. Nor should the committees' impact on their organization be overlooked. The observations highlighted several areas for improvement, which have led to changes in some cultural institutions (e.g. adoption of the International Standard Name Identifier (ISNI)).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

For 2019–2020, USD 554,854 (CAD765,000)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Committees representing cultural sectors

Type of entity:

Public Sector

Committees representing cultural sectors

Type of entity:

Private Sector

Establish and staff a network of digital cultural development agents – Measure 120 of the Québec Digital Cultural Plan

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ [Québec Council of Arts and Letters])
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC [Cultural Enterprise Development Corporation])

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/120-mettre-sur-pied-et-animer-un-reseau-dagents-de-developpement-culturel-numerique/>

Describe the main features of the policy/measure:

In 2016, the Québec Digital Cultural Plan (QDCP) implemented a major “support and assimilation” project, assigning the application of measures to cultural Crown corporations, Compétence culture, Québec numérique and Culture pour tous. The vision of the “support and assimilation” project is to support and assist cultural sector stakeholders in adapting and sharing new practices. The purpose is to provide the entire Québec cultural community with a broad, cross-cutting view of its relationship with digital technology and to ensure that initiatives combining culture and digital technology • can take precedence over the business interests of individual organizations and individuals; • can find solutions that address the needs of the cultural community more directly; • support the transformation of the cultural community’s digital practices so that it can take advantage of the opportunities generated; • can produce learning that is accessible and transferable to other sectors or stakeholders. Measure 120 – Establish and staff a network of digital cultural development officers Complementing the measures already in place, Measure 120 comes into play in the fifth, sixth and seventh years of the QDCP. It makes it possible to hire digital cultural development officers (DCDOs) by provincial, sectoral or regional organizations federated under the DCDO network. The latter’s objectives are as follows: • Assert the cultural community’s digital leadership; • Encourage the sharing of issues, the implementation of sustainable collective solutions and the development of core projects; • Support the digital transformation of participating provincial, sectoral and regional organizations.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Two tangible results: 1) Forty-seven DCDOs engaged in the digital transformation of the 56 organizations (and their members) that hired them, based on four specific mandates: coordination, training, monitoring and project development 2) A community of professional practice in action around the sharing of problems and sustainable collective solutions and the development of core projects

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Approximately USD 5 million (CAD 7 million) for the duration of the measure, from 2019 to 2022.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Québec numérique

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Fifty-six provincial, regional or sectoral organizations

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

France-Québec mission on the discoverability of Francophone cultural content online

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

On April 3, 2019, the Minister of Culture of France and the Minister of Culture and Communications of Québec announced the official launch of the France-Québec mission on the discoverability of French-language cultural content online. This mandate was assigned to a chargé de mission appointed within each of the two departments. The discoverability of content in the digital environment refers to its online availability and its identifiability within the vast array of other content by someone who was not specifically searching for it. It depends not only on the specific characteristics of the content, but also increasingly on the global strategies of a few major players that concentrate online cultural practices. In a context where cultural practices are largely influenced by the evolution of the digital environment, the discoverability of local content is a major challenge for the diversity of cultural expressions. The objective of this collaboration is to establish an initial diagnosis of the various issues and factors associated with discoverability, and then to propose and implement short-, medium- and long-term solutions to ensure the online visibility of Francophone artists and works in sectors such as music, audiovisual, books and publishing, performing arts, visual arts and heritage.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

To address this crucial issue, the French and Québec chargés de mission held meetings in 2019 with leaders from more than 100 institutional, industrial and economic organizations active in the cultural sectors on both sides of the Atlantic. Researchers were also commissioned to produce studies based on their research. The chargés de mission also spoke at the International Study Days on Access to and Discoverability of Francophone Cultural Content in the Digital Age, which were co-organized by the University of Québec at Montréal and the International Organization of La Francophonie (IOF) on October 23 and 24, 2019. The results of this mission are expected in 2020. In addition, a presentation on the recommendations produced by this joint mission will be made to IOF member governments at the next Francophonie Summit, which is scheduled to take place in Djerba in 2021.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministry of Culture of France

Type of entity:

Public Sector

Plan d'action pour la musique (PAM [Music Action Plan])

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Website of the policy/measure, if available:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/planmusiqueqc/>

Describe the main features of the policy/measure:

The 2017–2019 music action plan was designed to provide transitional support to the music industry to help it make the digital transformation. The plan has four areas of action: 1. Support creators and the music industry to facilitate the digital transformation through a temporary increase in financial aid to businesses. 2. Develop core measures to address digital issues in the music sector, including the development of a common repository of Québec metadata and preparatory work to facilitate the management of Québec music metadata. 3. Promote French-language songs and Québec music to provide exposure for our artists in Québec and abroad. Defend the unique characteristics of the Québec music industry in the digital age, particularly in interactions with the Canadian broadcasting regulatory authority.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The music action plan has achieved the following goals: • Stabilizing the revenues of the companies that make up the Québec music industry; • Maintaining investment in the production of sound recordings and shows; • Creating the common repository of Québec music metadata in partnership with industry representatives; • Creating an industry-wide metadata indexing tool and holding discussions on the tool's governance; • Promoting the exposure of young Québec audiences to works by our artists; Supporting the development of our artists here and internationally.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Between 2017 and 2019, MCC allocated CAD 8.6 million to its effort to support all players in the Québec music industry.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC [Québec Cultural Enterprise Development Corporation])

Type of entity:

Public Sector

Secrétariat à la politique linguistique [Linguistic Policy Secretariat]

Type of entity:

Public Sector

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ [Québec Album, Show and Video Industry Association])

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Société de gestion collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéoclips (SOPROQ [Québec Collective Management of the Rights of Sound and Video Recording Producers])

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Association des professionnels de l'édition musicale (APEM [Professional Music Publishers' Association])

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ [Québec Association of Professional Songwriters and Composers])

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec (GMMQ [Québec Musicians Guild])

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ARTISTI

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Regroupement des artisans de la musique (RAM)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Union des artistes (UDA [Québec Artists' Union])

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

PARTNERING WITH CIVIL SOCIETY

Professional organizations and/or trade unions representing artists and/or cultural professionals in the following sectors exist in your country (i.e. federation of musicians, publishers unions, etc.):

Cinema/Audiovisual arts

Design

Media Arts

Music

Publishing

Visual Arts

Performing Arts

Public funding schemes supporting CSOs involvement in promoting the diversity of cultural expressions exist: YES
Training and mentoring opportunities were organized or supported by public authorities during the last 4 years to build skills on communication, advocacy and/or fundraising of civil society organizations involved in the promotion of the diversity of cultural expressions: YES

Dialogue mechanisms between public authorities and CSOs for cultural policy making and/or monitoring have been implemented during the last 4 years (meetings, working groups, etc.): YES

If YES, please provide up to 2 examples:

Following its appointment in June 2018, the Broadcasting and Telecommunications Legislative Review Panel undertook an extensive communications and consultation process to identify the critical issues facing Canadians, and to gather ideas and reflections in order to answer the complex questions for which they had the mandate, to formulate concrete recommendations. The Panel held face-to-face meetings with stakeholders in Vancouver, Calgary, Whitehorse, Yellowknife, Iqaluit, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal, Halifax and St. John's. The organizations they met were diverse and included industry, creators, Aboriginal communities, OLMCs, public interest groups, accessibility groups and other groups.

The cultural policy of Québec, Partout, la culture, is the result of an extensive consultations process: thousands of Quebecers participated in this exercise, as representatives of organizations or as individuals.

Policies and measures promoting the diversity of cultural expressions have been elaborated in consultation with CSOs during the last 4 years: YES

Relevant Policies and Measures:

Support for projects of civil society organizations working in the field of the diversity of cultural expressions

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) [Ministry of International Relations and the Francophonie]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/rapport_afrique_final_en_septembre_2018.pdf

http://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/guide_-_6_fevrier_2020_-_eng_-_final.pdf

Describe the main features of the policy/measure:

MCC and MRIF support one-time projects by CSOs that are consistent with the Government of Québec's priorities with respect to the implementation of the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions. A number of CSO projects have been supported since 2016, including the following: 2016–2017 • The Study on International Cooperation with French-speaking African Countries for the Implementation of the Convention on the Diversity of Cultural Expressions in the Digital Environment (hereinafter "the Study"), carried out by the UNESCO Chair on the Diversity of Cultural Expressions at Laval University 2019–2020 • International study days on discoverability, organized by the International Organisation of La Francophonie (IOF) and the University of Québec at Montreal (UQAM) on October 23 and 24, 2019 • An international seminar entitled "Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux" ["An Inventory of Integrated Approaches to the Protection of Cultural and Natural Resources in National and International Law"], organized by the UNESCO Chair on the Diversity of Cultural Expressions at Laval University, September 12 and 13, 2019 • Support for the participation of speakers at an event organized by the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD) in Togo (November 2019) • Preparation of the Guide to the Negotiation of Cultural Clauses in Trade Agreements (hereafter "the Guide"), launch of the Guide and seminar entitled "Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d'engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi? Comment?" [Consideration of the specific nature of culture in the negotiation and implementation of e-commerce commitments: why? how?] (January 31, 2020)

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The Study and the Guide were distributed to the Parties to the Convention at the 7th session of the Conference of Parties in June 2019 and at the 13th session of the Intergovernmental Committee in February 2020, respectively, thereby contributing to their capacity-building. Proceedings of the symposium entitled "An Inventory of Integrated Approaches to the Protection of Cultural and Natural Resources in National and International Law" will be published in 2020.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

NB The amounts shown below represent the total funding by the Government of Québec (MCC and MRIF). 2016–2017 • Production, release and translation of the Study on International Cooperation with French-speaking African Countries for the Implementation of the Convention on the Diversity of Cultural Expressions in the Digital Environment: USD 23,572 (CAD 32,500) 2019–2020 • International study days on discoverability: USD 14, 528 (CAD 20,030) • International seminar entitled "An Inventory of Integrated Approaches to the Protection of Cultural and Natural Resources in National and International Law": USD 4,351 (CAD 6,000) • Support for the participation of speakers at an event organized by the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD) in Togo (November 2019): USD 3,094.27 (CAD 4,266.19) • Production of the Guide to the Negotiation of Cultural Clauses in Trade Agreements, launch of the Guide and seminar entitled "Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d'engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi? Comment?" [Consideration of the specific nature of culture in the negotiation and implementation of e-commerce commitments: why? how?] (January 31, 2020): USD 22,847 (CAD 31,500)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

UNESCO Chair on the Diversity of Cultural Expressions

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

University of Québec at Montréal

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GOAL 2 - ACHIEVE A BALANCED FLOW OF CULTURAL GOODS AND SERVICES AND INCREASE THE MOBILITY OF ARTISTS AND CULTURAL PROFESSIONALS



MOBILITY OF ARTISTS AND CULTURAL PROFESSIONALS

Please indicate if the following policies and measures exist in your country:

Policies and measures supporting the outward mobility of artists and cultural professionals (e.g. export offices, support for participation in international cultural markets for cultural professionals, etc.)

Specific visa policies or other cross border measures supporting the inward mobility of foreign artists and cultural professionals in your country (e.g. simplified visa procedures, reduced fees for visas, visas for longer durations)

Work permit regulations supporting the inward mobility of foreign artists and cultural professionals in your country (e.g. double taxation avoidance agreements, special work permits and health insurance, subsidies to cover living expenses, etc.)

Please indicate if the following operational programmes have been developed or supported/funded by public authorities during the last 4 years:

Information resources or training services providing practical guidance to facilitate the mobility of cultural professionals (e.g. Internet platforms)

Major cultural events (e.g. cultural seasons, festivals, cultural industries markets, etc.) having a mandate to promote the diversity of cultural expressions and hosting a large number of foreign artists, notably from developing countries

Please indicate if the following mobility funds (e.g. scholarships, travel grants, etc.) have been managed or supported by public authorities during the last 4 years:

Public funds supporting the outward mobility of national or resident artists and other cultural professionals

Public funds supporting the inward mobility of foreign artists and other cultural professionals, notably from developing countries

Relevant Policies and Measures:

Creative Export Strategy - Canada Arts Presentation Fund (CAPF)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Performing Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/funding/arts-presentation-fund/creative-export-envelope.html>

Describe the main features of the policy/measure:

The Canada Arts Presentation Fund (CAPF) gives Canadians access to a variety of professional artistic experiences in their communities by providing financial assistance to arts presenters that professionally present arts festivals or performing arts series, as well as their support organizations. As part of Canada's Creative Export Strategy, CAPF has been provided USD 372,625 (CAD 500,000) per year from 2017-2018 to 2022-2023 to support the promotion of Canadian artists to international markets through festivals and contact events, by supporting delegations of international presenters to participate at Canadian festivals, contact events or presenter conferences as well as delegations of Canadian arts presenters to attend international arts events. Eligible activities include:

- Delegations of international presenters to participate at Canadian

festivals, as well as contact events or presenter conferences with a 'market' or 'showcase' component as a core activity. • Delegations of Canadian arts presenters to attend international arts events which facilitate peer-to-peer contact, and which are essential for the promotion of Canadian artists in international markets.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The number of delegations of Canadian arts presenters at international arts events has steadily increased. In 2017-18 there were 19 delegations, 2018-19 there were 24 delegations and 2019-20 there were 29 delegations. Expected results include an increase in the number and quality of opportunities for interactions between international and Canadian artists and presenters leading to reciprocal participation of Canadian arts presenters at international events.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

CAPF has been provided 383,000 (CAD 500,000) per year from 2017-18 to 2022-23.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Canada Council Granting Programs: Arts Across Canada and Arts Abroad

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canada Council for the Arts

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://canadacouncil.ca/funding/grants/arts-across-canada>

<https://canadacouncil.ca/funding/grants/arts-abroad>

Describe the main features of the policy/measure:

The Canada Council's Arts Abroad Program celebrates the creativity, innovation and excellence of Canadian artists by helping to bring Canadian works to the world. This program supports artists, arts professionals, groups and organizations to enhance international exposure, undertake artistic exploration or exchanges with international colleagues, and nurture new and existing art markets in a global context. This program includes six components: a. Travel: Project grants for artists, arts professionals, groups and organizations to travel abroad to network, collaborate and build the international profile of Canadian arts practice b. Representation and Promotion: Project grants to support Canadian organizations that represent Canadian artists to travel to develop international markets and promote work abroad c. Translation: Project grants for Canadian or foreign organizations to translate Canadian literary and dramatic works for publication or presentation abroad d. Circulation and Touring: Project grants for Canadian artists, groups and organizations to circulate exhibitions and tour internationally e. Residencies: Project grants for artists, arts professionals, artistic groups and arts organizations to participate in residencies abroad f. Co-productions: Project grants for Canadian artistic groups and arts organizations to be partners in international co-productions of new work or exhibitions The Canada Council's Arts Across Canada Program fosters meaningful relationships and exchanges between artists and the Canadian public. Artists, arts professionals, groups and arts organizations can apply to present and share artistic work with diverse communities across the country, engage more deeply with the public and develop a stronger national profile. Festivals and other presenters can apply to highlight the work of Canadian and international artists, and contribute to the growing dialogue and exchange on the arts in Canada. This program includes a component for Foreign Artist Tours, which provides project grants for Canadian arts organizations to host tours of foreign artists in Canada.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Note: Figures below are in Canadian dollars (CAD). Arts Abroad 2017-18: - \$12.8 million total awarded - 403 arts organizations supported (\$8.2 million awarded) - 97 groups supported (\$1.5 million awarded) - 657 artists supported (\$3.1 million awarded) 2018-19: - \$16 million total awarded - 485 arts organizations supported (\$9.1 million awarded) - 130 groups supported (\$2.1 million awarded) - 901 artists supported (\$4.8 million awarded) Arts Across Canada 2017-18: - \$18.6 million total awarded - 586 arts organizations supported (\$16.5 million awarded) - 108 groups supported (\$1.2 million awarded) - 245 artists supported (\$899.9 thousand awarded) 2018-19: - \$22.5 million total awarded - 638 arts organizations supported (\$19.5 million awarded) - 129 groups supported (\$1.5 million awarded) - 346 artists supported (\$1.4 million awarded)

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Arts Abroad 2017-18: USD 9.8 million (CAD 12.8 million) 2018-19: USD 12.3 million (CAD 16 million) Arts Across Canada 2017-18: USD 14.3 million (CAD 18.6 million) 2018-19: USD 17.2 million (CAD 22.5 million)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Ontario-Québec Cultural Exchange Program

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ontario Ministry of Heritage, Sport, Tourism and Culture Industries
Québec ministère de la Culture et des Communications

Website of the policy/measure, if available:

https://www.grants.gov.on.ca/prodconsum/groups/grants_web_contents/documents/grants_web_contents/prdr017216.pdf

Describe the main features of the policy/measure:

This program, which ran for two years (2017-18 and 2018-19), aimed to strengthen the cultural dialogue and foster greater cultural collaboration between Ontario and Québec. The program was part of the joint action plan under the Agreement for Cooperation on Culture, which was renewed by Ontario and Québec in October 2016. Priority was given to projects that supported the co-creation or co-dissemination of digital cultural content, or innovative initiatives allowing the cultural sectors adapt to new digital realities. Special consideration was given to projects involving partners from communities located outside major urban centres.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Six projects were funded in the first year of the program (2017-18) and another five in 2018-19. Initiatives supported by the program include: • A market development project, promoting the creation and presentation of dance works by Indigenous and pluralistic dance artists among performing arts presenters in both Ontario and Québec; • Co-creation between a Franco-Ontarian theatre company and an Indigenous theatre company of a play for children between the ages of two and six years-old that explores Indigenous cosmogony (theory of the origins of the universe), to be presented in both provinces; • A one-day conference bringing together artists, cultural workers and organizations from both provinces to consider the challenges of the digital revolution; • A multi-faceted project exploring ways to integrate cultural diversity into theatre creation, involving a theatre laboratory, a practitioner symposium and a digital portal (postmarginal.ca); • A crossover creation residency for Québec and Ontario storytellers to acquaint themselves with each other's storytelling canons with the goal of re-interpreting the stories and legends to new audiences; and • "LIBLAB bilingue", an inaugural partnership between Opera de Montréal and Tapestry Opera (Toronto), bringing together four composers and four librettists to create 16 operas over a 10-day period, with performance to take place in Montréal and Toronto in 2020.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 44,715 (CAD \$60,000) per year for each of 2017-18 and 2018-19

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ontario Ministry of Heritage, Sport, Tourism and Culture Industries

Type of entity:

Public Sector

Québec ministère de la Culture et des Communications

Development of markets outside Québec and international promotion of Québec culture

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf

<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec/>

Describe the main features of the policy/measure:

Québec government action today is taking place in an environment of increased competition and rapid change. To be effective, that action must reflect the modest size of Québec's domestic market and be deployed in a coordinated manner on a number of levels. MCC is responsible for coordinating government action to develop international culture markets. To do so, it works in cooperation with its government partners, the Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF [Ministry of International Relations and the Francophonie]) and Québec's offices abroad, the Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI [Ministry of the Economy and Innovation]), the Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ [Québec Council of Arts and Letters]) and the Société de développement des entreprises culturelles (SODEC [Cultural Enterprise Development Corporation]). Québec's cultural policy, Partout, la culture (see Section 1.1.1), is designed to maintain the presence and vitality of the province's culture everywhere, including in Canada, internationally and on digital platforms. To that end, it pursues the objective of supporting artists and cultural enterprises and organizations in their actions to develop international markets (Objective 4.4.). Québec's International Vision (see Section 1.1.2) contributes to the same objective. Among the measures planned to support artists, businesses and cultural organizations in their efforts to develop international markets, the Government of Québec intends to stimulate the export, outreach and discoverability of Québec cultural works and productions (Measure 40 of the 2018–2023 government action plan for culture) through a number of actions, including the following: • Enhance support for touring and for the dissemination and export of Québec cultural productions; • Increase support for the outward mobility of Québec artists, organizations and cultural enterprises; • Create cultural showcases and accentuate collective activities abroad; • Provide funding for international co-production; • Enhance the services offered to the cultural community by Québec's offices abroad.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

2019–2020 Through the market development budget allocated to Québec's offices abroad and the Aide aux Projets-Volet Accueil program, MCC supported 52 showcases and collective activities abroad. These include Québec's presence at the International Performing Arts for Youth (IPAY) Congress in Philadelphia, the music showcase at Linecheck / Milano Music Week, the Canada/Québec focus at the Bremen dance festival (Tanz Bremen), the Effet Québec showcase of Québec creativity in Tokyo, the Québécois film festival in Mexico City and the Canada/Québec focus at the African Performing Arts Market in Abidjan.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

The total funding planned for Measure 40 is USD 10 million (CAD 14 million) over five years (2018–2023).

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

MRIF and Québec's offices abroad

Type of entity:

Public Sector

MEI

Type of entity:

Public Sector

CALQ

Type of entity:

Public Sector

SODEC

Type of entity:

Public Sector

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ [Québec International Youth Offices])

Type of entity:

Public Sector

The Musée d'art contemporain de Montréal (MACM [Montréal Museum of Contemporary Art])

Type of entity:

Public Sector

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ [Fine Arts Museum of Québec])

Type of entity:

Public Sector

Musée de la civilisation du Québec (MCQ [Québec Museum of Civilization])

Type of entity:

Public Sector

Société de télédiffusion du Québec (STQ [Québec Broadcasting Corporation])

Type of entity:

Public Sector

Investissement Québec (IQ)

Type of entity:

Public Sector

International culture commitments between the Government of Quebec and foreign partners

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Ministry of Culture and Communications]

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie [Ministry of International Relations and the Francophonie]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.mrif.gouv.qc.ca/en/ententes-et-engagements/presentation>

Describe the main features of the policy/measure:

Bilaterally, more than 30 international commitments, both multisectoral (with a cultural component) and sectoral (specific to culture), have been signed between the Government of Quebec and foreign partners since the 1960s. Those commitments, which are still in force, mainly concern the implementation of cooperation projects and activities defined jointly by the states and governments concerned. They are primarily intended to foster lasting collaboration between Quebec and its partners; promote co-creation and co-presentation; encourage the sharing of expertise, experience and information; and facilitate the mobility of artists, cultural professionals, and the cultural goods and services of the two parties. Implementation differs between commitments, but it is generally assigned to working groups composed of representatives of the two parties. Those groups meet on an annual or biennial basis. Between 2016 and 2020, seven new international commitments were made between Quebec and the following: • Kyoto Prefecture (a friendship and cooperation agreement) • The Republic of Cuba (a joint statement) • The Basque Country (a memorandum of understanding)* • The State of Louisiana (a joint statement) • The Government of the State of Maharashtra (a cooperation agreement) • Flanders (a joint statement)* • Wales (a statement of intent)* * These agreements contain a reference to the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The results vary from commitment to commitment. Nevertheless, they must generally • involve at least one foreign partner and one Quebec partner; • be conducted jointly, in both territories, based on the principle of reciprocity and mutual commitment with regard to funding and concrete benefits; • promote long-term exchanges between Quebec and the foreign state or government; • be culturally far-reaching and abundant in benefits for both partners; • establish, or facilitate access to, networks for the creation, dissemination and marketing of cultural products or services; • encourage the development of specific skills in cultural domains.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Quebec Council of Arts and Letters

Type of entity:

Public Sector

SODEC [Cultural Enterprise Development Corporation]

Type of entity:

Public Sector

Specific commitments of agencies and Crown corporations reporting to the Minister of Culture and Communications

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) [Quebec Council of Arts and Letters]

Musée de la Civilisation du Québec (MCQ) [Quebec Museum of Civilization]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/residences-croisees-quebec-senegal/>

<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/accord-residences-quebec-maroc/>

Describe the main features of the policy/measure:

Based on their areas of jurisdiction, a number of agencies and Crown corporations reporting to the Minister of Culture and Communications enter into specific agreements with foreign institutions or governments to develop partnerships. The agreements cover international cooperation initiatives in the cultural sector. In particular, through its studios and workshop residences, CALQ supports and stimulates creators by providing them with an appropriate environment and means for the production and presentation of their works, by promoting the exchange of artistic and literary views, and by contributing to the establishment of lasting ties between creators in Quebec and other countries. Since 2016, CALQ has signed two agreements: a cross-residency and workshop-residency agreement in the visual arts sector with the Ministry of Culture of Senegal and a cross-residency and workshop-residency agreement in the visual arts and comic strip sector with the Ministry of Culture and Communication of Morocco. The Musée de la civilisation de Québec (MCQ) has a number of international outreach activities that promote professional cultural exchanges, the mobility of artists and cultural professionals, and the transfer of knowledge and expertise in the cultural sector. The MCQ's international cooperation activities take many forms: borrowing and lending of collection objects, partnership exhibition projects and exhibition tours, promotion of various cultures through cultural mediation activities, collaboration with universities and hosting of foreign students. Every year, the MCQ hosts interns from abroad (mainly from Francophone countries, especially France and Belgium), particularly in the design and museology sectors. From 2016 to 2019, a number of exhibitions were co-produced with international partners and had a high profile beyond Quebec's borders, including the following: • "Resiliência, life stories from Brazil in collaboration with the Museum da Pessoa [Museum of the Person] in São Paulo • "Comme chiens et chats," from the Cité des sciences et de l'industrie in Paris • "Hergé à Québec," produced by Moulinsart and Hergé Studios of Belgium, an unparalleled success in the summer of 2017 • "London Calling," with the assistance of several important museums in the United Kingdom, including the Victoria and Albert Museum in London • "My 2000-Year-Old Double," in partnership with the Musées d'art et d'histoire de Genève [Geneva Museums of Art and History] and the Gandur Foundation for Art, winner of several awards for its innovative concept • "Venenum, A Poisonous World," with Lyon's Musée des Confluences • "Curiosities of the Natural World," with the Natural History Museum in London

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Through these various commitments, the Government of Quebec wishes to encourage greater mobility of Quebec artists, cultural professionals and cultural products in order to promote Quebec culture on the international scene. It also wishes to encourage the exchange of expertise between cultural institutions in Quebec and other countries.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministry of Culture of Senegal

Type of entity:

Public Sector

Ministry of Culture and Communication of Morocco

Type of entity:

Public Sector

Cité des sciences et de l'industrie in Paris

Type of entity:

Public Sector

Museum of the Person in São Paulo

Type of entity:

Public Sector

Moulinsart and Hergé Studios of Belgium

Type of entity:

Public Sector

Several important museums in the United Kingdom (including the Victoria and Albert Museum and the Natural History Museum in London)

Type of entity:

Public Sector

Musées d'art et d'histoire de Genève

Type of entity:

Public Sector

Fondation Gandur pour l'Art and the Musée des Confluences in Lyon

Type of entity:

Public Sector

FLOW OF CULTURAL GOODS AND SERVICES

Export strategies or measures to support the distribution of cultural goods and services outside your country exist for the following cultural domains:

Cinema/Audiovisual arts
Design
Media Arts
Music
Publishing
Visual Arts
Performing Arts
Cultural management

Your country has granted or benefited from preferential treatment* to support a balanced exchange of cultural goods and services in the last 4 years:

-

If YES, please provide up to 2 examples:

-

Your country has provided or benefited in the last 4 years from Aid for Trade support, a form of Official Development Assistance (ODA), that helped to build capacities to formulate trade policies, participate in negotiating and implementing agreements that provide a special status to cultural goods and services:

YES, I have provided Aid for Trade support

If YES, please provide up to 2 examples:

Expert Deployment Mechanism (EDM) 2018-2025 Implemented by Cowater International and the Institute of Public Administration of Canada (IPAC) - EDM will help reduce poverty by deploying technical assistance on a responsive basis to help developing countries negotiate, implement, adapt to and benefit from bilateral or regional Free Trade Agreements (FTAs) and Foreign Investment Protection Agreements (FIPAs) with Canada.

Trading Partners Responsive Facility 2015-2018 The TPRF was designed to develop small-scale projects (particularly for SMEs) that respond to specific requests from a developing partner country in the context of trade negotiations or subsequent to trade agreement implementation, and to help developing partner countries to take advantage of new export opportunities created by free trade agreements with Canada.

Value of direct foreign investment in creative and cultural industries (in USD):

4,100,000,000USD

2018

Relevant Policies and Measures:

Creative Export Strategy

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts
Design
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/exporting-creative-industries/creative-export-strategy.html>

Describe the main features of the policy/measure:

The Creative Export Strategy was launched in June 2018 with an investment of \$125 million over five years to assist Canadian creative industries to maximise their export potential. The Creative Export Strategy is being implemented across three key pillars of activities: 1) Boosting export funding in existing Canadian Heritage programs and Telefilm Canada to position creative industries for export and sales in foreign markets: • The Canada Arts Presentation Fund: To support participation of arts presenters and stakeholders at key Canadian festivals and arts events, and participation of delegations of Canadian arts presenters in key international arts events; • The Canada Book Fund: To support preparation for Canada as Guest of Honour Country at the Frankfurt Book Fair and support publishers' participation at international book fairs and exploratory trade missions; • The Canada Music Fund: To support professional bootcamps, international touring and marketing, business development, and buyers missions to Canada; • The Canada Periodical Fund: To support participation of magazine publishers at trade shows and international conferences, exploratory trade missions, and export readiness support; and, • Telefilm Canada: To produce up to two additional coproductions annually. 2) Increasing and strengthening the presence of Canadian creative industries abroad by: • Promoting Canadian artists and culture internationally and increasing support for Canada's international priorities; and • Offering direct services to companies through Global Affairs Canada's Trade Commissioner Service. 3) Grow creative industries by funding export-ready projects through the Creative Export Canada program and building the relationships needed to make business deals. This includes the following sub-activities: a) The Creative Export Canada program provides financial support for projects that foster innovation, generate export revenues and enhance the discoverability of Canadian content abroad. b) Creating opportunities and increasing export capacity through the coordination of trade missions (e.g., Latin America 2019 and China 2018), international trade events (e.g., Edinburgh Festivals - August 2018 and 2019 and the Game Developers Conference in San Francisco - March 2019) and partnerships (e.g., the Canada-Mexico Partnership). c) Leading Canada's overall participation as the Guest of Honour Country at the Frankfurt Book Fair, the publishing industry's largest event.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The Creative Export Strategy supported over 1,000 Canadian creative businesses in 2018-2019 across its three pillars of activity. Support was provided for export activities around the globe, particularly in France, Germany, the United Kingdom and the United States. Other results and activities of note across the Strategy's three pillars include the following: • The Canada Periodical Fund funded 26 export projects, benefiting 35 Canadian periodical publishers; • The Canada Arts Presentation Fund funded 24 projects, 20 of which supported the participation of international presenters at Canadian events and 4 that supported the participation of Canadian presenters to international events; • The Trade Commissioner Service of Canada offered services to 671 services to creative companies across 9 missions, such as the United States, France, the United Kingdom, India, Japan, China and Mexico; • The China and Latin America trade missions led to the signature (or advanced negotiation) of 56 commercial agreements for Canadian creative businesses; • The Creative Export Canada program funded 20 export projects, directly benefiting 85 Canadian creative businesses and helping to promote thousands of artists abroad.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Starting in June 2018, the Government of Canada provides USD 18 million (CAD 25 million) a year for five years, to fund the Creative Export Strategy.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Global Affairs Canada

Type of entity:

Public Sector

Telefilm Canada

Type of entity:

Public Sector

The Creative Saskatchewan Investment Fund

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Creative Saskatchewan

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://creativesask.ca>

Describe the main features of the policy/measure:

Creative Saskatchewan was established as a crown agency of the Government of Saskatchewan in recognition of the integral role that creative industries play in a vibrant Saskatchewan. Creative Saskatchewan stimulates the commercialization of creative products and helps Saskatchewan's creative talent find firmer footing in domestic and international markets. The agency accomplishes this by administering the Creative Saskatchewan Investment Fund via a suite of grants, mentoring opportunities, and investments in creative industry associations. Since its establishment, the agency has been operating a variety of grants to support creative industries including: -Production grants -Marketing grants - Export grants -Business Capacity, Research and Development grants Several creative industry development associations receive significant operational and programs support via the Creative Saskatchewan Investment Fund including: - Saskatchewan Media Production Industry Association: SMPPIA represents members of the media and screen-based production industry of Saskatchewan through communication, training and advocacy. -SaskBooks: Saskatchewan's provincial creative industry association for book publishers. They are a not-for-profit association whose members are book publishers operating in Saskatchewan. -SaskMusic: A non-profit, member-based association that represents, promotes and develops the artists and music industry of Saskatchewan. SaskMusic offers one-on-one guidance, workshops, marketing and export assistance, career development opportunities, peer sessions, artist and business listings, and more. - SaskGalleries: The Saskatchewan Professional Art Galleries Association is a not-for-profit, member-based organization that represents Saskatchewan commercial art galleries who sell the art of local, national, and international artists, including more than 600 Saskatchewan artists. The association promotes, develops and encourages the growth of Saskatchewan professional commercial art galleries who exhibit and sell original works of art. -SaskInteractive: Represents members involved in the development of content-based interactive digital media, as well as consumers and stakeholders. Our mission is to serve and support an entrepreneurial network of interactive producers, developers and designers. -Saskatchewan Craft Council: The SCC fosters an environment where excellence in craft is nurtured, recognized and valued. The SCC supports Saskatchewan craftspeople to flourish creatively and economically, and actively engages with Saskatchewan's Indigenous communities. -Saskatchewan Association of Theatre Professionals: SATP drives economic growth in the live performing arts industry and facilitates creative development while working for increased public awareness and support for the theatre professionals and professional theatre. These investments strengthen creative sector economic impact while fulfilling Creative Saskatchewan's mandate to positively affect the gross domestic product (GDP) of the Province of Saskatchewan.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The Screen-Based Media / Feature Film / Television Production Grants provide a production incentive based on the amount of eligible spending in Saskatchewan. To date, the grant has invested \$7.2 million (USD), triggering at least \$20 million (USD) in production spending in Saskatchewan. The Market Travel Grant covers up to 50% of a creative entrepreneur's travel costs to participate in creative industry marketing events around the world. Since inception, Saskatchewan's creative entrepreneurs have accessed the Market Travel Grant to participate in more than 500 national and international marketing events. The Market and Export Development Grant covers up to half the expenses of a wide spectrum of marketing activities, materials and strategies. The grant has helped creative entrepreneurs launch marketing campaigns for movies, books, albums, fine craft and more. Other projects propelled by funding from this grant have included sales catalogues,

improved websites, music videos, retail incubators, and more. The Tour Support Grant has invested in more than 230 music tours, helping Saskatchewan musicians take stages and win new audiences across North America, Europe, Asia and Australia. Grant recipients have reported that our grant programs a) had a significant impact on their businesses and b) helped them advance their business goals, scoring, on average, each category 4.51 and 4.56 out of 5 respectively.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

\$23 million (USD) since 2013

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The most recent comprehensive review of Creative Saskatchewan took place in 2015. The consultations led to the implementation by Creative Saskatchewan of several recommendations, including a new communications plan, a new website and an online application system, a review of program policies and procedures, an examination of funding equity, and a review of board governance. Indicators used to assess successes of the Crown Agency included: alignment with Saskatchewan's cultural policy and with sister agencies that support arts (Saskatchewan Arts Board) and culture (SaskCulture); alignment with government direction; compliance with agency legislation; progress toward agency goals; and achievements in sector development, communications and client services. For more information on the consultation report, please see: <https://www.saskatchewan.ca/government/public-consultations/creative-saskatchewan-review>

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Government of Saskatchewan, Ministry of Parks, Culture and Sport

Type of entity:

Public Sector

Creative Saskatchewan

Type of entity:

Public Sector

Government of Saskatchewan

Type of entity:

Public Sector

Creative Industries Fund

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Province of Nova Scotia Department of Communities, Culture and Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://novascotia.ca/programs/creative-industries-fund/>

Describe the main features of the policy/measure:

The Creative Industries Fund invests in Nova Scotia registered cultural businesses that are focused on global exporting and supports not-for-profits and social enterprises focused on development of the culture sector outside of Nova Scotia. Eligible creative industries include, but are not limited to, Fashion/Design, Film and TV, Music, Performing Arts, Production and Fine Craft, Visual Art and Applied Arts, and Publishing. Companies/enterprises must be registered with the Nova Scotia Registry of Joint Stocks Company, and the fund covers up to 50% of eligible costs. Goals of the program include: • Furthering the objectives of Nova Scotia's Culture Action Plan: Creativity and Community • Increasing capacity to export • Increasing export sales and revenue growth • Expanding global markets and audiences • Fostering industry growth of Nova Scotia creative sector outside of Nova Scotia

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The annual CAD 2 million fund has an ongoing intake and in 2018-19 received approximately 70 applications. In 2017-18, support totaling CAD 2.06 million was provided to 51 recipients. Nova Scotia's culture and creative sector is an important part of our provincial economy. Through the Creative Industries Fund we support the sector so they can enter global markets and expand exports. This helps grow the sector, create jobs and strengthen our economy. Examples of successes through this program in the reporting period include: Craft Alliance (\$35,627 in 2017/18) led an export mission to the NY Now Wholesale Show in New York City. Six Nova Scotia companies participated, and accumulated sales were expected to reach an estimated \$1.165 million in the six-to-twelve months following the show. 2b Theatre's (\$30,000 in 2017/18) hit musical Old Stock: A Refugee Love Story had a seven-week off-Broadway run in New York City, winning many award nominations and finding new business opportunities along the way. It was the Company's first run in New York.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Approximately CAD 7.8 million during this period, estimated USD 5.85 million

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Nova Scotia Culture Trade Strategies

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Province of Nova Scotia, Department of Communities, Culture and Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Culture trade missions to Asia were undertaken in 2018 and 2019, including China and Japan. In May 2018, the delegation met with Chinese and Japanese government officials, cultural organizations, and business leaders to discuss ways to foster more trade and culture sector exports to China and Japan. The Culture Action Plan includes a focus on growing the province's creative sector and exports, creating more jobs in the sector and provide more business opportunities for Nova Scotia companies. Government's role is to help industry be export ready and provide opportunities for international expansion. Development of Nova Scotia's relationship to China in regard to cultural exchange has also been strengthened under the Agreement of Understanding and Friendship for a Sister Province Relationship Between the Province of Nova Scotia, Canada, and the Province of Guangdong, China, a maritime province with a population of about 110 million people. The two provinces commit to further developing their relationship in areas of trade, investment, information and communication technologies, the ocean economy, agriculture, energy, education, culture, tourism and transportation and logistics. In November 2019, a specific Memorandum of Understanding was signed regarding cultural exchange between the Nova Scotia Department of Communities, Culture and Heritage of the Province of Nova Scotia and the Department of Culture and Tourism of Guangdong. The Nova Scotia-Europe Engagement Strategy was developed to help maximize the province's trade, tourism and investment opportunities with European markets. In April, 2019, representatives of the Nova Scotia Department of Communities, Culture and Heritage, travelled to England and Germany in April for a mission targeted on culture. The team met with government officials in both countries.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

An example of Nova Scotia's cultural presence in China is Mermaid Theatre, based in the province that has held more than 170 performances in China in the past few years. Additionally, in spring, 2019, five Nova Scotia contemporary artists joined the China portion of the second mission to showcase their works of art alongside folk artist Maud Lewis in an exhibition titled: Terroir: A Nova Scotia Landscape. The museum estimated that almost 10,000 people viewed the exhibit from May 1 to 4. The exhibition travelled to Zhuhai and Shenzhen later in 2019. The delegation gathered information on Chinese culture, the Chinese market and explored additional opportunities for cultural exchange between China and Nova Scotia. Interest focused on Nova Scotia's creative industries and importing Nova Scotia culture, especially our music, theatre and crafts. The visits were a first step to developing new partnerships and export opportunities for the province's creative industries.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

est. \$202,000 in 2019

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Province of Nova Scotia

Type of entity:

Public Sector

Culture-trade interface

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications [Ministry of Culture and Communications]

Ministère de l'Économie et de l'Innovation [Ministry of the Economy and Innovation]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

The interface between culture and trade is a long-standing priority of the Government of Québec. Québec has been and remains a fervent promoter of the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, which reaffirms the sovereign right of states and governments to adopt and implement cultural policies and measures and recognizes the distinctive nature of cultural goods and services as vehicles of identity, values and meaning. In trade agreement negotiations, Québec wants not only to protect current policies and measures, but also to preserve cultural policies and measures in the future, particularly in the digital environment. Québec's new cultural policy (see Section 1.1.1) also states, in Objective 2.4 (Increase Québec's influence in the area of culture and cooperation with its international partners), that the Government of Québec intends to preserve its ability to adopt and implement cultural policies and measures, particularly in the digital universe, by invoking, inter alia, the principle of cultural exception. Québec's International Vision (see Section 1.1.2) states that Québec will play an influential role and fulfil its legislative responsibilities in international trade negotiations that affect its areas of jurisdiction or concern markets or economic issues of interest to it. This applies, for example, to the negotiation of agreements involving cultural diversity and the protection thereof. MEI (Department of the Economy and Innovation] is responsible for defending Québec's interests and positions in the negotiation of Canada's trade agreements and consults the various sectoral departments, including MCC, in this regard. The Government of Québec promotes the objectives and principles of the Convention with its trading partners that are Parties to the Convention and also maintains a dialogue with civil society when negotiating agreements. Québec drew the interests of its cultural industries to the federal government's attention in the negotiation of the Canada-U.S.-Mexico Agreement (CUSMA). Signed on November 30, 2018, CUSMA includes a cultural exemption that applies to all chapters of the agreement, including the chapter on electronic commerce. This exemption will allow Québec to retain its full authority to adopt and implement measures to protect and promote Québec culture.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Sectoral departments of the Government of Québec

Type of entity:

Public Sector

TREATIES AND AGREEMENTS

Multilateral or bilateral trade and/or investment agreements providing a special status to cultural goods and/or services have been signed during the last 4 years or are under negotiation:

UNDER NEGOTIATION

Multilateral or bilateral agreements including specific provisions providing a special status to cultural goods and services and digital products in the field of e-commerce have been signed during the last 4 years or are under negotiation:

UNDER NEGOTIATION

Multilateral or bilateral agreements, declarations and/or strategies on relevant policy issues for the diversity of cultural expressions (e.g. education, digital, intellectual property, sustainable development, gender equality, etc.) signed or amended to take into account the objectives or principles of the Convention during the last 4 years: YES

Relevant Policies and Measures:

Cultural industries exception in Canada's free trade agreements

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

N/A, Global Affairs Canada leads the negotiation of Canada's trade agreements

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx?lang=eng>

Describe the main features of the policy/measure:

All of Canada's international trade agreements include (an) exception(s) for the cultural industries, which exclude those industries from key trade obligations. It is designed to preserve Canada's policy space to adopt and maintain programs and policies that support the creation and distribution of Canadian artistic expression or content, without conflicting with trade disciplines included under the terms of the agreement. Cultural industries are defined broadly as those engaged in the publication, distribution or sale of books, magazines, film, video and music, as well as broadcasting. The cultural industries exception is technologically neutral. It applies to both the physical and the digital environment. Given its horizontal breadth, it overrides trade disciplines with respect to cultural industries in all chapters of the trade agreement, including the digital chapter, where one is included in the agreement. This provides the government of Canada will full policy flexibility to respond to rapid technological advances and changes in how Canadians produce and consume cultural expressions and content. In addition to seeking inclusion of a cultural industries exception, Canada also actively promotes the objectives of the Convention when negotiating international trade agreements by including explicit reference to its objectives and principle in the preamble of each agreement. Through these efforts, Canada continues to show its active role in the implementation of the Convention at the national and international levels. Among international trade agreements concluded by Canada over the past four years, the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) and the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) exclude cultural industries from their scope. Canada is also engaged in several negotiations that are currently underway (e.g. ASEAN, Mercosur, Pacific Alliance, etc.) and continues to work in order to preserve policy space for cultural policies and programs at all levels of government.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

This provision preserves Canada's flexibility to adopt and maintain cultural measures such as, tax credits, content quotas, or subsidies. In essence, the cultural exception preserves Canada's cultural sovereignty and allows the government to pursue various cultural objectives, including implementing preferential measures designed to nurture domestic cultural content, as encouraged by the UNESCO Convention.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

No specific financial resources are dedicated to this the measure. The Canadian government supports its cultural industries through various measures that are possible because of the exception included in Canada's trade agreements.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The cultural industries exception represent a longstanding approach in the context of Canada's trade negotiations. To date Canada has maintained this provision with little or no changes from its original iteration in 1989. One of the strength of this provision relies on its adaptability over time. Its current wording is deemed to be adequate to protect policy space both in the analog and digital environment.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Provincial governments

Type of entity:

Public Sector

Cultural industries stakeholders

Type of entity:

Private Sector

Civil Society stakeholders

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

WTO Joint Statement Initiative on E-commerce

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

N/A - Global Affairs Canada is responsible for negotiating on behalf of Canada at the WTO

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/ecommerce-comm.aspx?lang=eng>

Describe the main features of the policy/measure:

In January 2017, Canada, along with 70 other WTO Members, signed the "Joint Statement on Electronic Commerce" to initiate exploratory work towards possible future WTO negotiations on the trade-related aspects of e-commerce. Canada has been an active participant in all meetings and is a strong supporter of multilateral efforts to advance WTO work in the area of e-commerce. With respect to culture in this prospective agreement, Canada communicated a clear position to the effect that it would withhold the policy space to pursue its cultural objectives, in particular in the online environment which is now the prominent medium to experience cultural products.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The discussions on a new multilateral framework for e-commerce and digital trade are currently ongoing and are still at an early stage. Canada's negotiating position has been publically communicated as follows: On culture, Canada is seeking an overall outcome in these negotiations that preserves broad policy flexibility in the future to adopt policies and measures to support the creation and distribution of Canadian artistic expression and cultural content. Canada is of the view that countries have an inalienable right to define and implement cultural policies, as prescribed by the UNESCO convention

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

No financial resources have been allocated other than those required to ensure that cultural experts actively participate in these negotiations

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

The Canadian Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (CDCE)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Audiovisual treaty coproduction modernization: Seven treaties signed since 2016

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/audiovisual-treaty-coproduction.html>

Describe the main features of the policy/measure:

Since 2016, Canada's focus has been the implementation of the Coproduction policy. In that time, Canada has signed five modernized treaties with New Zealand, Luxembourg, China, the Belgian Communities, and Ireland. Canada has also signed two new Coproduction treaties with Jordan and Ukraine, countries with which there was no audiovisual treaty previously. It is important to note that treaties with Luxembourg and Ukraine have yet to come fully into effect as they are awaiting ratification. These signings are pursuant to the introduction of Canada's Policy on Audiovisual Coproduction in March 2013. The policy outlines Canada's new approach to Audiovisual Coproduction Treaty negotiation with the ultimate goal of modernizing old treaties and signing of new treaties in order to stimulate investment in Canada, create opportunities for the Canadian audiovisual industry to access new markets, generate employment for Canadians and establish or expand international markets for Canadian talent and audiovisual productions. The modernized treaties also refer to the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, which encourage the conclusion of coproduction treaties as one of the means to promote international cooperation.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The added flexibility of modernized treaties provide an opportunity for higher levels of audiovisual production while positioning Canada as a partner of choice internationally and strengthening cultural and economic ties with partner countries. Coproduction treaties allow producers to combine their creative and financial resources to develop coproductions that stimulate foreign investment, create jobs and increase exchanges of culture and knowledge between partner countries. Furthermore, the signing of new treaties where partnerships did not exist in the past provides an opportunity for international partnership, collaboration and economic activity that was not previously possible.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

The implementation of Canada's Policy on Audiovisual Treaty Coproduction does not require the investment of financial resources, other than human resource expenditures by the Department of Canadian Heritage.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Partner country public sector counterparts.

Type of entity:

Public Sector

Maine/New Brunswick Cultural MOU

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Government of New Brunswick (Department of Tourism, Heritage and Culture)

State of Maine (Maine Arts Commission)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/Maine-NBMemorandumOfUnderstanding.pdf>

Describe the main features of the policy/measure:

To examine any manner of simplifying and streamlining border-crossing processes for artists, performers, cultural institutions and creative businesses; Explore the potential of enhancing the exchange of cultural information; Explore the potential for collaborative cross-border cultural projects; Identify possible new and/or expanded cross-border business and/or cultural tourism opportunities; Explore the differences and similarities between approaches to the creative economy and creative communities in Maine and New Brunswick to assess how successes may be mirrored.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Many cross-border projects have helped to create opportunities for artists to exhibit in both countries, for musicians and other creators to move more simply across the border and for policies of mutual interest and importance to be shared and communicated about.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Both jurisdictions continue to see value in the MOU so the relationship continues to be nurtured through monthly conference calls, and yearly in-person meetings and conference opportunities for Task force members.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Government of New Brunswick (Department of Tourism, Heritage and Culture)

Type of entity:

Public Sector

State of Maine (Maine Arts Commission)

Type of entity:

Public Sector

Other supporting agencies/spaces

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Cultural initiative between New Brunswick and Louisiana

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministry of Intergovernmental Affairs
Ministry of Tourism, Heritage and Culture

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts
Design
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Inventory of existing links: Twinning, cross-border works and initiatives, mention in heritage places, etc. Improvement of information exchange: creation and maintenance of a cultural network between the two territories, multi-year meetings, etc. Facilitation of cross-border activities: improvement of the cross-border process, linking of similar organizations in the two territories, etc. Strengthening of partnerships: identification of possible partnership opportunities, development of cultural and artistic residences and markets, etc.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

This cultural initiative is newly created (set up in August 2019). Three projects were funded (participation in a film festival, talks for an exchange of artists between two music festivals, travel of a representative of a multicultural center on the occasion of the Acadian and Creole Festival of Lafayette), and several projects are being developed following discussions initiated during the presentation meetings (organization of an authors' exchange, exhibition of an Acadian artist in Baton Rouge).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

To be determined according to the budget allocated for 2020/2021.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The first assessment is scheduled to take place in 2024.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministry of Intergovernmental Affairs

Type of entity:

Public Sector

Council for the Development of French in Louisiana

Type of entity:

Public Sector

Ministry of Tourism, Heritage and Culture

GOAL 3 - INTEGRATE CULTURE IN SUSTAINABLE DEVELOPMENT FRAMEWORKS



NATIONAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICIES & PLANS

National sustainable development plans and strategies recognize the strategic role of:

Creativity and innovation

Please rate from 1 to 4 the type of outcomes expected by the inclusion of culture in national sustainable development plans and strategies (1 most often expected outcome 4 least expected outcome):

Economic (e.g. employment, trade, intellectual property, cultural and creative industries, rural and territorial development): 1

Social (e.g. social cohesion and inclusion, inequality and poverty reduction, values and identity, vulnerable and minority groups, empowerment and human capital, education): 1

Environmental (e.g. natural resources, reducing environmental impact of cultural industries and practices): 2

Cultural (e.g. cultural infrastructure, participation and access to culture, innovation, artists support): 1

Public cultural bodies and agencies responsible for culture or creative industries are involved in the design and implementation of sustainable development policies and plans (i.e. participate in coordination mechanisms such as joint planning committees): YES

Cultural industry-led regeneration initiatives and projects at the regional, urban and/or rural levels have been implemented in the last 4 years: YES

Policies and measures facilitate participation in cultural life and access to diverse cultural facilities and expressions, notably addressing the needs of disadvantaged or vulnerable groups (e.g. via reduced entrance fees; audience development, arts education and audiences awareness-raising): YES

Latest data on cultural participation rates by socio demographic variables (sex/age groups/rural- urban/income levels/education levels):

Cultural participation disaggregated by type of activity, 2016 Type of activity Participation rate Public art gallery 39% Artistic or cultural festival 31% Live performance (theatre/comedy) 40% Pop music 42% Classical music 16% Heritage or ethnic performance 20% Other cultural performance 20% Movie at a theatre 71% Total participation 86% Cultural participation disaggregated by gender, 2016 Gender Participation rate Male 85% Female 87% Cultural participation disaggregated by age group, 2016 Age group Participation rate 15-24 years 97% 25-44 years 93% 45-64 years 84% 65+ years 70% Cultural participation disaggregated by area of residence (urban/rural), 2016 Area of residence Participation rate Larger urban population centres 87% Rural areas and small population centres 81% Cultural participation disaggregated by income level, 2016 (in Canadian dollars) Income level Participation rate Less than \$25,000 77% \$25,000-\$49,999 76% \$50,000-\$74,999 84% \$75,000-\$99,999 87% \$100,000-\$124,999 91% \$125,000+ 95% Cultural participation disaggregated by education level Education level Participation rate Less than high school diploma or equivalent 69% High school diploma or equivalent 85% Trade certificate or diploma 82% College/CEGEP/other certificate or diploma 90% Univ. certificate or diploma below bachelor's 93% Bachelor's degree (e.g., B.A., B.Sc., LL.B.) 94% Post-bachelor's degree, diploma, certificate 95%

Relevant Policies and Measures:

Building a Foundation for Change : Canada's Anti-Racism Strategy, 2019-2022

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/campaigns/anti-racism-engagement/anti-racism-strategy.html>

Describe the main features of the policy/measure:

Building a Foundation for Change: Canada's Anti-Racism Strategy 2019–2022 invests \$45 million to take immediate steps in combatting racism and discrimination. Guided by a vision of Canada where all Canadians benefit from equal access and equitable participation to all economic, cultural, social and political spheres, it lays a foundation for longer term action by focusing on three guiding principles: Demonstrating Federal Leadership, Empowering Communities, and Building Awareness & Changing Attitudes. Regarding demonstrating federal leadership, the Strategy created a new Anti-Racism Secretariat at the Department of Canadian Heritage. The Secretariat is supported by existing interdepartmental committees as well as new interdepartmental committees it has created, including the Equity-Seeking Communities and COVID-19 Taskforce and the Working Group on the International Decade for People of African Descent. In addition to coordinating federal action and driving the overall strategy, the Secretariat works with federal departments and agencies to address the effects of discrimination. Regarding empowering communities, the Strategy seeks to support Indigenous Peoples and communities on the ground who have expertise in addressing various forms of racism and discrimination must be supported. Funding for projects and capacity building at the community level will recognize and enhance their expertise. It will allow them to draw on their lived experiences to tailor initiatives to their particular circumstances. For raising awareness and changing attitudes, the Strategy seeks to increase awareness of the historical roots of racism and discrimination, and their impacts on our communities and Indigenous Peoples. This is being done through a \$3.3 million investment in a National Public Education and Awareness Campaign based on regional and demographic needs that will be informed and developed with impacted communities and Indigenous Peoples. Equally, the Strategy is investing \$6.2 million to increase reliable, usable and comparable data and evidence regarding racism and discrimination. This includes working with Statistics Canada and the Centre for Gender, Diversity and Inclusion Statistics, and enhancing the collection of disaggregated data that can be broken down by meaningful categories of race and/or ethno-cultural origins, and the analysis of this data.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 33.1 million (CAD 45 million)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

All federal departments and institutions

Type of entity:

Public Sector

Initiative on Canadian Accessible Digital Books

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Department of Canadian Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/funding/book-fund/accessible-books-organizations.html>

<https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/services/funding/book-fund/accessible-books-publishers.html>

Describe the main features of the policy/measure:

Canada's 2019 Budget announced an investment of \$22.8 million over 5 years (2019-20 to 2023-24) to support the sustainable production and distribution of accessible digital books by Canadian independent publishers through the Department of Canadian Heritage's Canada Book Fund. The objective of this initiative is to help the Canadian book industry to integrate accessible publishing features into the production and distribution of digital books (ebooks and audiobooks) that can be used by everyone, including persons with print disabilities. Specifically, this initiative aims to increase the availability of "born accessible" Canadian-authored digital titles.

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Results are not yet available as the program is in its first year of operation (2019-2020).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 17.5 million over five years

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Telefilm Canada committed to providing increased support for Indigenous filmmakers by increasing the feature film financing support made available for creators from Canada's Indigenous communities to \$4 million annually, over the next five years

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Telefilm Canada

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://telefilm.ca/en/financing/production>

Describe the main features of the policy/measure:

Telefilm sets aside funding for projects by Canadian filmmakers from Indigenous communities. These projects will be assessed by an external jury having Indigenous representation. Applicant companies applying for funding under this Stream will have to show that:

- At least 51% of the project's copyright is held by a production company whose majority shareholder is Indigenous
- Two of the three key members of the creative team (producer, director or screenwriter) are Indigenous

In addition, Telefilm created an Indigenous Working Group to consult on priorities and action plans to help better support Indigenous creators.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Funding for Indigenous creators amounted to \$5.3 million in 2017-2018, well surpassing the \$4 million annual objective set by Telefilm. This includes commitments to support the Canadian Indigenous screen-based industry through the development, production and marketing of Indigenous content, as follows: Development \$75,000 5 projects; Production \$5.1 million 14 projects; Promotion \$161,000 8 projects

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

USD 3.9 million

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

The multi-pronged approach to better supporting Indigenous creators is bearing positive results. There is an increased presence of Indigenous creators in the pipeline. In addition, there is a stronger more positive working rapport with Indigenous creators. In addition, Telefilm has begun prioritizing Indigenous representation in its workforce. Lastly, Telefilm is committed to supporting the Indigenous Screen Office – a sustainable autonomous entity that will help indigenous creators amplify their voices and ensure a vibrant indigenous screen-based industry.

Engagement with the Decade for People of African Descent (DPAD) and Nova Scotia's "Count Us In" Action Plan for DPAD

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Province of Nova Scotia
African Nova Scotian Affairs (ANSA)
Department of Communities, Culture and Heritage

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts
Design
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://novascotia.ca/international-decade-for-people-of-african-descent/>
<https://novascotia.ca/international-decade-for-people-of-african-descent/Action-Plan-international-decade-for-people-of-african-descent.pdf>

Describe the main features of the policy/measure:

Nova Scotia's Culture Action Plan (CAP) acknowledges that long-standing prejudices have had devastating social and economic impacts in the Province, particularly in the African Nova Scotian community. CAP also names alignment with the goals of the UN International Decade for People of African Descent (2015-2024) as key to advancing the African-Nova Scotian community and building action for cultural diversity in general in the Province. On May 8, 2018, Premier Stephen McNeil proclaimed the Decade for People of African Descent (DPAD) in Nova Scotia. Nova Scotia was the first provincial / territorial jurisdiction in Canada to proclaim the Decade. In September, 2019, Nova Scotia unveiled its DPAD Action Plan, "Count Us In". The Plan identifies the needs of African Nova Scotians, evaluates what is and is not working for the African Nova Scotian population, and creates opportunities for improved health and well-being, under the three pillars of the UN International Decade for People of African Descent: Recognition, Justice, Development. The action plan is designed to recognize the important contributions of people of African descent living in Nova Scotia, while at the same time working to tackle the unique challenges impacting the community. The document envisions a Nova Scotia where African Nova Scotians can prosper, equitably and respectfully access, and fully participate in all facets of Nova Scotian society. Nova Scotia has been, and remains, committed to undertaking initiatives to address systemic racism and discrimination, having initiated the Home for Coloured Children Restorative Inquiry and remaining actively involved in the inquiry process. Residents of five African Nova Scotian communities have received clear title to their land. Government is also developing an African Nova Scotia justice plan in collaboration with African Nova Scotians and the Office of African Nova Scotian Affairs. We want to help create positive change in the African Nova Scotian community. The UN Working Group of Experts on People of African Descent's report on Canada noted deep concern for the structural racism that lies at the core of many Canadian institutions, and that our country's history of enslavement, racial segregation, and marginalization has had a serious, negative impact on people of African descent. Count Us In: Nova Scotia's Action Plan in Response to the International Decade for People of African Descent, 2015–2024 aims to reduce barriers, attitudinal and discriminatory practices African Nova Scotians face, and bring Nova Scotians together in this endeavour. This will build a more inclusive, welcoming, and equitable province with improved social well-being, population and economic growth. There are more than 50 African Nova Scotian communities in the Province. According to the 2016 Statistics Canada census:

- 2.4% of Nova Scotians identify as African Nova Scotian.
- The median age of African Nova Scotians is 28.3 years. For the whole population of Nova Scotia, the median age is 45.1 years.
- 71.8% of African Nova Scotians have roots in Nova Scotia going back three generations or more.
- 12.9% of African Nova Scotians are newcomers (immigrants).
- African Nova Scotians are the largest racialized group in Nova Scotia. They make up 37.3% of Nova Scotia's racialized population.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

New measure, launched in September 2019

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Est. CAD 59,000 during the reporting period or est. USD 44,000

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Youth Culture Camps

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

- Ontario Ministry of Heritage, Sport, Tourism and Culture Industries

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.mtc.gov.on.ca/en/sport/indigenous.shtml>

Describe the main features of the policy/measure:

The Youth Culture Camps initiative (YCC) is a community-based program for Indigenous youth that provides funds to Indigenous organizations to deliver leadership initiatives and cultural-based camps. It is a targeted, proposal-based program offering opportunities for leadership development, physical activity and enhancing traditional language and knowledge for Indigenous youth. YCC was launched in 2017, in response to the Truth and Reconciliation Commission's recommendations.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- 16 leadership-in-training camps and 121 community-based culture camps took place in the first two full years of implementation (2017-18 and 2018-19).
- Organizations have reported positive outcomes for youth including improvements in the areas of leadership skills, cultural identity and mental health.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

CAD 2.5 million (or USD 1.8 million) annually

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Government initiative to integrate culture into sustainable development under the Government Sustainable Development Strategy (2015-2020)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

The Ministère de la Culture et des Communications (MCC [Ministry of Culture and Communications])
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC [Ministry of the Environment and the Fight Against Climate Change])

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts
Design
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/agenda21/index.htm>
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5899>
<https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-action-developpement-durable-02-18.pdf>

Describe the main features of the policy/measure:

The aim of the key action in Québec's Agenda 21 for Culture (A21C), implementation of the Governmental Culture Initiative, is to more fully integrate culture into the government's sustainable development efforts. The key word in this initiative is "integration," which in concrete terms means taking culture into account to promote • the achievement of social, economic, territorial and environmental development objectives in the government's sustainable development efforts; • respect for its identity, the richness of its diversity, the sustainable use of its resources, and support for its dynamic nature reflected in its potential for creativity and innovation. As part of Québec's Government Sustainable Development Strategy 2015–2020 (GSDS), the governmental culture initiative, launched in 2013, is a commitment that applies to all Québec departments and agencies (approximately 110) covered by the Sustainable Development Act (SDA) of 2006. Starting on April 1, 2016, each of the government organizations concerned had to add to its Sustainable Development Action Plan (SDAP) at least one action that contributes to the achievement of one of the 27 objectives of the 2015–2020 GSDS, including Objective 1.5, which deals specifically with culture: enhance access to and participation in cultural life as a driver of social, economic and territorial development. Implementation of this project took place over a four-year period, from April 1, 2016, to March 31, 2020. Examples: • The Ministère du Tourisme (MTO [Ministry of Tourism]): Action 8 of MTO's 2017–2020 Sustainable Development Action Plan supports tourism industry partners to enhance Québec's economic vitality and tourist appeal, while facilitating access to and participation in cultural life. The SDAP also confirms MTO's contribution to enhancing access to and participation in cultural life through its support for festivals and events and for sectoral and regional tourism associations. • LOJIQ [Québec International Youth Offices]: Recognizing the importance of integrating the cultural component into the three dimensions of sustainable development, LOJIQ is committed to addressing all the objectives of Québec's Agenda 21 for Culture in its activities, particularly Objective 11: recognize and promote culture as a driver of sustainable economic development at the local, regional and provincial levels; promote the economic benefits of Québec culture; develop new models of economic support for culture and for promoting cultural patronage; promote cultural entrepreneurship in all its forms; support Québec's cultural presence on the international scene; and include it in local and regional economic planning. For the last several years, LOJIQ has been actively supporting young, up-and-coming artists, creators, artisans and arts, culture and communications workers in their international endeavours. In 2018, MCC adopted Québec's new cultural policy entitled Partout, la culture (see Section 1.1.1) and the 2018–2023 government action plan for culture (see Section 1.1.2). Essentially, the new cultural policy aims higher; it not only takes into account the 21 principles of the A21C, but also gives concrete expression to the integrated vision of culture and sustainable development advocated by the Chantier gouvernemental en culture [Governmental Culture Initiative]. It thus embodies a commitment to a new integrated conception of the link between culture and sustainable development. Specifically, it includes four major directions based on the three dimensions of sustainable development – social, environmental and economic development – plus territorial development.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Contribution to the government's efforts to integrate culture into sustainable development under the 2015–2020 GSDS: A total of 92 departments and agencies (DAs), or approximately 84% of the DAs covered by the SDA, have met the requirement to implement at least one action to contribute to the achievement of one of the 2015–2020 GSDS's 27 objectives related to Québec's Agenda 21 for Culture. Target for Objective 1.5: Enhance access to and participation in cultural life as an important driver of social, economic and territorial development: 82% of DAs contribute to the achievement of Objective 1.5 with a total of 202 commitments. Of these commitments, 64% have been met or are in the process of being met. The commitments made by the DAs are mainly the following: • Set up art exhibitions (permanent or temporary) in government institutions (contribution to Objective 1 of Agenda 21 for Culture) • Carry out heritage assessment of government facilities (contribution to Objective 1 of Agenda 21 for Culture) • Put Québec's documentary heritage, collections and works online through digitization (contribution to Objectives 2 and 14 of Agenda 21 for Culture) • Promote culture-related activities, events and courses for DA employees (e.g., intranet, website, newsletter, video clips) (contribution to Objective 5 of Agenda 21 for Culture) • Organize cultural events in public spaces and government institutions (contribution to Objective 5 of Agenda 21 for Culture) • Promote Québec's Journées de la culture [Culture Days] (contribution to Objective 5 of Agenda 21 for Culture) • Organize cultural exchange missions with DAs outside Québec (Canada or international) (contribution to Objectives 2 and 8 of Agenda 21 for Culture) • Offer free cultural activities every year (contribution to Objective 9 of Agenda 21 for Culture) • Provide financial support for cultural projects and encourage Québec producers (contribution to Objectives 2 and 11 of Agenda 21 for Culture)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Measure 3 of the 2018–2023 government action plan for culture: Expand the range of activities and services offered by cultural Crown corporations that address the needs of people with disabilities, immigrants and people living in poverty

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf

Describe the main features of the policy/measure:

Measure 3 of the 2018–2023 government action plan for culture will expand the range of activities and services offered by cultural Crown corporations that address the needs of people with disabilities, immigrants and people living in poverty. The planned actions for this measure are as follows: • Acquire specialized equipment and cultural products with a non-standard distribution format; • Design tailored activities; • Hold extramural activities, e.g., in public places; • Adapt spaces to allow universal access when renovation projects are planned. A number of measures by cultural Crown corporations facilitate participation in cultural life and access to diverse cultural expressions and infrastructure, including by addressing the needs of vulnerable and disadvantaged groups. For example: From 2018 to 2020, the Musée d'art contemporain de Montréal (MACM [Montreal Museum of Contemporary Art]) implemented various programs through this measure, including the Inclusion in Action program, which specifically targets Indigenous people, persons with disabilities, immigrants or people in vulnerable situations, giving them the opportunity to discover a cultural place and occupy it in a unique and highly creative way. As part of Inclusion in Action, the MACM offers a range of services and programs, including Inclusion in Action — Making Connections, which specifically addresses the social engagement of Québec's Indigenous youth. The Musée de la civilisation (MCQ [Québec Museum of Civilization]) has made accommodations for people with physical, hearing, visual or intellectual disabilities (e.g., adjustments to the reception desk and ticket office, improved signage). In addition to these accommodations, there is a policy of free admission for individuals or groups and educational activities for groups or individuals with special needs. In 2019, the MCQ also established an organization-wide committee on the issue of universal accessibility. The committee will propose and prioritize various initiatives with the ultimate goal of improving access to the MCQ for people with disabilities and, more generally, for anyone who may encounter an obstacle in their visit experience. It should also be noted that in 2019, the MCQ began the Sésame project, which will make culture accessible and open to people from the cultural communities, marginalized groups and persons with disabilities. The Sésame project includes a component for immigrant francization students. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ [Québec Library and Archives]) has developed various activities to promote the cultural participation of vulnerable and disadvantaged groups: • A series of cultural mediation workshops for people who are homeless or very vulnerable, combining lessons in photography with the discovery of BAnQ's collections and public expression. The results of these workshops take the form of exhibitions in BAnQ buildings, on the Internet and in exhibition spaces outside BAnQ; • A series of introductory workshops on BAnQ's collections in areas frequented by disadvantaged and/or homeless people, specifically for those groups; • A series of poetry-writing workshops for vendors of L'Itinéraire magazine, with public presentation of their work; A personalized invitation to community organizations in the Grande Bibliothèque district (Ville-Marie borough of the City of Montréal) to participate in their free cultural programming.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

At the MACM, Measure 3 has made it possible, via the Inclusion in Action – Making Connections program, to carry out the following activities: • Develop tailored communication strategies to connect with First Nations, Métis and Inuit people; • Host Indigenous groups and organizations, or groups and organizations dedicated to Indigenous communities; • Build positive relationships with First Nations, Métis and Inuit people; • Raise staff awareness of the cultures, realities and issues of Indigenous peoples; • Create project continuity tools for the Indigenous component, Making Connections; • Maintain the

positive relationship between Indigenous people and the Museum. BAnQ: • Fourteen participants from 3 community organizations (Accueil Bonneau, La Rue des Femmes, L'Itinéraire) in the photo exhibition Vues de la rue; • Eight young participants from the downtown youth employment centre's Focus program in the photo exhibition Focus Montréal; • Three seasons of introductory workshops on BAnQ's collections in the Jardins Gamelin adjacent to the Grande Bibliothèque (approximately 300 participants from disadvantaged groups); • Three seasons of haiku poetry workshops (poems exhibited for three years as part of an art installation entitled "structure Poèmes d'un jour" at the Grande Bibliothèque); • A season of participation in "self-service poetry" workshops (as public poets interacting with the general public); • A season of participation in the writing workshops entitled "La ruche de poésie" (with the creation of a published magazine): 30 vendors of L'Itinéraire magazine participated; A dozen community organizations contacted through the St-Laurent district consultation table, with quarterly meetings, to strengthen ties with the community and its various groups (homeless, disadvantaged, addiction, mental health).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

A total of USD 1.8 million (CAD 2.5 million) over the 2018–2023 period is earmarked for the implementation of this measure, for all of the Crown corporations involved. BAnQ: • Three cycles of photography workshops and exhibitions: USD 21,759 (CAD 30,000) • Introductory workshops in the Jardins Gamelin: USD 725 (CAD 1,000) • Haiku workshops and the art installation entitled "structure Poèmes d'un jour" (3 years): USD 54,398 (CAD 75,000) • "Self-service poetry" workshops: USD 2,176 (CAD 3,000) • "La ruche de poésie" workshops: USD 2,901 (CAD 4,000)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)

Type of entity:

Public Sector

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Type of entity:

Public Sector

Musée de la civilisation du Québec (MCQ)

Type of entity:

Public Sector

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Type of entity:

Public Sector

Musée national des beaux-Arts du Québec (MNBAQ)

Type of entity:

Public Sector

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Type of entity:

Public Sector

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) [Québec Ministry of Immigration, Francization and Integration]

Type of entity:

Public Sector

Office des personnes handicapées du Québec [Québec Office of People with Disabilities]

Type of entity:

Public Sector

Accueil Bonneau

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

La Rue des Femmes

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Groupe communautaire L'itinéraire

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Carrefour Jeunesse Emploi Montréal Centre-Ville

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Diners St-Louis

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Partenariat du Quartier des Spectacles

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

La poésie partout

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Debout : Actes de paroles

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Table de concertation du Faubourg St-Laurent

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

INTERNATIONAL COOPERATION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Your country has contributed to or benefited from the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) during the last 4 years:

YES, my country has contributed to the IFCD

Development cooperation strategies, including South-South cooperation strategies, recognize the strategic role of creativity and diverse cultural expressions: NO

If YES, please provide the name(s) of the strategy and year(s) of adoption:

-

Your country manages multi- and/or bilateral technical assistance and capacity building cooperation programmes supporting:

Cultural policy development and implementation in developing countries

Medium, small or micro-enterprise development of creative industries and markets in developing countries

Artists and cultural professionals in developing countries

Value of the total national contribution to the International Fund for Cultural Diversity (in USD):

54,397.00

2019

Relevant Policies and Measures:

Cooperation by Québec in international organizations

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) [Ministry of Culture and Communications]

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) [Ministry of International Relations and the Francophonie]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/dossier/Relations_internationales/PO-vision-internationale-Quebec-EN-MRIF.pdf?1575042065

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/dossier/Relations_internationales/PO-vision-internationale-Quebec-summary-EN-MRIF.pdf?1576261620

Describe the main features of the policy/measure:

At the multilateral level, the Government of Québec contributes to the enhancement of international cooperation mainly within two international organizations: UNESCO and the International Organization of La Francophonie (IOF). Within these organizations, the Government of Québec supports initiatives and focuses on issues it considers to be priorities with respect to the cultural policy Partout, la culture and Québec's International Vision. Measure 15 of the cultural policy and the International Vision both have the goal of enhancing cooperative actions and increasing Québec's presence in international forums. The planned actions include the following: • Promoting the diversity of cultural expressions, in particular in collaboration with the developing countries of La Francophonie; • Reinforcing Québec's commitment to its partners in La Francophonie and its role in the field of culture within UNESCO; • Enhancing cooperation within La Francophonie with a view to increasing the visibility of Francophone cultural content in the digital universe. UNESCO The Government of Québec

contributes in particular to enhancing international cooperation within UNESCO through its recurring contribution to the International Fund for Cultural Diversity (IFCD). Since 2016, MCC and MRIF have jointly contributed to the IFCD five times. IOF The Government of Québec is a full member of the IOF, a grouping of 88 states and governments (54 members, 7 associate members and 27 observers). As the IOF's fifth-largest donor, Québec actively supports the delivery of its programs. The IOF's cultural programs • recognize and promote the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions; • assist States in developing and implementing their cultural policies; • encourage talent and stimulate creation by supporting artists, professionals and cultural enterprises through financial assistance or support for projects; • foster cultural identities and the promotion of multilingualism; • support artist mobility, in particular through the Fonds d'aide à la circulation des artistes [Artist Travel Assistance Fund]; • support the production, promotion and marketing of audiovisual works from southern countries. AUF The Government of Québec also supports the actions of the Agence universitaire de la Francophonie (AUF). The AUF, an agency of La Francophonie, brings together higher education and research institutions on all continents that use French as a language of instruction and research. With nearly 1,000 member institutions in 118 countries, it is one of the largest university associations in the world. As part of its 2017–2021 programming, the AUF is carrying out a number of actions in the cultural field. TV5 TV5 is the world's number-one French-language television network. Thanks to the distribution of nine regional channels and two specialty channels managed from Paris by TV5Monde, and the Canadian feed managed by TV5 Québec Canada, TV5 reaches 364 million households in nearly 200 countries and territories. For more than 30 years, Québec has been developing a very active partnership through TV5 with the governments of France, the Wallonia-Brussels Federation, Switzerland and Canada. Québec's objectives with respect to TV5Monde are to support La Francophonie and the French language and contribute to the diversity of cultural expressions, in addition to providing Québec with an international showcase and a promotional tool for distributing its television productions around the world.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

UNESCO Between 2016 and 2020, Québec contributed USD 108,795 (CAD 150,000) to the IFCD, for a total contribution of USD 290,120 (CAD 400,000) since 2008. IOF In 2019–2020, MRIF contributed USD 2,223,272 (CAD 3,065,314) to IOF programming (other than operating programs). The IOF estimates that 18.65% of its programming funds are devoted to its French Culture and Language mission. As a result, we estimate that Québec contributed USD 413,915 (CAD 571,681) to IOF programming in the area of French culture and language. AUF In 2019–2020, MRIF contributed USD 406,168 (CAD 560,000) to AUF programming (other than operating programs). An undetermined portion of this funding is devoted to programming in the field of French culture and/or language. TV5 The Government of Québec announced at the meeting of senior officials of donor governments in December 2019 that, for 2020, it would maintain its contribution based on the one-ninth benchmark, which is €8,257,000, i.e. €3,302,080 for the Government of Québec (40% of one ninth). The Government of Québec's contribution is split evenly between MCC and MRIF.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

UNESCO

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

International Organization of La Francophonie

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Agence universitaire de la Francophonie

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

TV5

Type of entity:

Public Sector

International cooperation by Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ [Québec Library and Archives])

Website of the policy/measure, if available:

https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique/index.html

Describe the main features of the policy/measure:

Direction 3 of BAnQ's 2016–2018 Strategic Plan involves playing an influential role as a benchmark documentary institution. The aim is to assert BAnQ's leadership and visibility in La Francophonie in terms of professional and scientific cooperation, particularly in the field of archives. BAnQ wants to make the expertise of Québec's archives teams available to other countries, both for the development of archival science and for the development of information technologies. BAnQ wants to assess the needs of national documentary institutions in French-speaking countries in order to prepare a tailored service plan offering wider access to its digital collections or digitization training.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The Curator and Director General of Québec's Archives led a mission to Côte d'Ivoire on November 21 and 22, 2018. She delivered two speeches to an audience consisting mainly of Ivorian officials. She covered the following topics: • The issue of records management in public administrations; • The necessary collaboration between records managers and computer specialists. The mission was also an opportunity to discuss the feasibility of establishing a general framework for cooperation between BAnQ and the Côte d'Ivoire General Directorate of the Treasury and Public Accounting on subjects falling within the scope of their respective missions and to formalize their intention to work together on joint projects. The content of the draft agreement is currently being reviewed by the parties.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

General Directorate of the Treasury and Public Accounting of Côte d'Ivoire

Type of entity:

Public Sector

Fonds pour la jeune création francophone [Young Francophone Creation Fund]

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Collectif Génération Films

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://jeunecreationfrancophone.org/>

Describe the main features of the policy/measure:

Launched in December 2017, the Fonds pour la jeune création francophone contributes to the development of the film and audiovisual industry and encourages the emergence of new Francophone talent in sub-Saharan Africa. The countries eligible for funding are Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Congo Brazzaville, the Central African Republic, Chad, the Democratic Republic of Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinea, Comoros Islands, Mauritius, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Senegal, Seychelles, Togo and Haiti. The Fund has three components: development assistance, production assistance and post-production assistance.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

The Fund supports the French language as a tool for film and audiovisual creation and promotes cultural diversity in French-speaking African countries.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

MCC makes an annual contribution of USD 14,506 (CAD 20,000).

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC [Cultural Enterprise Development Corporation]) du Québec

Type of entity:

Public Sector

Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC)

Type of entity:

Public Sector

Wallonia-Brussels Federation (WBF)

Type of entity:

Public Sector

Film Fund Luxembourg (FFL)

Type of entity:

Public Sector

Telefilm Canada

Type of entity:

Public Sector

TV5 Monde

Type of entity:

Public Sector

Orange Studio

Type of entity:

Private Sector

Orange Content

Type of entity:

Private Sector

France Télévisions

Type of entity:

Public Sector

French, Canadian and Belgian chapters of the Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GOAL 4 - PROMOTE HUMAN RIGHTS AND FUNDAMENTAL FREEDOMS



GENDER EQUALITY

Ministries, governmental agencies and/or parliamentary bodies in charge of gender equality:

Exist and are relevant for artists and cultural professionals

Policies and measures to support the full participation of women in cultural life have been implemented during the last 4 years: YES

Policies and measures have been adopted to support the recognition and advancement of women as artists, cultural professionals and/or creative entrepreneurs, (e.g. ensure equal pay for equal work or equal access to funding, coaching or mentoring schemes, anti-discrimination measures, etc.): YES

Data is regularly collected and disseminated to monitor:

Participation of women in cultural life

Percentage of total public funds given to female artists and cultural producers:

54.00%

2018

Percentage of women/men in decision-making /managerial positions in public and private cultural and media:

No data available

Percentage of works from female/male artists displayed / projected in important festivals of the arts and cultural industries (film, book publishing, music industry etc.):

No data available

Percentage of women participation in cultural activities:

87.00%

2016

Relevant Policies and Measures:

Women in Production Summit (an initiative involving the voluntary participation of engaged partners)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)

Department for Women and Gender Equality

Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques

Réalisatrices Équitables

Women in Film and Television Vancouver

Women in Film and Television Toronto

Women in View

Women in Communications and Technology

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://crtc.gc.ca/eng/industr/parit.htm>

Describe the main features of the policy/measure:

The Canadian Broadcasting Act, which grants the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) its regulatory powers, states that the Canadian broadcasting system should, through its programming and the employment opportunities arising out of its operations, serve the needs and interests, and reflect the circumstances and aspirations of Canadian men, women and children, including equal rights. The Commission considers that it can play a role in improving women's access to key leadership positions in the Canadian television and film production sector. To help achieve this objective, in December 2018, the Commission gathered the decision-makers of Canada's largest English- and French-language public and private sector television broadcasters at the Women in Production Summit. The objective of the Summit was to find lasting solutions that the broadcasters could voluntarily implement to increase women's access to key creative positions, such as producer, director, writer, cinematographer, editor and showrunner, within the Canadian television and film production sector. As a result of this Summit, the participating broadcasters agreed to report annually to the Commission on their progress in facilitating women's access to key creative roles in independent film and television production. The broadcasters' participation in the Summit was, and still is, strictly voluntary. A joint public statement, issued by the CRTC and the participating broadcasters on 8 March 2019, stated that the broadcasters who participated in the Summit will each work on voluntary action plans, tailored to their business and markets, to increase women's access to key creative positions and production budgets in the Canadian film and television industry.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

All seven broadcasters (Bell Media, Blue Ant Media, CBC/Radio-Canada, Corus Entertainment, WildBrain, Rogers Media and TVA Group) who participated in the Summit have made available on their websites their action plan dedicated to the implementation of this initiative. All action plans are linked on the Summit page of the CRTC website (<https://crtc.gc.ca/eng/industr/parit.htm>).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

The financial resources allocated to the implementation of this initiative are at the discretion of the volunteer participants. The Commission expects the industry to invest its own resources to facilitate women's access to key creative roles in production. However, the expenses related to the organization of the December 2018 Summit were assumed by the Commission as host of the event.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Bell Media Inc.

Type of entity:

Private Sector

Blue Ant Media Inc.

Type of entity:

Private Sector

Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada

Type of entity:

Public Sector

Corus Entertainment Inc.

Type of entity:

Private Sector

WildBrain (formerly DHX)

Type of entity:

Private Sector

Rogers Media Inc.

Type of entity:

Private Sector

TVA Group Inc. / Groupe TVA Inc.

Type of entity:

Private Sector

Commitment to Parity

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

National Film Board of Canada

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

<http://onf-nfb.gc.ca/en/about-the-nfb/parity/>

<http://onf-nfb.gc.ca/fr/a-propos-de-lonf/parite/>

Describe the main features of the policy/measure:

The NFB remains a leader in women's cinema. In 2016, it was one of the first cultural organizations in the federal public service to make specific, gender parity commitments. The NFB committed to achieving and sustaining parity (50 percent) by 2019 in terms of the number of films directed by women and in the budgets allocated to their projects. In 2017, the NFB went even further in its commitment, this time aiming for parity in key creative positions for animated, documentary and interactive works by 2020. The targeted disciplines include editing, cinematography, screenwriting and music composition, as well as other creative activities related to animation and immersive storytelling, in which women are very under-represented. By making these various commitments, the NFB is helping to increase women's representation and places itself as an industry leader. The NFB confirmed this leadership role by taking part in the World Forum of Francophone Women in Bucharest, a major event organized jointly by Romania and the International Organisation of La Francophonie (IOF). The NFB also announced that it will share its bank of female talent, to which industry professionals can submit their portfolio and résumé. To date, nearly one hundred women have registered. Their candidacies are now accessible online for the Réalisatrices Équitables (RE), Femmes du cinéma, de la télévision et des arts numériques (FCTMN), and Film Fatales organizations, with whom the NFB will work to promote female talent.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

In March 2019, three years after the launch of its gender parity initiative, the NFB announced that it had achieved its objectives regarding the number of productions by women and the share of production budgets allocated to women creators. Results for 2018–2019: • 48 percent of works in production were by women (38 percent by men and 14 percent by mixed teams). • 44 percent of production budgets were allocated to works produced by women (35 percent to works produced by men and 21 percent to works produced by mixed teams). We also note that the NFB's efforts to promote gender equality were highlighted by Women in Governance, a non-profit organization that works to advance women in all areas of society, which gave the NFB Platinum parity certification, the highest level, at its annual Recognition Gala in September 2019. The first public cultural institution to be recognized by this Canadian organization, the NFB is one of 48 organizations from across the country to receive certification, only 8 of which received platinum certification. In 2017–2018: Along with productions, the NFB studios launched initiatives in 2017—2018 such as the latest Cinéaste recherché(e) competition, for the first time aimed solely at emerging women filmmakers in animation, which doubled the number of participants. We also note the Projet 5 courts by the Documentary Studio in Québec, produced by five young women from the Abitibi-Témiscamingue region. In 2018–2019: Launched in 2018–2019, the Femmes des métiers series is one of the NFB's many initiatives to support its gender parity objectives. Organized in cooperation with the Institut national de l'image et du son du Québec (INIS), Réalisatrices Équitables, and Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN), this series of public discussions seeks to encourage more women to have a career in the cinema industry by presenting four discussions that provide invaluable, personal access to the experiences of women artists. The other projects the NFB led in 2018–2019 that specifically targeted women include Projet 5 courts, and the 10th Concours Tremplin. As part of its commitment to achieve parity in creative positions in the fields of music competition, cinematography and mixing, the NFB hired teams made up almost exclusively of women for several of its production projects in 2018–2019, including Because We Are Girls (Parce qu'on est des filles), Question period (Période de questions) and Lake (Le lac).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Parity* in NFB production budgets is allocated to works produced by women. This performance indicator is an integral part of annual reporting at the NFB. *Parity refers to equal representation between men and women. It is important to understand that the goal is not exactly 50 percent, but a degree of parity that is close to the indicator for works completed by the NFB.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Despite the end of the three-year commitment to parity, it is clear that the NFB wants to ensure that these commitments are an integral part of its culture and methods in future years. There will be constant work to ensure the diversity of Canadian society is represented both in front of and behind the camera.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Réalisatrices équitables

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Women in Governance

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Institut national de l'image et du son du Québec (INIS)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Telefilm, with the support of the industry, commitment: to build, by 2020, a representative and diversified feature film portfolio that better reflects Canada's population.

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Telefilm Canada

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://telefilm.ca/en/industry-resources/industry-engagements>

<https://report.telefilm.ca/2017-2018/>

Describe the main features of the policy/measure:

Telefilm created a Gender Parity Working Group comprised on key industry partners and stakeholders. This body provides a feedback loop for our actions, and action plan. Telefilm began implementing its five-step action plan to reach gender parity by 2020. The plan is: 1) Encourage a diversity of projects: Telefilm encourages all producers to submit projects that reflect the diversity and inclusivity of Canada's population. 2) Evaluation of projects: The production evaluation language is clear in indicating the gender parity priority. Our guidelines and communications to the industry underline that, for projects of equal quality, Telefilm will prioritize the projects whose key creatives reflect diversity of the country in terms of gender, as well as Indigenous communities or cultural diversity 3) Transparency and reporting: Telefilm continues to respect government privacy laws. However, in order to regularly report back to the industry, other means of data reporting were created. Aggregate data is collected via a voluntary questionnaire at the application stage, which will identify key creative members of the team (director, writer, producer). This questionnaire also addresses questions regarding if members are from Indigenous communities. 4) Continued targeted promotion of female talent to raise their professional profile and market appeal (e.g. St. John's International Women's Film Festival, Birks Diamond Tribute, the Hot Docs' Don Haig Award Pay It Forward Prize, and many other initiatives). In addition, Telefilm will continue to promote all talent in its general promotional activities, and does so through the lens of inclusivity (e.g. at red carpets, delegations, conference panels, press, etc.) 5) Continued support of the conversation on gender parity via research and professional development initiatives (e.g. Five in Focus, Women in the Director's Chair, Women in Film & Television, Women in View—2 x More, CMPA study Women & Leadership: A study of global policies and programs to advance gender parity in the screen-based industries)

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

There is a greater presence of parity in the Telefilm pipeline in the three key creative roles. In 2018-19 circa 67% of projects had at least one woman in a key creative role (95 projects in 18-19, up from 83 projects in 17-18) and 45% had at least two women in key creative roles (Volume). • In 2018-19 there was an increase in funding for all three key roles, both in dollars and percentage; • Parity zone was reached for women producers.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Telefilm's commitment is for both volume and dollars, and by budget level. Detailed budget breakdowns are available on the Telefilm website.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Progress and improvement is being made in achieving greater parity in the feature film pipeline.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Telefilm works with the support and cooperation of key clients (e.g. producers).

Type of entity:

Public Sector

Measure 18 of the 2018–2023 government action plan for culture: Implement actions to ensure gender equality and equity in the cultural sector

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec [Québec Ministry of Culture and Communications]

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/>

Describe the main features of the policy/measure:

The cultural policy Partout, la culture (see Section 1.1.1) and the 2018–2023 government action plan for culture (see Section 1.1.2) are intended to ensure greater inclusion of all talents. Measure 18 will result in actions to ensure equality between women and men and equity in the cultural sector. The planned actions are as follows: • Analyze the exclusion factors and situations in the various occupations in the cultural sector; • Identify and implement priority responses to improve everyone's access to cultural services, programs, jobs, networks and decision-making structures, including representation in media and audiovisual spaces; • Analyze best practices and their impact on certain social groups within the cultural sector, including women, diverse people, artists, cultural workers with disabilities, and the next generation of cultural workers.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministry of Immigration

Type of entity:

Public Sector

Ministry of Labour, Employment and Social Solidarity

Type of entity:

Public Sector

Status of Women Secretariat

Type of entity:

Public Sector

Québec Office of People with Disabilities

Type of entity:

Public Sector

ARTISTIC FREEDOM

The constitution and/or national regulatory frameworks formally acknowledge:

The right of artists to create without censorship or intimidation

The right of artists to disseminate and/or perform their artistic works

The right for all citizens to freely enjoy artistic works both in public and in private

The right for all citizens to take part in cultural life without restrictions

Independent bodies are established to receive complaints and/or monitor violations and restrictions to artistic freedom:

YES

Initiatives to protect artists at risk or in exile have been developed or supported by public authorities during the last 4 years (e.g. providing safe houses, guidance and training, etc.): NO

Measures and initiatives intended to ensure transparent decision-making on government funding/ state grants and awards for artists exist (e.g. through independent committees, etc.): YES

Social protection measures that take the professional status of artists into account have been adopted or revised in the last 4 years (e.g. health insurance, retirement schemes, unemployment benefits, etc.): YES

Economic measures that take the status of artists into account have been adopted or revised in the last 4 years (e.g. collective agreements, income tax and other regulatory frameworks, etc.): YES

Relevant Policies and Measures:

-

MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

Describe how the CSO form has been used to promote collaboration with CSOs in the preparation of this report, including the distribution of the form and the modalities of collection and analysis of the information received. Please indicate the percentage of measures and initiatives received that have been considered as relevant by the Party and included in the QPR.:

CDCE's mandate is to ensure Canadian representation of over 200,000 creators and professionals and 2,000 businesses that are members of its 40 member associations. CDCE is a key partner of the Department of Canadian Heritage. The Department worked closely with CDCE to prepare this report, distributing the online form in advance to collect data, as well as subsequently consulting on the nature of the analysis undertaken and the final inclusion choice. All measures and initiatives proposed by CDCE (100% in percentage terms) were deemed relevant by the Party.

GOAL 1 - Support sustainable systems of governance for culture:

“Save Our Culture” campaign – 2019

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Publishing

Website of the measure/initiative, if available:

<https://saveourculture.ca/>

Describe the main features of the measure/initiative:

From August 20 to October 21, 2019, the CDCE led a major campaign to protect and promote local and national cultural expression in the digital environment. The campaign was launched ahead of the federal election, aimed to (1) raise

awareness of the issues of the development and funding of local and national cultural expressions in the digital age, (2) generate widespread support for the principle that cultural policies should apply online, and (3) ensure that these issues are discussed during the election campaign in order to increase the commitments of various parties and multiply the outreach potential. Under the slogan "Save Our Culture," all the players in the sector mobilized to request that the cultural policies in Canada apply to the Web, denounce the favourable conditions available to the Web giants and issue a call to the political class on the importance of reviewing broadcasting, telecommunications and copyright laws. The campaign was launched through a press release and an open letter that accompanied the material posted on the website and social media (video, animated GIFs, texts, etc.). A variety of broad themes were identified for content production, especially the article on the ties between the media crisis and challenges within the cultural sector, and posts on the positions of various parties. Several strategies have been developed with members, specifically an open letter on the music sector, and a photo op at the ADISQ press conference. Performers showed their support for the campaign through photos, publications and presentations similar to the one made by Pierre Lapointe at the ADISQ awards ceremony. Presentations were made at the CDCE's general membership meetings. Many publications were created and shared on social media. Other member organizations made appeals, published open letters and distributed campaign material at events, thereby amplifying the reach of the message. The cultural sector's challenges were raised several times in the media and the parties made additional commitments to protect our culture online.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

CDCE members wrote several opinion editorials and press releases and granted a variety of interviews to the press. In total, there were 176 campaign-related appearances (radio, television, print, social media, online and reposts), which generated 34,231,234 impressions (impressions are the number of times news is viewed by an individual, including the number of listeners and television viewers). The vast majority of the appearances were positive or neutral. In Québec, Grenier aux Nouvelles ranked the campaign among the top 10 best campaigns in the month of August 2019. On the CDCE's social networks, the campaign materials and publications generated nearly 150,000 impressions. The campaign messages were also shared by several performers. Photos of 37 performers posing with campaign slogans were shared on social networks. An opinion editorial from the music industry was signed by 228 people in the sector, including many performers. Pierre Lapointe made several presentations (during the Radio-Canada talk show Tout le monde en parle and at the ADISQ awards ceremony) to support the campaign.

Organized the 6th Congress of the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD), October 9 to 11, 2019, in Lomé, Togo – 2019

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for Diversity of Cultural Expressions

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<https://ficdc.org/en/>

Describe the main features of the measure/initiative:

The Coalition acts as Secretariat for the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD). Founded in 2007, the IFCCD brings together coalitions and organizations from 30-some countries on every continent that mobilized to get their countries to ratify and/or implement UNESCO's 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions. The Congress became a pan-African conference as well as a general meeting of the IFCCD. The Congress was about cultural policy advances at the national, sub-regional and regional levels, as well as some of the main

challenges and opportunities for the implementation of policies and the role of civil society: the situation of women in the arts and culture, copyright, trade negotiations, discoverability of local expressions in the digital era, civil society participation in the development of cultural policies, the implementation of the 2005 Convention in the African Region, etc. At the IFCCD's general meeting, the federation's main directions were adopted, priority actions were debated, a new board of directors was elected and a number of administrative issues were addressed. The event aimed to achieve the following objectives: • Provide African stakeholders in the cultural field with a forum for analysis, forward thinking, dialogue and proposals for the development and, especially, the implementation of cultural policies. • Allow participants to learn more about UNESCO's Convention on the Protection and Promotion of Diversity of Cultural Expressions; the role of the main active organizations, such as the Organisation Internationale de la Francophonie (OIF); the current issues for the implementation of the Convention; and certain innovations stemming from civil society. • Increase African civil society's participation in the implementation of the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions; and promote the participation of African civil society in the IFCCD, thereby contributing to better consideration of the plural reality of the diversity of cultural expressions on a global scale, as well as a better representation of the IFCCD. • Renew the IFCCD's Board of Directors and establish the organization's broad directions/thrusts for the 2019–2023 period. The Congress took place thanks to the support of the Organisation Internationale de la Francophonie, the West African Economic and Monetary Union (WAEMU), the Québec Ministère de la Culture et des Communications [Department of Culture and Communications], the French Coalition for Cultural Diversity, the Togolese Coalition for Cultural Diversity, the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (Canada), the Government of Togo, the Government of Canada, the Québec Government Office in Dakar and the Austrian Coalition for Cultural Diversity.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

More than 85 people from 28 countries participated in the Congress and many partnerships were forged with organizations that agreed to support the event. The accumulated resources helped cover the participation fees for 33 people, including 20 from African countries. As part of the survey conducted after the event, we asked participants to evaluate how the regional conference helped them increase their knowledge of the seven topics that were addressed. The large majority of respondents replied good or excellent for all the topics. The event helped to mobilize individuals and civil society organizations that were not in the IFCCD network, which is always rewarding for an organization. The survey results revealed that all the participants had a positive view of the IFCCD and that they wished to collaborate with the federation again or to become a member and participate in a new IFCCD in the future. In short, participation in the event is proof of a keen interest by civil society in the issues addressed by the Convention. In particular, there is a real desire on the part of civil society to collaborate to adopt and implement cultural policies, or policies aimed at protecting and promoting culture in trade agreements or the digital environment. Regional and national political organizations' representatives on-site were able to witness that. For those who missed the Congress, summaries of the presentations and supporting documentation, video material and the declaration on the IFCCD website are an opportunity to see the interest and expertise of civil society to contribute to the protection and promotion of diversity of cultural expressions. In addition, all this material, which continues to be put online on our website, allows those who did not participate in the event to strengthen their knowledge and use the training and mobilization material to support their activities. The Lomé Declaration came out of the collaborative work with participants to arrive at a consensus version. It was published on the IFCCD's website and shared on social media. In this declaration, "Participants of the 6th Congress of the IFCCD are committed to working together on these objectives toward the next IFCCD meeting in 2022–2023." The first objective involves the development, implementation and evaluation of cultural policies. Beyond this result, depending on the event's final program, we can affirm that the conference helped establish a forum for analysis, forward thinking, dialogue and proposals for the development and, especially, the implementation of cultural policies. This also influenced the delegates at the congress to identify the IFCCD's directions and priorities.

Provided support to other coalitions for diversity and civil society organizations in other countries (2016–2019)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts
Design
Media Arts
Music
Performing Arts
Publishing
Visual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<https://cdec-cdce.org/>
<https://ficdc.org/en/>

Describe the main features of the measure/initiative:

The Coalition serves as the secretariat of the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD). Founded in 2007, the IFCCD brings together coalitions and organizations from 30-some countries on every continent that mobilized to get their countries to ratify and/or implement UNESCO's 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions. This role shows unquestionably the importance that the CDCE places on the strength of an international network. CDCE members continually renew their support for this mission when CDCE resources are allocated, either to contribute to the IFCCD, participate in UNESCO's statutory meetings or support civil society's efforts in other countries. For example, the CDCE's general coordinator provided guidance to the organizing team of the International Meeting on the 2005 Convention at Guanajuato, Mexico, from November 27 to 29, 2019. She provided support for the program's development; the establishment of relationships with the Canadian and Québec governments, as well as Mexicans with whom the IFCCD has a relationship; and obtaining funding. She also participated in the conference to present the IFCCD and the CDCE's experience as well as current challenges that concern CDCE members.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

The ongoing involvement of the CDCE has allowed the IFCCD to continue its mission, and it has convinced the Canadian government to renew its support for the CDCE, especially to maintain the international action component. The CDCE's work has helped relaunch the IFCCD's mission as of 2018. The congress that was organized in October 2018 in Montreal confirmed the member organizations' interest in redefining the IFCCD's mission for the coming years. A congress was successfully organized the following year and helped complete this relaunch. In the case of the Mexico example, at the end of the meeting, organizations committed to relaunching the Mexican Coalition, which had been inactive up until that point.

Encouraged civil society concerted action in the context of the review of broadcasting and telecommunications laws, 2018–2019

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts
Media Arts
Music
Publishing

Website of the measure/initiative, if available:

<https://cdec-cdce.org/en/harnessing-change-the-future-of-programming-distribution-in-canada/>

Describe the main features of the measure/initiative:

Protecting and promoting the diversity of cultural expressions in the digital environment has become one of the CDCE's two main action priorities. In 2018, background work began to identify more specific directions that could be taken by the CDCE to promote the application of online cultural policies in Canada. A certain number of meetings and achievements could be mentioned as part of this report, but we will limit ourselves to the most important components. On June 5 and 6, 2018, the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (CDCE) organized a meeting in Montreal and then in Toronto to read the

CRTC report “Harnessing Change: The Future of Programming Distribution in Canada.” The CDCE invited Suzanne Lamarre, an expert in telecommunications, radiocommunication and broadcasting laws and regulations; a lawyer; and an engineer at Terrien Couture to deliver an analysis of the report, which was followed by a panel discussion by CDCE members. At the Montreal meeting, “What future for the Diversity of cultural expressions online?”, a large audience took part in the discussions. The two events provided an opportunity for a shared analysis of the CRTC report’s findings and proposals, and paved the way to the following steps. As luck would have it, the Canadian government announced the creation of an expert panel to review the legislative framework for the Canadian broadcasting and telecommunications on June 5 and this helped participants to start discussing the way forward. To support its contribution at consultations organized by the expert panel, the CDCE organized several meetings with its members and other organizations in the cultural sector to promote the best convergence possible in that sector. The CDCE commissioned a legal opinion from a specialist, which was very useful to members. The CDCE was invited to meet the members of the expert panel on October 25. It published an open letter on October 24, requesting regulations adapted to digital challenges. Lastly, a brief was submitted by the CDCE on January 11, 2019, and was put online on the CDCE site.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

This initiative greatly encouraged collaboration and consistency in the cultural sector as part of the expert panel’s consultations. Several members of the CDCE, as well as other organizations in the cultural sector, have explicitly supported the CDCE’s recommendations. Producing a collective legal opinion also gave the organizations quality input that they can draw on in their representations. The events held in June helped organizations share their analysis of a very important report and led to a CDCE publication. CDCE members were happy to note the inclusion of the diversity of cultural expressions among the subjects that the expert panel had to include in its report. It is an important sign that means that the CDCE’s efforts to raise awareness on this matter are recognized and shared. Members decided to follow up on this initiative by organizing the “Save Our Culture” campaign (see measure 1) in order to take the collective reflection to another level. The expert panel’s report will be available by January 31, 2020, Therefore, it is difficult at this stage to evaluate the impact that this work has had on the committee’s work, and even less so on the laws themselves because the bills will be tabled in 2020.

Examined the impacts of artificial intelligence on diversity of cultural expressions – 2018

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<https://cdec-cdce.org/en/ethical-principles-for-the-development-of-artificial-intelligence-based-on-the-diversity-of-cultural-expressions/>

Describe the main features of the measure/initiative:

The CDCE led an initial consultation on artificial intelligence (AI) so that the discussions regarding its development and applications could better take into account general cultural challenges, and particularly those of the diversity of cultural expressions. On September 25, 2018, CDCE representatives and collaborators met with the Montreal Declaration team to discuss the interaction between artificial intelligence and the diversity of cultural expressions. Additional research and feedback from members or allies of the CDCE, especially at the CDCE’s 20th anniversary on October 25, 2018, completed the consultation. The CDCE’s goal is to identify the challenges raised by artificial intelligence and opportunities that it evokes

for the diversity of cultural expressions, propose ethical principles to monitor the development of AI in cultural matters and make recommendations to create the implementation of these principles.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

This consultation was first summarized in a CDCE publication. It was sent to the Montreal Declaration team, which led to the integration of new challenges related to cultural diversity in the second version of the declaration. This document facilitated the CDCE's representations and the creation of partnerships, especially with the new document International Observatory on the societal impacts of artificial and digital intelligence. The CDCE is therefore the first civil society partner under the Arts, media and cultural diversity axis. Various presentations led by the CDCE on the matter helped inform the people and organizations that are active in the cultural sector about the tangible applications of artificial intelligence in culture and the potential impacts, positive or negative, of these application on the diversity of cultural expressions. The text also circulated through the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity and was made available to UNESCO on a website ahead of the 12th session of the intergovernmental committee.

GOAL 2 - Achieve a balanced flow of cultural goods and services and increase the mobility of artists and cultural professionals:

Monitored the treatment of culture in trade agreements and the framework for e-commerce on a global scale – (2018–2019)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for the Diversity of Cultural Expression

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<https://cdec-cdce.org/>

Describe the main features of the measure/initiative:

The CDCE monitored the negotiations of the new agreement between Canada, Mexico and the United States very closely to ensure the cultural exemption was maintained. The negotiations intensified from August 28, 2018, following the bilateral agreement between the United States and Mexico. From that time, contact with public servants and political representatives was frequent or even continuous during decisive periods. Informative emails to members were also very regular. The CDCE published a press release on August 29 in both languages, and an explanatory note on the cultural exemption on September 6. Both documents circulated widely on social media and generated several articles, mentions and interviews. After the negotiations were concluded, the CDCE issued a press release on October 1, 2018, to highlight that the cultural exemption was being maintained. The coordinator made a presentation on CUSMA at Forum XN on November 7, 2018. She also wrote an article in a book published in 2019 by M Éditeur. The CDCE commissioned a professor at the University of Sherbrooke to draft a private legal analysis. Her opinion, which was translated and sent to members on January 14, 2019, complemented the other analyses that had been distributed and provided new perspectives on the reprisal clause. After this work, comments were prepared and sent to the CDCE's contacts in government. Thanks to this work, the French version of the text was modified. In 2019, the CDCE wrote two documents as part of the consultations led by the Government of Canada. One was about negotiations on possible membership in the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) and proposed various options to the Canadian government to take advantage of all available opportunities to improve the protection of culture in the CPTPP. The other document was produced in the consultation on Canada's Future World Trade (WTO) Negotiations on E-Commerce. In this document, the CDCE made 11 recommendations to protect and promote diversity of cultural expressions in the future negotiations and asked the Government of Canada to ensure that the cultural sector was exempt from future e-commerce negotiations at the WTO. The

CDCE's activities concerning the new North American Free Trade Agreement is consistent with the coalition's historical involvement in business issues, its role as guardian of cultural sovereignty and maintaining the cultural exemption. Since it was founded, the CDCE has closely monitored the main negotiations that Canada has engaged in, especially the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement and the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership, and its advice was sought several times, especially on a potential bilateral agreement with China.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Canada made maintaining the cultural exemption one of the two red lines during the negotiations with the United States and Mexico. It seems reasonable to conclude that mobilizing the cultural sector bolstered the Government of Canada's willingness to maintain its protection despite the pressure from the United States. The CDCE's press releases generated media publications and interviews with its representatives. The work done supported the CDCE's members in their representations to the government. Comments about potential negotiations at the WTO were sent to International Federation of Coalitions for Cultural Diversity members and allies, thereby helping to inform civil society organizations elsewhere in the world about the negotiations and contribute to the analysis and proposals that will be made by various organizations over the coming years.

Outreach activities about the issues related to the 2005 Convention in the digital era – 2017

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Coalition for the Diversity of Cultural Expression

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Website of the measure/initiative, if available:

<https://cdec-cdce.org/>

Describe the main features of the measure/initiative:

The CDCE formed a partnership with professor Veronique Guèvremont, UNESCO Chair on the Diversity of Cultural Expressions at Laval University and commissioned her to produce an expert opinion and lead mobilization activities on trade negotiations in the digital era. Engagement activities gave the members of the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (CDCE) the tools they need to face challenges arising from the trade negotiations in the digital era and made policy decision makers aware of the need to maintain the cultural exemption in the TPP and NAFTA during negotiations. A one-day public information and engagement seminar dedicated to the theme "Renegotiating NAFTA: threat or opportunity for Quebec's cultural industries?" was organized by the CDCE in collaboration with ADISQ on June 6, 2017, at the ITHQ in Montreal, with Ms. Guèvremont as a speaker. This event was also the opportunity to review the function of the cultural exemption in trade treaties to better grasp the issues of their negotiation in the digital era. Two other events were organized on December 5, 2017, in Montreal, and on January 22, 2018, in Toronto. During these seminars, Véronique Guèvremont presented her expert opinion to CDCE members. These events helped mobilize civil society, stimulate discussion and increase its expertise.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?:
NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

This project helped attract the attention of and mobilize civil society at the start of important trade negotiations for Canada. The expert opinion allowed the CDCE to identify the elements that have to be incorporated in trade treaties in order to maintain the protection of Canadian cultural industries in accordance with the objectives and principles of the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions and with the operating guidelines aiming at the

implementation of this instrument in the digital environment. Updating the knowledge of the CDCE and its members on the cultural exemption in trade treaties in the digital era was essential to help understand the implications of new chapters and clauses in the agreement, to be more relevant in the statements with public leaders to better explain the importance of protecting culture in trade agreements to a broader audience and to participate more effectively in consultations led by the Canadian government.

GOAL 3 - Integrate culture in sustainable development frameworks:

-

GOAL 4 - Promote human rights and fundamental freedoms:

-

On the basis of the analysis of the responses provided through the CSO form, present up to ten main priorities of CSOs to implement the Convention over the next four years.:

1) Legislative review for the application of cultural policy in the digital environment. As in most countries, the Canadian legislative framework does not apply to online programming services (Netflix, Spotify, etc.), in large part foreign-owned, or cellular phone or Internet service providers. The CDCE is actively involved in reviewing broadcasting, telecommunications and copyright legislation. The review of these laws is the CDCE's main priority at this time and undoubtedly for the coming years. Here is a summary of reasons that this review of laws is so crucial: Online programming services are not subject to requirements of discoverability and funding local and national content, which impedes the reach of local cultures, in addition to maintaining a system that is unfair to businesses that are bound by the regulatory framework. These programming businesses do not share information with the government, even when official requests are made. We do not have any information about Canadians accessing and being exposed to a variety of content. Even though traditional television content continues to play an important role in the lives of Canadians, these services are continuously losing viewers. This is leading to a decrease in income for broadcasting companies, which are the only ones that have to contribute to the Canadian content support fund. Consequently, the fund's resources are being depleted. That is why Canadian Heritage increased its contribution to the Canada Media Fund in 2017. In radio, the commercial radio business has experienced a drop in revenues since 2014. Regular contributions from broadcasters to the music production fund are also down. Revenue losses in the music industry are colossal due to the drastic change in the way people consume music. Physical and digital album sales are in constant decline and streaming is continually increasing. The financial repercussions for the whole sector are dismal. These reductions in financial resources in the audiovisual and music sectors, combined with the constant decrease in conventional media advertising revenues, negatively impact the diversity of cultural expressions. For example, in the audiovisual field, fiction television shows, the genre at the core of the cultural expression, are the first to experience the lack of available resources. In the music sector, revenue losses are also resulting in a reduction in the number of projects that can be supported or the resources available to promote it. Opportunities in term of discoverability and funding are not the same for English- and French-speaking markets in Canada. Francophone products are not as easily exported in the global market and have a smaller funding base. The models established in the digital era are leading to the impoverishment of many performers, creators and cultural professionals. The median income of performers is \$23,100, 45% less than that of Canadian workers. The addition of 40 exceptions to the Copyright Act in 2012 and its inability to adapt to technological realities have considerably weakened the revenues of creators and rights holders, which affects the creation of new work. Telecommunications service providers (Internet and mobile) benefit from access to cultural content online: video and audio account for the lion's share of the time that Canadians spend online, for a combined total of 72%. Their revenues are increasing and their profit margins were 38.1% in 2017, but they do not contribute a cent to funding the cultural content. 2) Follow-up on trade negotiations to exclude culture from the trade agreements' provisions Trade negotiations now include commitments concerning digital trade where the cultural sector must be preserved, at risk of not adopting new legislation to protect and promote our culture. Therefore, it is critical that culture remains excluded from trade negotiations, including digital commerce, through a global cultural exemption without the possibility of reprisals. WTO negotiations related to electronic commerce will be particularly closely monitored by the CDCE. 3) Develop artificial intelligence that contributes positively to the diversity of cultural expressions Reflections on the ethical dimension related to the development of artificial intelligence have been multiplying for a few years, and rightly so. Technical developments in artificial intelligence are numerous and quick; they are generating an increasing number of applications in nearly all activity sectors, public investments are very significant in several countries and often complement even larger private investments. While several applications have a formidable potential to improve general living conditions, others could contradict certain laws or other legal instruments. The development of these technologies is not formally supervised and these reflections are increasing to attempt to remedy this complacency. Still today, the majority of the reflections ignore the challenges facing the cultural sector. However, the applications of AI in culture are numerous: recommendation algorithms,

applications to help create works (composition, writing, special effects, digital characters), data enhancement, etc. Cultural organizations need to better understand and anticipate the impacts and opportunities of these developments on the diversity of cultural expressions and the opportunities that they present, especially the following aspects: - Reviewing laws to take technological advances into account - Identifying cultural content with metadata - Promoting cultural content - Obtaining training, expertise and equipment - Developing grant programs - Creating new partnerships to promote data exploitation - Intellectual property issues related to AI creation - Changing jobs and conditions in the cultural sector

EMERGING TRANSVERSAL ISSUES

Relevant Policies and Measures:

Creating, Knowing and Sharing: The Arts and Culture of First Nations, Inuit and Métis Peoples

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Canada Council for the Arts

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

<https://canadacouncil.ca/funding/grants/creating-knowing-sharing>

Describe the main features of the policy/measure:

The Canada Council is committed to reaffirming and revitalizing its relationship with First Nations, Inuit and Métis peoples in Canada. The Canada Council believes that an approach that respects First Nations, Inuit and Métis artistic expression, cultural protocols, Indigenous rights and Indigenous worldviews will stimulate First Nations, Inuit and Métis artists, artistic practices, and communities. The Creating, Knowing and Sharing Program acknowledges the cultural sovereignty of Indigenous peoples and respects the concepts of First Nations, Inuit and Métis self-determination. This program supports Indigenous individuals, groups, Indigenous-led arts organizations and arts/cultural sector development organizations that foster a vital and resilient Indigenous arts ecosystem. This program functions using a self-determined, Indigenous-centred approach. This means that it will be guided by Indigenous values and worldviews, administered by staff of First Nations, Inuit and Métis heritage, and assessed by First Nations, Inuit and Métis individuals. Collaborations between Indigenous and non-Indigenous artists, that are led by Indigenous artists/organizations are encouraged and facilitated in Creating, Knowing and Sharing.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?:

NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Note: Figures below are in Canadian dollars (CAD). 2017-18: - \$9.4 million total awarded - 57 arts organizations supported (\$5.1 million awarded) - 19 groups supported (\$1.1 million awarded) - 133 artists supported (\$3.2 million awarded) 2018-19: - \$12.2 million total awarded - 71 arts organizations supported (\$6.8 million awarded) - 22 groups supported (\$1.1 million awarded) - 171 artists supported (\$4.3 million awarded)

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

2017-18: USD 7.2 million (CAD 9.4 million) 2018-19: USD 9.35 million (CAD 12.2 million)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

Describe the main results achieved to implement the Convention (at least one major achievement in one of the four goals):

In its roadmap for implementing the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions in the digital environment, Canada strongly reaffirmed its commitment to a successful transition to promoting the diversity of cultural expressions in the digital age. This has been done at the federal level through regulatory and public policy initiatives, such as the Broadcasting and Telecommunications Legislative Review, as well as the implementation of the Digital Citizenship Initiative, including an international strategy on the diversity of online content. Canadian Heritage Portfolio organizations are also addressing this technological transition, as illustrated by the launch in 2017 of the Canada Council for the Arts' Digital Strategy Fund, which encourages and supports Canadian artists, groups and arts organizations in understanding the digital world, engaging with it and responding to the cultural and social changes it produces. Canada's Creative Export Strategy emphasizes the role of creative industries as a strength of the Canadian economy (accounting for 3% of the national GDP), and as part of the country's economic growth plan, thus supporting companies doing business abroad in achieving their international trade objectives. Launched in June 2018, the Strategy supported a variety of activities during the 2018–2019 fiscal year, such as funding 32 export-ready projects that will share nearly \$14.8 million in funding (also includes the 2019–2020 fiscal year); providing services to 671 creative companies at 9 Canadian missions abroad; and the signing (or advanced negotiation) of 56 trade agreements for Canadian creative companies through trade missions to China (2018) and Latin America (2019). In the same vein, it is relevant to highlight the maintenance of the cultural exemption in the new Agreement between the United States, Mexico and Canada. This blanket exemption, which protects Canada's cultural sovereignty, covers cultural industries and is a provision included in the majority of Canada's international trade agreements. Given its horizontal breadth, it overrides trade disciplines with respect to cultural industries in all chapters of the trade agreement, including the digital chapter. In order to reflect the country's regional needs and specificities, some provinces have also implemented separate measures to promote the exchange of cultural goods and services, and to facilitate the mobility of artists and cultural professionals. These include Creative Saskatchewan, a creative marketing program, and Nova Scotia's culture trade strategies.

Describe the main challenges encountered to implement the Convention and the main solutions found or envisaged to overcome them:

As articulated throughout the report, topics related to the theme of diversity of cultural expressions in the context of the growing digital economy are a priority for Canada. These emerging issues are very complex and multi-dimensional in nature. In order to address these issues in a comprehensive and effective manner, we advocate a cooperative and multi-stakeholder approach to our work, particularly on the issue of the diversity of online content. This will eventually result in the creation of an international multi-stakeholder working group to develop guiding principles on diversity of content and strengthen citizen resilience to disinformation. Adopting guiding principles will help to define policies and concrete measures to protect and promote the diversity of online content.

Describe the steps planned in the next four years to further implement the Convention and the priority areas identified for future policy action based on the conclusions of the current reporting process:


Over the next four years, the roadmap for implementing the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions in the digital environment will serve as an anchor to continue the progress already made on the implementation of Canada's international strategy in this regard. In the same vein, building on the Broadcasting and Telecommunications Legislative Review panel's report entitled "Canada's Communications Future: Time to Act," the Government of Canada will begin work on implementing the recommendations made, including those concerning new regulatory approaches, namely the expansion of the mandate of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) to support the production and promotion of audiovisual content in the digital age. Given the projected magnitude of the economic impact of the effects of the COVID-19 pandemic on creative industries over the next few years, we plan on continuing to work with our provincial and territorial government colleagues, as well as our civil society partners, to adapt some of our policies and programs to better support the cultural sector. The Canadian government has already begun to take significant sectoral measures to better support artists affected by the resulting upheavals. These include the announcement of \$500 million to help alleviate the financial pressures on the cultural, heritage and sport organizations as they deal with the challenges and impacts of this pandemic.

ANNEXES

Please upload relevant documents (law, policy, agreement, regulation, strategy, etc.), studies and statistics in PDF format related to the implementation of the 4 goals and the 11 areas of monitoring of the Convention in your country. The documents should have been produced during the reporting period covered by this periodic report. Please provide the title and a description of the main content of the document in English or French.:

Attachment

 annex_for_canadas_report.pdf

 quebec_quadrennial_report_2020.pdf

SUBMISSION

Designated official signing the report:

Title: Ms.

First name: Julie

Family name: Boyer

Organization: Canadian Heritage

Position: Officially designated National Point of Contact of the Convention

Date of submission:

2020

Electronic Signature:



*/

QUADRENNIAL PERIODIC REPORT CANADA 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS TECHNIQUES

Nom de la Partie (Pays):

Canada

Date de ratification:

2005

Point de contact national de la convention désigné officiellement:

Country: Canada

Site web: <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html>

Ms.

Julie Boyer

Ministère du Patrimoine canadien

25 rue Eddy

Gatineau, QC K1A 0M5

Canada

Numéro de téléphone: 819) 953-7672

Email: Julie.Boyer@canada.ca

Décrivez le processus de consultation multipartite établi pour la préparation de ce rapport, y compris les consultations avec les ministères, institutions publiques, gouvernements locaux et organisations de la société civile pertinents. :

Ce rapport a été rédigé suite à une consultation effectuée à l'échelle du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les agences du Portefeuille rattachées au ministère du Patrimoine canadien. Nous avons également recueilli les contributions de nos collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'un groupe d'organisations de la société civile. Plus spécifiquement, un formulaire électronique a été conçu, et utilisé pour procéder à la collecte d'information et de données liées aux pratiques exemplaires rattachées aux thèmes prescrits par les directives opérationnelles.

À noter que le rapport du Québec, qui met l'accent sur les expériences spécifiques de la province, se trouve au sein de l'annexe 2. Ce rapport découle d'une étroite coopération entre le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relatif à l'UNESCO. Cet accord ratifié en 2006 permet au gouvernement du Québec d'être représenté à part entière et selon son désir au sein de toutes les délégations canadiennes à toutes les instances, réunions et conférences de l'UNESCO.

Une consultation avec la société civile a également été effectuée, par l'entremise de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, une association canadienne qui se veut la voix des principaux syndicats et associations professionnelles du secteur culturel du pays dans les débats sur les questions liées à la Convention. En tout, les 40 membres de la Coalition représentent plus de 200 000 créateurs et professionnels et 2000 compagnies et organismes à but non lucratif dans tous les domaines culturels (livre, cinéma, télévision, nouveaux médias, musique, arts d'interprétation et arts visuels) dans toutes les régions du pays. De façon particulière, la Coalition a préparé le texte dans la section mettant l'accent sur les activités dirigées par la société civile. Pour de plus amples renseignements sur la Coalition et ses activités, veuillez consulter le site <https://cdec-cdce.org/>.

Résumé exécutif:

Depuis la publication de son dernier rapport quadriennal, en 2016, le Canada a continué à mettre de l'avant des politiques et des mesures qui appuient la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les quatre dernières années ont notamment vu le Canada consolider et renforcer son engagement à mener une stratégie internationale visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique. Cela s'est entre autres effectué par le truchement de l'initiative de citoyenneté numérique, une nouvelle stratégie à volets multiples qui vise à appuyer la démocratie et la cohésion sociale au Canada en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne, ainsi qu'en établissant des partenariats pour soutenir un écosystème d'information sain.

Les mesures prises par nos provinces et territoires sont aussi au cœur du dispositif de politique culturelle du Canada, et les programmes mis en œuvre tels que le Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse, le Fonds d'investissement Creative Saskatchewan ou la Politique culturelle, Partout, la culture, reflètent les besoins et spécificités régionales du pays, tout en assurant un soutien continu et durable au secteur des arts et de la culture.

Sur le plan réglementaire, la publication en janvier 2020 du rapport final sur l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications, est d'une importance capitale puisqu'elle ouvre notamment la voie à l'usage de nouveaux outils, ainsi que de nouvelles approches réglementaires pour appuyer la production et la promotion du contenu audiovisuel à l'ère numérique.

En lien avec le troisième objectif de la Convention, le lancement en juin 2018 de la Stratégie d'exportation créative, financée à la hauteur de 125 millions de dollars sur 5 ans, renforce également la conviction qu'a le Gouvernement du Canada sur le fait que les industries créatives sont au cœur de l'avantage concurrentiel du Canada sur la scène internationale. Cette initiative, qui a permis de soutenir plus de 1000 entreprises canadiennes depuis 2018, contribuera à l'accélération de la croissance économique du pays.

Le rôle de la société civile est également vital, notamment le travail de représentation et de plaidoyer de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC); en 2019, le Canada a d'ailleurs réitéré son engagement financier à la CDEC en leur allouant 375 000 dollars canadiens sur 5 ans, ainsi que 375 000 dollars canadiens sur 5 ans au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO. Cet appui monétaire aidera notamment à faciliter l'adoption de politiques culturelles qui protègent et font la promotion de la diversité des expressions culturelles, et d'appuyer la mise en œuvre de la Convention, en encourageant l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement.

En envisageant les perspectives d'avenir du secteur culturel canadien, nous projetons que les effets économiques de la crise de la Covid-19 auront des impacts importants sur les industries créatives au cours des prochaines années. Le gouvernement canadien a d'ailleurs pris des mesures importantes afin de mieux soutenir les artistes affectés par la crise actuelle. Celles-ci incluent l'annonce d'une aide de 500 millions de dollars pour aider à alléger les pressions financières que subissent les secteurs de la culture, du patrimoine et du sport pendant qu'ils gèrent les défis et les répercussions de cette pandémie.

Comme l'illustre ce rapport, les quatre dernières années ont été empreintes de changements fondamentaux dans le secteur culturel au Canada, et les enjeux complexes qui en émergent démontrent à quel point la Convention de 2005 est primordiale quant à guider la stratégie de présence, d'enrichissement et de rayonnement de l'offre culturelle nationale dans l'environnement numérique, à des fins de promotion d'une diversité des expressions culturelles.

Coordonnées des parties-prenantes impliquées dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux (RPQ). Veuillez inclure les coordonnées des organisations de la société civile (OSC) ayant contribué à la rédaction des RPQ, y compris via le formulaire des OSC.:

Secteur public	Ministère du Patrimoine canadien	Julie.Boyer@canada.ca	https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html
Secteur public	Ministère de la Culture et des Communications du Québec	Marie-France.Savard@mcc.gouv.qc.ca	https://www.mcc.gouv.qc.ca/
Secteur public	Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario	Dawn.Landry@ontario.ca	https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-industries-du-patrimoine-du-sport-du-tourisme-et-de-la-culture
Secteur public	Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau Brunswick	Gilles.Bourque@gnb.ca	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc.html
Secteur public	Ministère de la culture, du multiculturalisme et de la condition féminine de l'Alberta	Justin.gagnon@gov.ab.ca	https://www.alberta.ca/culture-multiculturalism-and-status-of-women.aspx
Secteur public	Ministère des parcs, de la culture et des sports de la Saskatchewan	tracy.morey@gov.sk.ca	https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/ministries/parks-culture-and-sport
Secteur public	Ministère des communautés, de la culture et du patrimoine de la Nouvelle-Écosse	Judith.ShiersMilne@novascotia.ca	https://cch.novascotia.ca/fr

Secteur public	Ministère du tourisme, de la culture, de l'industrie et de l'innovation de Terre-Neuve-et-Labrador	gerryosmond@gov.nl.ca	https://www.gov.nl.ca/tcii/
Secteur public	Division de la culture et du patrimoine des territoires du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	sarah_carr-locke@gov.nt.ca	https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/culture-et-patrimoine
Secteur public	Ministère du Tourisme et de la Culture du gouvernement du Yukon	rick.lemaire@gov.yk.ca	https://yukon.ca/en/department-tourism-culture
Secteur public	Ministère de la croissance économique, du tourisme et de la culture du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	mamacallum@gov.pe.ca	https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/croissance-economique-tourisme-et-culture
Organisation de la société civile (OSC)	La Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)	nguy@cdec-ccd.org	https://cdec-cdce.org/
Secteur public	CBC/Radio-Canada	Liliane.Le@cbc.ca	https://cbc.radio-canada.ca/en
Secteur public	Le Conseil des arts du Canada	sarah.dingle@canadacouncil.ca	https://conseildesarts.ca/
Secteur public	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	wendy.trahan@crtc.gc.ca	https://crtc.gc.ca/fra/accueil-home.htm
Secteur public	Centre national des arts	carl.martin@nac-cna.ca	https://nac-cna.ca/fr/
Secteur public	Office national du film	a.saint-germain@onf.ca	http://onf-nfb.gc.ca/fr
Secteur public	Téléfilm Canada	Francesca.Accinelli@telefilm.ca	https://telefilm.ca/fr

OBJECTIF 1 - SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLE DE LA CULTURE



SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

Un ministère (ou une agence avec un statut ministériel) est responsable des secteurs culturels et créatifs: OUI

Des administrations ou des gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux disposent de responsabilités décentralisées en matière de politiques et de mesures pour la promotion des secteurs culturels et créatifs: OUI

Des cadres réglementaires, des lois, des politiques et/ou des stratégies sectorielles soutenant les industries culturelles et créatives ont été révisés ou adoptés durant ces 4 dernières années: OUI

Si OUI, l'un de ces instruments a-t-il été élaboré grâce à des mécanismes de coopération interministérielle (incluant différents ministères compétents dans des domaines tels que la communication, l'éducation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le commerce, les affaires étrangères, le travail, les finances) ?: OUI

Des programmes éducatifs et de formation spécifiques au domaine des arts et aux secteurs culturels et créatifs sont établis, incluant:

des programmes d'alphabétisation numérique pour la créativité et l'expérimentation

des programmes d'enseignement et formation technique et professionnelle dans les domaines suivants

Cinéma/Arts Audiovisuels

Gestion culturelle

Design

Arts numériques

Arts médiatiques

Musique

Arts de la scène

Édition

Arts visuels

des diplômes universitaires et de l'éducation supérieure dans les domaines suivants

Cinema/audiovisual arts

Gestion culturelle

Design

Arts numériques

Arts médiatiques

Musique

Arts de la scène

Édition

Arts visuels

Des mesures et programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant ces quatre dernières années pour:

Support job creation in the cultural and creative sectors

Encourage the formalization and growth of micro/small and medium-sized cultural enterprises

Des bureaux statistiques et des organismes de recherche ont produit des données durant ces 4 dernières années:

related to cultural and creative sectors

evaluating cultural policies

Part des secteurs culturels et créatifs dans le Produit Intérieur Brut (PIB):

2.70%

2017

Si possible, veuillez fournir des données ventilées par secteurs:

Secteur	Montants pour 2017 (en millions de dollars canadiens)
Audiovisuel et médias interactifs	12 723
Arts visuels et appliqués	7 903
Écrits et ouvrages publiés	7 521
Spectacles sur scène	2 241
Patrimoine et bibliothèques (uniquement les institutions privées)	608
Enregistrement sonore	543
Éducation et formation	3 826
Gouvernance, financement et soutien professionnel	8 191
Multi domaines	723
Autres	14 570
Total des industries culturelles	58 849

Part de l'emploi dans les secteurs culturels et créatifs:

3.60%

2017

Si possible, veuillez fournir des données ventilées par secteur, âge, sexe et type d'emploi:

Graphique 1.1 : Données ventilées par secteur de profession et sexe, 2015

Professions culturelles	2015	Hommes %	Femmes %
Production créative et artistique	426 650	48,7%	51,3%
Collecte et conservation du patrimoine	19 510	37,0%	63,0%
Gestion de la culture	28 240	48,0%	52,0%
Technique et opérations	323 905	51,4%	48,6%
Total des professions culturelles	798 305	49,5%	50,5%

Graphique 1.2 : Données ventilées par tranches d'âge, 2015

Tranche d'âge	Pourcentage
15-24 ans	9,2%
25-34 ans	26,1%
35-44 ans	23,5%
45-54 ans	21,1%

55-64 ans	15,7%
65 ans et plus	4,4%

Graphique 1.3 : Données ventilées par statut d'emploi, 2015

Professions culturelles	Temps partiel (-de 30h/semaine)	Plein temps (+de 30h/semaine)
Production créative et artistique	14,8%	78,8%
Collecte et conservation du patrimoine	12,7%	84,9%
Gestion de la culture	5,5%	90,2%
Technique et opérations	11,4%	84,1%
Total secteur culturel	12,9%	81,6%
Total économie canadienne	12%	82,8%

Total du budget public alloué à la culture (en USD):

2,133,000,000USD

2018

Si possible, veuillez fournir la part allouée par secteur/domaine (en %):

Secteur/domaine	Montants en millions de dollars, 2018
Loisirs, culture et religion	13 986 USD
Services culturels	4 466 USD
Services de radiodiffusion et d'édition	2 884 USD

Politiques et mesures pertinentes:

Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) – Appui aux hubs créatifs

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Arts numériques
Arts de la scène
Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-espaces-culturels.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent l'innovation dans les milieux artistique, patrimonial et créatif. Le Fonds appuie des projets de rénovation et de construction ainsi que l'acquisition d'équipement spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité reliées aux espaces culturels. Dans son budget de 2017, le gouvernement a annoncé un investissement additionnel de 230 millions de dollars (300 millions de dollars canadiens) sur dix ans, commençant en 2018-2019, pour appuyer davantage les hubs créatifs et les espaces culturels. Cet investissement additionnel s'inscrit dans le volet des infrastructures sociales du Plan Investir dans le Canada. Un hub créatif est une installation à locataires multiples qui : - regroupe une variété de professionnels des secteurs des arts ou du patrimoine et de disciplines créatives; - réunit divers types d'entreprises, tels que des organismes à but non lucratif, des organismes à but lucratif, ainsi que des créateurs indépendants; - offre aux multiples usagers des espaces partagés, des équipements et des services; des occasions d'échange, de collaboration et/ou de développement professionnel; et des espaces et une programmation accessibles au public.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Depuis 2018, le FCEC a appuyé 13 initiatives de hub créatif. Grâce à cet investissement, les créateurs canadiens auront accès à des lieux où ils pourront acquérir des compétences entrepreneuriales, créer, collaborer et innover. Ils contribueront ainsi à l'ouverture de nouveaux marchés pour la créativité canadienne sous toutes ses formes.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Dans son budget de 2017, le gouvernement a annoncé un investissement de 230 millions USD (300 millions CAD) sur dix ans, commençant en 2018-2019, soit 23 millions USD par année (30 millions CAD par année), pour continuer à soutenir les espaces culturels, notamment les hubs créatifs.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Type d'entité:

Secteur public

Programme de subventions du Conseil des arts du Canada

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Conseil des arts du Canada

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://conseildesarts.ca/financement>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Conseil des arts du Canada aide les artistes, les groupes et les organismes artistiques à entreprendre des projets et des activités. Les subventions sont offertes aux citoyens du Canada et aux résidents permanents ayant une formation spécialisée, pas nécessairement acquise dans un établissement de formation, et qui sont reconnus comme des professionnels par d'autres artistes et des praticiens de la discipline artistique. En avril 2017, le Conseil des arts du Canada a adopté une nouvelle structure pour ses programmes de financement, laquelle consiste en six nouveaux programmes extra disciplinaires, fondés sur les résultats : - Explorer et créer - Inspirer et enraciner - Créer, connaître et partager : Arts et culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Appuyer la pratique artistique - Rayonner au Canada - Rayonner à l'international Cette nouvelle structure est articulée autour des activités communes et cruciales du secteur des arts, notamment la création, la production et la présentation d'œuvres, ainsi que le perfectionnement professionnel, les programmes de résidence, les tournées, les déplacements et le développement du secteur, au Canada et à l'étranger. Avec ses programmes de subventions, le Conseil des arts du Canada s'adresse également à ceux qui ont œuvré hors des bornes des secteurs traditionnellement subventionnés, par exemple : • les groupes marginalisés, comme les jeunes artistes et les artistes issus de communautés culturellement diverses, et les artistes sourds ou handicapés; • les pratiques et les disciplines artistiques nouvelles, comme les arts numériques et les arts du cirque contemporain.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les premiers résultats datent de l'exercice 2017-2018, année de mise en œuvre de la nouvelle structure de subventions du Conseil des arts du Canada. Notez que les montants sont exprimés en dollars canadiens. 2017-2018 : - 202,7 millions de dollars ont été accordés sous forme de subventions au Canada - 2,6 millions de dollars ont été accordés sous forme de subventions à l'extérieur du Canada - 1809 organismes artistiques ont obtenu des subventions (158,2 millions de dollars au total) - 346 groupes artistiques ont obtenu des subventions (8,3 millions de dollars au total) - 2280 artistes ont obtenu des subventions (38,9 millions de dollars au total) - Des subventions ont été distribuées dans 600 collectivités 2018-2019 : - 242,7 millions de dollars ont été accordés sous forme de subventions au Canada - 3,3 millions de dollars ont été accordés sous forme de subventions à l'extérieur du Canada - 2032 organismes artistiques ont obtenu des subventions (184,8 millions de dollars au total) - 442 groupes artistiques ont obtenu des subventions (12,0 millions de dollars au total) - 2851 artistes ont obtenu des subventions (49,2 millions de dollars au total) - Des subventions ont été distribuées dans 711 collectivités

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2017-2018 : 155,4 millions USD (202,7 millions CAD) 2018-2019 : 186,0 millions USD (242,7 millions CAD) À noter que lors du budget fédéral de 2016, le gouvernement canadien a annoncé que le Conseil des Arts du Canada verra son budget annuel de 182 millions de dollars doubler en cinq ans pour atteindre 360 millions de dollars en 2021.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Type d'entité:

Secteur public

Création du Théâtre autochtone du Centre national des arts

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Centre national des arts (CNA)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Arts de la scène

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://nac-cna.ca/fr/indigenoustheatre>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Création du premier département national de théâtre autochtone du type dans le monde. Les objectifs de cette mesure sont les suivants : • Développer, nourrir et mettre en valeur les histoires autochtones à l'échelle communautaire, nationale et internationale; • Organiser des ateliers et développer de nouveaux travaux, ainsi qu'investir dans des œuvres existantes et créer des possibilités de présentation et de production pour ces œuvres; • Encadrer et créer des possibilités de stage pour les créateurs, acteurs, concepteurs, réalisateurs et autres membres du personnel de production émergents; • Offrir des possibilités intéressantes aux artistes autochtones en milieu de carrière et aux artistes autochtones établis; • Exploiter la puissance des médias numériques pour servir les communautés éloignées par l'éducation artistique et la participation culturelle d'un océan à l'autre; • Aider au maintien, à la résurgence et à la résilience des cultures autochtones.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La saison inaugurale du Théâtre autochtone du CNA a été annoncée en 2019. La première saison célèbre la résilience, la force et la beauté des femmes autochtones, avec neuf productions sur 11 écrites et créées par des femmes. En plus de l'anglais et du français, plus de dix langues autochtones seront parlées dans les œuvres présentées au cours de la première saison. L'initiative a été lancée avec un festival en septembre qui a présenté 111 spectacles de théâtre, de danse et de musique avec 332 participants, dont des artistes, des anciens, des créateurs et autres. Il y a eu 12 concerts, dont ceux de Buffy St-Marie, Susan Aglukark et Florent Vollant, quatre productions théâtrales, deux spectacles de danse, ainsi que des classes de maître pour les artistes, des ateliers de création d'histoires, des événements culinaires, des expositions d'arts visuels, une programmation gratuite pour le public à midi et des activités pour les familles, et une programmation d'arts autochtones pour les artistes, producteurs et diffuseurs nationaux et internationaux. Le festival inaugural a attiré plus de 15 000 personnes lors de divers événements et a donné lieu à plus de 118 millions d'impressions en ligne, dont des centaines de mentions dans les médias anglophones, francophones et autochtones du Canada. La première saison du Théâtre autochtone continue de susciter un vif intérêt de la part du public et des partenaires.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

S/O

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Type d'entité:

Secteur public

Plan d'action autochtone

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Office national du film du Canada

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://onf-nfb.gc.ca/fr/a-propos-de-lonf/plan-daction-autochtone-2/>

<https://www.onf.ca/bieneveilles/>

https://www.onf.ca/cinema-autochtone/?&film_lang=fr&sort=year%3Adesc%2Ctitle&year=1917..2020

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le 17 juin 2017, l'ONF a annoncé le lancement de son Plan d'action autochtone de trois ans, lequel donne suite aux travaux et aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et prend en compte les préoccupations des créateurs et des créatrices autochtones concernant les iniquités systémiques dans l'actuel environnement de production canadien. Ce plan a été développé en collaboration avec un comité-conseil autochtone et est composé de 33 engagements regroupés en quatre grands domaines : transformation de la culture institutionnelle, leadership au sein de l'industrie, production, distribution. Maintenant que la mise en œuvre de ce plan d'action est terminée, l'ONF est en bonne voie d'atteindre des objectifs de production qui font plus de place à l'expression créatrice autochtone. En effet, le nombre de projets réalisés par des cinéastes autochtones est passé de 30 en 2017-2018 à 40 en 2018-2019. Ces projets représentaient 15 % des dépenses globales de production de l'ONF; par conséquent, l'ONF a honoré un engagement clé de son Plan d'action autochtone un an plus tôt que prévu. Des incubateurs de création spécialement destinés aux artistes autochtones ont aussi été mis sur pied l'année dernière. Il s'agit du Labrador Doc Project, pour les cinéastes du Nunatsiavummiut, du laboratoire Déranger, pour les artistes multidisciplinaires qui travaillent en français à Winnipeg, et de la 12e édition de Hothouse. Les Programmes anglais et français de l'ONF ont créé des possibilités de mentorat pratique dans différents studios, permettant ainsi à quatre producteurs délégués de prendre part à la production de ces œuvres. L'une des priorités du Plan d'action autochtone consiste à atteindre 4 % de représentation autochtone à tous les niveaux de l'effectif d'ici 2025. À cette fin, l'ONF s'est associé avec Indigenous Works — une entreprise sans but lucratif reconnue pour son leadership en matière d'inclusion en milieu de travail et pour sa capacité à favoriser de meilleures stratégies d'intégration de personnel autochtone au sein des compagnies canadiennes — pour revoir ses politiques d'embauche. Compte tenu du rapport produit et de l'examen des pratiques exemplaires d'autres organisations autochtones, l'ONF étoffera sa stratégie de recrutement pour accroître sa capacité à rejoindre des candidats autochtones qualifiés. Cette stratégie lui permettra aussi d'améliorer ses pratiques d'accueil et d'intégration, de rétention du personnel et de perfectionnement professionnel. Bon nombre des engagements décrits dans le Plan d'action visent à mieux faire rayonner les œuvres audiovisuelles (tant les nouveautés que les classiques) des artistes autochtones auprès des auditoires. Soucieux d'augmenter le nombre de projections communautaires, l'ONF s'est associé avec plusieurs organisations autochtones et non autochtones, dans toutes les provinces et tous les territoires, afin de présenter au public la série de projections Aabiziingwashi (Bien éveillés) : Le cinéma autochtone en tournée. Lancée en 2017 en collaboration avec APTN, TIFF Bell Lightbox et le Festival imagineNATIVE du film et des arts médiatiques, la tournée a connu un tel succès qu'elle a été prolongée jusqu'à 2019 et enrichie de nouveaux titres au fur et à mesure de leur sortie. Mentionnons aussi le nouveau portail Web Cinéma autochtone qui offre plus de 200 titres de l'ONF réalisés par des cinéastes métis, inuits et des Premières Nations et facilite plus que jamais l'accès aux histoires et aux perspectives autochtones. La recherche peut être faite par sujet, par nom de cinéaste, mais aussi par nom de peuple ou de nation autochtone. Cette collection a été cataloguée au moyen du système Indigenous Materials Classification Schema (IMCS), d'abord implanté en 2015 à la bibliothèque du Centre national pour la vérité et la réconciliation. L'ONF a en outre contribué, avec d'autres organismes, à assurer un soutien financier au Festival imagineNATIVE du film et des arts médiatiques pour la création du document On-Screen Protocols & Pathways: A Media Production Guide to Working with First Nations, Métis and Inuit Communities, Cultures, Concepts and Stories, publié en mars 2019. Les productions de l'ONF respectent les principes établis dans ce guide : elles s'appuient sur le respect, l'humilité, la collaboration fructueuse et le consentement valable. Les progrès qu'a accomplis l'ONF en ce qui touche la mise en œuvre du plan d'action se manifestent à divers égards : engagement communautaire, accessibilité en ligne, ressources éducatives, embauche. À ces réalisations s'ajoute l'adoption, au sein de l'industrie, de nouveaux protocoles de travail relatifs aux créateurs et aux contenus autochtones.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Résultats : En juin 2019 à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, l'ONF a fait état des progrès réalisés au cours de la deuxième année de mise en œuvre de son Plan d'action autochtone et annonce qu'un an plus tôt que prévu, elle honore son engagement de consacrer 15% de ses dépenses globales de production aux projets d'artistes autochtones. Résultats pour 2018-2019 : • 15 % des budgets de production ont été alloués à des projets réalisés par des artistes autochtones ; • 40 œuvres de créateurs et créatrices autochtones sont achevés depuis peu ou en cours de réalisation dans l'ensemble du Canada ; • 10 % des œuvres de l'ONF ont été réalisées par des autochtones ; • Les employés autochtones représentent à l'heure actuelle 1,25 % de tout le personnel. L'ONF s'est engagé à porter leur représentation à 4 % dans l'ensemble des secteurs et des niveaux

de son effectif — soit au moins 16 personnes — d'ici 2025. Voici d'autres faits saillants : • Aabiziingwashi (Bien éveillés) : Le cinéma autochtone en tournée, qui réunit des œuvres de cinéastes autochtones issues de la collection de l'ONF, a jusqu'à présent donné lieu à plus de 1300 projections dans les provinces et territoires du Canada. Avec l'appui de partenaires, la tournée présente le cinéma autochtone et stimule les échanges dans les petites et grandes communautés du pays. Parmi les nouveaux titres de 2019, citons nîpawistamâsowin: We Will Stand Up, Freedom Road, Jordan's Principle et le film de Christopher Auchter Now Is the Time. • Mise en ligne au début de 2018, l'abondante collection Cinéma autochtone de l'ONF donne gratuitement accès à plus de 300 productions conçues par des cinéastes autochtones. Pour souligner la Journée nationale des peuples autochtones 2019, elle s'est enrichie de nouveaux titres, notamment les films primés Naissance d'une famille, de Tasha Hubbard, Trois mille, d'Asinnajaq, et Retour à Holy Angels, de Jay Cardinal Villeneuve. Mentionnons aussi la première des cinq nouvelles créations de Autochtones. Fiers : Revenir au point de départ, de Kristi Lane Sinclair, Des lieux de rassemblement, de Darlene Naponse, Quelques histoires, de Clayton Windatt, Un jeu ancestral : la crosse, de Jamie Whitecrow, et Zaagi'idiwin, de Tracie Louttit. • Source fiable de contenus pédagogiques de qualité destinés aux écoles de l'ensemble du Canada, l'ONF lancera sous peu une nouvelle expérience éducative en ligne qui tirera parti de sa collection afin de présenter l'histoire et la culture des peuples autochtones du Canada selon les perspectives de citoyens et citoyennes autochtones. Ce contenu s'adressera aux élèves de la 9e à la 12e année.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Quinze % des dépenses globales de production de l'ONF sont alloués aux projets d'artistes autochtones. Cet indicateur de performance fait partie intégrante de la reddition de compte annuelle de l'ONF.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Il reste encore une année au plan d'action autochtone avant qu'il soit complété. Par contre, il est clair que l'ONF veut faire en sorte que, pour les années à venir, ces engagements fassent partie intégrante de sa culture et de ses façons de faire. Un travail constant sera mis en œuvre pour assurer de représenter la diversité de la société canadienne devant, mais aussi derrière la caméra.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Indigenous Works

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Aboriginal Peoples Television Network

Type d'entité:

Secteur public

TIFF Bell Lightbox

Type d'entité:

Secteur privé

Festival imagineNATIVE

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Entre nous, c'est pour la vie

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://cbc.radio-canada.ca/fr/vision/strategie/entre-nous-cest-pour-la-vie>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Objectif 1 de la convention CBC/Radio-Canada célèbre la culture canadienne et soutient la vie démocratique grâce à un large éventail de contenus qui informent, éclairent et divertissent. Entre nous, c'est pour la vie est une nouvelle stratégie triennale qui s'appuie sur le succès de services existants et vise à accroître et à approfondir la participation du public. Compte tenu de la domination croissante des entreprises numériques mondiales qui menacent de faire taire les histoires du pays, ainsi que ses nouvelles et son information, CBC/Radio-Canada s'engage à faire en sorte que la culture canadienne prospère à l'avenir. Chacune des décisions prise pendant la durée de vie de cette stratégie sera effectuée en fonction des principes suivants : - Les auditoires étant au cœur des décisions et actions de CBC/Radio-Canada. - Bâtir une relation avec les Canadiens qui durera toute leur vie. - Demeurer la référence comme marque média qui inspire le plus confiance au pays. Cette stratégie comprend cinq priorités : 1. Personnaliser les services numériques disponibles : proposer une offre numérique dans laquelle chaque Canadien pourra se reconnaître. 2. Captiver les jeunes auditoires : animer la vie des jeunes au pays en leur offrant le meilleur contenu possible. 3. Prioriser les liens avec les régions : rehausser l'offre disponible en contenu local et régional et faire découvrir aux Canadiens les communautés qui composent leur pays. 4. Incarner le Canada d'aujourd'hui : la diversité de ce pays dans toute sa richesse se traduira tant dans la constitution des effectifs, ainsi que dans les choix de contenus de la CBC/ Radio-Canada. 5. Faire rayonner le Canada dans le monde : faire en sorte que le pays et les créateurs d'ici soient vus et entendus partout dans le monde. Objectif 4 de la convention La CBC/Radio-Canada consolide également son engagement à assurer un plus grand rôle de leadership aux femmes dans l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision avec son nouveau Plan d'action pour les femmes dans la production, qui vise à soutenir la parité des genres dans la production. Enfin, grâce au Plan de diversité et d'inclusion mis en œuvre, CBC/Radio-Canada continuera non seulement à créer un large éventail de contenus qui informent, éclairent et divertissent la population diversifiée du pays, mais tracera aussi une voie claire pour bâtir l'avenir souhaité.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Objectif 1 : La stratégie a été lancée en mai 2019 et le rapport annuel 2019-2020 sera accessible à l'automne 2020. Objectif 4 : Les résultats du Plan d'action pour les femmes dans la production et du Plan de diversité et d'inclusion seront publiés à l'automne 2020.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

0,9 milliards USD (1,2 milliards CAD) en 2018

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Programme Talents en vue

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Téléfilm Canada

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://telefilm.ca/fr/financement/talents-en-vue>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le programme Talents en vue, soutenu par le Fonds des talents (anciennement Programme de production à micro-budget) finance les créateurs de contenu émergents récemment diplômés d'un établissement académique partenaire, qui sont membres actifs de la coopérative de films d'un partenaire ou, si le partenaire est un festival de films, qui ont participé récemment à un programme d'incubation offert par ce festival ou qui ont réalisé un court métrage mis en nomination dans un festival de films reconnu. Le programme finance également automatiquement les projets réalisés par un cinéaste émergent ayant déjà réalisé un court métrage qui a reçu un prix dans un festival de films reconnu. La contribution maximale pour ce programme s'élève à 150 000 \$ pour les longs métrages et à 125 000 \$ pour les projets narratifs web de plus de 75 minutes. L'aide proposée dans le cadre de ce programme est fournie par le biais de trois flux distincts: le Volet sélectif, Volet festival et le Volet accéléré pour les premiers longs métrages de réalisateurs émergents sélectionnés. Dans le cadre du Volet sélectif, le financement est structuré autour de trois composantes: la composante principale, la composante autochtone et la composante des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Au cours des quatre derniers exercices financiers (2015-2016 à 2018-2019), le programme Talents en vue a investi environ 10,9 millions CAD afin de soutenir la production de 96 projets par des créateurs émergents. Le programme Talents en vue fait partie de l'engagement de Téléfilm à atteindre la parité au sein de son organisme, et les projets soutenus contribuent à offrir une plus grande diversité de voix et d'histoires. Ce programme comprend des volets ciblés, visant les communautés autochtones et de langue officielle en situation minoritaire et a particulièrement bien réussi à soutenir les femmes et d'autres voix sous-représentées, y compris les communautés autochtones, les minorités visibles et les communautés LGBTQ. Les résultats obtenus lors de l'année fiscale 2018-19 démontrent que ce programme est à parité hommes-femmes ou en zone paritaire lorsqu'il s'agit des trois rôles principaux de l'industrie, soit celui de producteur (68% des projets financés), réalisateur (43% des projets financés) et scénariste (45% des projets financés). Le financement accordé aux projets avec une femme dans un rôle clé a considérablement augmenté entre les années fiscales 2017-2018 et 2018-2019; il a doublé pour les projets dirigés ou écrits par une femme et il a plus que triplé pour les projets produits par une femme. Les projets financés par le Fonds des talents ont également connu du succès sur le circuit des festivals, remportant des sélections et des prix lors d'événements prestigieux tels que le Festival international du film de Berlin et le Festival international du film de Toronto, et générant un succès critique, lors des Prix Écrans Canadiens, ainsi qu'à la suite de leur distribution en salles.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Lors de l'année fiscale 2018-2019, le programme Talents en vue a investi 4,0 millions USD (5,5 millions CAD) de financement de production pour 44 projets.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Fonds des talents de Téléfilm Canada

Type d'entité:

Secteur public

Bell Media

Type d'entité:

Secteur privé

Corus Entertainment

Type d'entité:

Secteur privé

Partenaires désignés par l'industrie (écoles, festivals, coopératives, etc.)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Alberta Media Fund

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Culture, Multiculturalisme et Condition féminine, Gouvernement de l'Alberta

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Musique

Edition

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.alberta.ca/alberta-media-fund.aspx>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'Alberta Media Fund (AMF) fournit une aide financière qui contribue à la viabilité, à la croissance et au développement des industries culturelles de l'Alberta. L'offre des programmes de l'AMF a évolué avec le temps et en fonction des besoins des industries créatrices de l'Alberta (production cinématographique, édition de livres et de revues, enregistrements sonores).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

En mettant à jour l'offre des programmes de l'Alberta Media Fund, le gouvernement de l'Alberta a pu répondre aux besoins des industries culturelles de la province. En particulier, l'Alberta a été en mesure de développer le milieu de la production cinématographique et télévisuelle en adaptant son principal mécanisme de soutien financier au secteur et en y ajoutant un appui aux projets de postproduction.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

De 2015-2016 à 2018-2019, les dépenses combinées annuelles de l'Alberta Media Fund se chiffrent à plus ou moins 142 024 159 USD (185 507 000 CAD).

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Un avenir empreint de créativité – Une politique culturelle (2014-2019)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/culture/content/rpc.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick veillera à ce que la culture de la province soit préservée, renforcée et nourrie pour le bien-être de tous. L'objectif voulu est que le Nouveau-Brunswick soit un endroit créatif, novateur et prospère où les gens souhaitent vivre, travailler, visiter, se divertir, s'épanouir, donner libre cours à leur créativité et contribuer à la société.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La politique énonce 104 mesures, dont la plupart (98 %) ont été prises ou mises en œuvre.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Lors du lancement du programme, le gouvernement a annoncé une augmentation du budget de 5 millions de dollars par année pendant cinq ans.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Pour prospérer et continuer d'enrichir toutes les collectivités, les établissements voués aux arts et à la culture ont besoin d'une aide financière accrue. Les volets de la politique doivent être mis en œuvre en collaboration avec les partenaires. La technologie et les ressources numériques doivent être mises à contribution pour atteindre les objectifs de la politique. La politique comporte de nombreux volets importants et pertinents qui demeureront le fondement des processus décisionnels gouvernementaux pour les années à venir.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Tous les ministères de soutien et de nombreux organismes artistiques (provinciaux).

Fonds des industries de la création (Creative Industries Fund)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Province de la Nouvelle-Écosse, ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://novascotia.ca/programs/creative-industries-fund/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Fonds des industries de la création sert à investir dans les entreprises culturelles enregistrées de la Nouvelle-Écosse dont les activités sont axées sur les exportations dans le monde entier et à soutenir les entreprises sociales et à but non lucratif qui visent à développer le secteur culturel à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Les industries de la création comprennent, entre autres, les suivantes : mode/conception, cinéma et télévision, musique, arts de la scène, production et métiers d'art, arts visuels et appliqués, et édition. Les sociétés et entreprises doivent être inscrites au Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse. Le Fonds couvre jusqu'à 50 % des coûts admissibles. Les objectifs du programme sont les suivants : • Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté. • Accroître la capacité d'exportation. • Accroître les ventes à l'exportation et hausser les recettes. • Élargir les marchés mondiaux et les auditoires. • Favoriser la croissance du secteur créatif de la Nouvelle-Écosse à l'extérieur de la province.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le Fonds, dont le budget annuel est de 2 millions de dollars canadiens, a un processus de sélection en continu; en 2018-2019, quelque 70 demandes ont été reçues. En 2017-2018, 51 entreprises ont reçu une aide financière totalisant 2,06 millions de dollars canadiens. Le secteur culturel et créatif de la Nouvelle-Écosse est un volet important de l'économie de la province. Par l'entremise du Fonds des industries de la création, le gouvernement soutient le secteur afin que ses acteurs puissent percer les marchés mondiaux et accroître leurs exportations. Cela contribue à la croissance du secteur, crée des emplois et renforce l'économie. Voici quelques-uns des succès du programme pendant la période visée par le rapport : Craft Alliance (35 627 \$ en 2017-2018) a organisé une mission d'exportation à New York à l'occasion du NY Now Wholesale Show. Six entreprises de la Nouvelle-Écosse y ont participé, et leurs ventes cumulées devraient atteindre environ 1,165 millions de dollars dans les six à douze mois suivant leur participation à la foire. Le succès musical de 2b Theatre (30 000 \$ en 2017-2018) Old Stock : A Refugee Love Story a été présenté pendant sept semaines Off-Broadway, à New York. La troupe a obtenu plusieurs nominations à divers prix et trouvé de nouvelles possibilités d'affaires par la même occasion. Il s'agit de la première présence de la troupe à New York.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Environ 7,8 millions CAD pendant cette période, soit environ 5,85 millions USD

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Province de la Nouvelle-Écosse

Type d'entité:

Secteur public

Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse et 16 autres ministères provinciaux

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://novascotia.ca/culture/fr>

<https://novascotia.ca/culture/Culture-Action-Plan--French.pdf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le premier Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté a été publié en février 2017. Il s'agit d'une stratégie complète axée sur la célébration, la diffusion et la croissance de la culture, du secteur de la création et des communautés hétérogènes de la province. Depuis sa mise en œuvre, le Plan d'action sert de guide au gouvernement pour prendre des décisions relatives à la culture, à la créativité et à la diversité. Il repose sur une approche de collaboration avec les autres ministères et les parties prenantes. Le Plan d'action a contribué au bien-être et à la prospérité des communautés hétérogènes et créatives de la Nouvelle-Écosse par la promotion, le développement, la préservation et la célébration de la culture, du patrimoine, de l'identité et des langues de la province. Le Plan d'action est axé sur six thèmes : Promotion de la culture mi'kmaq, Promotion de la créativité et de l'innovation, Renforcement de l'éducation, des partenariats et de la compréhension, Promotion de la diversité culturelle, Excellence de l'intendance culturelle, et Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des 60 mesures présentées dans le plan, et de nouvelles synergies continuent de se former. Le travail se poursuit pour renforcer les offices culturels, pour collaborer avec les parties prenantes, les consulter et les mobiliser, et pour guider la prise de mesures transformatrices dans le cadre du Plan d'action. Une vision différente, qui va au-delà des définitions traditionnelles de la culture est y présentée. Dans le cadre des mesures, des occasions d'alignement et de collaboration continuent à être trouvées afin d'aller de l'avant et d'avoir une incidence importante sur les Néo-Écossais à l'échelle de la province. Le Plan d'action pour la culture a fait ressortir la possibilité d'aborder des questions sociales complexes grâce à la culture et a montré que les communautés peuvent utiliser la culture pour trouver des solutions à leurs problèmes particuliers. Le travail associé au Plan d'action a donné lieu à des parcours nouveaux et inattendus pour que la Nouvelle-Écosse devienne plus inclusive sur le plan culturel, et pour mettre ainsi en valeur la population diversifiée et les Mi'kmaq y habitant. Tout cela contribue au développement de communautés fortes et dynamiques dans la province.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

S/O

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Le Plan d'action pour la culture guide le travail du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine en ce qui a trait à six thèmes : Promotion de la culture mi'kmaq, Promotion de la créativité et de l'innovation, Renforcement de l'éducation, des partenariats et de la compréhension, Promotion de la diversité culturelle, Excellence de l'intendance culturelle, et Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Dix-sept ministères, offices et organismes de la Nouvelle-Écosse collaborent à la mise en œuvre du plan et incorporent les thèmes à leur plan d'activités.

Type d'entité:

Secteur public

Les Mi'kmaq, diverses communautés ethniques et autres communautés néo-écossaises, des entreprises et organisations du secteur de la culture et des particuliers

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Politique culturelle, Partout, la culture

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/politique/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le MCC a lancé la Politique culturelle du Québec, Partout, la culture en juin 2018. Il s'agit de la deuxième politique culturelle à voir le jour au Québec et de la première qui fait référence à la Convention. La nouvelle politique mise sur les acquis de celle de 1992, tout en proposant des orientations adaptées aux enjeux actuels. Elle est intemporelle et est opérationnalisée dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental d'une durée de cinq ans (voir fiche 1.1.2). Elle est issue d'un vaste processus de consultations : des milliers de Québécoises et de Québécois ont participé à cet exercice, en tant que représentants d'organismes ou à titre individuel. La présente politique vise l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Ainsi, le loisir culturel, la pratique en amateur, le bénévolat, l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine culturel y occupent une plus grande place, ce qui leur permettra de s'insérer davantage dans le système culturel. Comme son nom l'indique, la politique culturelle veut assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout : dans toutes les régions du Québec, dans la vie de l'ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l'univers numérique. Différents moments charnières, dont l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005, inspirent les principes sur lesquels s'appuie cette politique culturelle : le rôle essentiel de la culture ; l'affirmation du caractère francophone du Québec ; l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture et ; l'autonomie de la création et la liberté d'expression et d'information. Cette politique culturelle s'articule autour de quatre grandes orientations qui traduisent la vision gouvernementale quant à la place de la culture dans la société. Ces orientations s'appuient sur les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique. Elles sont étroitement liées et interdépendantes en ce qui a trait à leur conception et à leur mise en œuvre : 1. Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture Cette orientation porte sur la valorisation du caractère essentiel de la culture et de la langue française dans la vie des gens et des collectivités, entre autres par la reconnaissance de leur lien indissociable avec l'éducation. Le gouvernement du Québec aspire à ce que toutes et tous puissent accéder, participer et contribuer de manière significative à une vie culturelle québécoise riche et inclusive. 2. Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture En vertu de cette orientation, le gouvernement renouvelle son soutien aux artistes professionnels et aux créateurs, ainsi qu'aux travailleurs, industries et organismes culturels. Il s'agit de leur permettre de mieux refléter l'évolution et la diversité des formes d'expressions artistiques et culturelles et d'être les porte-étendards de la créativité québécoise au Québec, au Canada et à l'étranger. 3. Dynamiser la relation entre la culture et le territoire Cette orientation prend en compte la diversité des régions et prône l'équité dans les interventions. Le gouvernement vise à ce que l'engagement des collectivités, la présence d'établissements et d'organismes culturels ainsi que la conservation du patrimoine contribuent à la qualité des milieux de vie. L'inclusion de préoccupations culturelles dans la planification de l'aménagement du territoire y est considérée comme un atout. Enfin, cette orientation réaffirme clairement le rôle majeur des partenaires municipaux, de la capitale nationale (Québec), de la métropole (Montréal) et des communautés autochtones qui s'engagent activement en matière de culture. 4. Accroître l'apport de la culture et des communications à l'économie et au développement du Québec Cette orientation se concentre sur la mise en place de conditions favorables pour que la culture contribue au plein essor d'une société créative, innovante et prospère. Elle vise, d'une part, l'adaptation continue des milieux aux transformations induites par l'évolution accélérée des technologies et, d'autre part, la découverte et la visibilité de la culture québécoise dans un monde globalisé. À ces fins, le gouvernement du Québec entend appuyer la croissance de l'entrepreneuriat culturel, encourager les partenariats et favoriser le développement des compétences. Engagements particuliers à l'égard des Autochtones Pour bien marquer l'importance que le gouvernement du Québec accorde aux cultures des Premières Nations et de la nation inuite, une section distincte est consacrée aux priorités gouvernementales les concernant. Présentée en ouverture de document, cette section recense des engagements qui tiennent compte de l'histoire et des modes de vie contemporains propres aux onze nations autochtones du Québec. Cela dit, les Autochtones bénéficient également des autres propositions mises de l'avant dans la présente politique et dans le plan d'action qui y est associé.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

La politique culturelle est opérationnalisée dans le cadre d'un plan d'action qui couvre la période 2018 à 2023. Celui-ci compte 41 mesures répondant aux objectifs et aux orientations de la politique et prévoit des investissements de USD 435,8 millions (CAD 600,9 millions) sur 5 ans.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

36 ministères et organismes québécois

Type d'entité:

Secteur public

Le MCC et son réseau de 11 sociétés d'État et organismes

Type d'entité:

Secteur public

Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec est responsable de la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 accompagne la Politique culturelle du Québec, Partout, la culture. Il exprime la vision du gouvernement et établit ses priorités par la proposition d'un premier ensemble de gestes concrets visant à assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout et au bénéfice de tous. Ce plan comporte 41 mesures qui permettront de mieux appuyer les personnes et les organisations qui sont au cœur du dynamisme culturel québécois et de développer de nouveaux réseaux de partenaires dans les sphères sociales, économiques et territoriales. Elles s'inscrivent en complémentarité des actions déjà entreprises par le gouvernement pour stimuler la créativité et l'innovation en culture au Québec. Les mesures préconisées ne touchent pas un secteur d'intervention en particulier. Elles s'adressent à tous de manière transversale. Des mesures supplémentaires pourront s'ajouter et faire évoluer ce plan au cours des prochaines années. Dans un contexte où l'offre culturelle est abondante et mondialisée, ce plan d'action vise l'atteinte d'objectifs cruciaux pour la culture québécoise : attirer l'attention sur elle et la rendre accessible à tous, pour que chacun puisse découvrir les produits culturels québécois et les apprécier.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 compte 41 mesures répondant aux objectifs et aux orientations de la Politique culturelle, Partout, la culture, et prévoit des investissements de 435,8 millions USD (600, 9 millions CAD) sur 5 ans.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Un rapport du plan d'action et de ses mesures est effectué annuellement et un bilan sera réalisé en 2020-2021. Les effets de la politique et de son plan d'action seront évalués au terme du plan d'action soit en 2023-2024.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

36 ministères et organismes québécois se sont engagés à travailler, de concert avec le MCC et son réseau de 11 sociétés d'État et organismes, à la mise en œuvre du Plan d'action.

Type d'entité:

Secteur public

Vision internationale du Québec

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
Ministère de la Culture et des Communications (dimension culturelle)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels
Design
Arts numériques
Musique
Arts de la scène
Edition
Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

À l'automne 2019, le gouvernement du Québec a mis à jour sa Politique internationale en rendant publique la Vision internationale du Québec (VIQ). La culture et la spécificité québécoises, fondements de l'action internationale du Québec, s'inscrivent en filigrane de plusieurs des moyens mis de l'avant par cette politique qui vise à renforcer la diplomatie économique québécoise. Cette Vision appelle notamment au soutien du rayonnement international de la culture, des artistes et des industries culturelles du Québec, en reconnaissant que « le contenu culturel est l'un des meilleurs véhicules permettant de faire valoir l'identité d'une nation et de promouvoir ses intérêts dans les autres domaines de sa politique extérieure, notamment dans le domaine économique. » Plus spécifiquement, la Vision internationale rappelle l'attachement du Québec au principe de la diversité des expressions culturelles et reconnaît l'importance de la Convention comme une mesure fondamentale pour assurer le déploiement des cultures francophones à l'étranger. La VIQ consacre un chapitre à la culture, intitulé « Promouvoir la culture et les artistes du Québec sur la scène internationale », où l'on fait état des mesures envisagées pour soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux (voir fiche 2.1.1). Le gouvernement du Québec compte ainsi stimuler l'exportation, le rayonnement et la découvrabilité des œuvres ainsi que des productions culturelles québécoises par certaines actions, dont les suivantes : • Renforcer le soutien aux tournées ainsi qu'à la diffusion et à l'exportation des productions culturelles québécoises; • Augmenter le soutien à la mobilité hors Québec des artistes, des organismes et des entreprises culturelles; • Créer des vitrines culturelles et accentuer les présences collectives à l'étranger; • Doter une enveloppe d'aide à la coproduction internationale; • Renforcer les services offerts aux milieux culturels par les représentations du Québec à l'étranger. Des fonds sont également prévus pour renforcer les actions de coopération culturelle et accroître la présence du Québec au sein des forums internationaux. Parmi les actions envisagées, figurent celles-ci : • La conclusion de partenariats, de signatures de nouvelles ententes bilatérales de coopération et l'ajout d'un volet culturel à certaines ententes de coopération existantes; • La promotion de la diversité des expressions culturelles, en collaboration notamment avec les pays en développement de la Francophonie; • La consolidation de l'engagement du Québec auprès de ses partenaires de la Francophonie et de son rôle en matière de culture au sein de l'UNESCO; • Le renforcement de la coopération au sein de la Francophonie en vue d'accroître la visibilité des contenus culturels francophones dans l'univers numérique. Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement entend s'appuyer sur les outils et les leviers que constituent les programmes de soutien à la mise en marché des biens et services culturels québécois, le réseau des attachés culturels répartis dans les représentations du Québec à l'étranger et le développement d'une intelligence d'affaires dans les secteurs culturels les plus porteurs.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de l'Économie et de l'Innovation, organismes et sociétés d'État dans le domaine de la culture

Type d'entité:

Secteur public

DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Les médias de service public ont une mission légale ou statutaire de promouvoir des expressions culturelles diverses : OUI

Des politiques et mesures promeuvent la diversité des contenus dans la programmation en soutenant :

Des diffuseurs régionaux et/ou locaux

La diversité linguistique dans la programmation des médias

La programmation communautaire pour les groupes marginalisés (ex. les peuples indigènes, les migrants et les réfugiés, etc.)

La programmation socio-culturelle (ex. à destination des enfants, des jeunes, des personnes en situation de handicap, etc.)

Des réglementations relatives aux contenus nationaux destinées aux médias audiovisuels existent (ex. des quotas pour la production ou la distribution de séries TV, de musique ou de films nationaux): OUI

Une/des autorité(s) de régulation dédiée(s) au suivi des médias existe(nt): OUI

Si OUI, veuillez fournir le nom et l'année de création de(s) autorité(s) de régulation:

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, créé en 1968

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation effectuent le suivi des:

Médias publics

Médias communautaires

Médias du secteur privé

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation sont responsables de:

Délivrer des licences aux diffuseurs, fournisseurs de contenu, plateformes

Faire le suivi des obligations culturelles (incluant les obligations linguistiques)

Faire le suivi de l'égalité de genre dans les médias

Suivre l'indépendance éditoriale dans les médias

Suivre le niveau de concentration des médias (diversité des structures d'acquisition, transparence des règles d'acquisition, limitations relatives à la concentration des médias, etc.)

Politiques et mesures pertinentes:

Initiative de journalisme local

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du patrimoine canadien

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/initiative-journalisme-local.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'Initiative de journalisme local (IJL) soutient la création d'un journalisme civique original qui répond aux besoins diversifiés des communautés mal desservies du Canada par l'entremise d'un investissement de 50 millions de dollars sur 5 ans. Pour préserver l'indépendance de la presse, le gouvernement a mandaté l'administration de l'initiative à sept organisations non gouvernementales indépendantes, représentant différents segments de l'industrie médiatique. Ces organismes administrateurs allouent des fonds pour l'embauche de journalistes ou la rémunération de journalistes à la pige pour soutenir la production de contenu journalistique civique dans les communautés mal desservies. Les organisations médiatiques canadiennes admissibles au financement sont les agences de presse, organisations médiatiques privées, et organisations médiatiques sans but lucratif faisant partie des secteurs de la presse écrite, de la radio communautaire, de la télévision communautaire, et des services de nouvelles en ligne. La population canadienne pourra ainsi être mieux informée puisque tout le contenu produit est mis gratuitement à disposition par le biais d'une licence Creative Commons.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Aucun résultat pour l'instant puisque le programme en est à sa première année (2019-2020).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

38,3 USD sur 5 ans

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Médias d'Info Canada

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Association de la presse francophone

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Quebec Community Newspapers Association

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

National Ethnic Press and Media Council of Canada

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Fonds canadien de la radio communautaire

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Canadian Association of Community Television Users and Stations

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Un meilleur reflet des peuples autochtones et des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les productions canadiennes

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-143.htm>

<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-148.htm>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le 15 mai 2017, le CRTC a renouvelé les licences des services de télévision des grands groupes de propriété de langue française et de langue anglaise. Ces grands groupes se partagent plus de 90 % des parts d'écoute des marchés de langues anglaise et française de même que les parts de revenus de télévision. Dans ces décisions, le CRTC a instauré une mesure afin d'encourager le reflet des peuples autochtones et des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Pour toute production produite par des producteurs autochtones ou par des producteurs issus des CLOSM, les grands groupes se sont vus accordés un crédit à l'égard de leurs exigences de dépenses en émissions canadiennes (DÉC). Les DÉC sont des exigences que le CRTC impose afin de s'assurer que les radiodiffuseurs diffusent du contenu télévisuel de qualité produit par des Canadiens. En accordant un crédit aux radiodiffuseurs pour de la programmation produite par ces producteurs, le CRTC a donc créé une incitative afin que les peuples autochtones et les CLOSM soient mieux reflétés à l'écran. Cet incitatif a, depuis, été ajouté d'office aux conditions de licence de toute titulaire de licence télévisuel.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le 29 août 2019, le CRTC a émis un bulletin d'information exigeant que les grands groupes de propriété de langue française et de langue anglaise soumettent un rapport sur la production. Le premier rapport doit être soumis d'ici le 29 février 2020 et tous les rapports subséquents devront être soumis avant le 30 novembre de chaque année. Les grands groupes devront soumettre des renseignements sur leurs dépenses au titre de la programmation et d'autre contenu original de première diffusion, y compris le contenu produit par les producteurs issus des CLOSM et par les producteurs autochtones.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Chaque radiodiffuseur doit, par condition de licence, dépenser un certain pourcentage de ses revenus bruts de l'année précédente à l'achat ou à la création de programmation canadienne afin de contribuer au développement de la programmation et au soutien des créateurs canadiens. Ces pourcentages sont préétablis par le CRTC lors de chaque renouvellement de licence. Les incitatifs font donc partie des obligations des dépenses en émissions canadiennes des radiodiffuseurs.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Tous les radiodiffuseurs qui détiennent une licence de radiodiffusion

Type d'entité:

Secteur privé

Attribution de licence à un service facultatif national multilingue à caractère multiethnique

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2019/2019-172.htm>

<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2019/2019-172.htm#bm1>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le CRTC a reconnu qu'il y avait un besoin exceptionnel pour un service de télévision national multilingue à caractère ethnique qui pourrait offrir aux Canadiens des émissions de nouvelles et d'actualités abordables d'un point de vue canadien en plusieurs langues. Le 23 mai 2019, à la suite d'un processus concurrentiel, le CRTC a accordé une licence à Rogers Media Inc. afin de lui permettre d'exploiter un service national de télévision multilingue à caractère multiethnique offrant des émissions dans 20 langues. Le service contribue, entre autres, à l'expression canadienne et reflète les attitudes des Canadiens en veillant à ce qu'une partie importante de sa programmation soit produite par des producteurs indépendants, soit diversifiée et qu'elle réponde aux besoins des diverses communautés ethniques et communautés de langue tierce à l'échelle du Canada d'un point de vue canadien. Le service contribuera aussi à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion. En vertu de la décision rendue par le CRTC, le service OMNI Regional doit donc être désormais offert sur tous les forfaits de télévision numérique de base partout au Canada, de façon à être offert au plus grand nombre.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Tous les Canadiens, y compris les nouveaux résidents et les citoyens dont l'anglais ou le français n'est pas la langue maternelle, qui sont abonnés à une entreprise de distribution par câble ou par satellite peuvent avoir accès aux émissions de nouvelles et d'information télévisées multilingues et à caractère multiethnique offertes par le service OMNI Regional. Puisqu'il s'agit d'un service de télévision conventionnel, il est également possible d'y accéder localement via une antenne.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Le service OMNI Regional doit être distribué au service de base par toutes les entreprises de distribution par câble ou par satellite et recevoir une redevance. Du 1er septembre 2020 au 31 août 2023, le tarif payé sera 0,14 USD (0,19 CAD) par mois par abonné.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Rogers Media Inc.

Type d'entité:

Secteur privé

Toutes les entreprises de distribution par câble et par satellite.

Type d'entité:

Secteur privé

Cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://crtc.gc.ca/eng/archive/2016/2016-224.htm>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Pour s'assurer que les Canadiens continuent d'avoir accès à une programmation locale et communautaire de qualité qui répond à leurs besoins, le CRTC a adopté un cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire, publié en juin 2016. Ce cadre politique couvre deux grands domaines : la télévision communautaire et la programmation locale. **Télévision communautaire :** Les politiques régissant les services de télévision communautaire visent à garantir que la programmation communautaire reflète adéquatement la population, offre aux Canadiens un accès équitable à l'ensemble du système de radiodiffusion et soit accessible sur les plateformes les plus efficaces. Au Canada, la télévision communautaire est financée en grande partie par les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR). La plupart des services de télévision communautaire sont exploités par des entreprises de câblodistribution, tandis que d'autres sont exploités de façon indépendante par voie hertzienne ou numérique. Les EDR canadiennes sont tenues de contribuer à la programmation canadienne à hauteur de 5 % de leurs revenus bruts de l'année précédente et une partie de ce montant peut être dépensée pour la programmation communautaire. Bien que la nouvelle politique reconnaisse que les services de télévision communautaire sont importants pour atteindre les objectifs globaux de la Loi sur la radiodiffusion, elle permet une stratégie plus souple du financement du contenu local qui permet aux EDR de passer du financement de la programmation communautaire à la production de nouvelles locales. Afin de maintenir le soutien à la production d'émissions communautaires, le CRTC a axé son approche réglementaire pour garantir qu'un montant minimum de contributions des EDR à la télévision communautaire finance la programmation plutôt que les frais généraux. Parallèlement, le CRTC a clarifié les définitions de ce qui constitue un programme communautaire et a inclus des mesures visant à garantir que la contribution de la communauté locale est prise en compte dans les décisions de programmation. La nouvelle politique reconnaît également l'existence de disparités régionales. Certaines EDR qui desservent des marchés métropolitains (Montréal, Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver) sont autorisées à verser leur contribution autorisée à l'expression locale à la programmation communautaire dans d'autres marchés ou à des stations de télévision locales désignées pour la production de nouvelles locales. Les groupes intégrés verticalement sont chargés d'évaluer les besoins de leurs abonnés et téléspectateurs avant de décider où et comment dépenser la totalité ou une partie de leur contribution autorisée à l'expression locale, selon que le marché desservi par l'EDR est métropolitain ou non. **Programmation locale :** Afin de préserver l'écosystème des nouvelles et de l'information local, qui est important pour la pleine participation démocratique des citoyens canadiens, la nouvelle politique exige que toute la programmation locale soit pertinente au niveau local, tandis que toutes les nouvelles locales doivent refléter la réalité locale. Une émission est considérée comme pertinente au niveau local si elle présente un intérêt pour la communauté ou le marché desservi. Une émission d'information est considérée comme reflétant la réalité locale si elle montre des séquences et traite de questions liées au marché desservi et si elle est produite par ou spécifiquement pour la station. La politique garantit que les Canadiens peuvent continuer à avoir accès, par l'intermédiaire des stations de télévision traditionnelles (disponibles sur le service de base des EDR), ainsi que par d'autres moyens, à des émissions produites localement qui sont pertinentes pour leur marché. La politique exige que toutes les stations de télévision conventionnelle diffusent un niveau minimum de nouvelles et d'informations reflétant la réalité locale. Les stations doivent également allouer un pourcentage de leurs revenus de l'année précédente à cette programmation. La nouvelle politique permet également aux EDR de consacrer une partie de leur contribution obligatoire de 5 % à la programmation canadienne à la production de nouvelles et d'informations locales sur les stations de télévision conventionnelle locales. Pour soutenir la production de nouvelles et d'informations locales par les petites stations de télévision indépendantes, le CRTC a également créé le Fonds des nouvelles locales indépendantes (FNLI) dans le cadre de la nouvelle politique. Le FNLI est financé par les EDR grâce à une partie de leur contribution de 5 % à la programmation canadienne.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

En 2018, les EDR ont contribué à l'expression locale pour un total d'environ 122 millions de dollars américains (161,1 millions de dollars canadiens):

- environ 84 millions de dollars américains (110,8 millions de dollars canadiens) ont été accordés aux chaînes communautaires des titulaires de licence;
- environ 36,1 millions de dollars américains (47,7 millions de dollars canadiens) ont été accordés à des émissions d'information reflétant les réalités locales;
- environ 2 millions de dollars américains (2,6 millions de

dollars canadiens) ont été consacrés à la programmation communautaire dans d'autres marchés desservis par le titulaire de la licence. Les stations indépendantes ont reçu environ 16,5 millions de dollars américains (21,7 millions de dollars canadiens) du FNLI.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

La plupart des EDR sont tenues de verser une contribution annuelle de 5 % de leurs recettes brutes de l'année précédente à la création et à la production d'émissions canadiennes. Sur ce montant, les câblodistributeurs doivent contribuer à hauteur de 1,5 % maximum à l'expression locale, tandis que les entreprises de distribution par satellite doivent contribuer à hauteur de 0,6 % maximum aux nouvelles locales. Les EDR doivent verser au FNLI 0,3 % de leur contribution de 5 % à la programmation canadienne provenant des revenus de diffusion de l'année précédente.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

L'Association canadienne des radiodiffuseurs administre le FNLI.

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Fonds de la diversité pour la production cinématographique

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ontario Créatif (un organisme relevant du ministère des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture)

Site web de la politique/mesure, si possible:

http://www.ontariocreates.ca/cinema_et_television/Financement/Fonds_pour_la_production_cinematographique_production.htm

http://www.ontariocreates.ca/collaboration_fr/Programme_de_developpement_de_l_industrie.htm

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'initiative de promotion de la diversité est un programme de trois ans lancé en 2017-2018 qui offre une aide financière accrue par l'entremise du Fonds pour la production cinématographique d'Ontario Créatif. Le but de ce soutien accru était d'encourager le développement et la production de films ayant un contenu dramatique ou documentaire faisant la promotion de la diversité; un objectif subsidiaire était la création d'emplois pour les créateurs de l'industrie du cinéma issus des minorités culturelles et traditionnellement sous-représentées. Pour les fins de ce programme, la définition de diversité est celle adoptée par la province : • Présence d'une vaste gamme de qualités et de caractéristiques humaines au sein d'un groupe, d'un organisme ou d'une société. Les aspects de la diversité comprennent, notamment, l'ascendance, la culture, l'ethnie, l'identité sexuelle, la langue, la capacité physique et intellectuelle, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et la situation socioéconomique. Afin de réduire les obstacles à l'accès à la profession, l'initiative de promotion de la diversité utilise des critères d'admissibilité moins contraignants que les autres volets du Fonds pour la production cinématographique pour pouvoir accorder des montants plus élevés que les limites courantes et elle utilise des critères d'évaluation distincts pour tenir compte des éléments de diversité des projets soumis. En 2018-2019, Ontario Créatif a élargi la portée de l'initiative de promotion de la diversité aux programmes financés par l'entremise du Programme de développement de l'industrie, un programme vise à soutenir les activités des secteurs de l'édition de livres, de l'édition de revues, du cinéma, de la télévision et des produits multimédias interactifs numériques qui développent les compétences, la capacité commerciale, la part de marché, les ventes et l'innovation.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

2017-2018 Initiative de promotion de la diversité du Fonds pour la production cinématographique - Nombre de projets retenus: (20 [11 productions, 9 développements]) Initiative de promotion de la diversité du Programme de développement de l'industrie - Nombre de projets retenus: S/O 2018-2019 Initiative de promotion de la diversité du Fonds pour la production cinématographique - Nombre de projets retenus: (27 [18 productions, 9 développements]) Initiative de promotion de la diversité du Programme de développement de l'industrie - Nombre de projets retenus: 13 2019-20 (T1 et T2 seulement) Initiative de promotion de la diversité du Fonds pour la production cinématographique - Nombre de projets retenus: (10 [5 productions, 5 développements]) Initiative de promotion de la diversité du Programme de développement de l'industrie - Nombre de projets retenus: 23 • Exemple : o En 2019-2020, Ontario Créatif a contribué à la production du long métrage Night Raiders, une coproduction internationale bénéficiaire de l'initiative de promotion de la diversité du Fonds pour la production cinématographique, en vue de créer des occasions de mentorat sur le plateau de tournage pour les producteurs autochtones, à toutes les étapes de la production. • Quatre des dix films financés par le Fonds et présentés au TIFF 2019 ont profité de l'initiative de promotion de la diversité.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

4,5 millions de dollars (1,5 million de dollars par année pour chaque exercice : 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture Ontario Créatif

Type d'entité:

Secteur public

Plan d'aide aux médias d'information

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1997>

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6308>

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6131>

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/presse-ecrite/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le plan d'aide aux médias du MCC a été mis en place en 2017 et bonifié en 2019 afin d'appuyer le secteur de la presse d'information écrite, qui traverse une crise sans précédent, notamment en raison de la fuite de leurs revenus vers les plateformes numériques étrangères. Le plan propose différentes mesures afin d'assurer une information diversifiée et régionale. Ces mesures sont les suivantes : 1. Le soutien à RecycleMédias pour compenser la contribution monétaire des journaux pour la collecte sélective; 2. Le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite (PAANEPIE); 3. La bonification du Programme d'aide aux médias communautaires pour le renforcement de l'information locale et régionale et la mise en place d'une mesure d'aide ponctuelle. En plus de ces mesures, deux crédits d'impôt ont été mis en place par le gouvernement du Québec pour encourager l'innovation numérique dans les modèles d'affaires des entreprises de presse d'information écrite et pour soutenir les salaires des employés des salles de rédaction. Ceux-ci relèvent toutefois de Revenu Québec.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Le programme d'aide au fonctionnement soutient les médias communautaires depuis 1973. En 2019-2020, 154 médias communautaires ont été soutenus au fonctionnement. De plus, 24 médias communautaires ont reçu une aide ponctuelle pour la réalisation de projets. Depuis la mise en place du programme d'aide à l'adaptation numérique, en 2017, 38 projets ont été soutenus, dont 17 pour l'année 2019-2020.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Pour 2019-2020, plus de 9,2 millions USD (12,7 millions CAD) ont été versés dans le cadre des programmes d'aide aux médias sous la responsabilité du MCC.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Des politiques, mesures et mécanismes de soutien ont été mis en place pour soutenir la transformation numérique des industries et des institutions culturelles et créatives (ex. fonds pour la numérisation des industries analogiques): OUI

Des politiques et mesures ont été introduites pour assurer l'existence d'un marché national dynamique pour les industries culturelles numériques, incluant des acteurs numériques divers et de toutes tailles (ex. règles de rémunération équitable, contrôle de la concentration du marché, mesures de prévention contre les monopoles des fournisseurs/distributeurs de contenu ou leurs algorithmes qui restreignent potentiellement la diversité des expressions culturelles): OUI

Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès et la découvrabilité de la production nationale de contenus culturels dans l'environnement numérique (ex. plans d'action ou politiques en faveur du pluralisme des contenus numériques, soutien public à des portails culturels ou artistiques dans des langues spécifiques, plateformes nationales ou régionales de distribution de contenu local en ligne, etc.): OUI

Des mesures et des initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la créativité et les compétences numériques des artistes et des professionnels de la culture qui travaillent avec les nouvelles technologies (ex. espaces d'expérimentation, incubateurs, etc.): OUI

Des statistiques et des études comprenant des données récentes sur l'accès aux médias numériques, et notamment sur le type de contenu culturel rendu accessible par les médias numériques, sont disponibles: OUI

Percentage of the population with subscriptions to online cultural content providers (e.g. Netflix, Spotify, Amazon, etc.): 70.10%

2019

Politiques et mesures pertinentes:

Examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien et Ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.ic.gc.ca/eic/site/110.nsf/fra/accueil>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Pour veiller à ce que la législation canadienne sur les communications puisse suivre le rythme dans une industrie numérique en évolution rapide et continuer à soutenir les créateurs et producteurs canadiens, le gouvernement du Canada a nommé un groupe d'experts externes chargé d'examiner la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiocommunication. Le Groupe d'experts a publié un rapport intitulé Ce que nous avons entendu en juin 2019, soulignant que diverses parties intéressées demandent instamment une action immédiate pour établir un cadre réglementaire équitable pour tous les participants du secteur canadien de la radiodiffusion. Le groupe d'experts examine également des questions telles que la création de contenu à l'ère numérique, la neutralité du réseau Internet, la diversité culturelle, et la façon d'assurer un avenir plus solide aux médias canadiens et à la création de contenu canadien, ainsi que la modification des définitions existantes ou l'ajout de nouvelles définitions plus appropriées au contexte actuel de la radiodiffusion et des médias. Le rapport final du groupe d'experts intitulé "L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir", a été présenté à Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie ainsi qu'à Steven Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien le 29 janvier 2020. Il est prévu que les 97 recommandations proposées dans le rapport éclaireront les futures actions du gouvernement pour moderniser la législation canadienne sur les communications.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Non applicable

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

1,283,562.00 USD

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? Non

Initiative de la diversité des contenus à l'ère numérique

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du patrimoine canadien

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/diversite-contenus-ere-numerique.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En 2017, Patrimoine canadien a lancé une stratégie de mobilisation internationale visant à promouvoir la diversité des contenus à l'ère numérique. La notion de « diversité des contenus » va au-delà du concept de « diversité culturelle », car elle englobe des contenus comme l'information et les nouvelles et elle met l'accent sur la diversité des points de vue et des perspectives. En 2018, une déclaration conjointe a été signée entre les gouvernements du Canada et de la France, réaffirmant leur volonté de miser sur la diversité des contenus en ligne comme moyen de favoriser la résilience des citoyens face à la désinformation. Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral a engagé des fonds afin que le Canada puisse créer un groupe de travail visant à élaborer des principes directeurs sur la diversité des contenus et renforcer la résilience des citoyens face à la désinformation. L'adoption de principes directeurs permettrait de définir des politiques et des mesures concrètes pour protéger et promouvoir la diversité des contenus en ligne. La première réunion virtuelle du groupe de travail multipartite qui sera composé de pays aux vues similaires, du secteur privé et de la société civile est prévue pour l'automne 2020.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Patrimoine canadien travaille avec quatre pays aux vues similaires pour former un groupe de travail : l'Australie, la Finlande, la France et l'Allemagne. Ce groupe de cinq pays s'est réuni pour la première fois à Paris en février 2020 pour discuter des objectifs et des priorités de l'initiative ainsi que des approches collaboratives à adopter aux fins de l'élaboration de politiques. En parallèle, des documents de recherche ont été commandés à des universitaires, qui sont experts des enjeux du numérique relatifs à la découvrabilité des contenus, les instruments normatifs schématisant la gouvernance de la diversité des contenus, les fiducies des données en ligne, ainsi que le design pour la diversité.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Fait partie de l'initiative de citoyenneté numérique, annoncé lors du budget 2019, et financé à la hauteur de 3,4 millions CAD (ou 2,4 millions USD) sur quatre ans.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Gouvernement du Canada

Type d'entité:

Secteur public

Gouvernement de la France

Type d'entité:

Secteur public

Gouvernement de l'Allemagne

Type d'entité:

Secteur public

Gouvernement de la Finlande

Type d'entité:

Secteur public

Gouvernement de l'Australie

Type d'entité:

Secteur public

Membres du secteur privé à confirmer

Type d'entité:

Secteur privé

Membres de la société civile à confirmer

Type d'entité:

Initiative de citoyenneté numérique

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du patrimoine canadien

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/desinformation-en-ligne.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'initiative de citoyenneté numérique (ICN) est une stratégie à volets multiples qui vise à appuyer la démocratie et la cohésion sociale au Canada en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne ainsi qu'en établissant des partenariats pour soutenir un écosystème d'information sain. Cette initiative soutient les activités axées sur les citoyens (y compris les programmes et outils numériques, d'actualités et d'alphabétisation civique), la recherche et le renforcement des capacités de la société civile et des universités grâce à des subventions et contributions pour mieux comprendre et renforcer la résilience à la désinformation en ligne au Canada.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

En 2019, l'ICN a accordé un financement de 7 millions de dollars canadiens à 23 projets pour soutenir les médias numériques et l'alphabétisation civique avant les élections fédérales de 2019. L'ICN a également accordé un financement de 2,1 millions de dollars à 8 projets de recherche qui visent à mieux comprendre les origines, la propagation et les impacts de la désinformation en ligne au Canada et comment les activités de médias numériques et d'alphabétisation civique peuvent être mieux évaluées. Un soutien financier a également été apporté au projet de démocratie numérique du Forum des politiques publiques (2,5 millions de dollars sur 4 ans) et a initié une initiative conjointe avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (2 millions de dollars sur 4 ans).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Environ 13,4 millions USD

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Bureau du Conseil privé - Institutions démocratiques

Type d'entité:

Secteur public

Affaires mondiales Canada

Type d'entité:

Secteur public

Le CRSH

Fonds des médias du Canada (FMC)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://cmf-fmc.ca/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Lancé en 2010, le Fonds des médias du Canada (FMC) est un partenariat public-privé à but non lucratif financé par le gouvernement du Canada et les distributeurs canadiens de services de télévision par câble, par satellite et par Télévision par protocole Internet (IPTV). Le FMC promeut, développe et finance la production d'applications et de contenus canadiens pour toutes les plateformes audiovisuelles. Il soutient l'industrie télévisuelle et les médias numériques canadiens par l'entremise de trois volets de financement. Le volet convergent soutient la création de contenu télévisuel, numérique et innovateur à l'intention des Canadiens. Le volet expérimental favorise le développement de contenus interactifs et d'applications logicielles avant-gardistes destinés aux médias numériques. Un nouveau volet, développement du secteur, fut ajouté en 2019-2020 pour soutenir le développement de projets étant bénéfiques pour toute l'industrie, notamment des opportunités de formation, de promotion ou de mentorat, etc.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

En 2018-2019, le FMC a versé 228 millions de dollars (US) à 493 émissions de télévision et contenus numériques ayant généré 2 595 heures de contenu, ce qui a résulté en 1 milliard de dollars (US) en activité de production. Ces données incluent les projets de production autochtone et de langues diverses autres que nos deux langues officielles, soit le français et l'anglais. En 2018-2019, 24 programmes ont livré des audiences de télévision de plus de 1 million de téléspectateurs au Canada – conformément à l'année précédente. De ceux-ci, 21 étaient dans le marché francophone et 3 dans le marché anglophone. En 2018-2019, le FMC a également fourni 32,5 millions de dollars (US) à 116 projets expérimentaux, soit 26 jeux, 8 vastes projets de médias interactifs, 18 web-séries, ainsi que 3 logiciels. Cet investissement a généré 59 millions de dollars (US) d'activité dans l'industrie. Le FMC contribue également à la diversité des médias, notamment par l'entremise du Programme de diversité linguistique et du Programme autochtone. Le Programme de diversité linguistique a versé 2,3 millions de dollars (US) à 11 projets en arabe, italien, russe, espagnol, tagalog et ukrainien. Ce programme s'est traduit par 4,1 millions de dollars (US) en activités de production dans l'économie créative du Canada. Le Programme autochtone a quant à lui fourni 6,5 millions de dollars (US) à 14 émissions de télévision et contenus numériques en langues autochtones. Au total, chaque dollar dépensé par le FMC génère en moyenne 3 dollars d'investissements. Concernant l'objectif 1 c), il importe de souligner que depuis avril 2019 les plateformes numériques canadiennes peuvent désormais déclencher le financement du FMC pour des productions numériques, ce qui reflète l'évolution du marché et offre plus de possibilités en termes de contenu et de format.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Pour 2019-2020, le FMC prévoit investir 270,5 millions de dollars (US), soit 121 millions provenant du gouvernement du Canada et 150 millions des distributeurs privés. Le gouvernement du Canada verse annuellement un montant de 103 millions de dollars (US). De plus, il a annoncé un financement supplémentaire de 132 millions de dollars (US) répartis sur 5 ans, soit 18 millions de dollars (US) pour 2019-2020. Le Fonds des médias du Canada reçoit également des contributions financières de la part des distributeurs canadiens de télévision par câble, par satellite et par IP. Aux termes d'obligations réglementaires, les entreprises de distribution de radiodiffusion sont tenues de faire une contribution annuelle de 5% de leurs revenus annuels de radiodiffusion à la programmation canadienne, et c'est le FMC qui en reçoit la plus grande partie.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

La première (et unique) évaluation sommative du programme du FMC portait sur les exercices 2010-2011 à 2013-2014. Elle portait sur les deux grandes questions que sont la pertinence et le rendement, notamment l'efficacité, l'efficience et l'économie. Les évaluateurs ont conclu que le FMC sert à renforcer la capacité du Canada à devenir un chef de file dans l'économie numérique grâce au financement du contenu et des applications numériques au Canada. Les sept recommandations formulées au terme de l'évaluation ont été entièrement mises en œuvre, ce qui a permis au Ministère du Patrimoine canadien de travailler avec les dirigeants du FMC pour améliorer à la fois le Volet convergent et le Volet expérimental, et ce qui a donné au FMC la souplesse nécessaire pour, par exemple, financer des web-séries. La prochaine évaluation sommative du programme sera complétée durant l'été 2020, couvrant la période de cinq ans de 2014-2015 à 2018-2019.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère du Patrimoine canadien

Type d'entité:

Secteur public

Coalition canadienne pour l'expression culturelle (qui représente les plus importantes entreprises de distribution en radiodiffusion – Bell, Cogeco, Vidéotron, Rogers, Shaw, etc.)

Type d'entité:

Secteur privé

Fonds stratégie numérique du Conseil des arts du Canada

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Conseil des arts du Canada

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/fonds-strategie-numerique>

<https://conseildesarts.ca/initiatives/l-accelereur-de-creation>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Lancé en 2017, le fonds Stratégie numérique du Conseil des arts du Canada encourage une stratégie globale qui aide les artistes, les groupes et les organismes artistiques canadiens à comprendre le monde numérique, à y participer et à réagir aux changements culturels et sociaux qu'il engendre. Le fonds soutient les initiatives qui visent à développer une culture d'innovation axée sur l'utilisateur, à repenser la culture organisationnelle, les procédures de travail et les styles de leadership, ainsi qu'à adopter et à déployer les solutions technologiques offertes. Le Conseil encourage les initiatives qui correspondent aux valeurs et aux principes du monde numérique et du fonds Stratégie numérique, soit : - miser sur la collaboration, le partenariat et le réseautage; - garder un esprit ouvert et échanger des connaissances, des résultats, des idées et des leçons apprises; - expérimenter, prendre des risques et assurer un développement itératif. Le fonds comprend trois composantes régulières : a) Littératie et intelligence numérique : Subventions de projets pour soutenir le secteur artistique afin qu'il puisse enrichir ses connaissances, développer ses compétences et renforcer ses capacités relativement à l'univers numérique. La composante soutient les artistes, les groupes et les organismes des arts du Canada dans leurs efforts pour répondre plus efficacement aux défis, aux enjeux et aux possibilités de l'ère numérique, pour développer et enrichir une pensée numérique stratégique, et pour accroître leur capacité et la traduire en actions porteuses et durables. b) Accessibilité aux arts et mobilisation culturelle des citoyens : Subventions de projets pour financer des artistes, des groupes et des organismes artistiques canadiens afin d'améliorer l'accès et la participation du public aux arts par des moyens numériques. La composante soutient des initiatives novatrices liées au numérique qui améliorent l'expérience artistique de divers publics, encouragent la participation des citoyens aux arts, et favorisent la découverte des œuvres d'artistes canadiens et l'accès à celles-ci, tant au pays qu'à l'étranger. c) Transformation des modèles organisationnels : Subventions de projets pour soutenir des initiatives novatrices liées au numérique qui aident les organismes artistiques à transformer leur façon de travailler pour faire face aux défis, de saisir les possibilités et de s'adapter aux réseaux et aux interconnexions propres à l'environnement numérique. En 2019, le Conseil des arts a lancé l'accélérateur de création, un projet pilote visant à soutenir le développement, la création et le partage de contenu numérique original en vue d'une éventuelle distribution sur les plateformes numériques de la CBC/Radio-Canada.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Remarque : les chiffres sont en dollars canadiens. 2017-2018 : - 6 millions de dollars au total; - 38 organismes artistiques soutenus (5,3 millions de dollars accordés); - 2 groupes soutenus (166 900 dollars accordés); - 5 artistes soutenus (594 300 dollars accordés). 2018-2019 : - 24,1 millions de dollars au total; - 261 organismes artistiques soutenus (21,7 millions de dollars accordés); - 4 groupes soutenus (436 400 dollars accordés); - 16 artistes soutenus (1,9 million de dollars accordés).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

De 2017 à 2021, le Conseil des Arts du Canada investira 88,5 millions de dollars dans le cadre du fonds Stratégie numérique.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Sommet sur les arts à l'ère numérique (mars 2017)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Conseil des arts du Canada

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://conseildesarts.ca/sommet-arts-ere-numerique>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En mars 2017, le Conseil des arts du Canada a accueilli à Montréal le Sommet sur les arts à l'ère numérique. Les intervenants ont participé à des discussions intersectorielles afin d'approfondir leurs connaissances des technologies actuelles, et de rehausser la capacité du secteur artistique à mieux saisir les possibilités passionnantes de demain. Le Sommet ne portait ni sur les arts numériques, désormais une discipline artistique reconnue du nouveau modèle de financement, ni sur la création artistique au moyen des technologies numériques. Il s'agissait plutôt d'un lieu de discussion sur la transition et les transformations nécessaires pour que le secteur des arts au Canada tire parti du numérique pour son propre développement. Le Sommet a marqué le début d'une série de conversations essentielles au sein de la communauté artistique sur les moyens d'optimiser le numérique pour joindre un vaste public et assurer sa durabilité à long terme.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

En mars 2017, quelque 300 leaders du monde des arts, experts en numérique et penseurs stratégiques se sont réunis à l'Arsenal, à Montréal, pour participer au Sommet sur les arts à l'ère numérique du Conseil des arts du Canada. Sous la forme de programmathon, les séances, conférences, ateliers et bibliothèques vivantes du Sommet ont mis en évidence l'importance de la culture, de la transformation et de la collaboration numériques pour tirer pleinement parti du potentiel du numérique et des possibilités d'accès et de participation culturelle qu'il offre.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Total : 666 000 dollars américains (870 000 dollars canadiens)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Un sondage a été réalisé après l'évènement, et une récapitulation est accessible sur le site Web du Conseil des arts du Canada : <https://conseildesarts.ca/pleins-feux/2017/06/recapitulation-du-sommet> La plupart des participants ont exprimé le désir de collaborer à l'avenir avec les personnes qu'ils ont rencontrées lors du Sommet. De nombreux participants ont aussi exprimé l'importance de devenir des « ambassadeurs » et de rapporter des informations et des messages du Sommet à leurs communautés. Cet évènement a rassemblé les gens pour discuter des innombrables changements apportés par l'ère numérique, des transformations philosophiques, éthiques et organisationnelles nécessaires pour s'y adapter, de la question de la culture numérique dans le secteur des arts, et du potentiel infini des technologies numériques pour joindre de nouveaux publics. Le Sommet a également permis de valider l'orientation que prendra le Conseil des arts du Canada avec le fonds Stratégie numérique, qui sera lancé plus tard en 2017.

Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

À la suite d'un vaste processus de consultation amorcé en 2010, le MCC a lancé le Plan culturel numérique du Québec en septembre 2014. Préparé en collaboration avec le réseau d'organismes et de sociétés d'État affiliés au Ministère ainsi qu'avec les acteurs du milieu culturel et du secteur des communications, ce plan a notamment pour but : • de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence; • de faire rayonner la culture québécoise en favorisant sa diffusion au plus grand nombre, sur les marchés locaux, nationaux et internationaux; • de créer une synergie entre les différents intervenants afin de rendre accessibles les produits culturels québécois; • de faciliter l'accès à la culture et sa diffusion dans une perspective de démocratisation. Considérant l'importance d'être à l'écoute du milieu pour rester le plus actif possible devant l'évolution extrêmement rapide des nouvelles pratiques numériques, le MCC a décidé d'orienter le Plan en fonction de grands dossiers à partir de 2016. Pour l'instant, deux grands dossiers ont été mis en place : Accompagnement et appropriation. Les premières années du Plan ont mis en lumière l'importance d'élever le degré de compétences et de littératie au chapitre du numérique dans le secteur culturel. Il semble en effet nécessaire de favoriser l'appropriation des nouvelles pratiques numériques afin de mettre en place des conditions gagnantes pour assurer la pérennité de l'ensemble des actions portées par le Plan. Visibilité et rayonnement de la culture Pour assurer le maintien et l'accroissement de la vitalité et la visibilité de la culture québécoise, l'adoption des pratiques caractéristiques du numérique est incontournable. La numérisation, la documentation et la mise à disposition publique des œuvres et des contenus constituent une première étape. Au cœur des actions favorisant la visibilité et la découvrabilité de la culture, le travail avec les données sur les contenus culturels occupe une place prépondérante. En plus de ces grands dossiers, le Plan est également composé de six dossiers thématiques : • Expérimentation, recherche et développement : appuyer des projets innovants, le développement de nouveaux modèles d'affaires ainsi que les échanges d'expertise et les collaborations avec le milieu universitaire et celui des affaires. • Infrastructure et équipement : moderniser les équipements et actualiser les réseaux numériques des lieux culturels québécois de façon à optimiser leur rôle de diffusion. • International : soutenir le rayonnement de notre culture à l'étranger et favoriser les partenariats débouchant sur des échanges d'expertise et des collaborations internationales. • Jeunesse et éducation : stimuler l'intérêt des jeunes à l'égard de la culture en créant des outils et des contenus et en encourageant leur utilisation dans les milieux de l'éducation et des loisirs culturels. • Mémoire culturelle : assurer la pérennité des contenus culturels et patrimoniaux québécois, leur archivage et leur transfert sur support numérique. • Programmes, politiques et orientations : mettre à jour les programmes d'aide financière, les plans d'action et les règlements du MCC et de ses sociétés d'État en tenant compte des nouvelles pratiques numériques.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Le nombre de mesures annoncées publiquement depuis le début du PCNQ s'élève actuellement à 121. Les différentes réalisations du PCNQ se trouvent sur le site Internet et sont identifiées à la section 5. De manière générale, on peut noter un accroissement notable du niveau de littératie numérique dans l'ensemble du réseau de la culture depuis 2014 et, plus spécifiquement, de la culture de la donnée.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Ce plan prévoyait au départ un investissement de 80 millions USD (110 millions CAD) réparti sur 7 ans. Le plan d'action de la Politique culturelle du Québec a bonifié et prolongé le PCNQ de 11 millions USD (15 millions CAD) et deux années supplémentaires, ce qui porte l'investissement total à 91 millions USD (125 millions CAD) pour neuf ans (2014-2023). Pour l'année financière 2019-2020, 13,2 millions USD (18,2 millions CAD) ont été investis.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Une évaluation de mise en œuvre est en cours de réalisation.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Plusieurs ministères et organismes participent à la mise en œuvre du PCNQ, en plus de plusieurs organisations du secteur privé et de la société civile. Les partenaires des différentes mesures sont identifiés sur le site Internet à la section 5.

Type d'entité:

Secteur public

Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois – Mesure 111 du Plan culturel numérique du Québec

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/111-mettre-en-place-un-plan-daction-concernant-les-donnees-sur-les-contenus-culturels-quebecois/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois (Mesure 111) s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique culturelle du Québec et, plus précisément, du Plan culturel numérique du Québec. Il vise à répondre aux conclusions de l'État des lieux sur les métadonnées relatives aux contenus culturels, publié par l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec (OCCQ) en 2017. Il doit aussi contribuer à la réalisation du Plan stratégique 2019-2023 du MCC. Le Plan d'action concernant les contenus culturels québécois s'articule autour de quatre grands objectifs et plans de travail définis sur une base annuelle : 1. Accroître la compétence au sujet des métadonnées au sein du ministère de la Culture, des sociétés d'État et du milieu ; 2. Permettre au public de découvrir plus facilement les contenus culturels québécois (visibilité); 3. Contribuer à l'efficacité de la chaîne de rétribution des créateurs (traçabilité); 4. Faciliter la mesure de la consommation des produits culturels au Québec.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Les résultats de la mesure 111 se présentent actuellement sous la forme de constats issus des comités de chaque secteur culturel. Voici les principaux points qui font consensus dans l'ensemble des comités : • Le besoin pour les milieux de se doter de normes communes pour décrire les contenus culturels, c'est-à-dire une même façon de décrire les contenus et d'organiser les données pour qu'elles soient traitées de façon automatisée. • Un intérêt à développer une base de données de référence pour chaque secteur. • Le besoin que chacune des productions et chacun des créateurs puissent être identifiés de façon unique pour pouvoir lier plus facilement les données entre elles. • La volonté d'explorer le potentiel de lier les données des différents secteurs. • L'importance que les données sur les contenus culturels québécois soient présents dans l'univers Wikimedia (Wikipédia, Wikidata, etc.) pour améliorer leur découvrabilité. Les travaux des comités sectoriels ont non seulement permis au milieu de formuler des observations, mais aussi de favoriser un partage d'expériences, une meilleure compréhension des défis et de constater que tous les milieux sont mobilisés et prêts à avancer. Au terme de l'année 2019-2010, on peut aisément constater que dans tous les secteurs, les acteurs clés comprennent de mieux en mieux l'importance des données et qu'ils sont prêts à se mobiliser pour relever les défis associés. Il ne faut pas non plus négliger l'impact de ces comités dans leur organisation. Les observations ont permis de mettre en lumière plusieurs points à améliorer qui ont entraîné des changements dans certaines institutions culturelles (par exemple : adoption de l'ISNI).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Pour l'année 2019-2020 : 554,854 USD (765,000 CAD)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Le MCC, dans le cadre des travaux de la mesure 111, a instauré des comités sectoriels dans le but de mettre en place un plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécoises.

Type d'entité:

Secteur public

Mettre sur pied et animer un réseau d'agents de développement culturel numérique – Mesure 120 du Plan culturel numérique du Québec

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/120-mettre-sur-pied-et-animer-un-reseau-dagents-de-developpement-culturel-numerique/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) met en œuvre, depuis 2016, un grand dossier « Accompagnement et appropriation » et confie, entre autres, l'application de mesures aux sociétés d'État en culture, à Compétence culture, à Québec numérique, ainsi qu'à Culture pour tous. La vision du dossier « Accompagnement et appropriation » est de soutenir et d'accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et au partage des nouvelles pratiques. Ce dossier existe pour que l'ensemble du milieu culturel québécois ait une vision large et transversale de son rapport au numérique et afin que les initiatives conjuguant culture et numérique : • puissent dépasser les intérêts d'affaires d'organisations et d'individus isolés; • permettent de trouver des solutions répondant plus directement aux besoins du milieu culturel; • soutiennent la transformation des pratiques numériques du milieu culturel, afin que ce dernier tire profit des occasions générées; • permettent de produire des apprentissages accessibles et transférables à d'autres secteurs ou à d'autres acteurs. Mesure 120 - Mettre sur pied et animer un réseau d'agents de développement culturel numérique En complément des mesures mises en place, la mesure 120 intervient pour les 5e, 6e et 7e années du PCNQ. Elle permet l'embauche d'agents de développement culturel numérique (ADN) par des organisations nationales, sectorielles ou régionales et fédérés au sein d'un réseau québécois : le Réseau ADN. Ce dernier repose sur les objectifs suivants : • affirmer le leadership numérique du milieu culturel; • favoriser la mise en commun de problématiques, la mise en œuvre de solutions collectives durables, ainsi que le développement de projets structurants; • soutenir la transformation numérique des organisations nationales, sectorielles ou régionales participantes.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Deux résultats tangibles : 1) 47 agent(e)s de développement culturel numérique engagés dans la transformation numérique des 56 organismes qui les embauchent (et de leurs membres) suivant quatre mandats spécifiques: concertation, formation, veille et développement de projets. 2) une communauté de pratique professionnelle en action autour de la mise en commun de problématiques, de solutions collectives durables et le développement de projets structurants.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Environ 5 millions USD (7 millions CAD) pour la durée de la mesure, soit de 2019 à 2022.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Québec numérique

Type d'entité:

Secteur public

56 organisations nationales, régionales ou sectorielles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le 3 avril 2019, le ministre de la Culture de France et la ministre de la Culture et des Communications du Québec ont annoncé le lancement officiel de la mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne. Ce mandat a été confié à un chargé de mission nommé au sein de chacun des deux ministères. La découvrabilité d'un contenu dans l'environnement numérique réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche. Elle ne dépend pas seulement des caractéristiques propres au contenu, mais aussi de plus en plus des stratégies globales de quelques grands acteurs qui concentrent les usages culturels en ligne. Dans le contexte où les pratiques culturelles sont largement influencées par l'évolution de l'environnement numérique, la découvrabilité des contenus locaux se pose comme un enjeu majeur de diversité des expressions culturelles. L'objectif de cette collaboration est ainsi d'établir un premier diagnostic des différents enjeux et facteurs liés à la découvrabilité, puis de proposer et de mettre en œuvre des solutions à court, moyen et long terme, afin d'assurer une visibilité des artistes et œuvres francophones sur Internet, et ce, dans différents secteurs comme la musique, l'audiovisuel, le livre et l'édition, les arts de la scène, les arts visuels et le patrimoine.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Pour répondre à cet enjeu crucial, les chargés de mission de la France et du Québec ont, au cours de l'année 2019, rencontré des acteurs de plus d'une centaine d'organisations institutionnelles, industrielles et économiques qui agissent dans les secteurs culturels de part et d'autre de l'Atlantique. Des chercheurs ont également été mandatés afin de produire des analyses sous l'angle de leur recherche. Les chargés de mission ont aussi pris la parole lors des Journées d'étude internationales sur l'accès et la découvrabilité des contenus culturels francophones à l'ère numérique qui étaient co-organisées par l'Université du Québec à Montréal et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les 23 et 24 octobre 2019. Les résultats de cette mission devraient être dévoilés au cours de l'année 2020. En outre, une présentation des recommandations découlant de cette mission conjointe sera faite aux gouvernements membres de l'OIF lors du prochain Sommet de la Francophonie, qui devrait avoir lieu à Djerba en 2021.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

S/O

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture de France

Type d'entité:

Secteur public

Plan d'action pour la musique

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/planmusiqueqc/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Plan d'action pour la musique (PAM) 2017-2019 se voulait une aide transitoire au secteur de la musique, afin d'aider ce dernier à entreprendre son virage numérique. Le PAM se divisait en 4 axes d'intervention : 1. Accompagner des créateurs et le soutien à l'industrie de la musique pour faciliter l'adaptation au numérique, à travers une augmentation temporaire des aides financières versées aux entreprises. 2. Le développement d'actions structurantes pour répondre aux enjeux numériques du secteur de la musique, ce qui comprend le développement d'un socle commun de métadonnées québécoises et les travaux préparatoires pour faciliter la gestion des métadonnées musicales québécoises. 3. La promotion de la chanson francophone et la musique québécoise, afin d'assurer le rayonnement de nos artistes au Québec et à l'étranger. La défense des particularités de l'industrie québécoise de la musique à l'ère du numérique, notamment auprès de l'instance de réglementations de la radiodiffusion canadienne.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le Plan d'action pour la musique a réalisé les objectifs suivants : • La stabilisation des revenus des entreprises composant l'industrie québécoise de la musique; • Le maintien des investissements en production d'enregistrements sonores et de spectacles; • La création du socle commun de métadonnées musicales québécoises en partenariat avec les représentants du milieu; • La création d'un outil d'indexation des métadonnées qui est destiné à l'ensemble de l'industrie et des travaux de réflexion portant sur la gouvernance d'un tel outil; • De favoriser l'exposition des jeunes publics québécois à nos artistes; D'appuyer le rayonnement de nos artistes ici et à l'international.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Entre 2017 et 2019, le MCC a consacré 8,6 millions CAD dans son effort pour soutenir l'ensemble des acteurs de l'industrie québécoise de la musique.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)

Type d'entité:

Secteur public

Secrétariat à la politique linguistique

Type d'entité:

Secteur public

ADISQ (Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

SOPROQ (Société de gestion collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéoclips)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

APEM (Association des professionnels de l'édition musicale)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

GMMQ (Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

ARTISTI (Association artistique à Montréal)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

RAM (Regroupement des artisans de la musique)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

UDA (Union des artistes)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des associations professionnelles et/ou des syndicats représentant les artistes et/ou les professionnels de la culture existent dans les secteurs suivants (ex. fédération des musiciens, syndicats des éditeurs, etc.):

Cinéma/Arts Audiovisuels

Design

Media Arts

Musique

Édition

Visual Arts

Performing Arts

Des programmes de financement public soutenant l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de la diversité des expressions culturelles existent: OUI

Des opportunités de formation ou de mentorat ont été organisées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années pour développer les capacités de organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles dans des domaines tels que la communication, les actions de plaidoyer et/ou la levée de fonds: OUI

Des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la société civile (OSC) ont été mises en œuvre pour l'élaboration des politiques culturelles et/ou leur suivi durant ces 4 dernières années (réunions, groupes de travail, etc.): OUI

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

Après sa nomination en juin 2018, le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications a entrepris un vaste processus de communication et de consultation afin de cerner les enjeux cruciaux auxquels les Canadiens sont confrontés, et de recueillir des idées et des réflexions afin de répondre aux questions complexes pour lesquelles ils avaient le mandat de formuler des recommandations. Le Groupe d'examen a tenu des réunions en personne avec des intervenants à Vancouver, Calgary, Whitehorse, Yellowknife, Iqaluit, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax et St. John's. Les organismes qu'ils ont rencontrés étaient diversifiés et comprenaient des gens de l'industrie, des créateurs, des communautés autochtones, des CLOSM, des groupes de défense de l'intérêt public, des groupes sur l'accessibilité et d'autres groupes.

La politique culturelle du Québec, Partout, la culture, est issue d'un vaste processus de consultations : des milliers de Québécoises et de Québécois ont participé à cet exercice, en tant que représentants d'organismes ou à titre individuel.

Des politiques et des mesures de promotion de la diversité des expressions culturelles ont été élaborées en consultation avec les organisations de la société civile (OSC) durant ces 4 dernières années: OUI

Politiques et mesures pertinentes:

Appui à des projets d'organisations de la société civile œuvrant en matière de diversité des expressions culturelles

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/vf_rapport_afrique_final_fr_26_sep_2018_1_1_0.pdf

https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/guide_-_6_fevrier_2020_-_fr_-_final.pdf

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le MCC et le MRIF soutiennent des projets ponctuels d'organisations de la société civile qui sont en cohérence avec les priorités du gouvernement du Québec relativement à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Plusieurs projets de la société civile ont été soutenus depuis 2016, notamment les suivants : En 2016-2017 : • Réalisation de l'Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique (ci-après « Étude »), réalisée par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval En 2019-2020 : • Journées d'étude internationales sur la découvrabilité, organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) les 23 et 24 octobre 2019; • Séminaire international « Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux », organisé par la Chaire UNESCO sur la

diversité des expressions culturelles de l'Université Laval, les 12 et 13 septembre 2019; • Appui à la participation de conférenciers lors d'un événement organisé par la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) au Togo (novembre 2019); • Réalisation du Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce (ci-après « Guide »), lancement du Guide et séminaire « Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d'engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi? Comment? » (31 janvier 2020)

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

L'Étude et le Guide ont été diffusés auprès des Parties à la Convention, à savoir respectivement lors de la 7e session de la Conférence des Parties en juin 2019 et lors de la 13e session du Comité intergouvernemental en février 2020, contribuant ainsi notamment au renforcement de leurs capacités. Des actes du colloque « Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux » seront publiés au cours de l'année 2020.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

NB Les montants indiqués ci-dessous correspondent au montant global octroyé par le gouvernement du Québec (MCC et MRIF). En 2016-2017 : • Réalisation, lancement et traduction de l'Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique : 23,572 USD (32 500 CAD) En 2019-2020 : • Journées d'étude internationales sur la découvrabilité : 14,528 USD (20 030 CAD) • Séminaire international « Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux » : 4,351 USD (6 000 CAD) • Appui à la participation de conférenciers lors d'un événement organisé par la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) au Togo (novembre 2019) : 3 094,37 USD (4 266,19 CAD) • Réalisation du Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce, lancement du Guide et séminaire « Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d'engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi? Comment? » (31 janvier 2020) : 22,847 USD (31 500 CAD)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Université du Québec à Montréal

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

OBJECTIF 2 - PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE



MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Veillez indiquer si les politiques et mesures suivantes existent dans votre pays:

Des politiques et mesures soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture (ex. bureaux d'export, soutien à la participation des professionnels de la culture aux marchés culturels internationaux, etc.)

Des politiques de visa spécifiques et d'autres mesures transfrontalières soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. procédures de visa simplifiées, frais de visa réduits, visas de plus longue durée, etc.)

Des réglementations relatives aux permis de travail soutenant la mobilité entrante des artistes et professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. accords supprimant la double imposition, permis de travail spéciaux et assurance maladie, subventions couvrant les frais de subsistance, etc.)

Veillez indiquer si les programmes opérationnels suivants ont été développés ou soutenus/financés par les autorités publiques durant ces 4 dernières années:

Des services d'information ou de formation fournissant des orientations pratiques pour faciliter la mobilité des professionnels de la culture (ex. plateformes internet)

Des événements culturels majeurs ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. saisons culturelles, festivals, marchés des industries créatives)

Veillez indiquer si les fonds suivants ont été gérés ou soutenus par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. bourses d'études, bourses de voyage, etc.):

Des fonds publics soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture nationaux ou en résidence

Des fonds publics soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers

Politiques et mesures pertinentes:

Stratégie d'exportation créative - Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCAP)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Musique

Arts de la scène

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-presentation-arts/enveloppe-exportation-creative.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) donne aux Canadiens un accès à des expériences artistiques professionnelles variées dans leurs collectivités en fournissant une aide financière aux diffuseurs artistiques qui présentent des festivals artistiques ou des saisons de spectacles professionnels ainsi qu'aux organismes qui viennent en aide aux diffuseurs. Dans le cadre de la Stratégie d'exportation créative du Canada, le FCPA s'est vu attribuer 383 000 \$ (500 000 CAD) par année, pour la période de 2017-2018 à 2022-2023 afin de soutenir la promotion d'artistes canadiens dans les marchés internationaux dans le cadre de festivals et d'événements de contact, en aidant les délégations de diffuseurs internationaux à participer à des festivals, à des événements contact ou à des conférences de diffuseurs canadiens; ainsi que des délégations de diffuseurs artistiques canadiens participant à des événements artistiques internationaux. Activités admissibles : • Les délégations de

diffuseurs internationaux participant aux festivals canadiens, ainsi qu'aux événements contact ou aux conférences de diffuseurs ayant une composante « marché » ou « vitrines » comme activité principale. • Les délégations de diffuseurs canadiens participant aux événements artistiques internationaux qui facilitent la rencontre des pairs et sont essentiels à la promotion des artistes canadiens sur les marchés internationaux.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le nombre de délégations de diffuseurs canadiens aux événements artistiques internationaux a augmenté de façon constante. En 2017-2018, il y avait 19 délégations; il y en avait 24 en 2018-2019, puis 29 en 2019-2020. Parmi les résultats attendus, notons une augmentation du nombre et de la qualité des occasions d'interactions entre les artistes et les diffuseurs canadiens et étrangers qui mènent à une participation réciproque des diffuseurs canadiens aux événements internationaux.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Le FCPA s'est vu attribuer 383 000 USD (500 000 CAD) par année, pour la période de 2017-2018 à 2022-2023.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Programmes de subvention du Conseil des arts du Canada : Rayonner au Canada et Rayonner à l'international

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Conseil des arts du Canada

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-au-canada>

<https://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-a-l-international>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le programme Rayonner à l'international célèbre la créativité, l'innovation et l'excellence des artistes canadiens en contribuant à présenter leurs œuvres partout dans le monde. Ce programme aide les artistes, les professionnels des arts, les groupes et les organismes à accroître leur visibilité internationale, à entreprendre une exploration artistique ou des échanges avec des collègues étrangers, ainsi qu'à soutenir leur accès à des marchés artistiques nouveaux et existants dans un contexte mondial. Le programme comprend six composantes : a) Déplacements : Subventions de projets permettant aux artistes, professionnels des arts, groupes et organismes de se déplacer à l'étranger afin d'établir des réseaux, de collaborer et de développer la reconnaissance de la pratique artistique canadienne à l'échelle internationale. b) Représentation et promotion: Subventions de projets pour aider les organismes qui représentent des artistes canadiens à se déplacer à l'étranger pour développer des marchés et y promouvoir les œuvres de ces artistes. c) Traduction : Subventions de projets permettant à des organismes canadiens ou étrangers de faire traduire des œuvres littéraires ou dramatiques canadiennes en vue de les publier ou de les présenter à l'étranger. d) Circulation et tournée : Subventions de projets destinées à des artistes, groupes et organismes canadiens pour la circulation d'expositions et pour des tournées internationales. e) Résidences : Subventions de projets permettant à des artistes, des professionnels des arts, des groupes et des organismes de participer à des résidences à l'étranger. f) Coproduction : Subventions de projets destinées à des artistes, groupes et organismes canadiens pour la circulation d'expositions et pour des tournées internationales. Le programme Rayonner au Canada favorise l'établissement de relations et d'échanges fructueux entre les artistes et le public canadien. Les artistes, les professionnels des arts, les groupes et les organismes artistiques peuvent soumettre une demande pour présenter et faire connaître des œuvres à des collectivités diversifiées de partout au pays, collaborer activement avec le public et accroître leur présence à l'échelle nationale. Les organisateurs de festivals et autres diffuseurs peuvent présenter une demande pour montrer les œuvres d'artistes canadiens et étrangers et contribuer à stimuler le dialogue et les échanges dans le domaine des arts au Canada. Ce programme comprend la composante Tournées d'artistes étrangers, qui fournit des subventions de projets permettant à des organismes artistiques canadiens d'organiser des tournées d'artistes étrangers au Canada.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Note: Les chiffres ci-dessous sont en dollars canadiens (CAD). Rayonner à l'international 2017-18: - Total de 12,8 M \$ attribué - 403 organismes artistiques soutenus (8,2 M \$ accordés) - 97 groupes soutenus (1,5 M \$ attribué) - 657 artistes soutenus (3,1 M \$ attribués) 2018-19: - 16 M \$ au total attribués - 485 organismes artistiques soutenus (9,1 M \$ accordés) - 130 groupes soutenus (2,1 M \$ attribués) - 901 artistes soutenus (4,8 M \$ attribués) Rayonner au Canada 2017-18: - Un total de 18,6 M \$ attribué - 586 organismes artistiques soutenus (16,5 M \$ accordés) - 108 groupes soutenus (1,2 M \$ attribués) - 245 artistes soutenus (899,9 K \$ attribués) 2018-19: - Un total de 22,5 M \$ attribué - 638 organismes artistiques soutenus (19,5 M \$ accordés) - 129 groupes soutenus (1,5 M \$ attribué) - 346 artistes soutenus (1,4 M \$ attribué)

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Rayonner à l'international 2017-2018 : 9,8 millions de dollars américains (12,8 millions de dollars canadiens) 2018-2019 : 12,3 millions de dollars américains (16 millions de dollars canadiens) Rayonner au Canada 2017-2018 : 14,3 millions de dollars américains (18,6 millions de dollars canadiens) 2018-2019 : 17,2 millions de dollars américains (22,5 millions de dollars canadiens)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? Non

Programme d'échanges culturels Québec-Ontario

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario
Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://www.grants.gov.on.ca/prodconsum/groups/grants_web_contents/documents/grants_web_contents/prdr017216.pdf

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Ce programme, offert pendant deux ans (2017-2018 et 2018-2019), avait pour but d'approfondir le dialogue culturel et de favoriser une plus grande collaboration culturelle entre le Québec et l'Ontario. Le programme faisait partie du plan d'action commun prévu par l'Entente de coopération concernant la culture, que les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont renouvelé en octobre 2016. La priorité a été accordée aux projets qui encourageaient la cocréation ou la codiffusion de contenus culturels numériques ou aux initiatives innovantes permettant au domaine de la culture de s'adapter à l'ère numérique. Une attention particulière a été accordée aux projets faisant intervenir des partenaires situés hors des grands centres urbains.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Six projets ont été financés pendant la première année du programme (2017-2018) et cinq pendant la deuxième année (2018-2019). En voici quelques-uns : • Un projet de développement de marché visant à promouvoir la création et la présentation de spectacles d'art chorégraphique par des artistes autochtones et dits de la diversité auprès des diffuseurs des arts de la scène au Québec et en Ontario. • La cocréation par une compagnie théâtrale franco-ontarienne et une compagnie théâtrale autochtone d'une pièce de théâtre destinée aux enfants de 2 à 6 ans. La pièce, portant sur la cosmogonie autochtone (théorie relative à l'origine de l'univers) sera présentée dans les deux provinces. • Une conférence d'une journée réunissant des artistes, des travailleurs culturels et des organismes des deux provinces afin d'examiner les défis apportés par la révolution numérique. • Un projet à multiples volets qui propose d'explorer les moyens d'intégrer la diversité culturelle dans la création théâtrale à l'aide d'un laboratoire de théâtre, d'un symposium de praticiens et d'un portail numérique (postmarginal.ca). • Une résidence croisée de création en conte entre l'Ontario et le Québec; les conteurs se familiarisent avec les récits traditionnels de chaque province en vue de présenter leur interprétation des histoires et légendes à de nouveaux publics. • « LIBLAB bilingue » est un premier partenariat entre l'Opéra de Montréal et Tapestry Opera (Toronto) réunissant quatre compositeurs et quatre librettistes en vue de créer 16 opéras en 10 jours. Les spectacles auront lieu à Montréal et à Toronto en 2020.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

43, 518 USD (60 000 CAD) par année, en 2017-2018 et en 2018-2019

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Type d'entité:

Secteur public

Développement de marchés hors Québec et rayonnement de la culture québécoise à l'international

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf

<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'action gouvernementale du Québec s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de concurrence accrue et de transformation rapides. Pour être efficace, cette action doit tenir compte de la taille modeste du marché domestique québécois et se déployer sur plusieurs plans et de manière concertée. À cet égard, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est chargé de coordonner l'action gouvernementale visant à développer les marchés internationaux en culture. Pour ce faire, il travaille en concertation avec ses partenaires gouvernementaux que sont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et les représentations du Québec à l'étranger, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). La politique culturelle du Québec, Partout, la culture (voir fiche 1.1.1) vise la présence et la vitalité de la culture québécoise partout, y compris au Canada, à l'international et sur les plateformes numériques. À cette fin, elle poursuit notamment l'objectif de « soutenir les artistes ainsi que les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux » (objectif 4.4.). La Vision internationale du Québec (voir fiche 1.1.2) concourt au même objectif. Parmi les mesures envisagées pour soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux, le gouvernement du Québec compte « stimuler l'exportation, le rayonnement et la découvrabilité des œuvres ainsi que des productions culturelles québécoises » (mesure 40 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) par certaines actions, dont les suivantes : • renforcer le soutien aux tournées ainsi qu'à la diffusion et à l'exportation des productions culturelles québécoises; • augmenter le soutien à la mobilité hors Québec des artistes, des organismes et des entreprises culturelles; • créer des vitrines culturelles et accentuer les présences collectives à l'étranger; • doter une enveloppe d'aide à la coproduction internationale; • renforcer les services offerts aux milieux culturels par les représentations du Québec à l'étranger.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

En 2019-2020 : Par le biais du budget de développement des marchés octroyés aux représentations du Québec à l'étranger et du programme Aide aux Projets-Volet Accueil, le Ministère a soutenu 52 vitrines et présences collectives québécoises à l'étranger. Parmi celles-ci, mentionnons la présence québécoise au Congrès International Performing Arts for Youth (IPAY) de Philadelphie, la vitrine en musique au Linecheck/Milano Music Week, le focus Canada/Québec au festival de danse de Brême (Tanz Bremen), la vitrine sur la créativité québécoise l'Effet Québec à Tokyo, le Festival de cinéma québécois Québécois à Mexico et le focus Canada/Québec au marché africain des arts de la scène d'Abidjan.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Un montant global de 10 millions USD (14 millions CAD) est prévu sur 5 ans (2018-2023) pour la mesure 40.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et représentations du Québec à l'étranger

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Type d'entité:

Secteur public

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Type d'entité:

Secteur public

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Type d'entité:

Secteur public

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)

Type d'entité:

Secteur public

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Type d'entité:

Secteur public

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)

Type d'entité:

Secteur public

Musée de la civilisation du Québec (MCQ)

Type d'entité:

Secteur public

Société de télédiffusion du Québec (STQ)

Type d'entité:

Secteur public

Investissement Québec (IQ)

Type d'entité:

Secteur public

Engagements internationaux relatifs à la culture entre le gouvernement du Québec et des partenaires étrangers

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ententes-et-engagements/presentation>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Sur le plan bilatéral, plus d'une trentaine d'engagements internationaux multisectoriels (comportant un volet culturel) ou sectoriels (spécifiques à la culture) ont été conclus entre le gouvernement du Québec et des partenaires étrangers depuis les années 1960. Ces engagements, toujours en vigueur, permettent principalement la mise en œuvre de projets et d'activités de coopération définies conjointement par les États et gouvernements concernés. Ces engagements visent principalement à favoriser la conclusion de collaborations durables entre le Québec et ses partenaires, à promouvoir la co-crédation et la co-diffusion, à encourager les échanges d'expertise, d'expérience et d'information et à faciliter la mobilité des artistes, des professionnels de la culture, des biens et services culturels des deux partenaires. La mise en œuvre diffère d'un engagement à l'autre, bien qu'elle soit généralement confiée à des groupes de travail composés de représentants des deux parties. Ces groupes se réunissent sur une base annuelle ou à tous les deux ans. Entre 2016 et 2020, 7 nouveaux engagements internationaux ont été conclus entre le Québec et : • La préfecture de Kyoto (un accord d'amitié et de coopération) • La République de Cuba (une déclaration commune) • Le Pays basque (un protocole d'entente)* • L'État de la Louisiane (une déclaration conjointe) • Le gouvernement de l'État du Maharashtra (une entente de coopération) • La Flandre (une déclaration commune)* • Le Pays de Galles (une déclaration d'intention)* *Ces ententes comportent une référence à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Les résultats varient d'un engagement à l'autre. Néanmoins, ces derniers doivent généralement : • impliquer au moins un partenaire étranger et un partenaire québécois; • être conduits conjointement, sur les deux territoires, selon le principe de réciprocité et d'engagement mutuel quant au financement et aux retombées concrètes; • favoriser les échanges à long terme entre le Québec et l'État ou le gouvernement étranger; • être structurant en matière de culture et riche en retombées pour les deux partenaires; • permettre d'établir des réseaux de création, de diffusion et de mise en marché de produits ou de services culturels ou en faciliter l'accès; • encourager le développement de compétences particulières dans les domaines culturels.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Type d'entité:

Secteur public

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Type d'entité:

Secteur public

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Type d'entité:

Secteur public

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Type d'entité:

Secteur public

Engagements particuliers des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Musée de la Civilisation du Québec (MCQ)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/residences-croisees-quebec-senegal/>

<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/accord-residences-quebec-maroc/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En fonction de leurs champs de compétence, plusieurs organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications concluent des ententes particulières avec des institutions ou des gouvernements étrangers afin de développer des partenariats. Ces ententes permettent de réaliser des initiatives de coopération internationale dans le domaine culturel. Entre autres, par ses studios et ateliers résidences, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) désire soutenir et stimuler les créateurs en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres, en permettant l'échange de points de vue artistique et littéraire et en contribuant à l'établissement de liens durables entre les créateurs du Québec et ceux à l'étranger. Depuis 2016, le CALQ a signé deux ententes : une entente de résidences croisées et d'ateliers résidences dans le secteur des arts visuels avec le ministère de la Culture du Sénégal et une entente de résidences croisées et d'ateliers résidences dans le domaine des arts visuels et de la bande dessinée avec le ministère de la Culture et de la Communication du Maroc. Le Musée de la civilisation de Québec (MCQ) a plusieurs activités de rayonnement au plan international permettant notamment les échanges culturels professionnels, la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et le transfert des connaissances et d'expertise dans le domaine culturel. Les actions de coopération internationale du MCQ prennent de nombreuses formes : emprunts et prêts d'objets de collection, projets d'exposition en partenariat et tournées d'expositions, mise en valeur de diverses cultures par les activités de médiation culturelle, collaborations avec les milieux universitaires, accueil d'étudiants étrangers. Le MCQ accueille chaque année des stagiaires de l'étranger (surtout de la Francophonie, notamment de la France et de la Belgique), particulièrement en design et en muséologie. De 2016 à 2019, plusieurs expositions ont été coproduites avec des partenaires internationaux et ont connu un rayonnement au-delà des frontières du Québec, notamment : • Resiliência. Récits de vie du Brésil en collaboration avec le Museum da Pessoa (Musée de la Personne) de São Paulo; • Comme chiens et chats, en provenance de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris; • Hergé à Québec, production de Moulinsart et des studios Hergé de Belgique, succès inégalé de l'été 2017; • Ici Londres, avec la collaboration de plusieurs musées importants du Royaume-Uni, dont le Victoria and Albert Museum de Londres; • Mon sosie a 2000 ans, en partenariat avec les Musées d'art et d'histoire de Genève et la Fondation Gandur pour l'Art, récipiendaire de plusieurs prix pour son concept novateur; • Venenum, un monde empoisonné, avec le Musée des Confluences de Lyon et; • Curiosités du monde naturel, avec le Natural History Museum de Londres.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Par ces différents engagements, le gouvernement du Québec désire encourager une plus grande mobilité des artistes, des professionnels de la culture et des produits culturels québécois afin d'assurer le rayonnement de la culture québécoise sur la scène internationale. Il souhaite également favoriser l'échange d'expertise entre les institutions culturelles du Québec et de l'étranger.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture du Sénégal

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de la Culture et de la Communication du Maroc

Type d'entité:

Secteur public

Cité des sciences et de l'industrie à Paris

Musée de la Personne de São Paulo

Type d'entité:

Secteur public

Moulinsart et studios Hergé de Belgique

Type d'entité:

Secteur privé

Plusieurs musées importants du Royaume-Uni, dont le Victoria and Albert Museum de Londres

Type d'entité:

Secteur public

Musée des Confluences de Lyon

Type d'entité:

Secteur public

Musées d'art et d'histoire de Genève Fondation Gandur pour l'Art

Type d'entité:

Secteur public

Natural History Museum de Londres

Type d'entité:

Secteur public

ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

Des stratégies ou des mesures d'exportation soutenant la distribution de biens et services culturels en dehors de votre pays existent dans les domaines suivants:

Cinéma/Arts Audiovisuels
Design
Media Arts
Musique
Édition
Visual Arts
Performing Arts
Gestion culturelle

Votre pays a accordé ou a bénéficié d'un traitement préférentiel* soutenant des échanges équilibrés de biens et services culturels durant les 4 dernières années:

-

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

-

Durant les 4 dernières années, votre pays a accordé ou bénéficié de l'Aide pour le commerce, une forme d'Aide au développement visant à renforcer les capacités à formuler des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre des accords qui donnent un statut spécial aux biens et des services culturels:

OUI, j'ai accordé l'Aide pour le commerce

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

Mécanisme de déploiement d'experts pour le commerce et le développement (MDE) 2018-2025 Géré par Affaires mondiales Canada, et mis en œuvre par le biais d'une collaboration entre Cowater International et l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC), le MCE contribuera à réduire la pauvreté en déployant une assistance technique adaptée pour aider les pays en développement à négocier, mettre en œuvre, adapter et bénéficier des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux ou régionaux et des accords de protection des investissements étrangers (APIE) avec le Canada.

Mécanisme réactif pour les partenaires commerciaux (MRPC) 2015-2018 Mis en œuvre par Affaires mondiales Canada, le MRPC a été conçu pour développer des projets à petite échelle (en particulier pour les PME) qui répondent aux demandes spécifiques d'un pays partenaire en développement, dans le contexte des négociations commerciales ou après la mise en œuvre de l'accord commercial, et pour aider les pays en développement partenaires à profiter des nouvelles possibilités d'exportation créées par les accords de libre-échange avec le Canada.

Value of direct foreign investment in creative and cultural industries (in USD):

4,100,000,000USD

2018

Politiques et mesures pertinentes:

Stratégie d'exportation créative

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels
Design
Arts numériques
Musique
Arts de la scène
Édition
Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/exportations-industries-creation/strategie-exportation-creative.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La Stratégie d'exportation créative a été lancée en juin 2018 avec un investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans pour aider les industries créatives canadiennes à maximiser leur potentiel d'exportation. La Stratégie d'exportation créative est mise en œuvre dans trois piliers d'activités clés: 1) Augmenter le financement à l'exportation dans les programmes existants de Patrimoine canadien et Téléfilm Canada pour positionner les industries créatives pour l'exportation et la vente sur les marchés étrangers: • Le Fonds du Canada pour la présentation des arts: pour soutenir la participation des diffuseurs artistiques et des intervenants aux principaux festivals et événements artistiques canadiens, ainsi que la participation des délégations des diffuseurs artistiques canadiens aux principaux événements artistiques internationaux; • Le Fonds du livre du Canada: pour soutenir la préparation du Canada en tant que pays invité d'honneur à la Foire du livre de Francfort et soutenir la participation des éditeurs à des foires internationales du livre et à des missions commerciales exploratoires; • Le Fonds de la musique du Canada: pour soutenir les "bootcamps" professionnels, les tournées et le marketing internationaux, le développement des affaires et les missions d'acheteurs au Canada; • Le Fonds du Canada pour les périodiques: pour soutenir la participation des éditeurs de magazines aux foires commerciales et aux conférences internationales, aux missions commerciales exploratoires et au soutien de la préparation à l'exportation; et, • Téléfilm Canada: produire jusqu'à deux coproductions supplémentaires par année. 2) Accroître et renforcer la présence des industries créatives canadiennes à l'étranger, avec pour objectif de : • Promouvoir les artistes et la culture canadiens à l'échelle internationale et accroître le soutien aux priorités internationales du Canada; et • Offrir des services directs aux entreprises par le biais du Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada. 3) Faire croître les industries créatives en finançant des projets prêts à exporter par le biais du programme Exportation créative Canada et en établissant les relations nécessaires pour conclure des affaires. Cela comprend les sous-activités suivantes: a) Le programme Exportation créative Canada offre un soutien financier à des projets qui favorisent l'innovation, génèrent des revenus d'exportation et améliorent la découvrabilité du contenu canadien à l'étranger. b) Créer des opportunités et augmenter la capacité d'exportation grâce à la coordination des missions commerciales (par exemple, Amérique latine 2019 et Chine 2018), des événements commerciaux internationaux (par exemple, les festivals d'Édimbourg - août 2018 et 2019 et la Game Developers Conference à San Francisco - mars 2019) et les partenariats (p. ex. le partenariat Canada-Mexique). c) Diriger la participation globale du Canada en tant que pays invité d'honneur à la Foire du livre de Francfort, le plus grand événement de l'industrie de l'édition.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La Stratégie d'exportation créative a permis de soutenir plus de 1 000 entreprises canadiennes du secteur de la création en 2018-2019 dans les trois piliers d'activités. Du soutien a été fourni dans le cadre d'activités d'exportation dans le monde entier, et particulièrement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Quelques autres résultats et activités dignes de mention en fonction des piliers de la Stratégie : • Le Fonds du Canada pour les périodiques a financé 26 projets d'exportation, ce qui a profité à 35 éditeurs de périodiques. • Le Fonds du Canada pour la présentation des arts a financé 24 projets, dont 20 ont facilité la participation de présentateurs de l'étranger à des activités au Canada et 4 ont facilité la participation de présentateurs canadiens à des activités à l'étranger. • Le Service des délégués commerciaux a offert des services à 671 entreprises créatives dans 9 missions, notamment aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Inde, au Japon, en Chine et au Mexique. • Les missions commerciales en Chine et en Amérique latine ont donné lieu à la signature (ou à la négociation avancée) de 56 accords commerciaux pour des entreprises créatives canadiennes. • Le programme Exportation créative Canada a financé 20 projets d'exportation, ce qui a profité directement à 85 entreprises créatives et a aidé à promouvoir des milliers d'artistes à l'étranger.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

À partir de juin 2018, le gouvernement du Canada financera la Stratégie d'exportation créative à raison de 18 millions USD (25 millions CAD) par année pendant cinq ans.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Affaires mondiales Canada

Type d'entité:

Secteur public

Téléfilm Canada

Type d'entité:

Secteur public

Fonds d'investissement de Creative Saskatchewan

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Creative Saskatchewan

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://creativesask.ca>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Creative Saskatchewan a été mise sur pied sous forme de société d'État du gouvernement de la Saskatchewan afin de souligner le rôle essentiel que jouent les industries créatives dans une Saskatchewan dynamique. Creative Saskatchewan stimule la commercialisation des produits créatifs et aide les talents créatifs de cette province à se tailler une place solide sur les marchés nationaux et internationaux. Pour ce faire, la société administre un fonds d'investissement qui propose un ensemble de subventions, de possibilités de mentorat, et d'investissements dans les associations d'industries créatives. Depuis sa création, la société a administré une variété de subventions pour soutenir les industries créatives, dont celles qui suivent : - subventions à la production; - subventions à la commercialisation; - subventions à l'exportation; - subventions liées à la capacité d'affaires, à la recherche et au développement. Plusieurs associations de développement de l'industrie créative ont reçu un soutien important pour leurs activités et programmes grâce au fonds d'investissement de Creative Saskatchewan, notamment : -Saskatchewan Media Production Industry Association : Cette association représente les membres de l'industrie de la production médiatique et de la production de contenu sur écran de la Saskatchewan par la communication, la formation et la défense de leurs droits. - SaskBooks : C'est l'association provinciale de l'industrie créative pour les éditeurs de livres. Il s'agit d'une association à but non lucratif dont les membres sont des éditeurs de livres qui œuvrent en Saskatchewan. -SaskMusic : Une association à but non lucratif, fondée sur le principe de l'adhésion, qui représente les artistes et l'industrie de la musique de la Saskatchewan et voit à leur promotion et à leur développement. SaskMusic offre des conseils personnalisés, des ateliers, de l'aide en matière de commercialisation et d'exportation, des occasions de perfectionnement professionnel, des sessions entre pairs, des listes d'artistes et d'entreprises, et bien plus encore. -SaskGalleries : Association à but non lucratif et fondée sur le principe de l'adhésion, la Saskatchewan Professional Art Galleries Association représente les galeries d'art qui vendent les œuvres d'artistes locaux (plus de 600 artistes de la Saskatchewan), nationaux et étrangers. L'association fait la promotion des galeries d'art commerciales de la province qui exposent et vendent des œuvres d'art originales, contribuent au développement de ces galeries et favorisent leur croissance -SaskInteractive : Représente les membres qui participent à la création de médias numériques interactifs axés sur le contenu, ainsi que les consommateurs et les intervenants. La mission de l'organisme est de servir et de soutenir un réseau entrepreneurial de producteurs, de développeurs et de concepteurs de contenu interactif. -Saskatchewan Craft Council : Ce conseil favorise la création d'un milieu où l'excellence dans les métiers d'art est cultivée, reconnue et valorisée. Il aide les artisans de la Saskatchewan à s'épanouir sur le plan créatif et économique et collabore activement avec les collectivités autochtones de la Saskatchewan. -Saskatchewan Association of Theatre Professionals : Cette association stimule la croissance économique dans l'industrie des arts du spectacle, facilite le développement créatif et s'emploie à sensibiliser le public et à soutenir les professionnels du théâtre et le théâtre professionnel. Les investissements permettent d'accroître les retombées économiques du secteur créatif et de s'acquitter du mandat de Creative Saskatchewan, qui consiste à influencer positivement sur le produit intérieur brut (PIB) de la province de la Saskatchewan.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les subventions pour la production de contenu sur écran, de longs métrages et d'émissions de télévision offrent une aide à la production calculée en fonction du total des dépenses admissibles en Saskatchewan. À ce jour, par la subvention, 7,2 millions USD a été investi, engendrant ainsi des dépenses de production d'au moins 20 millions USD en Saskatchewan. La subvention pour un voyage dans les marchés (Market Travel Grant) couvre jusqu'à 50 % des frais de déplacement d'un entrepreneur créatif en vue de sa participation à des activités de marketing de l'industrie créative dans le monde entier. Depuis sa création, ce programme a permis aux entrepreneurs créatifs de la Saskatchewan de participer à plus de 500 activités de marketing nationales et internationales. La subvention pour le développement des marchés et des exportations (Market and Export Development Grant) couvre jusqu'à la moitié des dépenses associées à un large éventail d'activités, de matériels et de stratégies de marketing. Cette subvention a aidé des entrepreneurs créatifs à lancer des campagnes de commercialisation pour des films, des livres, des albums, des produits artisanaux et autres. Parmi les autres projets financés dans le cadre de cette subvention, citons les catalogues de vente, l'amélioration de sites web, des vidéoclips, des incubateurs pour la vente au détail, etc. La subvention de soutien aux tournées (Tour Support Grant) a permis d'investir dans plus de 230 tournées musicales, ce qui a aidé des musiciens de la Saskatchewan à présenter leur spectacle et à gagner de nouveaux publics en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et en Australie. Les bénéficiaires de nos subventions ont indiqué que nos programmes : a) avaient eu d'importantes retombées sur leurs entreprises et b) les avaient aidés à se rapprocher de leurs objectifs opérationnels, donnant, en moyenne, à chaque catégorie une note de 4,51 et 4,56 sur 5 respectivement.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

23 millions USD depuis 2013

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

La dernière évaluation complète de Creative Saskatchewan remonte à 2015. Les consultations ont mené Creative Saskatchewan à mettre en œuvre plusieurs recommandations, notamment en ce qui concerne un nouveau plan de communication, un nouveau site web et un système de présentation des demandes en ligne, un examen des politiques et des procédures des programmes, un examen de l'équité du financement et un examen de la gouvernance du conseil d'administration. Les indicateurs utilisés pour évaluer les succès de la société d'État comprenaient : l'harmonisation avec la politique culturelle de la Saskatchewan et avec les organisations sœurs qui soutiennent les arts (Saskatchewan Arts Board) et la culture (SaskCulture); l'harmonisation avec l'orientation du gouvernement; la conformité avec la législation de l'organisation; les progrès à l'égard des objectifs de l'organisation; et les réalisations dans le développement du secteur, les communications et les services à la clientèle. Pour obtenir d'autres renseignements sur le rapport produit à la suite des consultations, veuillez consulter :

<https://www.saskatchewan.ca/government/public-consultations/past-consultations/creative-saskatchewan-review> (en anglais)

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Gouvernement de la Saskatchewan

Type d'entité:

Secteur public

Ministère des Parcs, de la Culture et du Sport de la Saskatchewan

Type d'entité:

Secteur public

Creative Saskatchewan

Type d'entité:

Secteur public

Fonds des industries de la création (Creative Industries Fund)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Province de la Nouvelle-Écosse, ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://novascotia.ca/programs/creative-industries-fund/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Fonds des industries de la création sert à investir dans les entreprises culturelles enregistrées de la Nouvelle-Écosse dont les activités sont axées sur les exportations dans le monde entier et à soutenir les entreprises sociales et à but non lucratif qui visent à développer le secteur culturel à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Les industries de la création comprennent, entre autres, les suivantes : mode/conception, cinéma et télévision, musique, arts de la scène, production et métiers d'art, arts visuels et appliqués, et édition. Les sociétés et entreprises doivent être inscrites au Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse. Le Fonds couvre jusqu'à 50 % des coûts admissibles. Les objectifs du programme sont les suivants : • Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté. • Accroître la capacité d'exportation. • Accroître les ventes à l'exportation et hausser les recettes. • Élargir les marchés mondiaux et les auditoires. • Favoriser la croissance du secteur créatif de la Nouvelle-Écosse à l'extérieur de la province.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le Fonds, dont le budget annuel est de 2 millions de dollars canadiens, a un processus de sélection en continu; en 2018-2019, quelque 70 demandes ont été reçues. En 2017-2018, 51 entreprises ont reçu une aide financière totalisant 2,06 millions de dollars canadiens. Le secteur culturel et créatif de la Nouvelle-Écosse est un volet important de l'économie de la province. Par l'entremise du Fonds des industries de la création, le gouvernement soutient le secteur afin que ses acteurs puissent percer les marchés mondiaux et accroître leurs exportations. Cela contribue à la croissance du secteur, crée des emplois et renforce l'économie. Voici quelques-uns des succès du programme pendant la période visée par le rapport : Craft Alliance (35 627 \$ en 2017-2018) a organisé une mission d'exportation à New York à l'occasion du NY Now Wholesale Show. Six entreprises de la Nouvelle-Écosse y ont participé, et leurs ventes cumulées devraient atteindre environ 1,165 millions de dollars dans les six à douze mois suivant leur participation à la foire. Le succès musical de 2b Theatre (30 000 \$ en 2017-2018) Old Stock : A Refugee Love Story a été présenté pendant sept semaines Off-Broadway, à New York. La troupe a obtenu plusieurs nominations à divers prix et trouvé de nouvelles possibilités d'affaires par la même occasion. Il s'agit de la première présence de la troupe à New York.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Environ 7,8 millions CAD pendant cette période, soit environ 5,85 millions USD

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Province de la Nouvelle-Écosse

Type d'entité:

Secteur public

Stratégies pour le commerce de la culture de la Nouvelle-Écosse

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Province de la Nouvelle-Écosse, ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Des missions commerciales culturelles en Asie ont eu lieu en 2018 et en 2019, notamment en Chine et au Japon. En mai 2018, la délégation a rencontré des représentants des gouvernements chinois et japonais, des responsables d'organisations culturelles et des chefs d'entreprises pour discuter des meilleurs moyens de favoriser le commerce et d'accroître les exportations vers la Chine et le Japon dans le secteur de la culture. Le Plan d'action pour la culture met l'accent, notamment, sur la croissance du secteur de la création et sur les exportations, la création d'emplois dans ce secteur, et la multiplication des occasions d'affaires pour les entreprises néo-écossaises. Le rôle du gouvernement est d'aider l'industrie à se préparer à l'exportation et d'offrir des possibilités d'expansion à l'étranger. De plus, les relations de la Nouvelle-Écosse avec la Chine en matière d'échanges culturels ont été renforcées par un accord d'entente et d'amitié pour un jumelage entre la province de la Nouvelle-Écosse, au Canada, et la province du Guangdong, en Chine, une province maritime d'environ 110 millions d'habitants. Les deux provinces s'engagent à resserrer leurs liens dans les domaines du commerce, des investissements, des technologies de l'information et de la communication, de l'économie maritime, de l'agriculture, de l'énergie, de l'éducation, de la culture, du tourisme, des transports et de la logistique. En novembre 2019, un protocole d'entente particulier, sur les échanges culturels, a été signé entre le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse et le ministère de la Culture et du Tourisme du Guangdong. La stratégie de collaboration entre la Nouvelle-Écosse et l'Europe a été mise au point afin de maximiser les possibilités de la province en matière de commerce, de tourisme et d'investissement sur les marchés européens. En avril 2019, les représentants du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse se sont rendus en Angleterre et en Allemagne dans le cadre d'une mission axée sur la culture. L'équipe a rencontré des représentants du gouvernement de ces deux pays.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Un exemple de la présence culturelle de la Nouvelle-Écosse en Chine est le Mermaid Theatre, une société théâtrale de la province, qui a présenté plus de 170 spectacles en Chine au cours des dernières années. De plus, au printemps 2019, cinq artistes contemporains de la Nouvelle-Écosse se sont joints au volet de la deuxième mission en Chine afin de présenter leurs œuvres aux côtés de l'artiste folk Maud Lewis dans le cadre d'une exposition intitulée Terroir : A Nova Scotia Landscape. Selon les responsables du musée, près de 10 000 personnes auraient vu l'exposition du 1er au 4 mai. L'exposition a ensuite été présentée à Zhuhai et à Shenzhen, plus tard en 2019. La délégation a recueilli de l'information sur la culture chinoise et le marché chinois, et a exploré d'autres avenues pour des échanges culturels entre la Chine et la Nouvelle-Écosse. L'intérêt portait particulièrement sur les industries de création de la Nouvelle-Écosse et l'importation de la culture de la province, en particulier la musique, le théâtre et l'artisanat. Les visites sont une première étape pour l'établissement de nouveaux partenariats et la création d'occasions d'exportation pour les industries de création de la province.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Environ 202 000 \$ en 2019.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Interface culture-commerce

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications du Québec
Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Arts numériques
Musique
Arts de la scène
Edition
Arts visuels

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'interface entre la culture et le commerce est une priorité de longue date du gouvernement du Québec. Le Québec a été et demeure un ardent promoteur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, laquelle réaffirme le droit souverain des États et des gouvernements d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des mesures culturelles et reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens. Dans le cadre de toute négociation d'accords commerciaux, le Québec veut non seulement protéger les politiques et mesures actuelles, mais aussi préserver les politiques et mesures culturelles dans le futur, en particulier dans l'environnement numérique. La nouvelle Politique culturelle du Québec (voir fiche 1.1.1) mentionne d'ailleurs, à son objectif 2.4 (« Accroître l'influence du Québec en matière de culture et la coopération avec ses partenaires internationaux »), que le « gouvernement du Québec entend préserver sa capacité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des mesures culturelles, en particulier dans l'univers numérique, en s'appuyant, entre autres, sur le principe d'exception culturelle ». La Vision internationale du Québec (voir fiche 1.1.2) indique que « le Québec jouera un rôle d'influence et assurera le respect de ses responsabilités législatives dans les négociations commerciales internationales qui affectent les domaines de sa compétence ou qui concernent les marchés ou les enjeux économiques d'intérêt pour lui. C'est le cas, par exemple, des négociations d'accords mettant en jeu la diversité culturelle et sa protection ». Le ministère de l'Économie et de l'Innovation est responsable de la défense des intérêts et positions du Québec dans le cadre de la négociation des accords commerciaux du Canada, et consulte à cet effet les différents ministères sectoriels, dont celui de la culture. Le gouvernement du Québec promeut les objectifs et principes de la Convention avec ses partenaires commerciaux qui sont Parties à cette dernière et il maintient également un dialogue avec la société civile lors de la négociation d'accords. Le Québec a défendu, auprès du gouvernement fédéral, les intérêts de ses industries culturelles dans la négociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Signé le 30 novembre 2018, l'ACEUM comprend une exemption culturelle qui s'applique à l'ensemble des chapitres de l'accord, y compris le chapitre sur le commerce électronique. Cette exemption permettra au Québec de conserver son entière marge de manœuvre pour adopter et mettre en œuvre des mesures visant à protéger et à promouvoir la culture québécoise.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministères sectoriels du gouvernement du Québec

Type d'entité:

Secteur public

TRAITÉS ET ACCORDS

Des accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce et/ou d'investissement accordant un statut particulier aux biens et/ou services culturels ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:

EN NÉGOCIATION

Des accords multilatéraux ou bilatéraux incluant des dispositions spécifiques accordant un statut particulier aux biens et services culturels et aux produits numériques dans le domaine du commerce électronique ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:

EN NÉGOCIATION

Des accords, traités, déclarations et/ou stratégies multilatérales ou bilatérales répondant à des enjeux politiques en lien avec la diversité des expressions culturelles (ex. éducation, numérique, propriété intellectuelle, développement durable, égalité de genres, etc.) ont été signés ou amendés pour prendre en compte les objectifs et principes de la Convention de 2005 durant ces 4 dernières années: OUI

Politiques et mesures pertinentes:

Exception visant les industries culturelles dans les accords de libre-échange du Canada

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Non applicable, Affaires mondiales Canada mène les négociations des accords commerciaux du Canada.

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx?lang=fra>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Tous les accords commerciaux internationaux du Canada comprennent une ou des exceptions pour les industries culturelles, qui excluent ces industries des principales obligations commerciales. Elle vise à protéger la marge de manœuvre politique du Canada pour adopter et maintenir des programmes et des politiques qui soutiennent la création et la distribution de l'expression ou du contenu artistiques canadiens, sans entrer en conflit avec les disciplines commerciales incluses dans les termes de l'accord. Les industries culturelles sont définies au sens large comme étant celles qui se consacrent à la publication, à la distribution ou à la vente de livres, de magazines, de films, de vidéos et de musique, ainsi qu'à la radiodiffusion. L'exception visant les industries culturelles est technologiquement neutre. Elle s'applique à la fois à l'environnement physique et à l'environnement numérique. Compte tenu de sa portée horizontale, elle prévaut sur les disciplines commerciales en ce qui concerne les industries culturelles dans tous les chapitres de l'accord commercial, y compris le chapitre sur le numérique, lorsqu'il y en a un dans l'accord. Le gouvernement du Canada dispose ainsi d'une souplesse politique totale pour s'adapter aux progrès technologiques rapides et aux changements dans la façon dont les Canadiens produisent et consomment les expressions et le contenu culturels. En plus de demander l'inclusion d'une exception visant les industries culturelles, le Canada fait la promotion active des objectifs de la Convention lors de la négociation d'accords commerciaux internationaux en faisant explicitement référence à ses objectifs et à son principe dans le préambule de chaque accord. Grâce à ces efforts, le Canada continue de montrer son rôle actif dans la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale et internationale. Parmi les accords commerciaux internationaux conclus par le Canada au cours des quatre dernières années, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (CUSMA) et l'Accord global et progressif de partenariat transpacifique (PTPGP) excluent les industries culturelles de leur champ d'application. Le Canada est également engagé dans plusieurs négociations en cours (p. Ex. ASEAN, Mercosur, Pacific Alliance, etc.) et continue de travailler afin de préserver l'espace politique pour les politiques et programmes culturels à tous les niveaux de gouvernement.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Cette disposition assure au Canada la souplesse nécessaire pour adopter et maintenir des mesures culturelles telles que des crédits d'impôt, des quotas de contenu ou des subventions. Essentiellement, l'exception culturelle protège la souveraineté culturelle du Canada et permet au gouvernement de poursuivre divers objectifs culturels, dont la mise en œuvre de mesures préférentielles destinées à favoriser le contenu culturel national, comme l'encourage la Convention de l'UNESCO.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Aucunes ressources financières particulières ne sont allouées à cette mesure. Le gouvernement du Canada a recours à diverses mesures pour soutenir ses industries culturelles, mesures qui sont possibles en raison de l'exception prévue dans les accords commerciaux du Canada.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

L'exception visant les industries culturelles constitue une approche bien établie dans le contexte des négociations commerciales du Canada. Jusqu'à maintenant, le Canada a maintenu cette disposition en y apportant peu ou pas de changements par rapport à sa version initiale de 1989. L'une des forces de cette disposition repose sur son adaptabilité au fil du temps. Sa formulation actuelle est jugée adéquate pour protéger la marge de manœuvre politique tant dans l'environnement analogique que dans l'environnement numérique.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Gouvernements provinciaux

Type d'entité:

Secteur public

Organisations privées des industries culturelles

Type d'entité:

Secteur privé

Organisations de la société civile des industries culturelles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Déclaration commune de l'OMC sur le commerce électronique

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Non applicable, Affaires mondiales Canada mène les négociations des accords commerciaux du Canada à l'OMC

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Musique

Edition

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/ecommm-comme.aspx?lang=fra>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En janvier 2017, le Canada ainsi que 70 autres membres de l'OMC ont signé la Déclaration commune sur le commerce électronique afin d'entamer des travaux exploratoires en vue de négociations éventuelles de l'OMC sur les aspects commerciaux du commerce électronique. Le Canada prend une part active à toutes les réunions et appuie fermement les efforts multilatéraux visant à faire progresser les travaux de l'OMC dans le domaine du commerce électronique. En ce qui concerne la culture dans ce futur accord, le Canada a clairement fait savoir qu'il maintiendrait la marge de manœuvre politique nécessaire à la poursuite de ses objectifs culturels, en particulier dans l'environnement en ligne, qui est désormais le principal moyen de faire l'expérience des produits culturels. À noter qu'il existe une exclusion particulière ou absence d'engagements en ce qui concerne les industries culturelles dans un éventuel nouvel accord multilatéral sur le commerce électronique.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Des discussions concernant un nouveau cadre multilatéral pour le commerce électronique et le commerce numérique sont en cours, mais elles n'en sont encore qu'au début. La position de négociation du Canada a été rendue publique comme suit : En ce qui concerne la culture, le Canada s'efforce d'obtenir un résultat global pendant ces négociations qui assure une grande souplesse stratégique à l'avenir pour adopter des politiques et des mesures qui appuient la création et la distribution de l'expression artistique et du contenu culturel canadien. Le Canada est d'avis que les pays ont le droit inaliénable de définir et de mettre en œuvre des politiques culturelles, comme le prescrit la convention de l'UNESCO.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Aucunes ressources financières n'ont été allouées outre celles nécessaires à la participation active des experts culturels à ces négociations.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Pas à ce stade, étant donné que les négociations sont actuellement aux étapes préliminaires.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

La Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Modernisation de la coproduction audiovisuelle régie par un traité : sept traités signés depuis 2016

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/coproduction-audiovisuelle-traite.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Depuis 2016, le Canada se consacre à la mise en œuvre de la Politique de coproduction. Au cours de cette période, le Canada a signé cinq traités modernisés (avec la Nouvelle-Zélande, le Luxembourg, la Chine, les Communautés belges et l'Irlande). De plus, le Canada a signé deux nouveaux traités de coproduction, un avec la Jordanie et un avec l'Ukraine, pays avec lesquels il n'existait pas de traité audiovisuel auparavant. Il est important de souligner que les traités avec le Luxembourg et l'Ukraine ne sont pas encore pleinement en vigueur, car ils doivent être ratifiés. Ces signatures font suite à la mise en place de la Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle en 2013. Cette politique décrit la nouvelle approche du Canada en matière de négociation de traités de coproduction audiovisuelle, et vise à moderniser les anciens traités et à en signer de nouveaux afin de stimuler l'investissement au Canada, de créer des possibilités pour l'industrie audiovisuelle canadienne pour accéder à de nouveaux marchés, de générer des emplois pour les Canadiens, et d'établir ou d'élargir les marchés internationaux pour les talents et les productions audiovisuelles canadiens. Par ailleurs, les traités modernisés font référence à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui recommande la conclusion de traités de coproduction comme un moyen de promouvoir la coopération internationale.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La souplesse additionnelle qu'offrent les traités modernisés donne la possibilité d'augmenter les niveaux de production audiovisuelle et, en même temps, de positionner le Canada comme un partenaire de choix sur la scène internationale et de renforcer les liens culturels et économiques avec les pays partenaires. Les traités de coproduction permettent aux producteurs de combiner leurs ressources créatives et financières pour réaliser des coproductions qui stimulent l'investissement étranger, créent des emplois et accroissent les échanges de culture et de connaissances entre les pays partenaires. En outre, la signature de nouveaux traités là où il n'y avait jusque-là aucun partenariat apporte des possibilités de partenariat international, de collaboration et d'activité économique qui n'étaient pas possibles auparavant.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

La mise en œuvre de la Politique canadienne sur la production audiovisuelle régie par des traités ne nécessite aucun investissement de ressources financières autre que les dépenses relatives aux ressources humaines engagées par le ministère du Patrimoine canadien.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Homologues du secteur public du pays partenaire.

Type d'entité:

Secteur public

Protocole d'entente sur la culture entre l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture)
L'État du Maine (Maine Arts Commission)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels
Design
Arts numériques
Musique
Arts de la scène
Édition
Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/Maine-NBMemorandumOfUnderstanding.pdf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Étudier toutes les façons possibles de simplifier et d'harmoniser les déplacements transfrontaliers des artistes, des acteurs, des membres des institutions culturelles et des entreprises créatrices. Examiner la possibilité d'accroître l'échange d'information culturelle. Examiner les possibilités de projets culturels transfrontaliers en collaboration. Rechercher les occasions d'expansion ou de création d'activités ou de tourisme culturel transfrontalier. Examiner les différences et les similitudes entre les approches visant l'économie de la créativité et les collectivités créatives au Maine et au Nouveau-Brunswick pour évaluer comment les réussites de l'un peuvent être reproduites par l'autre.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Plusieurs projets transfrontaliers ont aidé des artistes à se faire connaître dans les deux pays, ont facilité les déplacements transfrontaliers des musiciens et d'autres créateurs, ont favorisé l'échange et la diffusion de politiques d'importance et d'intérêt commun.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Non applicable

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Aucune évaluation officielle n'a été effectuée; cependant, chaque année, les progrès réalisés sont décrits dans un rapport progressif qui est publié. Les deux administrations continuent de reconnaître la valeur de ce protocole d'entente; par conséquent, elles continuent d'entretenir leurs relations au moyen de conférences téléphoniques mensuelles, des réunions annuelles en personne et de conférences s'adressant aux membres du groupe de travail.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture)

Type d'entité:

Secteur public

L'État du Maine (Maine Arts Commission)

Type d'entité:

Secteur public

Autres organismes de soutien/espaces

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Initiative culturelle entre le Nouveau-Brunswick et la Louisiane

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Inventaire des liens existants : Jumelages, œuvres et initiatives transfrontalières, mention dans les lieux patrimoniaux, etc.

Amélioration de l'échange d'informations : création et maintien d'un réseau culturel entre les deux territoires, réunions

pluriannuelles, etc. Facilitation des activités transfrontalières : amélioration du processus transfrontalier, mise en relation

d'organismes similaires des deux territoires, etc. Renforcement des partenariats : identification d'occasions de partenariats possibles, développement de résidences culturelles et artistiques et de marchés, etc.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

L'initiative culturelle est très récente (création en août 2019). Trois projets ont été financés (participation à un festival de cinéma, pourparlers pour un échange d'artistes entre deux festivals de musique, déplacement d'un représentant de centre multiculturel à l'occasion du Festival Acadien et Créole de Lafayette), et plusieurs projets sont en cours d'élaboration à la suite des discussions entamées pendant les réunions de présentation (organisation d'un échange d'auteurs, exposition d'un artiste acadien à Bâton-Rouge).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

À déterminer en fonction du budget alloué pour 2020/2021.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

La première évaluation aura lieu en 2024.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick

Type d'entité:

Secteur public

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick

Type d'entité:

Secteur public

CODOFIL

Type d'entité:

Secteur public

OBJECTIF 3 - INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les stratégies et les plans nationaux de développement durable reconnaissent le rôle stratégique de:

La créativité et l'innovation

Veillez évaluer de 1 à 4 le type de résultats attendus en lien avec l'inclusion de la culture dans les stratégies et les plans nationaux de développement (1 = le résultat le plus souvent attendu ; 4 = le résultat le moins attendu):

Economique (ex. emploi, commerce, propriété intellectuelle, industries culturelles et créatives, développement rural et territorial): 1

Social (ex. cohésion sociale et inclusion, inégalité et réduction de la pauvreté, valeurs et identité, groupes vulnérables et minorités, capital humain et autonomisation, éducation): 1

Environnemental (ex. ressources naturelles, réduction de l'impact environnemental des industries et des pratiques culturelles): 2

Culturel (ex. infrastructure culturelle, participation et accès à la culture, innovation, soutien aux artistes): 1

Des organismes culturels publics et des agences responsables des industries culturelles et créatives sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement durable (ex. participation à des mécanismes de coordination tels que des comités mixtes de planification): OUI

Des initiatives et projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles ont été mis en œuvre durant les 4 dernières années: OUI

Des politiques et mesures facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés (ex. par le biais de droits d'entrée réduits, de stratégies de développement des publics, de l'éducation artistique et de la sensibilisation des publics): OUI

Données les plus récentes sur la participation culturelle désagrégée par variables sociodémographiques (sexe, groupes d'âge, urbain-rural, niveaux de revenus, niveaux d'éducation):

Graphique 1.1 Participation culturelle par domaine d'activité, 2016

Domaine d'activité	Taux de participation
Galerie d'art public	39%
Festival culturel ou artistique	31%
Spectacle (théâtre/humour)	40%
Musique populaire	42%
Musique classique	16%
Spectacle culturel ou traditionnel	20%
Autre spectacle culturel	20%
Film dans un cinéma	71%
Participation globale	86%

Graphique 1.2 Participation culturelle selon le sexe, 2016

Sexe	Taux de participation
Hommes	85%
Femmes	87%

Graphique 1.3 Participation culturelle selon le groupe d'âge, 2016

Groupe d'âge	Taux de participation
15-24 ans	97%
25-44 ans	93%
45-64 ans	84%
65 ans et plus	70%

Graphique 1.4 Participation culturelle selon le lieu d'habitation (urbain-rural), 2016

Lieu d'habitation	Taux de participation
Grands centres de population urbains	87%
Régions rurales et petits centres de population	81%

Graphique 1.5 Participation culturelle selon le niveau de revenus, 2016

Niveau de revenus	Taux de participation
Moins de 25,000 \$	77%
25,000\$-49,999\$	76%
50,000\$-\$74,999\$	84%
75,000\$-99,999\$	87%
100,000\$-124,999\$	91%
125,000\$ et plus	95%

Graphique 1.6 Participation culturelle selon le niveau d'éducation, 2016

Niveau d'éducation	Taux de participation
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires	69%
Diplôme d'études secondaires	85%
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	82%
Certificat ou diplôme de cégep, collège, autre	90%
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	93%
Baccalauréat (B.A. B.Sc., LL.B, etc.)	94%
Certificat, diplôme, grade supérieur au baccalauréat	95%

Politiques et mesures pertinentes:

Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du patrimoine canadien

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mobilisation-contre-racisme/strategie-contre-racisme.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'initiative Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 investit 45 millions de dollars pour prendre des mesures immédiates pour lutter contre le racisme et la discrimination. Orientée par la vision d'un Canada où tous les Canadiens bénéficient d'un accès et d'une participation équitables aux sphères économique, culturelle, sociale et politique, cette initiative jette les bases d'une action à long terme en soutenant les trois principes directeurs suivants: faire preuve de leadership fédéral, habiliter les communautés et sensibiliser et changer les attitudes. Pour ce qui attrait au leadership, la Stratégie a mis sur pied un nouveau Secrétariat de lutte contre le racisme au sein du ministère du Patrimoine canadien. Ce Secrétariat est appuyé par des comités interministériels existants et de nouveaux comités interministériels qu'il a fondés, notamment le Groupe de travail sur les communautés en quête d'équité et COVID-19 ainsi que le Groupe de travail sur la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine. En plus de coordonner l'action fédérale et de diriger la stratégie globale, le Secrétariat collabore avec les ministères et organismes fédéraux pour s'attaquer aux effets de la discrimination. Pour le principe « Habilitier les communautés », la Stratégie vise à soutenir les peuples et communautés autochtones sur le terrain, qui ont une expertise dans la lutte contre les diverses formes de racisme et de discrimination. Le financement de projets et le renforcement des capacités à l'échelle communautaire permettra de reconnaître et de développer leur expertise. Cela leur permettra de s'inspirer de leurs expériences vécues pour adapter les initiatives à leur situation particulière. Pour le principe « sensibiliser et changer les attitudes », la Stratégie vise à accroître la prise de conscience des racines historiques du racisme et de la discrimination, et de leurs impacts sur nos communautés et peuples autochtones. Ceci se fait par le biais d'un investissement de 3,3 millions de dollars dans une campagne nationale d'éducation et de sensibilisation du public fondée sur les besoins régionaux et démographiques qui reposera sur des données appropriées et qui sera élaborée en collaboration avec les collectivités et les peuples autochtones touchés. Également, la Stratégie investit 6,2 millions de dollars dans le but d'augmenter la quantité de données et d'éléments d'information fiables, utilisables et comparables sur le racisme et la discrimination. Cela comprend le travail avec Statistiques Canada et le Centre de statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion, et l'amélioration de la collecte de données qui peuvent être ventilées par catégories utiles de race et/ou d'origine ethnoculturelle, ainsi que l'analyse de ces données.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

S/O, nouvelle initiative

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

33,1 millions USD (45 millions CAD)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Tous les ministères du gouvernement canadien

Type d'entité:

Secteur public

Initiative sur les livres numériques accessibles canadiens

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Patrimoine canadien

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Edition

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-livre/livres-accessibles-organismes.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé un investissement de 22,8 millions de dollars sur cinq ans (2019-2020 à 2023-2024) pour l'élaboration d'une initiative visant à assurer la pérennité de la production et de la distribution de livres accessibles par des maisons d'édition indépendantes canadiennes, avec le soutien du Fonds du livre du Canada, du ministère de Patrimoine canadien. L'objectif de cette initiative est d'encourager l'industrie canadienne du livre à intégrer des fonctions d'accessibilité à la production et à la distribution de livres numériques (incluant les livres audio) afin que tous, y compris les lecteurs ayant des déficiences de lecture des imprimés, puissent en faire usage. Plus précisément, cette stratégie vise à augmenter la disponibilité de titres numériques d'auteurs canadiens « natifs accessibles ».

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Les résultats ne sont pas encore connus puisque le programme en est à sa première année d'exécution (2019-2020).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

17,5 millions USD sur cinq ans

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Type d'entité:

Secteur public

Engagement de Téléfilm Canada à fournir un soutien accru aux cinéastes autochtones

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Téléfilm Canada

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://telefilm.ca/fr/financement/production>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En février 2017, Téléfilm Canada s'est engagé à fournir un soutien accru aux cinéastes autochtones en rehaussant à hauteur de 4 millions de dollars annuels au cours des cinq prochaines années le financement du long métrage produits par des créateurs appartenant à des communautés autochtones du Canada. Filière autochtone : Téléfilm réserve du financement à des projets exclusivement menés par des cinéastes canadiens provenant de communautés autochtones. Ces projets seront évalués par un jury externe ayant une représentation autochtone. Les entreprises candidates qui demandent un financement dans le cadre de ce volet devront prouver que: • Au moins 51% des droits d'auteur du projet sont détenus par une société de production dont l'actionnaire majoritaire est autochtone. • Deux des trois membres clés de l'équipe créative (producteur, réalisateur ou scénariste) sont autochtones. Les projets du Volet autochtone sont évalués par un jury autochtone. De plus, Téléfilm a créé un groupe de travail autochtone consultatif qui examine les priorités et les plans d'action de l'organisme afin de mieux soutenir les créateurs autochtones.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le financement des créateurs autochtones s'élevait à 5,3 millions de dollars en 2017-2018, dépassant ainsi l'objectif annuel de 4 millions de dollars fixé par Téléfilm. Cela comprend des engagements à soutenir l'industrie canadienne des écrans autochtones par le développement, la production et la commercialisation de contenu autochtone, selon les investissements suivants: développement, 75 000 millions CAD pour 5 projets; production, 5,1 millions CAD pour 14 projets; promotion, 161 000 \$ (8 projets).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

3,9 millions USD

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

L'approche à volets multiples préconisée afin de mieux soutenir les créateurs autochtones porte ses fruits. Il y a à présent une présence accrue de créateurs autochtones dans le vivier des talents du secteur, et une relation de travail plus forte et plus positive a été forgée avec les créateurs autochtones. De plus, Téléfilm a commencé à prioriser la représentation des autochtones au sein de son effectif. Enfin, Téléfilm s'est engagé à soutenir le Bureau de l'écran autochtone, une entité autonome durable qui aidera les créateurs autochtones à amplifier leur voix et à assurer une industrie des écrans autochtone dynamique.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Cette initiative est financée par Téléfilm Canada

Type d'entité:

Secteur public

Participation à la Décennie des personnes d'ascendance africaine et plan d'action de la Nouvelle-Écosse intitulé Nous comptons à l'occasion de la Décennie des personnes d'ascendance africaine

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Province de la Nouvelle-Écosse, Affaires afro-néo-écossaises et ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://ansa.novascotia.ca/sites/default/files/dpad_action_plan_executive_summary_french.pdf

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Dans le Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse, on reconnaît que les préjugés tenaces ont eu des résonances et des répercussions sociales et économiques dévastatrices, en particulier dans la communauté afro-néo-écossaise. On y mentionne par ailleurs que l'harmonisation aux objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), proclamée par les Nations Unies, est essentielle à l'avancement de la communauté afro-néo-écossaise et à la mise en œuvre de mesures favorisant la diversité culturelle de façon globale dans la province. Le 8 mai 2018, le premier ministre Stephen McNeil a proclamé la Décennie des personnes d'ascendance africaine (DPAA) en Nouvelle-Écosse. La province est ainsi devenue la première administration provinciale/territoriale au Canada à le faire. En septembre 2019, la Nouvelle-Écosse a dévoilé son plan d'action pour la DPAA, intitulé « Nous comptons ». Dans ce plan, on énonce les besoins des Afro-Néo-Écossais, on évalue ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour la population afro-néo-écossaise, et on explore les occasions d'améliorer la santé et le bien-être, le tout en fonction des trois piliers de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine de l'ONU : la reconnaissance, la justice et le développement. Le plan d'action est conçu de façon à ce que soient reconnues les importantes contributions des personnes d'ascendance africaines qui habitent en Nouvelle-Écosse; il vise aussi à aborder les difficultés particulières auxquelles fait face cette communauté. Le document présente la vision d'une Nouvelle-Écosse où les Afro-Néo-Écossais peuvent prospérer, accéder de manière équitable et avec respect à la société néo-écossaise et y participer pleinement. La Nouvelle-Écosse s'est engagée à mettre en œuvre des initiatives visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques, et maintient cet engagement. Par exemple, elle a lancé l'enquête réparatrice sur le foyer Home for Coloured Children et continue de participer au processus d'enquête. Des résidents de cinq collectivités afro-néo-écossaises ont obtenu un titre foncier libre pour leur terrain. De plus, le gouvernement élabore un plan de justice afro-néo-écossaise en collaboration avec des Afro-Néo-Écossais et l'Office des affaires afro-néo-écossaises. Nous voulons aider à provoquer des changements positifs dans la communauté afro-néo-écossaise. Le rapport sur le Canada du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de l'ONU fait état de grandes préoccupations quant au racisme structurel ancré dans de nombreuses institutions canadiennes, et du fait que le passé de notre pays en ce qui a trait à l'esclavage, à la ségrégation raciale et à la marginalisation ait eu des conséquences graves et négatives sur les personnes d'ascendance africaine. Nous comptons : Plan d'action de la Nouvelle-Écosse en réponse à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024 vise à éliminer les obstacles, les comportements et attitudes ainsi que les pratiques discriminatoires auxquels sont confrontés les Afro-Néo-Écossais, et à mobiliser les Néo-Écossais dans cet effort. Ce faisant, on créera une province plus inclusive, accueillante et équitable où le bien-être social, la population et la croissance économique seront améliorés. Il y a plus de 50 collectivités afro-néo-écossaises dans la province. Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada : • 2,4 % des Néo-Écossais s'identifient comme Afro-Néo-Écossais; • l'âge médian des Afro-Néo-Écossais est de 28,3 ans. Pour l'ensemble de la population de la province, l'âge médian est de 45,1 ans; • les racines de 71,8 % des Afro-Néo-Écossais en Nouvelle-Écosse remontent à trois générations ou plus; • 12,9 % des Afro-Néo-Écossais sont des nouveaux arrivants (immigrants); • les Afro-Néo-Écossais constituent le plus important groupe racialisé de la Nouvelle-Écosse. Ils représentent 37,3 % de la population racialisée de la province.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Nouvelle mesure, mise en place en septembre 2019

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

(Nouvelle mesure) environ 59 000 CAD au cours de la période visée par le rapport, soit environ 44 000 USD

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Type d'entité:

Secteur public

Camps culturels pour les jeunes

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mtc.gov.on.ca/fr/sport/indigenous.shtml>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'initiative des camps culturels pour les jeunes est un programme communautaire destiné aux jeunes autochtones. Les organisations autochtones reçoivent des fonds pour mener à bien des initiatives de leadership et des camps axés sur la culture. Il s'agit d'un programme ciblé et fondé sur des propositions visant à offrir aux jeunes autochtones des possibilités de formation en leadership, des activités physiques et des occasions d'approfondir les langues et les connaissances traditionnelles. Les camps culturels pour les jeunes ont vu le jour en 2017, en réponse aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

• Il y a eu 16 camps de formation en leadership et 121 camps culturels communautaires au cours des deux premières années complètes de mise en œuvre (2017-2018 et 2018-2019). • Les organisations affirment que l'initiative a eu des résultats positifs chez les jeunes, notamment dans les domaines des compétences en leadership, de l'identité culturelle et de la santé mentale.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

1,8 millions de dollars américains par année

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Type d'entité:

Secteur public

Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable dans le cadre de la Stratégie gouvernementale en développement durable (2015-2020)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/agenda21/index.htm>

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5899>

<https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-action-developpement-durable-02-18.pdf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Action phare de l'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C), la mise en œuvre du Chantier gouvernemental en culture vise à mieux intégrer la culture à la démarche gouvernementale de développement durable. Le maître-mot de ce chantier est « intégration » et se traduit concrètement par une prise en compte de la culture pour favoriser :

- l'atteinte des objectifs de développement social, économique, territorial et environnemental dans les démarches de développement durable gouvernementales;
- le respect de son identité, la richesse de sa diversité, l'utilisation durable de ses ressources et le soutien de son dynamisme caractérisé par ses potentialités de créativité et d'innovation.

S'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) du Québec, le Chantier gouvernemental en culture lancé en 2013 se traduit par un engagement auquel sont soumis tous les ministères et organismes québécois (environ 110) visés par la Loi sur le développement durable (LDD) de 2006. Ainsi, depuis le 1er avril 2016, chacune des organisations gouvernementales concernées devait ajouter à son plan d'action de développement durable (PADD) au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020, y compris l'objectif 1.5 spécifique à la culture, soit « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ». La mise en œuvre de ce chantier s'est échelonnée sur une période de quatre ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020. À titre d'exemples :

- Le ministère du Tourisme (MTO) : l'action 8 du Plan d'action en développement durable 2017-2020 du MTO vise à soutenir les partenaires de l'industrie touristique afin de renforcer la vitalité économique et l'attractivité touristique du Québec, tout en facilitant l'accès et la participation à la vie culturelle. Le Plan confirme aussi que le MTO contribue à renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle dans le cadre du soutien qu'il apporte aux festivals et événements, ainsi qu'aux associations touristiques sectorielles et aux associations touristiques régionales.
- Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) : En reconnaissant l'importance de l'intégration de la composante culturelle aux trois dimensions du développement durable, LOJIQ s'engage à prendre en compte tous les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec dans ses activités et plus particulièrement l'objectif 11 : « Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales. » Depuis plusieurs années, LOJIQ appuie activement les jeunes artistes et créateurs de la relève, les artisans et travailleurs des milieux des arts, de la culture et des communications dans leur démarche internationale. En 2018, le MCC a adopté la nouvelle politique culturelle du Québec intitulée Partout, la culture (voir fiche 1.1.1) et le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (voir fiche 1.1.2). Dans son essence, la nouvelle politique culturelle cherche à aller plus loin ; elle prend non seulement en compte les 21 principes de l'A21C, mais concrétise la vision intégrée entre la culture et le développement durable comme souhaité par le Chantier gouvernemental en culture. Elle incarne donc un engagement en soi, vers une nouvelle conception intégrée du lien entre la culture et le développement durable. De fait, elle comprend 4 grandes orientations qui s'appuient sur les trois dimensions du développement durable : sociale, environnementale et économique, voire territoriale.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Contribution à la démarche gouvernementale d'intégration de la culture au développement durable de la SGDD 2015-2020 : un total de 92 ministères et organismes (MO), soit environ 84 % des MO visés par la LDD, respectent l'exigence de mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec. Cible de l'objectif 1.5 « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle considérée comme un levier important de développement social, économique et territorial » : 82 % des MO contribuent à la réalisation de l'objectif 1.5 avec un total de 202 engagements. Parmi ces engagements, 64 % sont réalisés ou en voie de l'être. Les engagements pris par les MO visent principalement à :

- Mettre en place des expositions d'arts (permanentes ou temporaires) dans les établissements de l'administration publique (contribution à l'objectif 1 – Agenda 21 de la culture);
- Procéder à l'évaluation patrimoniale des

infrastructures de l'administration publique (contribution à l'objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture); • Mettre en ligne le patrimoine documentaire, les collections et les œuvres québécoises grâce à la numérisation (contribution aux objectifs 2 et 14 de l'Agenda 21 de la culture); • Promouvoir des activités, des événements et des cours liés à la culture auprès des employés des MO (p. ex., intranet, site Web, infolettre, capsules) (contribution à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture); • Organiser des événements à vocation culturelle dans l'espace public et au sein des établissements de l'administration publique (contribution à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture); • Promouvoir les Journées de la culture au Québec (contribution à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture); • Organiser des missions d'échanges culturels avec des MO hors Québec (Canada ou international) (contribution aux objectifs 2 et 8 de l'Agenda 21 de la culture); • Offrir des activités culturelles gratuites chaque année (contribution à l'objectif 9 de l'Agenda 21 de la culture); • Soutenir financièrement des projets culturels et favoriser les producteurs québécois (contribution aux objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21 de la culture).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Tout au long de la mise en œuvre du Chantier gouvernemental en culture, le MCC et le MELCC ont accompagné les organisations visées et les ont aidés à déterminer, parmi leurs actions respectives, celles qui cadrent avec les objectifs de l'Agenda 21C.

Type d'entité:

Secteur public

Mesure 3 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Enrichir l'éventail des activités et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté qu'offrent les sociétés d'État en culture »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La mesure 3 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 vise à enrichir l'éventail des activités et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté qu'offrent les sociétés d'État en culture. Les actions prévues pour cette mesure sont : • Achat d'équipement spécialisé et de produits culturels dont le format de diffusion est non standard; • Conception d'animations sur mesure; • Tenue d'activités « hors les murs », dans des lieux publics par exemple; • Adaptation des lieux pour permettre un accès universel lors de la planification de projets de rénovation. Ainsi, plusieurs mesures des sociétés d'État en culture facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés. À titre d'exemples : Au cours des années 2018 à 2020, le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) a pu mettre en place différents programmes grâce à cette mesure, dont notamment le programme Inclusion en action ciblant précisément les Autochtones, les personnes en situation de handicap, des personnes immigrantes ou en situation de vulnérabilité qui ont l'occasion de découvrir un lieu culturel et de l'investir d'une manière singulière et hautement créative. Dans le cadre d'Inclusion en action, le MACM offre une gamme de services et de programmes, dont celui Inclusion en action -Tisser des liens, qui vise spécifiquement l'engagement social des jeunes autochtones du Québec. Le Musée de la civilisation (MCQ) a mis en place des moyens d'accueil pour des personnes vivant avec des déficiences physiques, auditives, visuelles ou intellectuelles (p.ex., ajustements au comptoir d'accueil et de billetterie, amélioration de la signalisation, etc.). À ces moyens d'accueil s'ajoutent une politique de gratuité individuelle ou de groupe, ainsi que des activités éducatives adaptées à des groupes ou à des personnes ayant un besoin particulier. En 2019, le MCQ a également mis sur pied un comité transversal dédié à la question de l'accessibilité universelle. Ce comité a pour rôle de proposer et de prioriser différentes initiatives ayant pour objectif ultime d'améliorer l'accessibilité aux lieux du MCQ aux personnes en situation de handicap, mais également, de manière plus générale, à toute personne pouvant rencontrer un obstacle dans son expérience de visite. À noter également que le MCQ a, en 2019, débuté le projet Sésame qui vise l'accessibilité et l'ouverture à la culture aux personnes issues des communautés culturelles, des groupes marginalisés ou vivant avec un handicap. Le projet Sésame comprend notamment un volet avec des élèves immigrants en francisation. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a mis sur pied diverses activités afin de favoriser la participation culturelle de groupes vulnérables et défavorisés : • Série d'ateliers de médiation culturelle avec des personnes en situation d'itinérance ou de grande précarité, alliant l'apprentissage de la photographie à la découverte des collections de BAnQ et l'expression citoyenne. Les résultats de ces ateliers prennent la forme d'expositions dans les édifices de BAnQ, sur Internet et dans des lieux d'exposition hors BAnQ; • Série d'ateliers de découverte des collections de BAnQ dans des milieux hautement fréquentés par des personnes défavorisées et/ou itinérantes, en ciblant la participation de ces personnes en particulier; • Série d'ateliers d'écriture de poésie avec des camelots du magazine L'Itinéraire, avec diffusion publique de leurs œuvres; Invitation personnalisée envoyée à des organismes communautaires du quartier de la Grande Bibliothèque (Arrondissement Ville-Marie de la Ville de Montréal) afin de les faire participer à leur programmation culturelle gratuite.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Au MACM, la mesure 3 a notamment permis, via le programme Inclusion en action – Tisser des liens à : • Élaborer des stratégies de communication adaptées pour connecter avec les membres des Premières Nations, Métis et Inuit; • Accueillir des groupes et organismes autochtones ou dédiés aux communautés autochtones; • Créer des liens positifs avec les membres des Premières Nations, Métis et Inuit; • Sensibiliser le personnel aux cultures, réalités et enjeux des peuples autochtones; • Créer des outils pour assurer la relève du projet pour le volet autochtones Tisser des liens; • Assurer une pérennité dans les rapports positifs entre les Autochtones et le Musée. BAnQ : • 14 participants de 3 organismes communautaires (Accueil Bonneau, La Rue des Femmes, L'Itinéraire) à l'exposition photo Vues de la rue; • 8 jeunes participants du programme Focus de Carrefour Jeunesse Emploi centre-ville à l'exposition photo Focus Montréal; • Trois saisons d'ateliers de découverte des collections de BAnQ dans les Jardins Gamelin adjacents à la Grande Bibliothèque (environ 300 participants faisant partie de la catégorie du public défavorisé); • Trois saisons d'ateliers de création de poèmes haïkus (diffusion pendant 3 ans des poèmes dans le cadre d'une installation artistique « structure poèmes d'un jour » à la Grande Bibliothèque); • Une saison de participation aux ateliers de Poésie libre-service (en tant que poètes publics en interaction avec le grand public); • Une saison de participation aux ateliers d'écriture La ruche de poésie

(avec création d'un magazine publié) : 30 camelots du magazine L'itinéraire y ont participé; Une dizaine d'organismes communautaires rejoints à travers la Table de concertation du Faubourg St-Laurent, avec des rencontres trimestrielles, afin de raffermir les liens avec le milieu et ses diverses populations (itinérance, situation précaire, toxicomanie, santé mentale).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Un montant total de 1,8 millions USD (2,5 millions CAD) sur la période 2018-2023 est prévu pour la mise en œuvre de cette mesure, pour l'ensemble des sociétés d'État impliquées. BANQ : • 3 cycles d'ateliers photo et expositions : 21 759 USD (30 000 CAD); • Ateliers découverte dans les Jardins Gamelin : 725 USD (1 000 CAD); • Ateliers haïkus et l'installation artistique « structure Poèmes d'un jour » (3 ans) :54 398 USD (75 000 CAD) • Ateliers Poésie libre-service : 2 176 USD (3 000 CAD) • Ateliers Ruche de poésie : 2 901 USD (4 000 CAD)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Société de la Place des Arts de Montréal

Type d'entité:

Secteur public

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Type d'entité:

Secteur public

Musée de la civilisation du Québec (MCQ)

Type d'entité:

Secteur public

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Type d'entité:

Secteur public

Musée national des beaux-Arts du Québec (MNBAQ)

Type d'entité:

Secteur public

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Type d'entité:

Secteur public

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Type d'entité:

Secteur public

Accueil Bonneau

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

La Rue des Femmes

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Groupe communautaire L'itinéraire

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Carrefour Jeunesse Emploi Montréal Centre-Ville

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Dîners St-Louis

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Partenariat du Quartier des Spectacles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

La poésie partout

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Debout : Actes de paroles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Table de concertation du Faubourg St-Laurent

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Votre pays a contribué ou bénéficié du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) durant ces 4 dernières années:

OUI, mon pays a contribué au FIDC

Des stratégies de coopération pour le développement, incluant les stratégies de coopération Sud-Sud, reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et des expressions culturelles diverses: NON

Si OUI, veuillez fournir le(s) nom(s) de(s) stratégie(s) et leur(s) année(s) d'adoption:

-

Votre pays gère des programmes multilatéraux et/ou bilatéraux de coopération dédiés à l'assistance technique et au renforcement des capacités soutenant:

Le développement et la mise en œuvre de politiques culturelles dans des pays en développement

Le développement des micro-, petites et moyennes entreprises culturelles et des marchés créatifs dans des pays en développement

Des artistes et des professionnels de la culture dans des pays en développement

Valeur de la contribution nationale totale au Fonds International pour la Diversité Culturelle (en dollars américains):

54,397.00

2019

Politiques et mesures pertinentes:

Coopération menée par le Québec au sein d'organisations internationales

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/dossier/Relations_internationales/PO-vision-internationale-Quebec-FR-MRIF.pdf?1575042065

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Sur le plan multilatéral, le gouvernement du Québec contribue au renforcement de la coopération internationale principalement au sein de deux organisations internationales, soit l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Au sein de ces organisations, le gouvernement du Québec appuie les initiatives et privilégie les enjeux qu'il considère prioritaires au regard de la politique culturelle Partout, la culture, et la Vision internationale du Québec (VIQ). La mesure 15 de la politique culturelle et la VIQ visent toutes deux à « renforcer les actions de coopération et accroître la présence du Québec aux forums internationaux. Parmi les actions envisagées figurent les suivantes : • la promotion de la diversité des expressions culturelles, en collaboration notamment avec les pays en développement de la Francophonie; • la consolidation de l'engagement du Québec auprès de ses partenaires de la Francophonie et de son rôle en matière de culture au sein de l'UNESCO; • le renforcement de la coopération au sein de la Francophonie en vue d'accroître la visibilité des contenus culturels francophones dans l'univers numérique. UNESCO : Le gouvernement du Québec contribue notamment au renforcement de la coopération internationale au sein de l'UNESCO par sa contribution récurrente au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Depuis 2016, le MCC et le MRIF ont conjointement contribué à cinq reprises au FIDC. OIF : Le gouvernement du Québec est membre de plein droit de l'OIF qui regroupe 88 États et gouvernements (54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs). Cinquième bailleur de fonds de l'Organisation, le Québec soutient activement la réalisation de sa programmation. Les programmes de l'OIF dédiés à la culture permettent, entre autres, de : • valoriser et promouvoir la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles; • accompagner les États pour formuler et mettre en œuvre leurs politiques culturelles; • encourager les talents et stimuler la création par un soutien à la fois aux artistes et aux professionnels ainsi qu'aux entreprises culturelles, via l'aide au financement ou l'appui à la réalisation de projets; • valoriser les identités culturelles et la promotion du multilinguisme; • soutenir la circulation des artistes grâce notamment au Fonds d'aide à la circulation des artistes; • appuyer la production, la promotion et la mise en marché des œuvres audiovisuelles des pays du Sud. AUF Le gouvernement du Québec appuie également les actions que mène l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Opérateur de la Francophonie, l'AUF rassemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche sur tous les continents utilisant le français comme langue d'enseignement et de recherche. Elle compte près de 1000 établissements membres dans 118 pays et représente à ce titre l'une des plus grandes associations d'universités au monde. Dans le cadre de sa programmation 2017-2021, l'AUF mène plusieurs

actions dans le domaine culturel. TV5 TV5 est la première chaîne internationale de langue française. Grâce à la distribution de neuf chaînes régionalisées et deux chaînes thématiques gérées depuis Paris par TV5Monde, et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, TV5 est diffusée dans 364 millions de foyers répartis dans près de 200 pays et territoires. Le Québec développe depuis plus de 30 ans un partenariat très actif au sein de TV5 avec les gouvernements de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Canada. Les objectifs du Québec à l'égard de TV5Monde sont : de soutenir la Francophonie, la langue française et de contribuer à la diversité des expressions culturelles, en plus d'offrir au Québec une vitrine internationale et un outil de promotion pour la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

UNESCO : De 2016 à 2020, le Québec a versé une contribution de 108 795 USD (150 000 CAD) au FIDC, pour une contribution totalisant 290 120 USD (400 000 CAD) depuis 2008. OIF : En 2019-2020, le MRIF a versé un montant de 2 223 272 USD (3 065 314 CAD) pour la réalisation de la programmation (hors fonctionnement) de l'OIF. L'OIF évalue à 18,65 % la part des fonds de la programmation de l'OIF dédiés à la mission Culture et Langue française. Conséquemment, nous pouvons évaluer à 413 915 USD (571 681 CAD) le financement du Québec à la programmation de l'OIF dans le domaine de la culture et de la langue française. AUF : En 2019-2020, le MRIF a versé 406 168 USD (560 000 CAD) à l'AUF pour la réalisation de sa programmation (hors fonctionnement). Une part non déterminée de cette somme est dédiée à la programmation dans le domaine de la culture et/ou de la langue française. TV5 : Pour 2020, le gouvernement du Québec a annoncé lors de la dernière réunion des hauts fonctionnaires des gouvernements bailleurs de fonds en décembre 2019 qu'il maintient sa contribution selon le neuvième de référence qui s'élève à 8 257 000 €, soit 3 302 080 € pour le gouvernement du Québec (40% d'un neuvième). La contribution du gouvernement du Québec est également répartie entre le MCC et le MRIF.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

UNESCO

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

OIF

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

AUF

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

TV5

Type d'entité:

Secteur public

Coopération internationale menée par BAnQ

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Site web de la politique/mesure, si possible:

https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_info/plan_strategique/index.html

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'orientation 3 du Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ vise à « jouer un rôle d'influence en tant qu'institution documentaire de référence ». L'objectif est d'affirmer le leadership et la visibilité de BAnQ dans la Francophonie en matière de coopération professionnelle et scientifique, notamment archivistique. Il est jugé nécessaire par BAnQ de faire bénéficier à l'étranger de l'expertise de haut niveau des équipes des Archives nationales, tant en matière de développement de la science archivistique qu'en matière de développement des technologies de l'information. BAnQ souhaite évaluer les besoins des institutions documentaires nationales des pays francophones afin de préparer une offre de services adaptée, en offrant un accès plus large à ses collections numériques ou encore en proposant des formations en matière de numérisation.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La Conservatrice et générale des Archives nationales du Québec a procédé à une mission en Côte d'Ivoire les 21 et 22 novembre 2018. À cette occasion, la Conservatrice a prononcé deux allocutions devant un auditoire constitué principalement de fonctionnaires ivoiriens. Les sujets abordés étaient : • La problématique de la gestion des documents dans les Administrations publiques; • La nécessaire collaboration entre gestionnaires de documents et informaticiens. Cette mission a aussi été l'occasion de discuter de la faisabilité de fixer un cadre général de coopération entre la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique de la Côte d'Ivoire et BAnQ sur les sujets relevant de leurs missions respectives et de formaliser leur intention de travailler ensemble à la réalisation de projets communs. Le contenu du projet de l'entente est en cours d'analyse par les deux parties.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique de la Côte d'Ivoire

Type d'entité:

Secteur public

Fonds pour la jeune création francophone

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Collectif Génération Films assure la gestion opérationnelle, administrative et financière du fonds

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://jeunecreationfrancophone.org/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Lancé en décembre 2017, l'objectif du Fonds pour la jeune création francophone est de contribuer au développement d'une industrie cinématographique et audiovisuelle et d'encourager l'émergence de nouveaux talents francophones en Afrique subsaharienne. Les pays pouvant bénéficier de ce fonds sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo Brazzaville, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, le Gabon, la Guinée, les Îles Comores, l'Île Maurice, Madagascar, le Mali, le Niger, la République Centrafrique, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et Haïti. Le Fonds est organisé en trois volets : aide au développement, aide à la production et aide à la post-production.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Ce fonds soutient la langue française comme outil de création cinématographique et audiovisuelle et promeut la diversité culturelle dans les pays d'Afrique francophone.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Le ministère de la Culture et des Communications verse annuellement une contribution de 14 506 USD (20 000 CAD).

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) du Québec

Type d'entité:

Secteur public

Le Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC)

Type d'entité:

Secteur public

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

Type d'entité:

Secteur public

Le Film Fund Luxembourg (FFL)

Type d'entité:

Secteur public

Téléfilm Canada

Type d'entité:

Secteur public

TV5 Monde

Type d'entité:

Secteur public

Orange Studio

Type d'entité:

Secteur privé

Orange Content

Type d'entité:

Secteur privé

France Télévisions

Type d'entité:

Secteur public

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) en France

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

La SACD au Canada

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

La SACD en Belgique

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

OBJECTIF 4 - PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



ÉGALITÉ DES GENRES

Des ministères, agences gouvernementales et/ou organes parlementaires en charge de l'égalité des genres:

Existent et sont pertinents pour les professionnels de la culture

Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour soutenir la participation pleine et effective des femmes à la vie culturelle durant ces 4 dernières années: OUI

Des politiques et mesures ont été adoptées pour soutenir la reconnaissance et la progression de carrière des femmes en tant qu'artistes, professionnelles de la culture et/ou entrepreneures créatives (ex. assurer un salaire égal à travail égal, accès égalitaire au financement, structures de mentorat et de coaching, mesures anti-discrimination, etc.): OUI

Des données sont régulièrement collectées et diffusées pour faire le suivi de:

La participation des femmes à la vie culturelle

Pourcentage total des fonds publics accordés à des femmes artistes et des productrices culturelles (données par année):

54.00%

2018

Pourcentage de femmes/d'hommes à des postes décisionnels dans les institutions médiatiques et culturelles publiques et privées:

Pas de données disponibles.

Pourcentage de travaux réalisés par des femmes/hommes artistes exposés/projetés dans des festivals artistiques importants de l'industrie culturelle (film, édition, musique, etc.):

Pas de données disponibles.

Pourcentage de participation des femmes à des activités culturelles (données par année):

87.00%

2016

Politiques et mesures pertinentes:

Sommet des femmes dans le milieu de la production (une initiative à laquelle participent volontairement les partenaires mobilisés)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres

Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques

Réalisatrices Équitables

Women in Film and Television Vancouver

Women in Film and Television Toronto

Women in View

Les femmes en communication et technologie

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Site web de la politique/mesure, si possible:

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La Loi sur la radiodiffusion du Canada, qui accorde au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ses pouvoirs réglementaires, stipule que le système canadien de radiodiffusion devrait, par sa programmation et les possibilités d'emploi découlant de ses activités, servir les besoins et les intérêts des hommes, des femmes et des enfants canadiens et refléter leur situation et leurs aspirations, y compris l'égalité des droits. La Commission considère qu'elle peut jouer un rôle dans l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de direction clés dans le secteur de la production télévisuelle et cinématographique canadienne. Pour aider à atteindre cet objectif, en décembre 2018, le Conseil a réuni les décideurs des plus grands télédiffuseurs canadiens des secteurs public et privé de langue française et anglaise lors du Sommet des femmes dans le milieu de la production. L'objectif de cet événement était de trouver des solutions durables que les diffuseurs pourraient volontairement mettre en œuvre pour accroître l'accès des femmes à des postes créatifs clés, tels que productrice, réalisatrice, scénariste, directrice de la photographie, monteuse et chef d'antenne, au sein du secteur canadien de la production télévisuelle et cinématographique. À l'issue de ce Sommet, les diffuseurs participants ont convenu de faire rapport chaque année au Conseil sur les progrès réalisés pour faciliter l'accès des femmes aux rôles créatifs clés dans la production cinématographique et télévisuelle indépendante. La participation des diffuseurs au Sommet était, et est toujours, strictement volontaire. Selon une déclaration conjointe publique, émise le 8 mars 2019 par le CRTC et les diffuseurs participants, les diffuseurs qui ont participé au Sommet travailleront chacun sur des plans d'action volontaires, adaptés à leurs activités et à leurs marchés, afin d'accroître l'accès des femmes aux postes de création et aux budgets de production clés dans l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Les sept diffuseurs (Bell Media, Blue Ant Media, CBC/Radio-Canada, Corus Entertainment, WildBrain, Rogers Media et le Groupe TVA) qui ont participé au Sommet ont publié sur leur site Web leur plan d'action visant la mise en œuvre de cette initiative. Tous les plans d'action figurent sur la page Web du Sommet sur le site du CRTC (<https://crtc.gc.ca/fra/industr/parit.htm>).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

Les ressources financières allouées à la mise en œuvre de cette initiative sont à la discrétion des participants volontaires. Le Conseil attend de l'industrie qu'elle investisse ses propres ressources pour faciliter l'accès des femmes à des rôles créatifs clés dans la production. Toutefois, les dépenses liées à l'organisation du Sommet de décembre 2018 ont été prises en charge par le Conseil en tant qu'hôte de l'évènement.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Le succès de toute mesure portant sur l'accès aux données sur l'emploi des femmes dans des rôles créatifs clés dans la production cinématographique et télévisuelle canadienne ne pourra être évalué qu'à l'avenir, lorsque les plans d'action des diffuseurs seront mis en œuvre et que les rapports de suivi seront reçus.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Bell Media Inc.

Type d'entité:

Secteur privé

Blue Ant Media Inc.

Type d'entité:

Secteur privé

Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada

Type d'entité:

Secteur public

Corus Entertainment Inc.

Type d'entité:

Secteur privé

WildBrain (anciennement DHX)

Type d'entité:

Secteur privé

Rogers Media Inc.

Type d'entité:

Secteur privé

TVA Group Inc./Groupe TVA Inc.

Type d'entité:

Secteur privé

Engagement pour la parité

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Office national du film du Canada

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://onf-nfb.gc.ca/fr/a-propos-de-lonf/parite/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'ONF demeure un chef de file en matière de cinéma des femmes. En 2016, il était un des premiers organismes culturels du service public fédéral à prendre des engagements précis pour la parité hommes-femmes. L'ONF s'est en effet engagé à atteindre et à maintenir la parité (50 %) d'ici 2019 en ce qui concerne le nombre de productions en cours réalisées par des femmes ainsi que les budgets de production alloués aux projets de réalisatrices. En 2017, l'ONF a poussé encore plus loin son engagement en visant cette fois la parité pour les postes clés de création des projets documentaires, interactifs et d'animation en production d'ici 2020. Les disciplines ciblées sont notamment le montage, la direction de la photographie, la scénarisation et la composition musicale, ainsi que d'autres activités de création liées à l'animation et au récit immersif, là où la représentation féminine est fortement minoritaire. En prenant ces différents engagements, l'ONF contribue à accroître la représentation des femmes et s'impose comme un leader de l'industrie. L'ONF a confirmé ce rôle de premier plan en participant notamment à la Conférence des femmes de la Francophonie à Bucarest, un événement d'envergure organisé conjointement par la Roumanie et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'ONF a aussi annoncé qu'il partagera sa banque de talents féminins, où les professionnelles de l'industrie peuvent soumettre leur portfolio et leur CV. À ce jour, près d'une centaine de femmes s'y sont inscrites. Leur candidature est maintenant accessible aux organismes Réalisatrices Équitables (RE), Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN) et Film Fatales, avec qui l'ONF travaillera pour l'avancement du talent féminin.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Résultats : En mars 2019, trois ans après le lancement de son initiative sur la parité hommes-femmes, l'ONF a annoncé qu'il avait rempli ses objectifs en ce qui a trait au nombre de productions en cours réalisées par des femmes et à la part des budgets de production affectée aux créatrices. Résultats pour 2018-2019 : • 48 % des œuvres en cours réalisées l'ont été par des femmes (38 % par des hommes et 14 % par des équipes mixtes) ; • 44 % des budgets de production ont été alloués à des œuvres signées par des femmes (35 % à des œuvres signées par des hommes et 21 % à des œuvres signées par des équipes mixtes). Mentionnons aussi que les efforts déployés par l'ONF en matière de promotion de l'équité hommes-femmes ont été salués par La gouvernance au féminin, un organisme à but non lucratif voué à l'avancement des femmes dans toutes les sphères de la société, qui lui a remis la certification Parité Platine, le plus haut niveau, à l'occasion de son gala annuel de reconnaissance en septembre 2019.

Première institution publique culturelle à être reconnue par cet organisme canadien, l'ONF fait partie des 48 organisations de partout au pays à recevoir une telle certification, dont seulement 8 ont obtenu la certification platine. En 2017-2018 : Parallèlement aux productions, les studios de l'ONF ont lancé en 2017-2018 des initiatives telles que la plus récente édition du concours Cinéaste recherche(e), destine pour la première fois uniquement aux réalisatrices émergentes en animation, ce qui a eu pour effet de doubler le nombre de participantes. Mentionnons aussi le Projet 5 courts du Studio documentaire du Québec, réalisé par cinq jeunes femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. En 2018-2019 : Lancée en 2018-2019, la série Les femmes de métiers est l'une des nombreuses initiatives prises par l'ONF pour appuyer ses objectifs de parité hommes-femmes. Organisée en collaboration avec l'Institut national de l'image et du son du Québec (INIS), Réalisatrices Équitables et Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN), cette série de discussions publiques vise à inciter plus de femmes à faire carrière dans l'industrie du cinéma en présentant quatre entretiens qui donnent un accès précieux et direct à l'expérience d'artistes féminines. Les autres projets ciblant uniquement les femmes que l'ONF a menés en 2018-2019 comprennent notamment le Projet 5 courts, ainsi que la 10e édition du concours Tremplin. Dans le cadre de son engagement à atteindre la parité dans les postes de création appartenant aux domaines de la composition musicale, de la direction photo et du mixage, l'ONF a embauché des équipes composées presque exclusivement de femmes pour plusieurs de ses projets de production en 2018-2019, dont Because We Are Girls (Parce qu'on est des filles), Question period (Période de questions) et Lake (Le lac).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

La parité* dans les budgets de production de l'ONF est allouée à des œuvres signées par des femmes. Cet indicateur de performance fait partie intégrante de la reddition de compte annuelle de l'ONF. * La parité c'est l'égalité de représentation entre les

hommes et les femmes. Il est important de comprendre que la cible n'est pas de 50% exactement, mais l'atteinte d'une zone paritaire qui se rapproche de l'indicateur pour les œuvres complétées à l'ONF.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Malgré la fin des engagements en termes de parité sur trois ans, il est clair que l'ONF veut faire en sorte que, pour les années à venir, ces engagements fassent partie intégrante de sa culture et de ses façons de faire. Un travail constant sera mis en œuvre pour assurer de représenter la diversité de la société canadienne devant, mais aussi derrière la caméra.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Réalisatrices équitables

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

La gouvernance au féminin

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Institut national de l'image et du son du Québec (INIS)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Engagement de Téléfilm à créer d'ici 2020 un portefeuille de longs métrages représentatif et diversifié qui reflète mieux la population du Canada

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Téléfilm Canada

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://telefilm.ca/fr/ressources-de-lindustrie/engagements-de-lindustrie>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En 2017-2018, Téléfilm, avec le soutien de l'industrie, s'est engagé à créer d'ici 2020 un portefeuille de longs métrages représentatif et diversifié qui reflète mieux la population du Canada. Point saillant - Priorité et engagement en matière de parité entre les sexes: Téléfilm vise d'ici 2020 à atteindre un portefeuille de production équilibré (à tous les niveaux budgétaires) qui reflète la parité entre les sexes dans chacun des rôles clés de l'industrie (réalisateur, scénariste et producteur). Téléfilm a créé un groupe de travail sur la parité entre les sexes, composé de partenaires et d'intervenants clés de l'industrie. Cet organisme fournit une boucle de rétroaction qui guident les actions et le plan d'action de Téléfilm. Téléfilm a commencé à mettre en œuvre son plan d'action en cinq étapes pour atteindre la parité entre les sexes d'ici 2020. Le plan s'articule autour des piliers suivants : 1. Encourager une diversité de projets: Téléfilm encourage tous les producteurs à soumettre des projets qui reflètent la diversité et l'inclusivité de la population canadienne. 2. Évaluation des projets: le langage d'évaluation de la production indique clairement la priorité de la parité entre les sexes. Nos lignes directrices et nos communications à l'industrie soulignent que, pour des projets de qualité égale, Téléfilm donnera la priorité aux projets dont les créateurs clés reflètent la diversité du pays en termes de genre, ainsi que les communautés autochtones ou la diversité culturelle 3. Transparence et rapports: Téléfilm continue de respecter les lois gouvernementales sur la confidentialité. Cependant, afin de rendre compte régulièrement à l'industrie, d'autres moyens de communication des données ont été créés. Les données agrégées sont collectées via un questionnaire volontaire au stade de la candidature, qui identifiera les principaux membres créatifs de l'équipe (réalisateur, scénariste, producteur). Ce questionnaire aborde également les questions de savoir si les membres sont issus des communautés autochtones. 4. Poursuite de la promotion ciblée des talents féminins afin de rehausser leur profil professionnel et leur attrait sur le marché (par exemple, le Festival international du film féminin de Saint-Jean, le Birks Diamond Tribute, le prix Don Haig du Hot Docs Pay It Forward Prize et de nombreuses autres initiatives). De plus, Téléfilm continuera de promouvoir tous les talents dans ses activités promotionnelles générales, et ce, à travers la lentille de l'inclusivité (p. Ex. Dans les tapis rouges, les délégations, les panels de conférence, la presse, etc.) 5. Soutien continu de la conversation sur la parité entre les sexes par le biais d'initiatives de recherche et de perfectionnement professionnel (par exemple, "Five in Focus", "Women in the Director's Chair", "Women in Film & Television", "Women in View — 2 x More", "CMPA study Women & Leadership: A study of global policies and programs to advance gender parity in the screen-based industries")

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Il y a une plus grande présence de parité au sein du vivier de talents de Téléfilm dans les trois catégories de rôles créatifs clés. En 2018-19, environ 67% des projets avaient au moins une femme dans un rôle créatif clé (95 projets en 18-19, contre 83 projets en 17-18;) et 45% avaient au moins deux femmes dans des rôles créatifs clés. • En 2018-2019, le financement des trois rôles clés a augmenté, en dollars et en pourcentage; • La zone de parité a été atteinte pour les femmes productrices.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

L'engagement de Téléfilm concerne à la fois le volume et les dollars, et par niveau budgétaire (petit budget, 2,5 \$ et 2,5 \$ et plus). Nous rendons compte en pourcentage dans le rapport annuel. Une ventilation détaillée du budget est disponible sur notre site Web.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Des progrès et des améliorations sont en cours pour atteindre une plus grande parité dans la composition du vivier des talents des longs métrages.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Téléfilm s'est engagé sur cette priorité; et travaille avec le soutien et la coopération de ses clients clés (par exemple, les producteurs)

Type d'entité:

Secteur public

Mesure 18 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Mettre en place des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité dans le secteur culturel »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La Politique culturelle Partout, la culture (voir fiche 1.1.1) et le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (voir fiche 1.1.2) ont notamment pour objectif d'assurer une meilleure inclusion de tous les talents. La mesure 18 vise à mettre en place des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité dans le secteur culturel. Les actions prévues sont les suivantes :

- analyse des facteurs et des situations d'exclusion dans les différents métiers du secteur culturel;
- détermination et mise en place d'interventions prioritaires pour améliorer l'accès de toutes et tous aux services, aux programmes, aux emplois, aux réseaux et aux structures décisionnelles en culture, en incluant la représentation dans les espaces médiatiques et audiovisuels;
- analyse des meilleures pratiques et de leurs retombées sur certains groupes sociaux au sein du secteur culturel, notamment les femmes, les personnes issues de la diversité, les artistes, les travailleuses et travailleurs culturels vivant avec un handicap, ainsi que sur la relève.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

N/D

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de l'Immigration du Québec

Type d'entité:

Secteur public

Ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale du Québec

Type d'entité:

Secteur public

Secrétariat à la condition féminine du Québec

Type d'entité:

Secteur public

Office des personnes handicapées du Québec

Type d'entité:

Secteur public

LIBERTÉ ARTISTIQUE

La constitution et/ou les cadres nationaux réglementaires reconnaissent officiellement:

Le droit des artistes à créer sans censure ni intimidation

Le droit des artistes à diffuser et/ou interpréter leurs créations artistiques

Le droit pour tous les citoyens de jouir librement des créations artistiques dans les sphères publique et privée

Le droit pour tous les citoyens de participer sans restriction à la vie culturelle

Des organismes indépendants sont établis pour recevoir les plaintes et/ou faire le suivi des violations et des restrictions à l'égard de la liberté artistique: OUI

Des initiatives pour protéger les artistes en danger ou en exil ont été développées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. en fournissant des refuges, des conseils, des formations, etc.): NON

Des mesures et des initiatives destinées à assurer une prise de décision transparente dans l'attribution de financements gouvernementaux, d'aides d'État et de prix pour les artistes existent ou ont été introduites ces 4 dernières années (ex. par le biais de comités indépendants, etc.): OUI

Des mesures de protection sociale prenant en compte le statut professionnel des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. assurance santé, plans de retraite, allocations chômage, etc.): OUI

Des mesures économiques prenant en compte le statut des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. accords collectifs, impôt sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.): OUI

Politiques et mesures pertinentes:

-

MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

Décrire la façon dont le formulaire des OSC a été utilisé pour promouvoir la collaboration avec les OSC dans la préparation de ce rapport, y compris la distribution du formulaire et les modalités de collecte et d'analyse des informations reçues. Veuillez indiquer le pourcentage de mesures et d'initiatives qui ont été considérées comme pertinentes par la Partie et incluses dans le formulaire des rapports périodiques.:

La Coalition pour la diversité des expressions culturelles, dont le mandat est d'assurer la représentation Canadienne des plus de 200,000 créateurs et professionnels et 2000 entreprises, qui sont membres de ses 40 associations adhérentes, est l'un des partenaires clés du Ministère du Patrimoine Canadien. De ce fait, une collaboration étroite a été nouée avec la CDEC dans le cadre de la préparation de ce rapport, par le biais de la distribution préalable du formulaire en ligne afin de procéder à la collecte de données, ainsi qu'une consultation subséquente sur la nature de l'analyse entreprise, ainsi que du choix d'inclusion final. Toutes les mesures et initiatives proposées par la CDEC (soit 100% en terme de pourcentage) ont été jugées pertinentes par la Partie.

OBJECTIF 1 – Soutenir des systèmes de gouvernance durables pour la culture:

Campagne « Sauvons notre culture » - 2019

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Édition

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://sauvonsnotreculture.ca/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Du 20 août au 21 octobre 2019, la CDEC a mené une campagne importante pour la protection et la promotion des expressions culturelles locales et nationales dans l'environnement numérique. Lancée en amont des élections fédérales, la campagne visait à

(1) sensibiliser la population aux enjeux de la mise en valeur et du financement des expressions culturelles locales et nationales à l'ère du numérique ; (2) susciter une adhésion très large au principe que les politiques culturelles doivent s'appliquer en ligne ; (3) faire en sorte que ces enjeux soient discutés en campagne électorale afin d'accroître les engagements des divers partis et de multiplier le potentiel de sensibilisation. Sous le slogan « Sauvons Notre Culture », tous les acteurs du secteur se sont mobilisés pour demander que les politiques culturelles du Canada s'appliquent en ligne, pour dénoncer les conditions favorables dont disposent les géants du Web et interpeller la classe politique sur l'importance de la révision des lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et le droit d'auteur. La campagne a été lancée au moyen d'un communiqué de presse et d'une lettre ouverte qui ont accompagné la publication du matériel sur le site Web et les médias sociaux (vidéo, gifs animés, textes, etc.). Différents axes thématiques ont été identifiés pour la production du contenu, notamment l'article sur les liens entre la crise des médias et les enjeux du secteur culturel, et la publication sur les positions des divers partis. Plusieurs stratégies ont été développées avec les membres, notamment une lettre ouverte sur le secteur de la musique, ainsi que l'opération photographie à la conférence de presse de l'ADISQ. Les artistes ont affiché leur soutien à la campagne par des photos, des publications et des prises de parole comme celle de Pierre Lapointe au Gala de l'ADISQ. Des présentations ont été faites dans des assemblées générales des membres de la CDEC. Un grand nombre de publications ont été créées et relayées sur les médias sociaux. D'autres organisations membres ont lancé des appels, publié des lettres ouvertes ou distribué du matériel de campagne dans des événements, amplifiant ainsi la portée du message. Les enjeux du secteur culturel ont été évoqués à plusieurs reprises dans les médias, et les partis ont pris des engagements supplémentaires pour protéger notre culture en ligne.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ? :

Les membres de la CDEC ont fait paraître plusieurs lettres d'opinion et communiqués et diverses entrevues ont été accordées à la presse. Au total, il y a eu 176 parutions liées à la campagne (radio, télé, imprimé, médias sociaux, en ligne et rediffusions), qui ont généré 34 231 234 impressions (les impressions sont le nombre de fois qu'une nouvelle passe devant les yeux d'une personne, incluant le nombre d'auditeurs et de téléspectateurs). L'ensemble des parutions était majoritairement positif, sinon neutre. Au Québec, la campagne a été classée par le Grenier aux nouvelles parmi les dix meilleures campagnes du mois d'août 2019. Sur les réseaux sociaux de la CDEC, le matériel de campagne et les publications ont généré près de 150 000 impressions. Les messages de la campagne ont aussi été relayés par plusieurs artistes. Les photos de 37 artistes ayant posé avec les slogans de la campagne ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Une lettre d'opinion du secteur de la musique a par ailleurs été signée par 228 personnes du secteur dont un grand nombre d'artistes. L'artiste Pierre Lapointe a pris la parole à plusieurs reprises (lors de l'émission Tout le monde en parle, au Gala de l'Adisq) pour appuyer les messages de la campagne.

Organisation du 6e Congrès de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), 9 au 11 octobre 2019 à Lomé au Togo – 2019

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://ficdc.org/fr/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La Coalition agit comme secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Fondée en 2007, la FICDC regroupe des coalitions et des organisations d'une trentaine de pays, sur tous les continents, qui se sont mobilisées pour la ratification de leur pays et/ou la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Le congrès s'est décliné en une conférence panafricaine ainsi qu'une assemblée générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). La conférence portait sur les avancées concernant les politiques culturelles, soit au niveau national, sous-régional et régional, ainsi qu'à certains des principaux enjeux et opportunités pour la mise en œuvre des politiques et au rôle de la société civile : situation des femmes

dans les arts et la culture, droit d'auteur, négociations commerciales, découvrabilité des expressions locales à l'ère numérique, participation de la société civile à l'élaboration des politiques culturelles, mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'espace africain, etc. L'assemblée générale de la FICDC a permis d'adopter les grandes orientations de la fédération pour les prochaines années, de débattre des actions prioritaires, d'élire un nouveau conseil d'administration et de disposer d'un certain nombre de questions administratives. L'événement visait l'atteinte des objectifs suivants : • Offrir aux parties prenantes africaines dans le domaine culturel un forum d'analyse, de prospective, de dialogue et de proposition pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre des politiques culturelles. • Permettre aux participants d'en savoir plus sur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, sur le rôle des principales organisations actives, comme l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), sur les enjeux actuels pour la mise en œuvre de la Convention, ainsi que sur certaines innovations émanant de la société civile. • Accroître la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; favoriser la participation de la société civile africaine à la FICDC, contribuant ainsi à une meilleure prise en compte de la réalité plurielle de la diversité des expressions culturelles à l'échelle mondiale, ainsi qu'à une meilleure représentativité de la FICDC. • Renouveler le conseil d'administration de la FICDC et établir les grandes orientations de l'organisation pour la période 2019-2023. Le congrès a pu être réalisé grâce au soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, de la Coalition française pour la diversité culturelle, de la Coalition togolaise pour la diversité culturelle, de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (Canada), du gouvernement du Togo, du gouvernement du Canada, de la Délégation générale du Québec à Dakar, et de la Coalition autrichienne pour la diversité culturelle.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ? :

Plus de 85 personnes, en provenance de 28 pays, ont participé au congrès et de nombreux partenariats ont été conclus avec des organisations qui ont accepté d'appuyer l'événement. Les ressources accumulées ont permis de couvrir les frais de participation de 33 personnes, dont 20 provenaient de pays africains. Dans le cadre d'un sondage réalisé après l'événement, on a demandé aux participants d'évaluer comment la conférence régionale les a aidés à améliorer leurs connaissances sur sept sujets qui ont été abordés. Les répondants ont en grande majorité répondu bon ou excellent pour tous les sujets. L'événement a permis de mobiliser des personnes et des organisations de la société civile qui n'étaient pas dans le réseau de la FICDC, ce qui est toujours enrichissant pour une organisation. Les résultats du sondage ont révélé que tous les participants ont une perception positive de la FICDC, qu'ils souhaitent collaborer à nouveau avec la fédération ou devenir membre et participer à un nouvel événement de la FICDC dans le futur. Bref, la participation à l'événement témoigne d'un vif intérêt de la société civile pour les enjeux abordés par la conférence. Particulièrement, il y a un réel désir de la part de la société civile de collaborer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques culturelles, ou de politiques visant à protéger et promouvoir la culture dans les accords de commerce ou l'environnement numérique. Les représentants des organisations politiques régionales et nationales présents sur place ont pu s'en rendre compte. Pour ceux qui ont manqué le rendez-vous, les résumés des présentations et les documents d'appui, le matériel vidéo et la déclaration sur le site Web de la FICDC permettront de rendre compte de l'intérêt et de l'expertise de la société civile pour contribuer à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. De plus, tout ce matériel, qui continue à être mis en ligne sur notre site Web, permettra à celles et ceux qui n'ont pu participer à l'événement de renforcer leurs connaissances et de disposer de matériel de formation et de mobilisation pour appuyer leurs activités. La déclaration de Lomé a fait l'objet d'un travail collaboratif avec les participants pour parvenir à une version consensuelle. Elle a été publiée sur le site Web de la FICDC et partagée dans les médias sociaux. Dans cette déclaration, « Les participants au 6e Congrès de la FICDC s'engagent à travailler de concert pour favoriser l'atteinte de ces objectifs d'ici la prochaine rencontre de la FICDC en 2022-2023 ». Le premier objectif concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques culturelles. Au-delà de ce résultat, en nous appuyant sur le programme final de l'événement, nous pouvons affirmer que la conférence a permis la mise en place d'un forum d'analyse, de prospective, de dialogue et de proposition pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre des politiques culturelles. Cela a aussi influencé les délégués au congrès pour l'identification des orientations et des priorités de la FICDC.

Appui aux autres coalitions pour la diversité culturelle et aux organisations de la société civile dans d'autres pays (2016-2019)

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://cdec-cdce.org/>

<https://ficdc.org/fr/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La Coalition agit comme secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Fondée en 2007, la FICDC regroupe des coalitions et des organisations d'une trentaine de pays, sur tous les continents, qui se sont mobilisées pour la ratification de leur pays et/ou la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Ce rôle témoigne sans conteste de l'importance qu'accorde la CDEC à la force d'un réseau international. Les membres de la CDEC renouvellent continuellement leur appui à cette mission à l'heure d'allouer les ressources de la CDEC, que ce soit pour contribuer à la FICDC, pour participer aux réunions statutaires de l'UNESCO ou pour appuyer les efforts de la société civile dans d'autres pays. Par exemple, la coordonnatrice générale de la CDEC a accompagné l'équipe d'organisation de la Rencontre internationale sur la Convention de 2005 à Guanajuato, au Mexique, du 27 au 29 novembre 2019. Elle a appuyé le développement du programme, la mise en relation avec les gouvernements canadiens et québécois, de même qu'avec des Mexicaines et Mexicains avec qui la FICDC est en relation et, enfin, l'obtention d'un financement. Finalement, elle a participé à la conférence pour présenter la FICDC, mais aussi l'expérience de la CDEC ainsi que certains enjeux contemporains qui préoccupent les membres de la CDEC.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ? NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

L'implication continue de la CDEC a permis à la FICDC de poursuivre sa mission, et a convaincu le gouvernement canadien de renouer son appui à la CDEC, notamment pour soutenir le volet d'action internationale. Le travail de la CDEC a permis de relancer la mission de la FICDC à compter de 2018. En effet, le congrès organisé en octobre 2018 à Montréal, a confirmé l'intérêt des organisations membres à redéfinir la mission de la FICDC pour les prochaines années. Un congrès a été organisé l'année suivante avec succès et a permis de compléter cette relance. Dans le cas de l'exemple au Mexique, des organisations se sont engagées à la fin de la rencontre à relancer la Coalition mexicaine, qui n'était plus en activité.

Favoriser la concertation de la société civile dans le contexte de la révision des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications - 2018-2019**Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:**

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Musique

Edition

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://cdec-cdce.org/emboiter-le-pas-au-changement-lavenir-de-la-distribution-de-la-programmation-au-canada/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique s'est imposée comme l'une des deux grandes priorités d'actions pour la CDEC. En 2018, un travail de fond a démarré afin de dégager des orientations plus précises pouvant être portées par la CDEC afin de favoriser l'application des politiques culturelles en ligne au Canada. Un certain nombre de rencontres et de réalisations pourraient être mentionnées dans le cadre de ce rapport, mais nous nous limiterons aux éléments les plus déterminants. Les 5 et 6 juin 2018, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) organisait successivement une conférence à Montréal puis une rencontre à Toronto pour prendre connaissance du rapport du CRTC « Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada ». La CDEC avait invité Suzanne Lamarre, experte en matière de droit et de réglementation des télécommunications, de la radiocommunication et de la radiodiffusion, avocate et ingénieure chez Terrien Couture, à livrer une analyse du rapport, laquelle était suivie d'un panel de membres de la CDEC. À Montréal, la conférence « Quel avenir pour la diversité des expressions culturelles en ligne? » a permis à un public très large de prendre part aux discussions. Les deux événements ont favorisé une analyse commune des constats et des propositions du rapport du CRTC, et on pavé la voie aux étapes suivantes. Le hasard a aussi voulu que le gouvernement canadien annonce la création du groupe d'expert sur la révision du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications le 5 juin et cela a permis aux participants d'amorcer des discussions sur les étapes à venir. Pour appuyer sa contribution aux consultations organisées par le groupe d'expert, la CDEC a organisé plusieurs rencontres avec ses membres et d'autres organisations du secteur culturel pour favoriser la meilleure convergence possible au sein du secteur culturel. La CDEC a commandé un avis juridique à une spécialiste, qui a été très utile pour les membres. La CDEC a été invitée à rencontrer les membres du groupe d'expert le 25 octobre. Elle a publié une lettre ouverte le 24 octobre demandant une réglementation adaptée aux enjeux du numérique. Enfin, un mémoire a été déposé par la CDEC le 11 janvier 2019 et mis en ligne sur le site de la CDEC.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Cette initiative a grandement favorisé la concertation et la cohérence du secteur culturel dans le cadre des consultations du groupe d'expert. Plusieurs membres de la CDEC, ainsi que d'autres organisations du secteur culturel, ont explicitement appuyé les recommandations de la CDEC. La production d'un avis juridique collectif a aussi permis aux organisations de bénéficier d'une contribution de qualité qui les a appuyées dans leurs représentations. Les événements organisés en juin ont permis aux organisations de partager leur analyse d'un rapport très important et ont donné lieu à une publication de la CDEC. Les membres de la CDEC ont été heureux de constater l'inclusion de la diversité des expressions culturelles parmi les sujets sur lesquels le groupe d'expert doit livrer son rapport. Il s'agit d'un signal important, qui signifie que les efforts de sensibilisation de la CDEC à ce sujet sont reconnus et partagés. Les membres ont décidé de donner suite à cette initiative en organisant la campagne « Sauvons notre culture » (voir la mesure 1) afin de porter la réflexion collective à un autre niveau. Le rapport du groupe d'expert sera disponible au plus tard le 31 janvier 2020, il est donc difficile à ce stade d'évaluer l'impact que ce travail a eu sur les travaux du comité, et encore moins sur les lois elles-mêmes car les projets de loi seront déposés en 2020.

Réflexion sur les impacts de l'Intelligence artificielle sur la diversité des expressions culturelles - 2018

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://cdec-cdce.org/des-principes-ethiques-pour-un-developpement-de-lintelligence-artificielle-misant-sur-la-diversite-des-expressions-culturelles/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La CDEC a mené une première réflexion sur l'intelligence artificielle (IA) afin que les discussions concernant son développement et ses applications intègrent mieux les enjeux culturels en général, et ceux de la diversité des expressions culturelles en particulier. Le 25 septembre 2018, des représentants et collaborateurs de la CDEC se sont réunis avec l'équipe de la Déclaration de Montréal afin de réfléchir à l'interaction entre l'intelligence artificielle et la diversité des expressions culturelles. Des recherches complémentaires et des rétroactions offertes par des membres ou alliés de la CDEC, notamment à l'occasion du 20 anniversaire de la CDEC le 25 octobre 2018, ont complété la réflexion. L'objectif de la CDEC est d'identifier les défis soulevés par l'intelligence artificielle et les opportunités qu'elle suscite pour la diversité des expressions culturelles, proposer des principes éthiques pour encadrer le développement de l'IA en matière culturelle et effectuer des recommandations afin de concrétiser la mise en œuvre de ces principes.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Cette réflexion a d'abord été synthétisée dans une publication de la CDEC. Elle a été envoyée à l'équipe de la Déclaration de Montréal, ce qui a favorisé l'intégration de nouveaux enjeux en lien avec la diversité culturelle dans la deuxième version de la déclaration. Ce document a facilité les représentations de la CDEC et la conclusion de partenariats, notamment avec le nouvel Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique. La CDEC est ainsi le premier partenaire de la société civile sous l'axe Arts, médias et diversité culturelle. Diverses présentations menées par la CDEC sur le sujet ont permis d'informer les personnes et organisations actives dans le secteur culturel des applications concrètes de l'intelligence artificielle en culture, des impacts possibles, positifs ou négatifs, de ces applications sur la diversité des expressions culturelles. Le texte a également circulé à travers le réseau de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle et a été rendu disponible par l'UNESCO sur son site Web en amont de la 12e session du comité intergouvernemental.

OBJECTIF 2 – Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture:

Veille sur le traitement de la culture dans les accords de commerce et l'encadrement du commerce électronique à l'échelle globale - (2018-2019)

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://cdec-cdce.org/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La CDEC a suivi de très près les négociations du nouvel accord entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pour s'assurer du maintien de l'exemption culturelle. Les négociations se sont intensifiées à partir du 28 août 2018, à la suite d'un accord bilatéral entre les États-Unis et le Mexique. À partir de ce moment, les contacts avec les fonctionnaires et représentants politiques ont été fréquents, voire continus pendant les périodes décisives. Les courriels d'information aux membres ont aussi été très réguliers. La CDEC a publié un communiqué de presse le 29 août dans les deux langues, puis une note explicative sur l'exemption culturelle le 6 septembre. Les deux documents ont circulé largement sur les médias sociaux et ont généré plusieurs articles, mentions et entrevues. La CDEC a émis un communiqué le 1er octobre 2018 pour souligner le maintien de l'exemption culturelle suite à la conclusion des négociations. La coordonnatrice a effectué une présentation sur l'ACEUM lors du Forum XN le 7 novembre 2018. Elle a aussi rédigé un article dans un ouvrage publié en 2019 chez M Éditeur. La CDEC a confié un mandat d'analyse juridique privé à une professeure de l'Université Sherbrooke. Son avis, qui a été traduit et transmis aux membres le 14 janvier 2019, complète les autres analyses ayant circulé et ouvre de nouvelles perspectives sur la clause de représailles. Suite à ce travail, des commentaires ont été préparés et transmis au ministère du Patrimoine canadien.. Grâce à ce travail, la version française du texte a été modifiée. En 2019, la CDEC a rédigé deux documents dans le cadre de consultations menées par le gouvernement canadien. L'un portait sur des négociations sur d'éventuelles adhésions à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et proposait diverses options au gouvernement canadien pour profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour améliorer à nouveau la protection de la culture dans le PTPGP. L'autre document a été produit dans le cadre des consultations en prévision de négociations éventuelles sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans ce document, la CDEC a produit 11 recommandations afin de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles dans le cadre de ces éventuelles négociations et a demandé au gouvernement canadien de s'assurer d'exempter le secteur culturel d'éventuelles négociations portant sur le commerce électronique à l'OMC. L'activité de la CDEC sur le nouvel accord commercial nord-américain est en continuité avec l'implication historique de la coalition sur les enjeux commerciaux et son rôle de gardien de la souveraineté culturelle et du maintien de l'exemption culturelle. Depuis sa fondation, la CDEC a suivi de près les principales négociations dans lequel s'est engagé le Canada, notamment l'Accord économique et commercial global avec l'Europe et le Partenariat Transpacifique global et progressiste, et son avis a été sollicité à plusieurs reprises, notamment sur un éventuel accord bilatéral avec la Chine.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Le Canada a fait du maintien de l'exemption culturelle l'une de ses deux lignes rouges dans le cadre des négociations avec les États-Unis et le Mexique. Il semble raisonnable de considérer que la mobilisation du secteur culturel a appuyé le gouvernement canadien dans sa volonté de maintenir cette protection alors que les États-Unis étaient en demande sur cette question. Les communiqués de la CDEC ont généré des publications dans les médias et des entrevues ont été faites avec ses représentants. Le travail effectué a appuyé les membres de la CDEC dans leur représentation auprès du gouvernement. Les commentaires concernant de possibles négociations à l'OMC ont été transmis aux membres et alliés de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, permettant ainsi d'informer les organisations de la société civile ailleurs dans le monde de

ces possibles négociations et de contribuer à l'analyse et aux propositions qui seront faites par les diverses organisations au cours des prochaines années.

Activités de sensibilisation sur les enjeux de la Convention de 2005 à l'ère numérique - 2017

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<https://cdec-cdce.org/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La CDEC a conclu un partenariat avec la professeure Véronique Guèvremont, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval, pour un mandat d'expertise et l'animation d'activités de mobilisations sur les négociations commerciales à l'ère numérique. Les activités de mobilisation ont permis d'outiller les membres de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) pour faire face aux défis soulevés par les négociations commerciales à l'ère numérique et de sensibiliser les décideurs politiques à la nécessité de maintenir l'exemption culturelle dans les négociations du PTP et de l'ALÉNA. Un séminaire public d'une journée d'information et de mobilisation consacré au thème « Renégocier l'ALENA : opportunité ou menace pour les industries culturelles québécoises ? » a été organisé par la CDEC en collaboration avec l'ADISQ le 6 juin 2017 à l'ITHQ à Montréal, avec Mme Guèvremont comme conférencière. Cet événement a aussi été l'occasion de rappeler le fonctionnement de l'exception culturelle dans les traités de commerce pour mieux saisir les enjeux de leur renégociation à l'ère numérique. Deux autres événements ont été organisés, le 5 décembre 2017 à Montréal et le 22 janvier à Toronto. Lors de ces séminaires, Véronique Guèvremont a présenté aux membres de la CDEC l'expertise qui lui avait été commandée. Ces événements ont permis de mobiliser la société civile, d'alimenter ses réflexions et d'accroître son expertise.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Ce projet a permis d'attirer l'attention et de mobiliser la société civile à l'aube de négociations commerciales importantes pour le Canada. L'expertise a permis à la CDEC d'identifier les éléments nécessaires à incorporer aux traités de commerce afin de maintenir la protection des industries culturelles canadiennes conformément aux objectifs et principes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et aux directives opérationnelles visant la mise en œuvre de cet instrument dans l'environnement numérique. La mise à jour des connaissances de la CDEC et de ses membres sur l'exemption culturelle dans les traités de commerce à l'ère numérique s'avérait essentielle pour leur permettre de comprendre les implications de nouveaux chapitres et clauses dans l'accord, pour être plus pertinents dans leurs représentations auprès des pouvoirs publics, pour mieux expliquer à un public plus large l'importance de la protection de la culture dans les accords commerciaux et pour participer plus efficacement aux consultations menées par le gouvernement canadien.

OBJECTIF 3 – Inclure la culture dans les cadres de développement durable:

-

OBJECTIF 4 – Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales:

-

Sur la base de l'analyse des réponses fournies via le formulaire des OSC, présentez jusqu'à 10 priorités des OSC dans la mise en œuvre de la Convention pour les 4 années à venir. :

1. Révisions législatives pour l'application des politiques culturelles à l'environnement numérique Comme dans la plupart des pays, le cadre législatif canadien ne s'applique pas aux services de programmation en ligne (Netflix, Spotify, etc.), en grande partie étrangers, ni aux fournisseurs de services de téléphonie cellulaire ou d'accès Internet. La CDEC s'implique activement pour la révision des lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et le droit d'auteur. La révision de ces lois est la principale priorité de la CDEC à l'heure actuelle et sans aucun doute pour les prochaines années. Voici un résumé des raisons pour lesquelles la révision de ces lois est si cruciale : Les

services de programmation en ligne ne sont pas soumis à des exigences de découvrabilité et de financement des contenus locaux et nationaux, ce qui nuit au rayonnement des cultures locales, en plus d'entretenir un système inéquitable à l'égard des entreprises qui doivent respecter le cadre réglementaire. De plus, ces entreprises de programmation ne partagent pas d'informations avec le gouvernement, même lorsque des demandes officielles leur sont adressées. Nous n'avons aucune information sur l'accès ni sur l'exposition des Canadiens à une variété de contenus. Bien que la télévision traditionnelle continue de jouer un rôle important dans la vie des Canadiens, ces services perdent de façon continue des audiences. Ceci entraîne une réduction des revenus des entreprises de distribution de radiodiffusion, qui sont les seules à devoir contribuer aux fonds de soutien de contenu canadien. Conséquemment, les ressources de ces fonds diminuent. C'est d'ailleurs ce qui a obligé Patrimoine canadien à augmenter en 2017 sa contribution au Fonds des médias du Canada. Dans le secteur de la radio, les revenus de la radio commerciale connaissent des diminutions depuis 2014. Les contributions régulières des radiodiffuseurs aux fonds de production en musique le sont également. Les pertes de revenus dans le secteur de la musique sont colossales en raison du changement drastique dans les modes de consommation de la musique. La vente d'albums physiques et numériques est en déclin continu et le streaming en progression constante. Les retombées financières pour l'ensemble du secteur sont faméliques. Ces diminutions de ressources financières dans les secteurs de l'audiovisuel et de la musique, jumelées à la baisse constante des revenus de publicité des médias conventionnels, ont des effets négatifs sur la diversité des expressions culturelles. Par exemple, dans le domaine audiovisuel, les programmes télévisuels de fictions, genre au cœur de l'expression culturelle, sont les premiers à subir le manque de ressources disponibles. Dans le secteur de la musique, les pertes de revenus se traduisent aussi en une diminution du nombre de projets qui peuvent être soutenus ou des ressources disponibles pour en assurer la promotion. Les opportunités en terme de découvrabilité et de financement ne sont pas les mêmes pour les marchés anglophones et francophones au Canada. Les produits francophones s'exportent moins bien dans un marché mondial et ont une base de financement plus réduite. Les modèles mis en place à l'ère numérique entraînent l'appauvrissement de nombreux artistes, créateurs et professionnels de la culture. Le revenu médian des artistes est de 23 100\$, soit 45% inférieur à celui des travailleurs canadiens. L'ajout d'une quarantaine d'exceptions à la Loi sur le droit d'auteur en 2012, et son inadaptation aux réalités technologiques a considérablement fragilisé les revenus des créateurs et ayants droit, ce qui affecte la création de nouvelles œuvres. Les fournisseurs de services de télécommunications (internet et mobile) profitent de l'accès aux contenus culturels en ligne : la vidéo et l'audio représentent la plus grande partie du temps passé en ligne pour les Canadiens, pour un total combiné de 72%. Leurs revenus sont en croissance et leurs marges bénéficiaires étaient de 38,1% en 2017, mais ils ne versent pas un sou pour le financement des contenus culturels.

2. Faire un suivi des négociations commerciales pour exclure la culture des dispositions des accords de commerce Les négociations commerciales incluent maintenant des engagements concernant le commerce numérique dont il faut préserver le secteur culturel, sous peine de ne pouvoir adopter de nouvelles lois pour protéger et promouvoir notre culture. Il est donc crucial que la culture demeure exclue des négociations commerciales, incluant le commerce numérique, au moyen d'une exemption culturelle globale, sans possibilités de représailles. Les négociations à l'OMC portant sur le commerce électronique feront l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la CDEC.

3. Faire en sorte que le développement de l'intelligence artificielle contribue positivement à la diversité des expressions culturelles Les réflexions sur les dimensions éthiques liées au développement de l'intelligence artificielle (IA) se multiplient depuis quelques années. Et pour cause. Les développements techniques en intelligence artificielle sont nombreux et rapides, ils génèrent des applications de plus en plus nombreuses dans presque tous les secteurs d'activités, les investissements publics sont très importants dans plusieurs pays et complètent souvent des investissements privés encore plus colossaux. Si plusieurs applications ont un potentiel formidable d'amélioration des conditions de vie en général, d'autres peuvent entrer en contradiction avec certaines lois, droits ou autres instruments légaux. Le développement de ces technologies n'est pas encadré formellement et les réflexions se multiplient pour tenter de pallier à ce laisser-aller. Encore de nos jours, la majorité des réflexions laissent de côté les enjeux propres au secteur culturel. Pourtant, les applications de l'IA en culture sont nombreuses : algorithmes de recommandation, applications participant à la création des œuvres (composition, écriture, effets spéciaux, personnalités numériques), valorisation des données, etc. Mieux comprendre et anticiper les impacts et opportunités de ces développements sur la diversité des expressions culturelles devient nécessaire pour les organisations du secteur culturel, notamment pour les aspects suivants : - Révision des lois pour tenir compte des avancées technologiques ; - Identification des contenus culturels avec des métadonnées ; - Mise en valeur des contenus culturels ; - Formation, expertise et équipement à acquérir ; - Développement de programmes de subventions ; - Nouveaux partenariats pour favoriser l'exploitation des données ; - Enjeux de propriété intellectuelle liés à la création par l'IA ; - Évolution des emplois et des conditions dans le secteur culturel.

QUESTIONS TRANVERSALES ÉMERGENTES

Politiques et mesures pertinentes:

Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<https://conseildesarts.ca/financement/subventions/creer-connaître-et-partager>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Conseil des arts du Canada s'est engagé à réaffirmer et à dynamiser sa relation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du pays. Il est persuadé qu'une stratégie respectueuse des formes d'expression artistique, des protocoles culturels, des droits ancestraux et de la vision du monde ancestrale stimulera les artistes, les pratiques artistiques et les communautés inuites, métisses et des Premières Nations. Le programme Créer, connaître et partager reconnaît la souveraineté culturelle des peuples autochtones et respecte le concept d'autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce programme soutient les artistes et les groupes d'artistes autochtones, les organismes artistiques dirigés par des autochtones et les organismes de soutien au développement artistique et culturel qui assurent la vitalité et la résilience de l'écosystème artistique des autochtones. En outre, ce programme fonctionne selon une stratégie axée sur les peuples autochtones et sur leur autodétermination. Cela veut dire qu'il sera guidé par des valeurs et une vision du monde autochtones, et administré par un personnel inuit, métis et des Premières Nations, et que les demandes seront évaluées par des membres des collectivités des Premières Nations, inuites et métisses. Le programme Créer, connaître et partager encouragera et facilitera les collaborations entre artistes autochtones et non autochtones menées par des artistes ou des organismes autochtones.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Remarque : les chiffres sont en dollars canadiens. 2017-2018 : - 9,4 millions de dollars au total - 57 organismes artistiques soutenus (5,1 millions de dollars accordés) - 19 groupes soutenus (1,1 million de dollars accordés) - 133 artistes soutenus (3,2 millions de dollars accordés) 2018-2019 : - 12,2 millions de dollars au total - 71 organismes artistiques soutenus (6,8 millions de dollars accordés) - 22 groupes soutenus (1,1 million de dollars accordés) - 171 artistes soutenus (4,3 millions de dollars accordés)

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2017-2018 : 7,2 millions de dollars américains (9,4 millions de dollars canadiens) 2018-2019 : 9,35 millions de dollars américains (12,2 millions de dollars canadiens)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

Décrivez les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre de la Convention (au moins une réalisation majeure dans un des quatre objectifs):

Dans sa feuille de route pour la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO au sein de l'environnement numérique, le Canada a réaffirmé avec force son engagement à mener un virage réussi vers une transition à la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique. Cela s'est notamment effectué au niveau fédéral par le biais d'initiatives réglementaires et de politiques publiques, telles que l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunication, ainsi que la mise en œuvre de l'initiative de citoyenneté numérique incluant une stratégie internationale sur la diversité des contenus en ligne. Les organismes du Portefeuille de Patrimoine canadien se penchent également sur cette transition technologique; cela est notamment illustré par le lancement en 2017 du fonds Stratégie numérique du Conseil des arts du Canada, qui encourage et aide les artistes, les groupes et les organismes artistiques canadiens à comprendre le monde numérique, à y participer et à réagir aux changements culturels et sociaux qu'il engendre. Soulignant le rôle des industries créatives en tant que force de l'économie canadienne (à hauteur de 3% du PIB national), et s'insérant dans le plan économique de croissance du pays, la stratégie d'exportation créative du Canada soutient les entreprises faisant des affaires à l'étranger dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de commerce international. La Stratégie, lancée en juin 2018, a soutenu diverses activités au cours de l'année fiscale 2018-2019, telles que le financement de 32 projets prêts à l'exportation qui se partageront près de 14,8 millions de dollars de financement (inclut également l'année fiscale 2019-2020); des services fournis à 671 entreprises créatives dans 9 missions canadiennes à l'étranger; et la signature (ou la négociation avancée) de 56 accords commerciaux pour des entreprises créatives canadiennes grâce aux missions commerciales en Chine (2018) et en Amérique latine (2019). Dans la même lignée, il est pertinent de souligner le maintien de l'exemption culturelle dans le nouvel Accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Cette exemption générale, qui protège la souveraineté culturelle du Canada, vise les industries culturelles et est une disposition incluse dans la majorité des accords commerciaux internationaux du Canada. Compte tenu de sa portée horizontale, elle prévaut sur les disciplines commerciales en ce qui concerne les industries culturelles dans tous les chapitres de l'accord commercial, y compris le chapitre sur le numérique. Reflétant les besoins et spécificités régionales du pays, certaines provinces ont également mis en œuvre des mesures distinctes afin de favoriser l'échange des biens et services culturels, et de faciliter la mobilité des artistes et des professionnels de la culture. Celles-ci incluent notamment Creative Saskatchewan, un programme de commercialisation de produits créatifs, ainsi que les Stratégies pour le commerce de la culture de la Nouvelle-Écosse.

Décrivez les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention et les principales solutions trouvées ou envisagées pour les surmonter:

Comme cela a été articulé tout au long du rapport, les sujets liés à la thématique de diversité des expressions culturelles dans un contexte de montée en puissance de l'économie numérique sont prioritaires pour le Canada, et de par leur nature, ces enjeux émergents sont très complexes et multidimensionnels. De ce fait, et dans une optique d'aborder ces questions de manière compréhensive et efficace, nous préconisons une approche collaborative et multipartite au travail que nous effectuons, notamment sur l'enjeu de la diversité des contenus en ligne. Cela se traduira à terme par la création d'un groupe de travail multipartite international visant à élaborer des principes directeurs sur la diversité des contenus et renforcer la résilience des citoyens face à la désinformation. L'adoption de principes directeurs permettra de définir des politiques et des mesures concrètes pour protéger et promouvoir la diversité des contenus en ligne.

Décrivez les étapes prévues pour les quatre prochaines années afin de poursuivre la mise en œuvre de la Convention et les domaines prioritaires de l'action politiques identifiés sur la base des conclusions de ce rapport périodique:


Au cours des quatre prochaines années, la feuille de route pour la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO au sein de l'environnement numérique, servira de point d'ancrage à continuer les avancées déjà entamées sur la mise en œuvre de la stratégie internationale du Canada à cet égard. Dans le même élan, en s'appuyant sur le rapport intitulé « L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir » du groupe sur l'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et des télécommunications, le gouvernement canadien commencera à travailler à la mise en œuvre des recommandations émises, notamment celles concernant les nouvelles approches réglementaires nommément l'élargissement du mandat du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour appuyer la production et la promotion du contenu audiovisuel à l'ère numérique. Étant donné l'ampleur projetée de l'impact économique des effets de la pandémie Covid-19 sur les industries créatives au cours des prochaines années, nous prévoyons continuer à collaborer avec nos collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que nos partenaires de la société civile, afin d'adapter certains de nos politiques et programmes afin de mieux soutenir le monde de la culture. Le gouvernement canadien a par ailleurs déjà commencé à prendre des mesures sectorielles


importantes afin de mieux soutenir les artistes affectés par les chamboulements qui en dérivent. Celles-ci incluent notamment l'annonce d'une aide de 500 millions de dollars pour aider à alléger les pressions financières que subissent les secteurs de la culture, du patrimoine et du sport pendant qu'ils gèrent les défis et les répercussions de cette pandémie.

ANNEXES

Veillez télécharger en format PDF les documents (loi, politique, accord, réglementation, stratégie, etc.), les études et les statistiques pertinents, en lien avec la mise en œuvre des 4 objectifs et des 11 domaines de suivi de la Convention dans votre pays. Les documents doivent avoir été produits durant la période couverte par ce rapport périodique. Veuillez fournir le titre du document ainsi qu'une description de ses principaux contenus en anglais ou en français.:

Pièces jointes

 annexe_rattachee_au_rapport_du_canada.pdf

 rapport_quadriennal_du_quebec_2020.pdf

SOUSSION

Représentant officiel désigné pour signer le rapport:

Titre: Ms.

Prénom: Julie

Nom de famille: Boyer

Organisation: Ministère du Patrimoine canadien

Poste: Point de contact national de la Convention désigné officiellement

Date de soumission:

2020

Signature électronique:

Signature 

*/